Sayyid AL-FURÂTÎ

(Nom d'emprunt du Sheikh 'Abdurrahmân Al-Kawâkibî) رحمه الله

La Mère des cités

Comptes rendus des discussions et résolutions de l'Assemblée d'An-Nahdah Al-Islamiyyah (« Le réveil islamique ») qui s'est tenue à La Mecque en 1316 H (1898 G)



HÉRITAGE ÉDITIONS


بسم الله الرحمن الرحيم

ISBN : 978-2-493295-12-5

Sayyid AL-FURÂTÎ
(Nom d'emprunt du cheikh 'Abdurrahmân Al-Kawâkibî)

La Mère des cités

Comptes rendus des discussions et résolutions de l'Assemblée d'An-Nahdhah Al-Islamiyyah («Le réveil islamique») qui s'est tenue à La Mecque en 1316 H (1898 G)



Traduit de l'arabe par
Nordin Lemrabet



Tableau des transcriptions phonétiques

Lettres arabes	Transcription internationale (revue Arabica)	Variantes utilisées pour l'Encyclopédie de l' Islam	Transcription de ce document
ء	ʼ		-
ب	b		b
ت	t		t
ث	ṯ	th	th
ج	ĝ	ʤ	j
ح	ḥ		h̲
خ	ẖ	kh	kh
د	d		d
ذ	ḏ	dh	dh
ر	r		r
ز	z		z
س	s		s
ش	š	sh	sh
ص	ṣ		s̲
ض	ḍ		d̲h̲
ط	ṭ		ṭ
ظ	ẓ		z̲
ع	ʻ		ʻ
غ	ġ	gh	gh
ف	f		f
ق	q	Ḳ	q
ک	k		k
ل	l		l
م	m		m
ن	n		n
و	w		w
ه	h		h
ي	y		y

Lettres arabes	Transcription internationale (revue Arabica)	Variantes utilisées pour l'Encyclopédie de l' Islam	Transcription de ce document
ـَ	a		a
ـِ	i		i
ـُ	u		u
ـَا	â		â
ـِي	î		î
ـُو	û		û
ـَيْ	ay		ay
ـَوْ	aw		aw
ـَة	-a		-ah



‘Abdurrahmân Al-Kawâkibî (1855-1902)

Préface

En cette fin du 19ème siècle, l'Empire ottoman, et avec lui le monde musulman, est au plus mal. Les nations européennes, au faîte de leur puissance, animent l'espoir et la rivalité de dépecer cet empire musulman en plein déclin.

En effet, c'est depuis la deuxième partie du 19ème siècle que l'Empire ottoman reçoit le surnom d'« Homme malade de l'Europe ». On doit en effet cette appellation au Tsar russe Nicolas 1er (1825-1855) qui, lors d'un entretien en 1853 avec le diplomate britannique Sir George Hamilton Seymour (1797-1880), le qualifia ainsi.

Au même moment, de nombreux appels à la réforme de l'Empire virent le jour dans ses provinces orientales ; les réformes à l'occidentale, appelées les Tanzimat, poursuivies par les sultans Selim III (1789-1807) Mahmûd II (1808-1839) et 'Abdulmajid 1er (1839-1861) n'aboutirent guère aux résultats escomptés.

Puis vint le règne du sultan Abdulhamîd II (1876-1909) qui, à son tour, tenta de régénérer l'Empire et lança une série de réformes prenant pour repère le système de valeurs musulman. On se souviendra d'ailleurs notamment de ce fameux projet panislamique consistant à souder les peuples et minorités musulmans autour du

califat ottoman en vue de conjurer le danger que représentait les ambitions coloniales européennes.

Toutefois, ces réformes ambitieuses, même si elles permirent de retarder l'effondrement de l'Empire pour les quelques décennies suivantes, ne purent enrayer pour autant les maux profonds qui le rongeaient depuis longtemps, incarnés par une bureaucratie paralysante et à bout de souffle, une corruption endémique, un autoritarisme et un arbitraire exaspérants exercés par des gouverneurs sans scrupule qui ne manquèrent pas de dresser contre eux leurs administrés avec son lot de répressions punitives.

Et c'est dans ce contexte assez particulier que vit le jour le 9 juillet 1855 le Cheikh 'Abderrahmân Ibn Ahmad Al-Kawâkibî à Alep, au nord de l'actuelle Syrie, alors *wilaya* (province) ottomane.

Issu d'une famille pieuse, aisée et versée dans la science dont la noble lignée remonte à la Demeure prophétique (*ahl al-bayt*), et bien que sunnite, il eut comme aïeul le Shah Isma'îl 1er (1501-1524), le fondateur de la dynastie chiite des Séfévides qui régna sur la Perse.

Il perd très tôt sa mère 'Afîfa Bint Mas'ûd Âl-Naqîb, fille du mufti d'Antioche, qui décède alors qu'il n'avait que six ans pour être ensuite élevé à Antioche même par sa tante maternelle Safiyya qui exercera une très grande influence sur sa personnalité.

Il reçut ensuite sa formation dans l'école Al-Kawâkibiyya dirigée par son père, éminent savant de la ville d'Alep, qui y enseigna également. Il y apprit les sciences religieuses, la logique, les sciences naturelles ; et

y étudia aussi l'arabe, le perse et le turc. Étudiant brillant et à peine âgé de vingt ans, il obtint les diplômes les plus élevés et devint enseignant.

Lecteur effréné, lisant aussi bien des œuvres arabes qu'européennes traduites, il se passionne pour des domaines aussi divers que la politique, la philosophie et le droit normatif. Et concernant ce dernier champ de la connaissance, il l'investira par une étude approfondie au point d'exceller dans ce domaine.

La presse, étant à l'époque la tribune médiatique la plus influente pour exposer ses idées, il se voit confier en 1876, à l'âge de vingt-et-un ans, la fonction de rédacteur en chef du journal L'Euphrate, un organe de presse gouvernemental local publiant des articles dans les deux langues arabe et turque.

Mais très vite, esprit libre, il démissionne pour fonder un an plus tard, en collaboration avec un autre intellectuel du nom de Hâshim Al-'Attâr son propre journal intitulé Al-Shahbâ' (La rousse, surnom donné à la ville d'Alep).

Hélas, ce jeune journal, dans lequel le Cheikh 'Abderrahmân Al-Kawâkibî composa des articles vibrants, critiquant l'état général de délitement dans lequel sombrait son pays, ne tarda pas à être interdit par les autorités ottomanes locales. Seuls seize numéros paraîtront de celui-ci.

Cependant, intrépide, il ne s'avoua pas vaincu et créa en 1879 un autre journal du nom de I'tidâl (Modération) qui connut ensuite le même sort que le précédent.

Et si 'Abderrahmân Al-Kawâkibî fut un écrivain remarquable au ton souvent virulent, il n'en demeure pas moins que les autorités turques locales savaient le ménager et lui confieront des postes importants de responsabilité. Il fut ainsi, entre autres, maire d'Alep, membre de la Commission des comptes et de celle de l'enseignement public de sa ville tout comme il prit place aussi au sein de la Commission des travaux publics en tant que président d'honneur. L'Histoire lui retiendra d'ailleurs de nombreuses réformes qu'il introduisit dans sa ville natale.

Mais c'était sans compter sur l'indépendance farouche et la parole libre de notre personnage qui ne se laissait pas amadouer par des fonctions publiques et qui n'affaiblirent en rien son militantisme intellectuel et politique à travers lequel il avait à cœur de dénoncer inlassablement le despotisme et ses méfaits sur la nation et la société.

Ses prises de position bien tranchées lui valurent deux emprisonnements, des tentatives d'assassinat et la confiscation de biens.

Entre 1898 et 1900, afin d'échapper quelque peu à cette ambiance pesante d'oppression politique, il entreprit plusieurs voyages dans les contrées arabes voisines, en Afrique de l'est, en Asie et dans le sous-continent indien où il ne manqua pas d'étudier de près la situation politique et socio-économique de ces zones géographiques visitées. Ces voyages furent aussi l'occasion de nouer des liens avec les élites religieuses et intellectuelles locales, éprises comme lui de réformes politiques et sociales.

Ne supportant plus le poids de l'autoritarisme et de l'arbitraire qui sévissaient dans son pays, il décida en 1900 de s'exiler en Égypte, dirigé à l'époque par le Khédive 'Abbâs II Hilmi (1892-1914), où il y trouva une plus grande liberté d'expression et de pensée.

C'est là qu'il se nouera d'amitié avec les ténors du réformisme musulman tels que Muhammad 'Abdû (m. 1905) et Muhammad Rashîd Ridâ (m. 1935), tout en s'abreuvant d'idées au contact de l'effervescence intellectuelle et religieuse présente dans la capitale égyptienne.

Là, il poursuivra son militantisme et ses activités intellectuelles en publiant essentiellement des articles traitant de questions religieuses, politiques et sociales dans de nombreux périodiques locaux dont notamment dans la célèbre revue Al-Manâr dirigée par le Cheikh Muhammad Rashîd Ridâ.

Sa mort fut tragique, il mourut en effet empoisonné en 1902 au Caire dans ce pays où il trouva terre d'asile en vue de poursuivre son combat contre l'injustice, l'arbitraire et la tyrannie, et pour la réforme politique, religieuse, morale et sociale.

Réformateur dans l'âme, il avait à cœur de voir la société musulmane sortir de son marasme et de s'affranchir des facteurs de sa régression. Situation qu'il résume très bien dans cet ouvrage que nous présentons en ces termes : «La question de la régression apparut il y a 1000 ans ou plus avec la décadence des peuples musulmans dans tous les domaines à tel point que certains peuples nous dépassèrent dans les sciences et les arts qui éclairent les connaissances. Ils réunirent leur puissance

et étendirent leur influence sur nombre de pays musulmans et non musulmans. Les musulmans restèrent dans leur torpeur au point que celle-ci s'installa dans toutes les parties du corps de l'Empire islamique. Ce qui protégea la splendeur de cette religion tous ces siècles durant, c'est la force de ses fondements.»

Sa vie durant, son combat fut double : d'un côté, il travailla à l'élévation du niveau religieux et moral de ses concitoyens par la promotion de l'éducation et de l'enseignement, et la mise en place de nombreuses associations dans ce sens. Et d'un autre côté, il s'attela à mettre à nu les causes profondes de la tyrannie et du despotisme.

Figure majeure du réformisme arabo-musulman, il légua deux ouvrages qui firent sa notoriété jusqu'à nos jours. Tous deux furent écrits avant son départ pour l'Égypte.

Le premier est notre présent livre *La Mère des Cités* (*Umm Al-Qurâ*), qu'il rédigea sous le pseudonyme de Sayyid Al-Furâtî et dans lequel il imagina un congrès international réuni à La Mecque en 1898, berceau de l'islam, rassemblant vingt-deux savants représentant les contrées musulmanes venus discuter et débattre des causes de la décadence du monde musulman et des moyens d'y remédier. Une façon pour notre auteur de présenter ses visions réformistes sous la forme innovante d'un récit fictif.

Le second est celui qu'il dédia à l'analyse du despotisme, de ses causes et de ses ramifications, il opéra une véritable autopsie de ce mode de gouvernance déviant. Il s'intitule *Les caractéristiques du despotisme et les luttes contre*

l'asservissement (*Tabâ'i' al-isti'bâd wa maṣâri' al-isti'bâd*). À ses yeux, le despotisme constitue l'une des principales causes de la décadence des musulmans à travers l'histoire.

Son livre représente à coup sûr l'un des grands chefs d'œuvre de la pensée politique musulmane contemporaine.

Quant à *La Mère des Cités* que nous préfaçons, il incarne un véritable plaidoyer qu'adressa le Cheikh Al-Kawâkibî aux élites religieuses, politiques et intellectuelles du monde musulman afin qu'elles se donnent les moyens nécessaires d'entreprendre la renaissance tant attendue permettant à la Oumma de retrouver sa place dans le concert des nations.

Les idées réformistes qu'il y consigna demeurent toujours d'actualité et méritent qu'elles soient redécouvertes et étudiées.

Et s'il faut lire ce livre comme un récit fictif, il n'en demeure pas moins vrai qu'il rend également compte de l'état de la société et du monde musulmans prévalant à son époque, et des idées de réformes qui furent pensées lors de cette période cruciale de l'histoire de l'islam.

Que Dieu récompense dûment les responsables des éditions Héritage qui eurent cette noble idée de traduire et de publier ce livre afin de faire connaître au grand public francophone une œuvre majeure écrite par une personnalité musulmane hors pair qui marqua la fin du 19ème siècle et dont les idées retentissent encore jusqu'à nos jours.

Bruxelles, le 12 janvier 2022
Mustafa Kastit

À propos de l'auteur[1]

'Abdurrahmân b. Ahmad Bahâ-î b. Muhammad b. Mas'ûd Al-Kawâkibî est né à Alep (Syrie), le 23 de Shawwâl 1271 H (1855 G). Il est issu d'une famille installée à Alep depuis plusieurs générations.

À la mort de sa mère en 1859, alors qu'il n'est âgé que de cinq ans, sa tante Safiyyah An-Naqîb le recueille et l'emmène avec elle à Antioche[2].

C'est là-bas qu'il apprend à lire, à écrire l'arabe, ainsi que le turc, et qu'il mémorise une partie du Noble Coran. Il retourne ensuite à Alep pour poursuivre son éducation durant une année, et apprendre le perse. Après cela, il retourne à Antioche pour ses études avant de s'installer définitivement à Alep en 1865.

Dans cette ville, il fréquente *Al-Kawâkibiyyah*, un institut dont le programme d'études est calqué sur celui d'Al-Azhar (Égypte), et dont le directeur n'est autre que

1 NDT : Résumé réalisé à partir de la biographie proposée par le docteur Muhammad Jamâl Tahhân dans son ouvrage *al-kawâkibî-a'mâlun-ghayru-kâmilah* (Al-Kawâkibî : œuvres inachevées).

2 NDT : Anciennement ville syrienne, située dans l'actuelle Turquie (Antakya).

son père. ‘Abdurrahmân y poursuit sa formation dans les sciences islamiques, la littérature et le perse. Il étudie également les sciences naturelles et les mathématiques. Mais Al-Kawâkibî ne se contente pas de cela, et il se plonge dans l'étude approfondie des sciences politiques, de l'histoire et de la philosophie.

En 1872, il entre dans la vie professionnelle en tant que rédacteur au *Furât* (Euphrate), journal officiel du gouvernement ottoman publié en arabe et en turc. Il demeure à ce poste de rédacteur jusqu'en 1876. Il quitte ce journal pour pouvoir assouvir ses ambitions au service de la vérité, et crée *Ash-Shahbah*[1], un périodique qu'il fonde avec Hâshim Al-‘Attâr en 1877. Ce journal est le premier qui est publié en langue arabe, à Alep. Mais le journal est interdit après sa seizième publication par Kâmil Pacha, le gouverneur de la ville, qui lui reproche d'être trop critique à l'égard de la politique ottomane.

Le pouvoir, cherchant probablement à distraire Al-Kawâkibî, offre à ce dernier diverses fonctions dans plusieurs instances gouvernementales et associations.

Pour autant, ‘Abdurrahmân n'abandonne pas sa vocation et en 1879 il crée le journal *Al-I‘tidâl* (« L'équité »), qu'il fait publier en arabe et en turc. Cette publication subit le même sort qu'*Ash-Shahbah,* et elle est interdite après la diffusion du numéro 10, pour les mêmes raisons.

Le pouvoir poursuit alors sa stratégie pour essayer de faire taire Al-Kawâkibî en lui confiant certaines fonctions dans les services publics de l'administration ottomane.

---

1 NDT : Cette appellation fait référence à la ville d'Alep.

En 1882, la mort de son père affecte beaucoup Al-Kawâkibî, mais il continue malgré tout de se faire le port parole des opprimés et à critiquer le pouvoir. Les Ottomans, toujours désireux de tempérer son *esprit contestataire*, lui proposent plusieurs postes à occuper entre 1881 et 1892.

Mais la résolution d'ʻAbdurrahmân résiste aux tentatives ottomanes de *soudoiement*, et il ouvre alors un bureau des plaintes et réclamations. Il se propose de défendre le public contre les atteintes à leurs droits. On le surnomme alors le *père des opprimés*, ce qui provoque la colère des autorités.

Ces dernières profitent de l'assassinat du gouverneur d'Alep pour faire arrêter Al-Kawâkibî pour le motif d'incitation au meurtre. Il est toutefois innocenté.

Mais on l'accusera encore d'opérer pour le compte d'une puissance étrangère, d'avoir créé une organisation secrète en vue d'une conspiration contre l'état. Ces accusations soutenues et orchestrées par les différents gouverneurs mènent Al-Kawâkibî devant le tribunal d'Alep qui le condamne à la peine de mort. ʻAbdurrahmân présente alors un appel pour annuler cette peine, tandis que dans la rue les foules réclament sa libération. Le pouvoir turc est contraint de renvoyer le jugement devant une autre cour, celle de Beyrouth. Al-Kawâkibî organisera lui-même sa défense. Il est acquitté et les fabrications de preuves du gouverneur d'Alep qui sont dévoilées durant le procès, conduisent à la destitution de ce dernier.

C'est durant cette période troublée, marquée d'injustices, d'emprisonnements, de saisie de ses avoirs,

qu'ʻAbdurrahmân Al-Kawâkibî rédige les premiers chapitres d'*Ummul-qurâ* («La Mère des cités»). C'est aussi à cette époque qu'il ébauche les grandes lignes de son autre célèvre ouvrage *tabâ-i'ul-istibdâdi-wa-masâri'il-isti'bâd* («Tyrannie & asservissement des peuples»).

Les autorités ottomanes, toujours aussi soucieuses de maintenir *l'agitateur public* sous contrôle, nomment Al-Kawâkibî comme représentant légal au sein d'un tribunal. Ce dernier fait mine d'accepter cette fonction, mais il organise en secret son départ pour l'Égypte.

ʻAbdurrahmân arrive au Caire en 1899 où il rencontre des penseurs et des écrivains engagés. Il fait publier certains passages de son ouvrage *tabâ-i'ul-istibdâdi...* dans le journal *al-mu-ayyid* (le secours) d'Ali Yusuf. Il fait aussi publier *Ummul-qurâ* sous le nom d'emprunt, *Sayyid Al-Furâtî*, et par la suite *tabâ-i'ul-istibdâdi...* sous un autre pseudonyme, *Ar-Rahâlah-Kâf*. Plusieurs chapitres *d'Ummul-qurâ* sont alors diffusés dans le journal *al-manâr* dirigé par Rashid Ridhâ, en 1900. Ce dernier lui demande toutefois l'autorisation de censurer quelques passages, pour éviter la confrontation avec les autorités.

En 1901, Al-Kawâkibî entreprend la visite des pays arabes et islamiques afin d'en élargir sa connaissance. Ses voyages font l'objet de rapports et de notes qu'il envisage de rassembler dans un ouvrage. Malheureusement, sa disparition subite compromet ce projet.

Le soir du jeudi 6 de Rabî' Al-Awwal de l'année de l'Hégire 1320 (le 14 juin 1902), ʻAbdurrahmân Al-Kawâkibî meurt quelques heures après avoir siroté un café au Yildiz, près du jardin Al-Uzbakiyyah, du Caire.

Une demi-heure après sa sortie du café, il ressent une intense douleur au ventre. Il se rend alors chez lui accompagné de son fils Kâzim. Au beau milieu de la nuit, ce dernier part à la recherche d'un médecin. Mais, à leur retour, son fils et le praticien le découvrent mort. Il aurait été empoisonné.

Le lendemain de sa mort, le sultan 'Abdul-Hamîd II ordonne la perquisition de son domicile au Caire, et la saisie de tous ses écrits et notes. Son fils Kâzim réussit cependant à soustraire de la confiscation le manuscrit de *tabâ-i'ul-istibdâdi…* et à le dissimuler.

Ici repose l'homme du monde, dépôt de la piété,
ici repose l'ami des opprimés, l'auteur distingué,
Lisez et méditez donc le livre "La Mère des cités",
et saluez donc Al-Kawâkibî, qu'ici on a enterré.[1]

Qu'Allah lui accorde Sa miséricorde et Son pardon.

N. L.



1 NDT : Traduction proposée pour les vers de Hâfiz Ibrâhîm inscrit sur la pierre tombale d'Al-Kawâkibî.

Avant-propos

Vous, qui vous apprêtez à découvrir ce qui suit.

Sachez que ceci est une succession de démonstrations à lire du début à la fin, dont vous ne devriez rien manquer.

Feuilleter simplement cet enchaînement progressif d'idées connexes, plutôt que les parcourir assidûment, ne vous sera pas utile.

Si vous comptez parmi les gens bien guidés, qui possèdent une pieuse décence et un soupçon de noblesse, ne vous hâtez pas de critiquer avant la lecture complète. Une fois que vous aurez cerné les tenants et les aboutissants de ces pages, vous pourrez alors librement vous forger l'opinion qui vous plaît.

Si en revanche, vous appartenez à la catégorie de ceux qui imitent aveuglément. De ces captifs des fausses idées, privés de clairvoyance et non désireux de savoir qui ils sont et où ils vont ; si vous faites partie des gens qu'importent peu leurs devoirs envers l'islam, ou envers eux-mêmes, ou même leur sort final ; si le dévoilement de la vérité ou si le moindre conseil éveille en vous le sentiment honteux de déchéance, et vous rend nonchalant face à vos obligations ; et si ce sentiment qui vous affecte

vous empêche de découvrir et de juger par votre raison et par les Textes, et de saisir les postulats et leurs déductions ; alors, je vous en prie, selon votre habitude, laissez ces pages à ceux qui les apprécieront à leur juste valeur.

Sayyid Al-Furâtî





Introduction

À Allah les louanges, Seigneur des mondes, paix et bénédictions sur notre maître Muhammad, le meilleur des êtres créés, ainsi que sur ses compagnons, défenseurs de l'islam, et ceux qui les suivront jusqu'au Jour Dernier.

Moi, le voyageur, surnommé, Sayyid Al-Furâtî[1], en ce début de 14e siècle[2], je déclare que les musulmans en cette époque vivent une période d'errance et de déclin généralisés.

Cependant, Allah a décrété que chaque phénomène dans Sa Création possède des causes définies qui justifient son origine. Par conséquent, cette errance et cette faiblesse inopinées ont également leurs origines apparentes, en dehors des secrets du destin que les hommes ignorent.

Animés de nobles sentiments, plusieurs honorables savants, des notables et des auteurs d'analyse politique ont pris l'initiative d'élucider ces causes. Ils ont aussi tenté de mettre à jour les meilleures solutions pour susciter le réveil islamique. Certains journaux musulmans

1 NDT : Nom d'emprunt, l'auteur de l'ouvrage est 'Abdurrahmân Al-Kawâkibî (1855-1902).

2 NDT : De l'Hégire

indiens, égyptiens, syriens ou turcophones, ont publié plusieurs de leurs études. J'ai eu l'occasion de lire beaucoup de leurs articles méritoires autour de ce grave sujet. J'ai moi-même, par la suite, suivi leurs traces en diffusant ce que je crois contenir quelques réponses à cette grande problématique.

Mais j'ai souhaité, après cela, œuvrer pour élargir l'action dans ce domaine. J'ai alors envisagé la création, dans le berceau de la guidée, à savoir La Mecque, d'une assemblée qui regrouperait l'élite islamique. Je me suis résolu, en m'en remettant à Allah, exalté soit-Il, à entreprendre dans un premier temps un périple béni pour visiter les principaux pays arabes[1]. L'objectif consistait à réaliser un sondage d'opinion et de préparer une rencontre qui aurait lieu durant la période du grand pèlerinage (*al-hajj*).

C'est au début de Muharram de l'année 1316 H que je quittai donc mon pays et ma ville située sur les rivages de l'Euphrate. Mon enthousiasme débordant me fit réciter ces vers :

Presse-toi, car celui qui traîne se fera vite enterrer,
Pleurer sera inutile quand on te dira : «l'affaire a expiré».
Presse-toi, car l'islam a déjà perdu sa puissance,
Alors qu'il était si glorieux avant cette déchéance,
À l'époque où ses adeptes lui accordaient ses droits,
En l'étudiant assidûment pour rester sur la bonne voie.
Jusqu'à quand les gens de science resteront pantouflards,
N'est-il pas un devoir pour eux de combler tout ce retard ?

---

1 Les Arabes sont en effet les seuls véritables responsables du sort de l'islam, comme cela sera détaillé plus loin.

Mais venez donc œuvrer dans l'entraide en attendant,
Car s'en abstenir est un péché sur le dos de chaque croyant.
Pressez-vous vers la Mère des cités en inspirateurs,
Sans désespérer de la bonté du Seigneur Dominateur.
Celui qui avant vous, pour l'islam, avait péri sous les épées,
En ces jours, n'aurait besoin que de simples paroles prononcées.

Dans un premier temps, j'ai visité un pays, que je ne nommerai pas, et où je ne me suis pas attardé, car il ressemblait à celui qu'a décrit Abu-At-Tayyib dans ses vers :

Comment ai-je pu, parmi de tels voisins,
Accepter un séjour aussi inopportun,
En un pays où il ne te manque rien,
Sinon de rencontrer des gens de bien.

J'embarquai ensuite à Alexandrette pour rejoindre par la mer Beyrouth. Depuis cette ville, je poursuivis mon itinéraire et je me rendis à Damas, puis à Jaffa, à Jérusalem, à Alexandrie en Égypte. Je me dirigeai après cela vers Al-Hudaydah[1], puis à Sanaa et à Aden.

De cette dernière je partis pour 'Amman, puis, pour le Koweït, et c'est de là-bas que je retournai à Bassora (en Iraq).

J'atteignis la ville d'Haïl (Grêle)[2] que je laissai ensuite pour Médine, paix et bénédictions sur celui qui l'a illuminée.

1 NDT : Ville du Yémen
2 NDT : Ville d'Arabie saoudite

Enfin, j'entrai dans la noble ville de La Mecque au début de Dhul Qa'dah.

La majorité de ceux qui avaient accepté mon invitation, parmi les notables de plusieurs grands pays que j'avais rencontrés, m'avait déjà devancé dans la Ville sainte.

Puis, la moitié du mois ne s'était pas écoulée, que le restant des convives nous ont tous rejoints, à l'exception de l'écrivain de Beyrouth. La volonté d'Allah ne l'autorisa pas à nous rencontrer, pour un motif dont il nous avait informés, et pour lequel nous l'excusâmes.

Alors que les frères participants et moi-même attendions l'arrivée des autres invités, durant la première moitié de Dhul Qa'dah, nous envisageâmes la sélection de douze autres membres qui rejoindraient aussi l'Association. Ces nouveaux adhérents venaient de Marrakech, Tunis, Istanbul, Hansaray[1], Tbilissi[2], Tabriz[3], Kaboul, Kachgar[4], Kazan[5], Pékin, Delhi, Calcutta et enfin Liverpool.

Sachant que j'étais l'hôte instigateur de la rencontre, j'avais pris l'initiative de louer une maison aux abords de La Mecque, où nous pourrions, discrètement, tenir nos réunions. Je l'avais aussi, par précaution, louée au nom d'un concierge daghestanais pour ne pas attirer l'attention. Douze rencontres se sont tenues dans cette maison à partir de la moitié du mois de Dhul Qa'dah, jusqu'à son

---

1 NDT : Ville du sud de la Crimée.

2 NDT : Ville de Géorgie.

3 NDT : Ville d'Iran.

4 NDT : Ville de la province musulmane ouïghoure du Xinjiang (Chine)

5 NDT : Ville de Russie.

terme, sans parler de la séance de clôture du Congrès. Ces assemblées ont fait l'objet de comptes rendus très détaillés comme on pourra le remarquer à la lecture. Ces rapports de réunions comportent les modalités de déroulement des réunions et l'ensemble des discussions et décisions, à l'exception de ce que l'Assemblée a jugé bon de dissimuler, et dont nous reparlerons plus loin.



Première réunion du lundi 15 dhûl-qi‘dah 1316[1]

En cette date, l'Assemblée s'est réunie pour la première fois avec ses vingt-deux membres, dont tous maîtrisent la langue arabe.

Après la présentation des participants, j'ai procédé à la distribution de vingt-deux copies d'un document. Je les avais préparées et imprimées avec de la gélatine[2], empruntée à un commerçant indien de La Mecque. C'est d'ailleurs de cette façon que j'ai reproduit les autres documents relatifs à l'Assemblée.

Cet écrit comportait une biographie brève de chaque membre, le nom, la généalogie, l'école juridique, la spécialité. Il renfermait également certaines indications importantes qui pouvaient s'avérer utiles aux frères. Les noms des membres mentionnés étaient : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX[3], alias Sayyid Al-Furâtî, Al-Fâdhil Ash-Shâmî, Al-Balîgh

1 NDT : 27 mars 1899.

2 NDT : L'impression à la gélatine était un ancien procédé de reproduction de textes manuscrits.

3 NDT : Une succession de nombres indiens s'étale sur deux lignes dans le texte arabe.

Al-Qudsî, Al-Kâmil Al-Iskandarî, Al-'Allâmah Al-Misrî, Al-Muhaddith Al-Yamanî, Al-Hâfiz Al-Basrî, Al-'Âlim An-Najdî, Al-Muhaqqaq Al-Madanî, Al-Ustâdh Al-Makkî, Al-Hakîm At-Tunsî, Al-Murshid Al-Fâsî, Sa'îd Al-Inklîzî, Al-Mawlâ Ar-Rûmî, Riyâdh Al-Kurdî, Al-Mujtahid At-Tabrîzî, Al-'Ârif At-Tâtârî, Khatîb Al-Qâzânî, Al-Mudaqqaq At-Turkî, Al-Faqîh Al-Afghânî, As-Sâhib Al-Hindî, Al-Imâm As-Sînî.

Je remis une copie à chaque participant. Ensuite, je prononçai à voix haute à l'adresse des membres de l'Assemblée pour attirer leur attention, mon slogan fraternel de ralliement qu'ils avaient déjà entendu : «*Nous n'adorons qu'Allah* ! »

J'enchaînai ensuite par les paroles suivantes :

«Que ceux qui veulent prêter serment devant Allah de lutter pour élever Sa Parole ; et de rester loyaux envers les membres de cette assemblée bénie, déclarent, haut et fort : "Devant Allah, nous jurons de lutter et de rester loyaux". J'invite ceux qui ne peuvent s'engager à prendre congé.»

Avant de pouvoir promener mon regard sur l'assistance, celui qui se tenait à ma droite s'empressa de prêter serment. Les autres convives l'imitèrent tous, un à un.

Je leur ai proposé, après cela, de désigner celui qui dirigerait l'association et ses réunions, ainsi qu'un secrétaire pour les comptes rendus des discussions et des décisions. *Al-'Allâmah Al-Misrî* suggéra que cette tâche devait m'incomber, car je connaissais mieux que personne les frères présents, dont certains se voyaient pour la première

fois. Tous les autres participants se rangèrent à son avis sur ce point.

Je fis donc savoir que mon choix se portait sur *Al-Ustâdh Al-Makkî* pour présider l'association. J'ajoutai que je me désignais moi-même comme secrétaire, voulant ainsi épargner aux autres cette corvée que je pouvais assumer. J'en profitais pour demander aux frères non-arabisants l'autorisation de remanier certaines de leurs expressions, lors de la rédaction des comptes rendus. Tous manifestèrent leur accord et leur adhésion, et Al-Ustâdh déclara qu'il acceptait la fonction en remerciant les participants pour leur confiance. L'Assemblée, silencieuse, attendait désormais le discours de son président.

1. Le président Al-Ustâdh plissa alors le front, comme dans un effort pour rassembler ses pensées, puis il prit la parole

Loué soit Allah, Connaisseur de ce qui est caché et apparent, Celui qui nous a unis dans le *tawhîd* et dans l'islam, et qui nous a ordonné l'entraide vertueuse et pieuse. Paix et bénédictions sur notre Prophète Muhammad ﷺ qui a dit :

> *Les musulmans par les liens d'affection et de compassion qui les unissent ressemblent aux pierres de l'édifice qui se soutiennent.*

Salut et bénédictions également sur sa famille et ses compagnons qui ont lutté pour Allah, défendu l'islam sans se laisser distraire par d'autres préoccupations. Ces Disciples qui se consultaient et dont la protection accordée par le dernier d'entre eux les engageait tous. Ô Allah, nous n'adorons que Toi et à Toi Seul nous nous

soumettons ; Ton Seul secours nous implorons, et de Toi Seul nous espérons l'utile, et de Toi Seul nous cherchons protection contre le nuisible. Guide-nous dans le droit chemin sans obscurité, ni tortuosité, le chemin de ceux qui Tu as comblé du bienfait de la guidée vers le *tawḫîd* ; non pas celui des réprouvés idolâtres qui se sont égarés après avoir reçu la guidance.

Pureté à Toi Ô Allah, accorde-nous de Ta part une miséricorde et inspire-nous la droiture dans nos actes.

Ô vous nobles messieurs, chacun de vous connait la raison de notre rassemblement que vous a exposée lors de discussions précédentes notre frère Al-Furâtî. Nous sommes d'ailleurs ici en réponse à son invitation à ce congrès, et nous le remercions pour ses efforts.

Je ne m'étendrai donc pas plus sur la raison de notre présence ici, comme je ne tenterai pas de raviver votre motivation ou votre ardeur, nous sommes d'ailleurs tous logés à la même enseigne sur ce plan.

Je vous propose cependant un court rappel de l'évolution de notre situation.

La question du déclin des musulmans date de mille ans, si ce n'est plus. Ce qui a préservé la grandeur de cette religion durant tous ces siècles successifs est la solidité de ses fondements. À cela s'est greffé le fait que, durant des siècles, les autres nations avaient accumulé un sérieux retard par rapport aux musulmans, dans tous les domaines.

Puis plusieurs nations nous ont alors surpassés dans les sciences et les disciplines éclairées expérimentales. Elles se sont alors développées et elles ont étendu leur

influence. Cette dernière s'est désormais installée dans la plupart des pays, et chez les peuples de l'islam, ainsi que chez les autres.

L'inertie des musulmans les a conduits, pour finir, à la paralysie qui domine le royaume islamique en périphérie, et qui se rapproche maintenant de son cœur : la péninsule arabique.

Cette situation a interpellé certains esprits qu'Allah a dotés de lucidité et auxquels Il a inspiré la recherche de la récompense des Mujâhidûn. Ils ont alors diffusé sermons, épîtres et études alarmants, provoquant ainsi l'éveil d'un grand nombre, et inspirant différents courants de pensée.

Ces mouvements demeurent toutefois confus et inefficaces.

Nous espérons qu'Allah permette à cette assemblée de créer l'unité dans cette tendance et de regrouper ces énergies.

Une étude minutieuse des publications et articles sur le sujet, habilement rédigés par leurs honorables auteurs, révèle qu'ils gravitent tous autour de quatre points primordiaux :

1. L'exposé de la situation actuelle et la description générale et parfois remarquable de ses symptômes. Ce point suscite l'intérêt et alimente la réflexion, mais cette dernière reste passagère si l'on ne l'entretient pas.
2. La mise en évidence de l'ignorance généralisée comme cause du déclin présent. Ce point est

cependant abordé de façon sommaire et indirecte, alors que le thème requiert des explications franches et détaillées.

3. L'avertissement grave et très inquiétant adressé à la Umma sur les dangers à venir qui la menacent de toute part. Pourtant la situation actuelle ne requiert pas nécessairement d'avertissements alarmistes.
4. Le rejet de la responsabilité sur les dirigeants et les savants ou même la Umma dans son ensemble. Avec le reproche fait aux musulmans de ne pas user de la force du consensus autour de la *nahdhah* (« réveil islamique »). Or, parler de consensus quand la communauté est à ce point divisée relève de l'impossible, et non du difficile.

On a largement développé ces aspects théoriques et par différentes et excellentes approches.

Nous devons désormais dégager les bénéfices de ces analyses. Mais cela ne sera possible que si nous diagnostiquons la maladie et les maux associés, de manière précise et méthodique.

Ainsi, nous devons au préalable repérer les différents foyers de concentration pathogène. Identifier les facteurs infectieux pour découvrir le traitement efficace, le plus accessible et celui qui garantit de réels résultats. Cela devra constituer notre première tâche.

La seconde étape devrait nous conduire alors à établir une méthode sage pour administrer le remède dans le *corps* de la Umma. Cette solution devra permettre

de terrasser l'entêtement et les chimères et de vaincre la résistance des *organes de perception*.

Autre point. Je suis persuadé, chers messieurs, que vous comprenez bien l'anonymat que la plupart des participants ici présents ont choisi d'adopter. En effet, cette assemblée doit prendre en compte les avantages ou plutôt même, les impératifs divers qui y sont liés, nous devons donc tous y veiller.

Cet anonymat assurera que chacun s'implique avec un discours franc et loyal envers les musulmans, sans ostentation, sans gêne, sans parti pris émotionnel et sans excès. La timidité excessive cause la perte, et dissimuler l'évidence relève de la bêtise. Tandis que l'islam exige loyauté, il rejette tout autant la pudeur mal placée.

L'anonymat se justifie aussi, car la plupart des gens connaissent tous ceux que cette question du déclin préoccupe, et ils se sont forgés d'eux une opinion fausse.

En outre, sur cette question du contexte de la communauté les individus sont divisés. La moitié des savants se compose de lâches qui ne veulent pas aborder le sujet ou d'hypocrites ostentatoires qui disent, mais ne font pas. Quant au commun du peuple, ils n'acceptent le conseil que lorsque celui qui le prodigue est infaillible.

Par conséquent, les déclarations sous anonymat préserveront l'attention, faciliteront l'adhésion et encourageront le consensus.

Chers frères, je pense que vous accepterez de mettre de côté les différences de *madhhab* («école juridique»). Chacun de nous imite le sien sans toujours connaître les références sur lesquelles s'appuient les verdicts des écoles.

Nous proposons donc de prendre le Livre, la *Sunnah* authentique et l'*ijmâ'* («consensus») confirmé, comme uniques sources. Cette méthodologie empêchera les divergences d'opinions et fera accepter nos décisions par l'ensemble des musulmans. La méthodologie des *Salaf* demeure, du reste, la base que personne ne peut remettre en cause. La Umma n'éprouve aucune gêne à s'y référer, et cette approche reste unanime pour l'élucidation de plusieurs questions fondamentales de l'islam. Cette démarche possède aussi l'avantage de placer les écoles sur un pied d'égalité.

Que personne n'éprouve donc de réticence à abandonner l'imitation d'un imam sur une question qui s'oppose aux Textes du Noble Coran, et à la Sunna authentique consignée par les prédécesseurs. D'autant plus que cette démarche ne choque personne, car elle ne constitue pas une nouveauté pour les musulmans. L'ensemble des habitants d'*Al-Jazîrah*[1], soit sept à huit millions d'individus, se réclament tous du salafisme dans leur dogme, malgré leurs différentes obédiences juridiques : hanbalite, zaydite ou shafi'ite. Toujours est-il que l'islam est né chez eux, et que leur compréhension de la religion demeure celle de nos prédécesseurs, telle qu'ils l'ont reçue, défendue et transmise.

Ajoutons à cela que leur contact avec les non-musulmans demeure restreint, et ils restent donc relativement

---

1 NDT : La péninsule arabique.

à l'abri de leurs influences. On ne retrouve pas chez eux cette tendance à innover dans la religion[1], par exemple.

Que certains parmi vous ne pensent pas que s'en remettre à notre compréhension et à nos propres efforts d'interprétation, sans avoir à imiter un imam, est chose singulière. À l'instar de ceux qui prétendent que le *taqlîd*[2] s'impose, car les imams sont des gens de mérite, et leurs actions et leur savoir sont reconnus.

Rappelons-nous tout simplement l'embarras énorme que nous éprouvons face à ces grandes divergences sur de nombreuses questions rituelles, qui d'un côté confirment et de l'autre infirment. Ces désaccords concernent pourtant des actes apparents, répétés des milliers de fois, tels que : le Prophète ﷺ ou les Compagnons faisaient-ils un ou deux *taslîm* pour le *witr* ? Ou accomplissaient-ils le *qunût* durant le *witr* ou le *ṣubḥ* ? Les Compagnons récitaient-ils en même temps que l'imam ? Levaient-ils les mains lors du *takbîr* ? Joignaient-ils leurs mains durant la prière ou les laissaient-ils le long du corps ?

Les divergences des savants prédécesseurs sont donc nombreuses sur une adoration, telle que la prière, qui constitue un pilier de l'islam qui se pratique en public et de façon répétée et collective. Que dire alors de leurs oppositions sur des verdicts qui ne reposent que sur une seule parole, ou un acte ou un silence du Messager

---

1 La fin du compte rendu comporte un chapitre détaillé sur les traits distinctifs des Arabes.

2 NDT : Le *taqlîd* consiste en l'imitation plus ou moins arbitraire d'un imam ou d'un cheikh.

d'Allah ﷺ; et qu'un nombre restreint de rapporteurs ont transmis en de rares occasions?

Pour ces raisons, je considère que nous pourrions mettre de côté les opinions divergentes, en particulier celles qui ne relèvent pas directement des fondements. D'un commun accord, nous prendrons alors comme référence les Textes que nous aborderons selon notre compréhension ou ce qui nous apparaîtra, selon nos capacités, être conforme à l'approche des *Salaf*. De cette manière, nous progresserons dans l'unité et dans la concorde par rapport à nos déclarations, ce qui fera croître les chances d'adhésion de la Umma à notre projet.

Chers messieurs, j'appelle aussi à la nécessité, et je suis le premier concerné, de ne pas se laisser intimider par la gravité des symptômes de notre faiblesse exposés jusqu'ici dans cette assemblée. Nous ne devons pas désespérer de la miséricorde d'Allah. Nous devons dénier les paroles de ceux qui disent : « nous sommes une nation morte qu'on ne peut réanimer », ou encore, « lorsque le déclin s'abat sur une nation, cette dernière est condamnée. »

Considérez donc ces peuples : les Romains, les Grecs, les Américains, les Italiens, les Japonais et autres. Ce sont des peuples comme le nôtre qui ont su simplement, à un moment de leur histoire, renouer avec leur essor. Ils étaient avant cela totalement affaiblis et avaient perdu tous les prérequis pour la réorganisation de leur existence politique.

En réalité, ce qui nous sépare, et en particulier les Arabes d'*Al-Jazîrah*, de ces grandes nations vivantes modernes ne sont autres que la science et une morale

élevée. Notons au passage qu'entretenir et développer la connaissance nécessite vingt années, tandis qu'aiguiser son sens moral en exige une quarantaine.

Nous devons avoir confiance en la bienveillance d'Allah, Celui que nous adorons Seul. Avoir foi en cette doctrine limpide qui sur le monde a étendu sa bannière dignement, et qui en tant que religion révélée demeure préservée, forte, et solide. Aucun autre dogme ne surpasse l'islam ou ne peut rivaliser avec lui en sagesse, sur le plan de l'ordre, ou sur celui de l'équilibre dans son édification.

Soyez également convaincus, chers frères, que l'affaire se trouve en bonne voie. Des indices révélateurs et des signes du destin annoncent des changements prometteurs. Désormais, des esprits libres, sages et vertueux naissent et grandissent dans l'islam. Un seul de ces derniers en vaut mille, et un millier vaut un million. La force organisée d'une union de ces nobles réduirait au silence le tambour du diable et ferait retentir la voix des justes auprès de la Umma. Ils pourraient alors l'arracher à son profond sommeil pour la guider vers l'effort et ainsi mettre fin à ce marasme tenace qui s'éternise.

Je déclare en outre que la tenue de cette assemblée représente en soi un de ces plus importants signes encourageants ; en particulier, si Allah dans Sa Bienveillance permet la création d'une association officialisée.

En effet, les associations sont supposées poursuivre leur projet à long terme, ce que le temps imparti à un seul individu ne permet pas d'assurer. Elles garantissent la réalisation des objectifs dans une fidèle constance, à l'abri des incertitudes qui perturbent. L'expression du *ḫadîth* :

«… la Main d'Allah est avec la *jamâ'ah* ("le groupe")» illustre d'ailleurs très bien ce principe. C'est en cela que réside le secret de la réussite des associations dans leur conduite remarquable de projets de taille.

L'essor des nations occidentales doit beaucoup à ce secret de la réussite qui les a menées à des réalisations importantes.

Sachez qu'Allah a décrété dans Sa création que tout objectif, total ou partiel, requiert énergie et temps qui doivent être délivrés en adéquation avec l'ampleur de la mission.

Retenons que l'effort mesuré, déployé sur le long terme demeure plus efficace, constant et durable que l'effort intense, mais court.

Chacun de nous sait que toute une vie ne suffira pas à notre projet, ni même le temps de règne d'un pouvoir bien établi. L'énergie qu'il requiert ne doit pas être celle d'un mouvement sectaire ponctuel et irréfléchi qui disparaîtra aussi vite qu'il s'est déclaré.

Partant du principe qu'une seule main n'applaudit pas, une association débute aussi par deux, puis grandit pour atteindre sa maturité et prendre enfin une forme définitive. Nous pouvons donc nous attendre à l'officialisation prochaine de notre assemblée qui deviendra alors porteuse d'espoirs.

Cependant, nous ne devons pas céder à l'inaction, elle-même entretenue par la conjecture qui voudrait que les associations en Orient, à cause des pressions politiques, possèdent une durée de vie limitée. D'autant qu'elles ne disposent pas des moyens financiers tels que ceux

de la plupart des « académies », qui sont des assemblées de savants et de lettrés qui bénéficient d'un patronage officiel.

Au contraire, s'engager fermement et avec optimisme jusqu'à la concrétisation de notre but est l'attitude la plus avisée et la plus résolue.

Notre avenir demeure encourageant et il nous réserve sûrement de bonnes surprises. Allah, pour Qui rien d'impossible n'existe, nous aidera à donner à cette association un caractère officiel. Elle lancera alors un appel qui retentira tel le cri du muezzin « venez au bonheur » et qui s'élèvera du Cap de Bonne-Espérance pour atteindre les confins de la Chine.

Nous pouvons aussi espérer un accueil favorable des gouvernements islamiques ainsi que leur soutien, même si ce n'est pas à court terme. Car en fin de compte, la mission principale de cette organisation consiste en la renaissance de la Umma ; à l'extirper des abîmes de l'ignorance pour l'entraîner dans l'ascension de la connaissance. Cette mission, en outre, l'association s'engage à l'accomplir sans revendiquer d'appartenance politique. Mais nous reviendrons sur cette question plus loin.

Cela étant dit, commençons par diagnostiquer méthodiquement et précisément le mal de l'apathie généralisée qui affecte gravement la *Umma*.

Je vous invite, messieurs, à une réflexion individuelle et approfondie sur la cause de cette léthargie. À la suite de cela, chacun exposera ses idées et, s'il plaît à Allah, ses conclusions durant les réunions qui suivront. Nos prochaines rencontres auront lieu tous les jours, à

l'exception du mardi et du vendredi. Elles débuteront une heure après le lever du soleil pour s'achever un peu avant la prière du *zuhr*, c'est-à-dire une heure après le moment où je vous parle. Chaque séance commencera par la lecture des comptes rendus de la réunion précédente, puis s'ensuivront les discussions.

Je conclus la séance d'aujourd'hui en exposant le programme des thèmes principaux que nous aborderons lors des assemblées. Je recommande à chacun de les méditer et de les étudier :

1. Le foyer pathogène
2. Les symptômes de la maladie
3. Les facteurs infectieux
4. La description du mal
5. Quels sont les moyens pour administrer le remède
6. Qu'est-ce que l'islamité ?
7. Comment encourager la pratique de l'islam ?
8. Qu'est-ce que *ash-shirkul-khafî* (l'idolâtrie mineure) ?
9. Comment repousser les innovations ?
10. La méthode pour fonder une association culturelle.

À la fin du discours du président Al-Ustâdh, et à la clôture de la réunion, *Sayyid Al-Furâtî* ajouta :

Je propose que chaque membre inscrive ces dix questions en marge du document qui contient les biographies des participants, en guise de mémento.

Quatre personnes se dirigèrent alors vers le bureau pour prendre de quoi écrire. Les autres les imitèrent. Lorsque tout le monde eut terminé, *Sayyid Al-Furâtî* leur dit :

Je profite de votre première visite en ces lieux pour vous inviter à une collation que l'étranger que je suis en cette terre bénie a préparée rapidement de ce qu'il a pu trouver.

Puis, il les accompagna à table. Durant le repas, les invités discutèrent de la situation à Liverpool dont Sa'îd Al-Inklîzî leur rapportait des nouvelles. On leur apporta ensuite le thé, le café et les boissons fraîches. Chacun se désaltéra à sa convenance. Puis les participants sortirent par petits groupes pour répondre au meilleur des appels : celui du muezzin qui invitait à la prière du milieu du jour.



Deuxième réunion du mercredi 17 dhûl-qi‘dah 1316

Au matin du jour mentionné s'est tenue la deuxième réunion. Après la lecture des derniers comptes rendus, ***Al-Ustâdh***, président de l'Assemblée, ouvrit la séance.

1. Al-Ustâdh Al-Makkî, président de l'Assemblée

Les spécialistes assimilent la situation actuelle des musulmans à un fléau auquel ils donnent le nom de *maladie* sous sa forme indéfinie. Parfois, ils qualifient aussi cette *maladie* de *latente*, *chronique* ou *grave*. L'origine se trouve peut-être dans un énoncé de la Tradition (*Sunnah*). Un *ḫadîth* compare effectivement les musulmans à un corps dont la maladie d'une des parties propagerait la fièvre au reste de l'organisme.

Je considère toutefois que l'usage de l'expression *apathie généralisée* comme intitulé de cette étude est plus approprié. En effet, le contexte de la Umma est plus lié à un état spirituel qu'à leur condition matérielle, qui reste la moins désastreuse.

En outre, puisque cette apathie demeure une réalité globale et affecte toutes les parties du *corps islamique*, on peut donc y ajouter le terme de *généralisée*.

À ce propos, on pourrait croire, a priori, que ce mal global n'affecte pas nécessairement tous les membres de la communauté. Pourtant, après une observation minutieuse on constate qu'il concerne l'ensemble des adeptes de l'islam, de l'orient à l'occident, et qu'il n'épargne qu'un petit nombre.

La problématique, messieurs, consiste à identifier les causes de cette léthargie chronique dont souffre la Umma depuis des siècles.

Ce mal les affecte tous, sans distinction de peuple, de pays, de situation religieuse, politique, individuelle ou économique. Le contexte est tel, qu'en comparant deux localités voisines, ou deux quartiers, ou deux villages, ou même deux maisons où résident d'un côté des musulmans et de l'autre des impies ; on constate en observant les endroits occupés par les musulmans que ces derniers font preuve de moins de dynamisme et d'organisation. Cela s'applique à tous les aspects de la vie, et aussi bien sur le plan individuel que collectif.

On remarque également que leurs compétences sont moins développées que celles de leurs pairs, dans toutes les disciplines et les artisanats.

Pourtant, les musulmans citadins et tous ceux qui vivent en campagne adoptent volontiers des attitudes conservatrices dans le domaine des mœurs. Ils n'hésitent pas à se distinguer des voisins mécréants qu'ils

fréquentent, comme en matière de loyauté, de courage et de générosité.

Comment expliquer, dans ce contexte, cette généralisation d'un état d'apathie tenace, indéfectible qui affecte ce groupe religieux en particulier? Pourquoi le rencontrons-nous systématiquement chez les membres de notre communauté?

Nous en sommes arrivés au stade où certains penseurs s'interrogent même sur la compatibilité de l'islam avec l'ordre.

Notre assemblée se trouve ici face à une énorme problématique qu'elle doit élucider en priorité de manière approfondie et inductive. Peut-être pourrons-nous alors identifier les facteurs pathogènes de ce mal avec certitude, et ainsi y remédier et éliminer l'anomalie pour guérir le malade, si Allah le veut».

1. Al-Fâdhil Ash-Shâmî

Je rejoins notre président Al-Ustâdh sur sa description du contexte d'apathie, tout comme je ne vois rien qui s'oppose à ce qu'on la qualifie de généralité qui affecte tous les adeptes de l'islam.

1. As-Sâhib Al-Hindî

Bien que j'aie le moins de mérite parmi les frères, j'ai tout de même beaucoup voyagé et j'ai une certaine expérience de la situation des pays et de leurs populations. Je suis convaincu que cette apathie demeure générale. Elle demeure cependant moins apparente dans certains endroits où les non-musulmans restent absents, tels

qu'Al-Jazîrah et plusieurs régions d'Afrique. J'ai constaté également que cet état de léthargie apparaît moins évident chez les musulmans qui côtoient des peuplades idolâtres. À l'instar de celles qui sont très isolées et ont des coutumes étranges, comme certaines sectes sabéennes sur les rivages du Tigre, pour qui passer leur temps dans l'eau est un rite central. Ou encore les peuples noirs du Congo ou les bouddhistes d'Inde qui croient que toutes les calamités, y compris la mort naturelle, sont liées à la sorcellerie.

Ces populations vivent dans un état d'inertie bien plus prononcé que celui des musulmans. Quoi qu'il en soit, cela ne nous dispense pas, non plus, de soutenir que notre mal s'est généralisé au sein de la Umma.

Le président, Al-Ustâdh

Les détails et l'analyse d'As-Sâhib Al-Hindî sont exacts, et par conséquent, je reviens sur le fait que le phénomène touche plus durement les musulmans. Le déclin affecterait donc plus sérieusement les communautés religieuses sectaires.

Al-Hâfiz Al-Basrî

À mon avis, nous devrions également exclure de la comparaison avec les musulmans, les matérialistes, les naturalistes et autres irréligieux. Ces gens mènent nécessairement une vie hors normes et sans cadre moral, une existence de souffrances, de décadence et d'une plus grande bassesse, par rapport aux religieux. C'est d'ailleurs ce qu'admettent les naturalistes eux-mêmes qui se considèrent *les gens les plus misérables sur terre*.

J'ai aussi cru pendant longtemps que des individus sans culte existaient et qu'ils menaient une piètre existence. Puis mon expérience m'a convaincu que la religion, au sens originel de croyance en une force supérieure dirigeant le monde et à laquelle on doit se soumettre selon un modèle de pensée, est ancrée en l'homme. J'ai alors compris que *matérialiste* ou *naturaliste* désignent en réalité ceux qui s'imaginent que la *matière* ou la *nature* représentent cette puissance suprême. La foi pour ces derniers consiste donc à reconnaître ces *forces matérielles*.

Ce postulat confirme l'approche des moralistes. Ils prétendent que dans l'absolu, personne n'est irréligieux, car chacun possède nécessairement une religion. Cette dernière peut s'avérer authentique ou altérée, et dans les deux cas posséder une origine fondée. Elle peut aussi être erronée ou corrompue, tout en ayant, dans les deux cas, une origine fausse. Les deux types de cultes altérés le deviennent par suppression, ou ajout ou par un mélange des deux. Ainsi, au vu de ces éléments, un découpage de la religion en huit catégories devient possible.

La croyance authentique garantit, quant à elle, l'ordre, le succès présent et le bonheur et la réussite dans l'Au-delà. Quant au culte faux et aux deux autres que les suppressions ont altérés, leurs adeptes peuvent concevoir l'ordre et obtenir la réussite en ce monde selon divers degrés. Enfin, pour ce qui est des religions corrompues par ajout ou par un mélange de retraits et d'ajouts, leurs adeptes sont, somme toute, voués à la perdition totale.

J'admets que la présente démonstration semble singulière dans sa présentation, j'espère toutefois qu'elle ne suscitera approbation ou rejet qu'après examen minutieux et étude.

De mon point de vue, cette question du découpage des religions demeure un fondement important lié directement à la question de l'apathie généralisée qui affecte les musulmans.

Le président Al-Ustâdh

Chers messieurs, je me dispenserai de mentionner ici les règles de bienséances des discussions, mais je tiens à rappeler un point.

Je dois attirer ici votre attention sur ce qui a traversé votre esprit, et que vous souhaitez tous me voir évoquer à voix haute. J'insisterai donc pour qu'on ne se focalise pas sur sa propre opinion en cherchant à la mettre en avant. Rappelons-nous que chacun ici ne fait qu'exprimer et divulguer ses vues personnelles. Elles peuvent être justes ou fausses.

Ces opinions dévoilées par leurs auteurs divergent parfois même de ce que croient vraiment ou pratiquent ces derniers. Peut-être ne les émettent-ils que comme simples références, tandis qu'ils ne souhaitent en réalité qu'éveiller une problématique, confirmer ou infirmer leurs visions?

Par conséquent, aucun avis ne s'impose aux autres, tout comme aucun blâme ne peut être adressé à quiconque pour ses idées, et chacun demeure libre de les amender ou d'en changer.

Notre rôle ici consiste à étudier et à chercher, et non à débattre. Rien n'empêche, cependant, de crier « Bravo » ou « Félicitations » lors d'une discussion en cas d'approbation, pour soutenir l'opinion avisée d'un intervenant et faire remarquer la justesse de ses propos.

Ces mises au point désormais faites, poursuivons maintenant notre étude sur les causes de l'apathie généralisée qui affecte la Umma.

1. Al-Fâdhil Ash-Shâmî

À mon sens, l'origine de cette apathie réside dans l'apparition de certains fondements doctrinaux et moraux tels que ceux des *jabriyyah* (jabrites). Ce dogme, après tous les ajustements qu'il a subis, a rendu la Umma jabrite dans la pratique et qadarite dans les croyances. Cette doctrine a incité au détachement des choses terrestres, et à se contenter du peu, et de conditions de vie modestes. Elle a encouragé la mortification des penchants tels que ceux pour la gloire et le pouvoir, et a poussé à se détourner de la beauté de cette vie, de la grandeur, et des ambitions élevées. Cette *'aqîdah* transforme le musulman en un mort-vivant. Chacun de ses préceptes suffisent à faire sombrer dans l'abattement, l'engourdissement, le découragement et le relâchement. Comme ils s'opposent à la raison, aucune loi ne peut donc promouvoir de tels principes.

Cela explique pourquoi 'Umar b. Al-Khattâb, qu'Allah l'agrée, avait banni Abû Dharr Al-Ghifârî, qu'Allah l'agrée, à Ar-Rabdhah.

1. Al-Balîgh Al-Qudsî, en réponse à Fâdhil Ash-Shâmî

Ces fondements jabrites et ascétiques se sont effectivement mêlés aux croyances de la Umma. Ainsi que d'autres qui sont encore plus néfastes pour le principe du *recours aux causes*. Ils peuvent certes devenir une entrave à la poursuite du bien-être en ce monde et toutes les religions ont subi l'influence de ces idées.

Mais dans leur essence, ils permettent aussi de freiner l'assouvissement des penchants humains et génèrent la modération. D'un autre côté, ils soulagent aussi les démunis et les opprimés. Leur rôle consiste également à réduire le sentiment des disparités existantes entre les riches et les pauvres.

On remarque aussi que sur le plan de la foi dans la prédestination, qu'on la désigne de bonne ou de mauvaise, toutes les religions la reconnaissent de façon unanime. Elle constitue l'œuvre d'Allah, ou comme nous le disons nous les musulmans : « si c'est un bien, il vient d'Allah et si c'est un mal, il provient de moi ou du diable ».

Le problème dans l'approche des gens face au destin est qu'ils n'imputent à ce dernier que les phénomènes dont les causes leur échappent, pour masquer ainsi leur ignorance. Ils invoquent aussi la fatalité pour justifier leur impuissance ou lorsqu'ils échouent à obtenir ce qu'ils veulent, ou à éviter ce qu'ils répugnent.

Depuis un certain temps, chez les musulmans, l'ignorance dominante du principe des causalités, ainsi que leur incapacité notoire, les a conduits à chercher

refuge dans le destin et dans l'ascétisme, non par conviction, mais par lâche nécessité.

Concernant maintenant l'abstinence et la pauvreté, prenons l'exemple des chrétiens pour lesquels ces actes comptent parmi les plus vertueux. Celui qui a instauré le monachisme voulait-il faire disparaître toute l'humanité en une seule génération ? Ou l'a-t-il simplement institué pour le compte d'une élite? Évidemment, on ne peut imaginer que son but ait été la généralisation de ces pratiques.

Partant de là, rien n'autorise à penser que ces fondements dits jabrites ou ascétiques sont la cause de la léthargie dont souffre la Umma. Mais ils contribuent, au contraire, à la modération et à une progression dans la discipline, tout en procurant une certaine stabilité morale.

Considérons, pour illustrer cela, les efforts immenses déployés par les Compagnons et les califes bien guidés, qu'Allah les agrée, dans l'enrichissement matériel, l'exercice du pouvoir et la quête de grandeur. N'oublions pas bien sûr leurs sacrifices pour la quête de la récompense dans l'Au-delà. Mais ne trouve-t-on pas en cela la preuve que l'ascétisme n'est pas cause d'inertie ou d'immobilisme ? Car les Compagnons n'étaient-ils pas eux-mêmes de véritables ascètes, bien au-delà de nos prétentions modernes ?

L'Assemblée : Bravo ! [1]

---

1 NDT : Intervention de l'audience qui est reproduite à plusieurs reprises tout le long du texte.

J'ajoute que l'examen de la littérature islamique sur l'incitation à la pauvreté révèle que cette pratique vise à mettre en avant surtout l'intérêt général. Le détachement vis-à-vis des choses mondaines consiste donc à transférer le fruit de son labeur au bénéfice du plus grand nombre, sans l'accaparer simplement pour soi-même.

Cela s'applique de même au *jihâd*, par exemple, qui consiste pour le croyant à œuvrer par tous les moyens, jusqu'au sacrifice de sa propre vie, pour élever la parole d'Allah et établir l'islam sur terre. Sa finalité ne se résume pas à guerroyer avec les mécréants, comme on a tendance à le croire, car la lutte armée contre les impies reste avant tout profitable à la communauté, ainsi qu'à l'humanité entière.

Le *jihâd* constitue donc, de ce point de vue, une *invitation* faite aux mécréants à partager avec les musulmans le bonheur dans ce monde et dans l'autre. Cela correspond à l'idée que les nations avancées ont le devoir humain et naturel de guider les peuples inférieurs vers le bien, même contre leur gré, au nom de l'islam et dans l'intérêt des peuples.

Al-Balîgh Al-Qudsî poursuivit ainsi :

Concernant cette inertie généralisée, j'ai tendance à croire que son origine se trouve plutôt dans la modification de la nature du pouvoir dans les pays musulmans.

Au début de l'islam, le pouvoir s'exerçait sur la base du partage, c'est-à-dire de façon démocratique, dans toute l'acception du terme. Après les califes bien guidés, les guerres intestines se sont propagées et ont alors transformé l'empire islamique en royautés. À leur commence-

ment, ces régimes dirigeaient encore dans les limites des principes juridiques fondamentaux de l'islam.

Par la suite, les dirigeants en place ont délaissé presque complètement ces règles. L'origine de cette mutation résidait dans l'inexistence d'ouvrages élémentaires de jurisprudence. À cette époque, les Compagnons étaient occupés avec les conquêtes et s'étaient dispersés en différents points géographiques.

Des divergences et des différences durant de la consignation ultérieure de ces principes de jurisprudence sont alors apparues chez les savants. L'autorité de personnes aux opinions suspectes s'est alors affirmée au sein de la Umma. Ces derniers ont imposé ce qui se conformait à leurs penchants, hérités de l'époque antéislamique[1].

Les gouverneurs en poste, en particulier les plus extrémistes, ont aussi trouvé dans cette lacune juridique un moyen de créer la division et le séparatisme. L'empire islamique a subi de ce fait un morcellement en entités distinctes, juridiquement et politiquement opposées, et qui luttaient constamment pour leur survie.

L'islam a alors perdu la protection de ses adeptes et la division au sein de la Umma a attiré la convoitise de ses ennemis. Les guerres internes et externes ne lui ont offert que peu de périodes de répit, durant lesquelles les musulmans ont tout de même développé les sciences et leur civilisation. Les conflits armés permanents avaient transformé les musulmans en guerriers de métier. Leurs

1 Si seulement ces personnes n'étaient pas intervenues pour souiller l'islam et imposer leur autorité aux musulmans, en usurpant le droit fondamental des Quraysh.

mœurs devinrent celles de combattants. Mais l'art, l'artisanat et les activités lucratives du quotidien étaient devenus étrangers pour eux.

Après la disparition des chefs et des équipements militaires, les victoires devenaient rares et le déclenchement de conflits n'était plus justifié. La Umma s'est alors contentée de se défendre, surtout depuis les deux derniers siècles. Finalement, nous demeurons dans cette situation d'abattement depuis que les autres nations ont adopté le modèle de l'armée de métier que nous avons, de notre côté, abandonné. Notre contexte se résume désormais à celui d'états rivaux et ennemis qui vivent dans l'adversité et l'opposition réciproques, sans partage ni échange.

Une telle condition ne peut qu'encourager l'extinction de notre conscience collective, de notre motivation et n'engendrer qu'indolence et apathie.

L'Assemblée : Excellent !

1. Al-Hakîm At-Tunsî

Certes, mais d'autres nations que la nôtre, comme les peuples germaniques, possédaient des gouvernements gérés par des instances totalement séparées et opposées juridiquement. Ils étaient divisés en entités politiques différentes et constamment en guerre. Pourtant, cet état d'inertie qui nous affecte les a épargnés. La cause à l'origine du mal qui atteint les musulmans doit donc se trouver ailleurs.

Puis Al-Hakîm ajouta :

Selon moi, nous sommes éprouvés ainsi à cause de l'enracinement de l'ignorance chez la plupart de nos dirigeants.

Ces concupiscents, aux actes déviants, s'égarent et nous égarent du droit chemin, tout en croyant eux-mêmes être des bienfaiteurs. Leur ignorance les a réduits à un rang inférieur à celui des barbares. Ces derniers ont assez de caractère et un certain code d'honneur grâce auxquels ils protègent au moins leurs semblables, défendent leurs frontières et ce qu'ils possèdent. Mais ceux qui gouvernent les musulmans n'ont, quant à eux, aucune personnalité et aucun sens de l'honneur. Ils détruiraient leur maison de leurs propres mains, sans sourciller.

Parmi eux se trouvent certains autres égarés conscients de leur condition. Ils se plaignent et pleurnichent invoquant l'excuse de la contrainte. On en voit certains autres qui palabrent aussi et se présentent comme des réformateurs politiques, alors qu'ils se situent aux antipodes de la vérité. Ils disent ce qu'ils ne pensent pas, et ils font croire qu'ils veulent le changement. Mais, en vérité, leur cœur obstiné et entêté est ancré dans la corruption qui a altéré leur foi et leur façon de vivre. Ils ont détruit les fondations de la gloire et dans l'humiliation ils se sont vautrés, et ont fait plonger avec eux les musulmans.

Voici le mal incurable dont on ne peut espérer la guérison. Ce mal se nomme la vanité et il empêche son porteur de reconnaître le mérite de son prochain. Sans

pour autant l'inciter à rivaliser avec l'homme compétent dans son domaine.

Malheureusement, ce défaut s'est répandu parmi les chefs, puis parmi les savants et enfin dans l'ensemble de la communauté.

1. Al-Mawlâ Ar-Rûmî

Imputer toute la responsabilité à nos dirigeants est une erreur, car ces derniers ne représentent qu'un prolongement de la Umma semblable à nous en tous points. D'ailleurs, un dicton atteste que « vous avez les chefs qui vous ressemblent ». Ainsi, si nous n'étions pas si malades, nos dirigeants ne souffriraient pas également des maux qui sont les leurs.

Mon opinion sur notre malheur est qu'il résulte de la disparition de la liberté, notion qui nous est devenue totalement étrangère ! Nous en avons oublié totalement la signification. Prononcer son nom est même devenu interdit au point qu'entendre quelqu'un le prononcer nous manque[1].

Ceux qui ont tenté de définir ce concept évoquent l'exercice libre des choix de l'homme dans ses paroles et ses actes, sans entraves arbitraires et injustes.

---

1 Al-Mawlâ Ar-Rûmî vient de Constantinople (Istanbul). Dans cette région, on a instauré une politique du langage qui interdit l'usage de certains termes. Ainsi sont bannis du langage des mots tels que liberté, association, nation, Murâd, Rashâd, califat, *khul'* (divorce à l'initiative de la femme), envoyé, retardé (mentalement), dérangé (psychologiquement) et autres termes interdits au nom d'une politique délirante.

L'égalité des droits et demander des comptes aux dirigeants découlent aussi du principe de liberté, car ceux qui gouvernent ne sont finalement que des mandataires. Vivre librement signifie ne pas craindre de les questionner ou de les conseiller.

L'éducation doit aussi être ouverte, ainsi que l'expression, l'écriture, les recherches scientifiques. L'autorité judiciaire doit pouvoir également s'exercer en toute indépendance, afin qu'aucun individu n'ait à craindre l'injustice, la spoliation ou la trahison.

Le respect de la religion, de la vie, de l'honneur, du savoir et de son exploitation représente également un des acquis des sociétés libres.

La liberté constitue l'essence de l'islam, on attribue d'ailleurs à Hassân b. Thâbit, le Compagnon poète, qu'Allah l'agrée, ces vers :

C'est par l'islam que l'ordre est instauré,

Et que sur les chemins règne la sécurité.

On voit à travers ces paroles que ce Compagnon a résumé l'islam par deux aspects principaux : l'application de la Loi et l'instauration de la sécurité.

On ne peut nier que le bien de l'homme le plus précieux après la vie reste la liberté. La perdre équivaut à la disparition de l'espoir, à l'annihilation de l'action, à la mort de l'esprit. La loi et les législations sont alors abolies et détournées.

Jadis, le pâtre vivait librement, et au pouvoir il n'accordait pas d'importance. Il interpellait le chef des croyants par son prénom : 'Umar, 'Uthmân. Mais de nos

jours, on tue l'enfant dans le giron de sa mère, en imposant à cette dernière de se taire ; et la malheureuse reste silencieuse, car elle ne veut pas nous déranger par ses plaintes et ses prières.

Jadis encore, un seul de nos soldats accordait, au nom des musulmans, protection à toute une armée ennemie et personne n'aurait osé trahir son engagement. De nos jours, on interdit à une armée entière de musulmans d'accomplir la prière du vendredi ou des deux *'îd* et l'on méprise ainsi notre religion sans raison, si ce n'est que par arrogance.

L'assemblée *:* Bravo !

Dans un tel contexte, on comprend que la lassitude et la nonchalance dominent la Umma. Les siècles se suivent et les nations se succèdent, mais la situation de la Umma demeure la même.

Le désespoir a pris racine en nous, ainsi que la passivité, la négligence, la paresse, la frivolité et la poursuite des passions. Par cette dernière, nous cherchons à apaiser la douleur de nos âmes emprisonnées qui souffrent de leur enlisement dans l'indolence et la décadence. Nous espérons y trouver le repos pour nos esprits assaillis de toute part. Nous fuyons désormais toutes préoccupations sérieuses et réfléchies, et évitons la lecture d'ouvrages utiles ou l'écoute des sermons, car cela nous rappelle la perte de ce qui nous est cher (l'islam). Notre souffrance intérieure pourrait causer notre mort, si nous ne trouvions refuge dans les distractions et dans le confort de nos illusions. Notre conscience est ainsi affaiblie et notre ardeur s'est dissipée. Nous répondons par la colère et la

rancœur à celui qui nous appelle à honorer les obligations qu'une vie heureuse implique, car nous sommes réduits à l'impuissance à cause de notre échec accidentel et non naturel.

Malgré notre condition, parmi nous se trouvent ceux qui depuis des générations ont pris goût à l'asservissement, à la tyrannie, à l'humiliation et à la bassesse. Pour ceux-là, la décadence représente une seconde nature dont ils craignent de se séparer. Je parle par exemple de la plupart des Indiens, des Égyptiens et des Tunisiens.

On leur a accordé, à leur détriment d'ailleurs, la sécurité physique et matérielle ainsi qu'une certaine liberté d'opinion et d'action, et cela les a rendus indifférents aux douleurs des musulmans, dans les autres pays. Ils méprisent ceux qui dénoncent les dirigeants et considèrent les réformateurs comme des hérétiques. Pour eux, le gouvernant dès lors qu'il se prétend musulman, est dispensé de toute obligation, même celle de la justice. Lui obéir est, selon eux, un devoir pour tous les musulmans, même s'il ravage leurs pays, tue leurs enfants et livre la nation aux puissances étrangères, comme ils l'ont déjà accompli par le passé.

Pour conclure, je dirai que la privation de nos libertés reste la cause principale de notre nonchalance et de notre apathie, et elle constitue l'obstacle qui nous empêche de relever nos défis.

1. Al-Mujtahid At-Tabrîzî

La situation décrite ici, à savoir l'absence de liberté, n'est pas un phénomène général dans le monde

islamique. Pourtant l'état d'indolence et de nonchalance s'est bel et bien, quant à lui, généralisé et s'est même renforcé partout en terres d'islam. Cela signifie qu'une autre raison pourrait expliquer ce contexte.

Mon avis est que notre décadence provient de nos propres manquements.

Nous étions la meilleure nation suscitée pour l'humanité, nous adorions Allah Seul, sans accepter la soumission à quiconque d'autre. Nous ne faisions à allégeance qu'à celui qui observait les commandements d'Allah, nous ordonnions ce qui est convenable et interdisions le mal. La consultation était pratiquée dans la conduite de nos affaires. Nous nous entraidions uniquement dans le bien et la vertu, et non dans le péché et l'adversité.

Puis nous avons alors tout abandonné de cela : ce qui était pénible, mais aussi ce qui était à notre portée.

On a tendance à penser que le plus difficile de ces actes est l'ordonnance du bien et l'interdiction du mal. Pourtant, en islam, aider à la disparition d'un méfait intervient de trois façons : physiquement, par la parole ou en son for intérieur. Le dernier degré consiste dans ces cas à se détourner du traître ou du pervers et à le fuir en manifestant à son égard désaveu et désapprobation, ainsi qu'Allah l'a prescrit. L'indicateur de cette condamnation du mal se révèle donc à travers l'absence de complaisance et dans l'éloignement face à ces individus.

Notons que l'observance de cette simple obligation religieuse suffirait à réprimer et à dissuader le mal. En outre, personne ne peut invoquer l'incapacité à s'acquitter de ce devoir.

Allah a bien dit dans le Noble Coran :

« Et si Allah ne neutralisait pas une partie des hommes par une autre, la terre serait certainement corrompue. Mais Allah est Détenteur de la faveur pour les mondes. » (2 : 251)

Voici ce qui explique aussi l'enlisement de la Umma dans la vénération pour les dirigeants, la poursuite des passions et des lubies. Cela a conduit les musulmans à obéir de leur plein gré aux transgresseurs. Ils ne recommandent plus le bien et manifestent même de la sympathie pour les pervers. Ils acceptent la tyrannie sans enjoindre la vertu, ni combattre le mal.

Pourtant, Allah nous a prescrit :

« Que soit issue de vous une communauté qui appelle au bien, ordonne le convenable, et interdit le blâmable. Car ce seront eux qui réussiront. » (3 : 104)

Tandis que Son Messager ﷺ nous met en garde par ces paroles :

« Je vous conjure d'ordonner le bien et d'interdire le mal ou sinon, Allah vous assujettira inévitablement à l'autorité des pires d'entre vous qui vous infligeront un dur châtiment ».

Nous pourrions citer d'autres versets et traditions prophétiques qui promettent clairement la défaite de ceux qui abandonnent l'ordonnance du bien et l'interdiction du mal.

Voici ce qui, de mon point de vue, constitue l'origine de cette apathie généralisée qui affecte la Umma.

Al-Murshid Al-Fâsî

La *Sharî'ah* restait à l'époque des *salaf* clairement exposée, aisée à observer, et tous connaissaient ses prescriptions et ses interdictions. Dans un tel contexte, ordonner le bien et interdire le mal était le rôle de chacun et les conditions de vie avantageuses permettaient de s'y consacrer. Puis, les exigences d'expansion de l'islam ont apporté d'autres préoccupations, on a donc dû confier ces fonctions à des fonctionnaires (gouverneurs).

Parmi ces derniers se trouvaient des convertis qui dissimulaient l'hypocrisie et la malveillance. Ils confondaient servir l'islam, en tant qu'administrateurs, et occuper ces postes pour acquérir des revenus. Leur souci devint l'accumulation de biens en utilisant leur statut. La police des mœurs n'assurait plus ses fonctions, et l'ordonnance du bien et l'interdiction du mal disparut.

On peut donc considérer ceci comme une des causes, parmi d'autres. Mais elle ne suffit pas à elle seule à expliquer l'origine du mal dont nous avons hérité.

Ces gouverneurs ou émirs intrigants préoccupés uniquement par le recouvrement des taxes et des impôts, et à gérer les armées, se sont alors éloignés de l'islam.

Si ce n'était la présence de deux versets dans le Noble Coran, nous aurions dit qu'ils avaient tout bonnement abjuré leur religion.

Le premier est :

« Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement.» (4 : 57) ;

et ne pas s'attarder ici sur la signification de *« ceux d'entre vous qui détiennent le commandement »*, et de *« ceux d'entre vous »*, en particulier, serait préférable.

Le second verset est :

« … et qui ont lutté par leurs biens et leurs personnes dans le sentier d'Allah… » (9 : 20) ;

et là encore, si on part du principe que le *jihâd* ordonné vise vraiment à élever la parole d'Allah, et non à asseoir le pouvoir et l'autorité des gouverneurs.

Cela dit, il semble certain que la négligence vis-à-vis de leur religion ait conduit les musulmans à leur situation actuelle. On assiste désormais à un désintéressement pur et simple de leur part. Ce n'est désormais que du bout des lèvres qu'on ose parler de cette religion, en particulier chez les gouverneurs d'origine non arabe. D'ailleurs, ces derniers n'affichent leur appartenance à l'islam que dans un but d'asseoir leur autorité sur les masses. Leurs apparences, mais aussi la réalité de leur situation le confirment.

En effet, sur le plan des croyances, l'idolâtrie (*shirk*) même mineure (*shirk khafî*) reste manifeste chez ces derniers, sans qu'ils en aient conscience. Si l'on ajoute à leur fétichisme religieux, leur injustice et leurs crimes, nous pouvons islamiquement et raisonnablement soutenir que les rois étrangers sont meilleurs qu'eux. Ils seraient même préférables que ces derniers gouvernent les musulmans.

Ils instaurent au moins la justice, défendent l'intérêt public et possèdent les compétences pour la gestion des affaires de l'état et du peuple.

On comprend la sagesse d'Allah lorsqu'Il prive de leur autorité la plupart de ces gouverneurs des pays musulmans, conformément à Sa Tradition énoncée dans le verset :

> «... *et ton Seigneur n'est point tel à détruire injustement des cités dont les habitants sont des réformateurs.*» (11 : 117)

Le Prophète ﷺ ne s'était-il pas lui-même réjoui d'être né à l'époque du roi perse Khosrô 1er, le zoroastrien, en disant :

«Je suis né à l'époque du roi juste»[1]

Ibn Ṯabâṯabâ[2] relate quant à lui, dans *al-adâbus-sultâniyyatu-wad-duwalul-islâmiyyah*[3] que lorsque Hulagu Khan, qui était mazdéen, entra à Bagdad en 656 H, il consulta les savants de la ville. Il leur demanda : «Lequel de ces deux pouvoirs est préférable : celui du mécréant juste ou celui du musulman injuste?». Les juristes s'étaient alors réunis à Al-Mustanṣiriyyah pour en discuter. Mais ils suspendirent leur verdict en attendant que Ridhâ d-Dîn 'Alî b. Ṯâ-ûs qui était alors présent et qui

---

1 NDT : L'authenticité de cette Tradition est très discutée, elle est même qualifiée de hadith sans fondement et totalement forgé (*bâṯil*). On peut consulter à ce propos l'article suivant (en arabe) : https://www.alukah.net/sharia/0/127993/

2 NDT : Abû l-Ḫasan b. Ṯabâṯabâ Al-Hâshimî Al-Qurashî, mort en 322 H/934 G, savant, poète et écrivain originaire d'Ispahan (Iran).

3 NDT : Les bons usages de la gouvernance, et les pays musulmans

restait le plus respecté parmi eux se charge d'y répondre. Ce dernier saisit la demande de fatwa et de sa main il écrivit que le pouvoir du mécréant équitable est préférable à celui du tyran musulman. Les autres savants de Bagdad apposèrent leur signature après la sienne sur ce conseil juridique.

J'ajoute que le facteur le plus décisif qui puisse expliquer le malheur qui nous affecte est l'effritement du ciment communautaire. Notre religion est en effet fondée sur l'allégeance envers l'ensemble de nos frères. La préservation de ce lien n'est garantie que par les religieux avec l'appui d'un chef, lorsqu'il existe. Dans le cas contraire, l'anarchie domine le groupe et dans cette situation, tout naturellement, la communauté se disperse et le ciment politique censé les unir se défait. Nous pouvons aisément constater cela de nos jours.

Dans ce contexte, comment espérer trouver chez les musulmans un sage tel que Bismarck ou un rassembleur tel que Garibaldi ?! Quelqu'un pour rallier et rassembler nos chefs ?

À cela s'ajoute également la dissolution du lien de l'identité nationale. Les peuples de l'islam, en dehors d'Al-Jazîrah, forment des ensembles de groupes ethniques divers, et la qibla représente le seul point qui les unit.

Nous devons admettre que, chez tous les peuples, sans les responsables religieux ou ceux qui assument leur rôle parmi les prédicateurs et les éducateurs des écoles communautaires, et sans les liens solides qui les soudent, les religions auraient disparu et les mœurs se seraient dégradées. Chaque individu dans ces nations, à l'instar

de ce qui nous arrive, se prendrait alors pour une nation à lui seul.

1. Al-Muhaqqaq Al-Madanî

La disparition du sentiment d'appartenance communautaire et de la cohésion morale ne suffisent pas à fournir une explication à notre déclin. Une raison plus importante et significative existe certainement.

Mon idée est que la véritable catastrophe réside dans le parasitage de l'islam et des affaires mondaines par les érudits mystificateurs et les extrémistes soufis. Ces derniers ont fait mainmise sur l'islam et l'ont corrompu, ainsi que ses adeptes.

Notre religion est celle de la science, et cette dernière est l'attribut des gens de savoir qui sont censés mettre en pratique ce qu'ils connaissent. La responsabilité des savants au sein de la Umma équivaut à celle des prophètes dans la guidance vers le bien de ce monde et de l'autre. Un tel statut jouit indéniablement, au sein de la communauté, d'un grand honneur qui doit se montrer à la hauteur de l'engagement à assumer, de ses exigences et de ses obligations.

Certains dont le bagage dans la science ne pesait guère, et qui ne possédaient pas de ferme résolution, ont convoité ce statut, qui était pourtant hors de leur portée. En voyant ceux qui s'étaient distingués par le savoir, la jalousie s'empara d'eux. Pour eux, entrer tout de même dans la compétition s'avérait nécessaire, et par la ruse, ils sont parvenus à se faire passer pour de grands érudits. Pour arriver à leurs fins, ils ont soutenu des opinions

singulières au sujet de l'islam et ils ont adopté les apparences des ascètes. N'oublions pas que le soufisme reste le repaire des gens sans science.

Ces faux savants sont tels ces gens mesquins qui compensent leur état par la fierté mal placée, ou tels les pauvres qui masquent leur condition en soignant leurs apparences vestimentaires ou leur mobilier.

L'assemblée : Excellent !

Ces simulateurs arrogants ont manipulé les musulmans par des interprétations coraniques fallacieuses en marge de la Tradition. Par exemple, ils expliquent que dans la formule *par le nom d'Allah*, le *par* ferait référence à *par le grand livre*. Ils proposent ainsi des exégèses qui n'ont aucun sens et prononcent des verdicts qui ne s'appuient sur aucune évidence.

Ils ont également propagé, au sein de la Umma, de prétendues connaissances secrètes et mystiques qu'ils détiendraient, et qui ne sont qu'innovations. Citons en exemple, ce qu'ils nomment les *stations spirituelles* qu'ils ont inventées et pour lesquelles ils instaurent des règles et des rites embellis censés aider à l'ascension spirituelle.

Après examen, on constate que leur attitude ne fait que confirmer cette tradition authentique :

> *« Vous imiterez les coutumes des communautés religieuses qui vous ont devancés, pas à pas ». Nous pouvons lire dans une autre version : « …à un cheveu près, au point que s'ils entraient dans un terrier de lézard vous les y suivriez. Nous demandâmes alors : — ô Messager d'Allah, parles-tu*

des juifs et chrétiens? — Qui d'autres qu'eux? répondit-il».

On ne doute plus de la réalisation de cette prédiction. En effet, on sait que ces mystificateurs ont emprunté la plupart, voire la totalité de leurs propres interprétations, du Talmud et de ses commentaires, ainsi que des conciles œcuméniques et des États pontificaux et des Héritiers du secret. Ils se sont également inspirés des discours des patriarches, des cardinaux et des martyres et de tous les épiscopats de tous les pays. On retrouve aussi chez eux l'influence de multiples pratiques chrétiennes telles que le culte des saints orthodoxes faiseurs de «miracles», des missionnaires chrétiens; la vie monastique des moines et abbés; l'adoption de certaines pratiques ascétiques, dont celles liées à la diète; la hiérarchisation du clergé et la distinction de leur rang par la tenue et les honneurs; l'embellissement et la décoration des églises; les célébrations et festivités dans les lieux de culte; les dandinements rythmés et les chants. Mais également, la construction des églises autour des tombes prises comme lieux de pèlerinage, où sont allumés des cierges et auprès desquelles les gens vénèrent les morts. Le fétichisme lié aux objets sacrés : calice, patène, crosse d'évêque, etc. constitue aussi une pratique du christianisme qui a influencé les innovateurs soufis. Citons encore le passage des mains sur la poitrine chez les chrétiens lorsqu'ils mentionnent le nom de leurs saints ou pour faire le signe de croix.

C'est par ces imitations que le mystère chrétien est devenu la *ḫaqîqah* («réalité métaphysique») des soufis; le rite de la communion devient leur doctrine de

wahdatul-wujûd (« l'unicité de l'Être ») ; le sacrement est le *khalîfah*[1] ; l'eucharistie est la *suqya* (« l'abreuvement »)[2] ; la célébration de la naissance de Jésus est le *mawlid* ; la procession est la levée des étendards chez les enturbannés ; l'iconographie est l'affichage des noms ; l'inclination devant les stèles et les idoles des églises est *al-istifâdhah* et *al-murâqabah*[3].

Les innovateurs imitent aussi les catholiques sur l'interdiction de lire les Évangiles au peuple, ou les juifs qui dissimulaient la Torah et le Talmud. On remarque ainsi que ces hérétiques de l'islam ont adopté la même démarche en éloignant leurs adeptes du Noble Coran et de la *Sunnah*.

Voici parmi tant d'autres, quelques pratiques et concepts que nos mystificateurs ont importés des gens du Livre, en suivant leurs traces, pas à pas. Si nous considérons ces innovations introduites dans l'islam, nous remarquons que la plupart sont des plagiats, et que peu sont de pures inventions. La finalité recherchée par ces *innovateurs* est l'emprise sur les esprits ignorants, la duperie des faibles de caractère tels que : les femmes, les gens frivoles, et au cœur et à la raison malades. Mais ils influencent aussi les chefs qui ont une inclination pour

---

1 NDT : Concept qui attribue au guru soufi (*murshid*) une autorité spirituelle sur son disciple (*murîd*).

2 NDT : Rite qui consiste à recevoir des mains du *murshid* (guru, guide spirituel) de l'eau « bénie » puisée en général d'un endroit qui fait l'objet d'un pèlerinage accompagné de rites symboliques.

3 NDT : Littéralement « l'épanchement et la veille », correspondent à un concept soufi de méditation qui comportent divers degrés et différentes modalités d'attitudes contemplatives.

l'idolâtrie. La vénération et la crainte d'un objet visible demeurent plus accessibles, pour ces derniers, que l'adoration d'une divinité dont l'essence leur échappe et qu'on ne peut comparer à rien dans Sa création. En outre, un culte conforme aux passions et aux penchants est mieux accueilli par ces gens que les prescriptions de la religion :

> « *Et leur prière, auprès de la Maison, n'est que sifflement et battements de mains : — goûtez donc au châtiment, à cause de votre mécréance !* » (8 : 35)

Cette description du Noble Coran s'applique d'ailleurs parfaitement aux rites de ces déviants, faits de battements de mains, de gémissements, de gesticulations et de cris.

***L'assistance** :* Exact !

Finalement, c'est par ces méthodes et d'autres que les manipulateurs ont atteint leurs objectifs. Certains parmi eux ont même prétendu être des saints qui interviendraient dans la conduite du destin de ce monde.

Leur prétendu ascétisme, leur fausse retenue et leur mortification démoniaque ont attiré à eux la sympathie des masses. Ils ont couvert d'artifices des concepts qu'apprécient les esprits faibles et paresseux, qu'ils appellent pratiques spirituelles. Allah n'a rien révélé de ces rites et les Compagnons ou leurs disciples ne les ont jamais pratiqués. Ces inventions s'apparentent à de bons usages, mais elles ne sont en réalité qu'innovations blâmables et idolâtrie. En parallèle à cela, ils ont rendu la connaissance et la conformité aux prescriptions de la religion difficiles

pour les ignorants. Ils ont également négligé le dogme et incité gravement les indolents à les imiter.

Un autre de leurs procédés a consisté à utiliser les transmissions inventées et mensongères attribuées au Messager d'Allah ﷺ qu'ils ont propagé dans leurs ouvrages. Plusieurs de nos savants sincères, à diverses époques, ont même été victimes de leurs altérations en les transmettant, alors que ces récits n'ont aucun fondement dans les livres de Traditions prophétiques reconnus.

Ces manipulateurs exercent même des pressions sur les gens, par la séduction ou la dissuasion. Ils cherchent à recruter en mettant en avant les avantages d'intégrer leurs confréries. En revanche, ils cherchent à intimider leurs opposants ou ceux qui les critiquent, par des menaces sur leurs personnes, leurs enfants ou leurs biens. Ils prétendent que leurs détracteurs seront châtiés en ce monde avant l'autre.

Les participants : Exact !

Ces hérétiques ont même ouvert des centres à Bagdad, en Égypte, au Shâm et à Tlemcen qui existent depuis longtemps, bien que ces endroits ne soient pas aussi réputés que celui de Constantinople qui existe depuis quatre siècles. Ce centre (*zâwiyah*) d'Istanbul est devenu un repère d'inventions déroutantes et de fables, qui ont, auprès des gens, supplanté officiellement l'islam. Ces héritiers des Romains ont veillé à conserver d'eux cette fâcheuse propension à s'adonner à de tristes pratiques. Ces égarés ont collecté une part importante de ce que nous avons évoqué plus haut et l'ont mixé à l'islam, alors que notre foi dénonce leurs pratiques. Le diable a

achevé de les séduire par sa ruse, et leur a fait croire que ces rites et croyances relèvent des subtilités de la religion.

De ces grandes villes se sont élancés, tous azimuts, ces mouvements pour contaminer d'abord les gouverneurs, puis leurs savants idiots et enfin les peuples. La manipulation de ces innovateurs a beaucoup gagné en influence et elle leur a permis de corrompre une grande partie des populations musulmanes. Ils ont transformé de nombreuses écoles en repaires d'hérétiques qui sont prêts à certifier que ces mystificateurs réalisent des *miracles* ahurissants.

Dans la foulée, beaucoup de mosquées sont devenues des lieux où se regroupent les tambourineurs. Ces derniers emplissent alors les lieux de culte des échos de leur instrument qui résonnent dans les cœurs des égarés pour assombrir leurs humeurs. Ils entrent alors dans un état de transe démentielle qu'ils prennent pour du recueillement contemplatif.

C'est avec l'argent du *zakât* et des aumônes des musulmans que ces manipulateurs sont nourris. Des revenus du trésor public ils reçoivent aussi des dons pour leurs disciples, de la main des gouverneurs et des rois. On appelle d'ailleurs cela, chez les Turcs « *du'âkû wa ṯa'âmiyah* ».

***L'assemblée** :* Bravo !

On comprend mieux après cela, les difficultés endurées par les véritables savants sur le plan financier et le manque d'estime auquel ils font face. Cela a bien sûr contribué à freiner la science et donc, à nuire à l'islam. Car du point de vue de l'homme du peuple, la confusion

s'installe entre d'un côté ces savants pauvres et méprisés, et les imposteurs, nantis et honorés.

La foi s'est donc ainsi affaiblie dans les cœurs, ainsi que la conviction. Par conséquent, le respect pour les prescriptions et les interdits s'est estompé, et la loi d'Allah a perdu de son autorité. C'est alors que la corruption a inévitablement gagné du terrain dans le quotidien des musulmans et que l'immobilisme s'est installé.

1. Al-Mawlâ Ar-Rûmî

Toutes les religions, au fil du temps, subissent confusion et corruption. Cependant, elles conservent tout de même en leur sein des sages, des hommes dynamiques et résolus qui avertissent les adeptes. Ils dénoncent les mystifications et rétablissent les fondements. Lorsque les principes fondamentaux se fragilisent[1] au point de provoquer l'effondrement de la religion, les hommes doivent les remplacer par des lois inventées afin de pouvoir organiser à nouveau leur vie quotidienne. Ils déploient alors les efforts nécessaires et endurent de grandes difficultés au service de leur idéal qu'ils jugent honorable. Ils n'hésitent pas non plus à sacrifier ce qu'ils possèdent pour la préservation de leur dignité qui dépend de celle de leurs compatriotes. Ils s'engagent à cela pour protéger leur vie et celle de leur peuple, plutôt que de les voir devenir des morts-vivants dont le sort dépendra d'une nation étrangère.

D'ailleurs, une étude longue et approfondie menée par de sages avisés, montre que tous les maux qui affectent

1 Mais ce n'est bien sûr pas le cas pour l'islam.

les fils d'Adam ont une seule origine. Cette cause unique réside dans l'instauration d'un pouvoir rongé par la corruption, même minime, et qui est contrôlé par un seul individu ou une élite.

Nous espérons que bientôt apparaissent des hommes qui éveilleront la conscience de la Umma et dissiperont la confusion. Des gens à la pensée déterminée et à l'action résolue, qui ne relâcheront leurs efforts que lorsqu'ils atteindront le but. Ils récolteront alors les éloges abondants et pourront se sentir très fiers, en attendant de recevoir une magnifique rétribution.

En attendant, j'ajoute encore que notre mal latent provient de la main mise des savants officiels, ou pour être plus précis des ignorants enturbannés, sur notre religion.

À ce moment, Sayyid Al-Furâtî a fait signe au président ***Al-Ustâdh*** pour l'avertir que l'heure de lever la séance approchait. Ce dernier a alors prononcé notre slogan « Nous n'adorons qu'Allah » à voix haute pour attirer l'attention des membres de l'assemblée.

Ensuite, il leur dit :

Notre frère Al-Mawlâ Ar-Rûmî est un habile orateur, et nous apprécions ses développements détaillés et instructifs auxquels il nous a habitués, mais l'heure arrive de nous séparer pour la prière du *ẕuhr*. Nous nous retrouverons demain, si Allah le veut.



Troisième réunion : Jeudi 18 dhûl qi'dah 1316

À l'heure convenue, soit une heure après le lever du soleil, les frères s'étaient tous rejoints pour la tenue de la réunion. Le président Al-Ustâdh s'est toutefois présenté avec une demi-heure de retard. Il s'est excusé auprès de l'Assemblée en nous informant que Son Excellence l'Émir de La Mecque avait requis sa présence. Al-Ustâdh a précisé qu'il n'avait pas d'autre choix que de répondre, promptement, à son invitation. En outre, il n'imaginait pas qu'il s'attarderait autant avec lui dans la discussion, au point d'arriver en retard à la réunion.

Après ces explications, ***le président Al-Ustâdh*** enchaîna en ces termes :

Nous sommes impatients d'écouter *Al-Mawlâ Ar-Rûmî* compléter son intervention.

Puis il demanda à Sayyid Al-Furâtî, le secrétaire de l'association, de lire les comptes rendus de la réunion précédente. Cette lecture se termina par les derniers mots d'Al-Mawlâ Ar-Rûmî : «pour ma part, j'ajoute encore que notre mal latent provient de la main mise sur notre

religion par les savants officiels ou pour être plus précis par les ignorants enturbannés ».

1. Al-Mawlâ Ar-Rûmî prit ensuite la parole

Ces ignorants restent les plus proches des gouverneurs, et ils entretiennent aussi des relations avec les tribunaux qui prononcent des verdicts et des sentences exécutoires.

Ces enturbannés dans les pays turcophones en ont donc profité pour faire instaurer à leur avantage une loi qu'ils ont appelée « La voie des savants ». Les fondements de cette législation ont eu pour résultat, depuis deux siècles maintenant, la création d'un statut de savant acquis par attribution officielle qui est dispensée non seulement aux ignares, mais aussi aux illettrés et aux enfants.

Le degré et le mérite acquis dans cette *nouvelle hiérarchie du savoir* s'obtiennent simplement par l'avancement dans l'âge, ou pour services rendus, surtout si l'individu appartient à la noblesse.

Dans ce cas, il peut même n'être qu'un enfant encore au berceau et le sultan le déclarera officiellement : *le plus grand des savants chercheurs* ; une fois qu'il aura atteint le sevrage, on le nommera par exemple : *son Excellence des excellences dans les sciences précises*. À l'âge de puberté, il atteindra le rang de *Mawlâna*, et l'on dira de lui qu'il est : *le juge des juges ; la source du mérite et de la foi ; le porte-étendard de la Sharî'ah et de l'islam ; l'héritier des sciences des prophètes et des messagers*. Et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un jour, après être devenu célèbre, il obtienne l'appellation de : *le savant des savants érudits, le plus abstinent des ascètes ;*

Son Excellence parmi les dévots; la source du mérite et de la foi, parmi tant d'autres inepties honteuses que l'on trouve dans les publications.

Qu'on ne s'imagine pas que le sultan en décrivant ainsi ces enturbannés s'attend à une simple réciprocité de la part de ces derniers, lorsqu'ils s'adressent à lui. Ils doivent plutôt user de formules telles que : *le saint maître; le puissant; le détenteur de la grandeur et de la gloire; l'inégalé; le sans rival; pourvoyeur de vie; ombre d'Allah; calife du Messager d'Allah; le recueil des inspirations; la source des générosités, le sultan suprême, détenteur de la destinée du monde, bienfaiteur des hommes et des djinns, le refuge des gens sur terre*. Nous n'énumérerons pas plus de ces autres terribles expressions de mécréance, d'orgueil et de perdition, que les savants hypocrites adressent au gouverneur.

Pourtant, il n'est plus à prouver que 90 % de ces prétendus érudits sont incapables de lire correctement les descriptions que l'on fait d'eux. Tout comme 95 % de ces *pieux dévots, porteurs de l'étendard de la Sharî'ah et de l'islam* font en réalité la guerre à Allah ouvertement. Ils méritent d'ailleurs pour cela le sort de ceux qui agissent ainsi, de la part d'Allah, des Anges et des croyants.

Leur tenue vestimentaire témoigne, à elle seule de leur disgrâce. Ils affichent tous ostensiblement des accoutrements de festivités recouverts d'épaisses broderies d'argent et d'or. De tels apparats sont pourtant unanimement et sans discussion possible, reconnus interdits en islam. Ils imitent en cela les membres du clergé romain qui portent des manteaux et des capes brodés d'or durant leurs rites ou leurs célébrations officielles.

On voit l'orateur parmi eux dans les mosquées du sultan, debout sur la chaire qui ordonne aux gens de craindre Allah, alors que sa tête, sa poitrine, ses épaules sont couvertes de ces étoffes interdites !

Les autres participants : Bravo !

Voyons maintenant le cas des juges de Constantinople, à notre époque. La plupart ne proposent pas à l'émir la désignation d'un sermonnaire pour diriger la prière du vendredi. Ils ne conseillent pas au sultan de mettre sous tutelle le débauché, l'attardé mental ou celui qui est dans l'incapacité juridique de gérer ses biens. Jamais ces juges n'interviennent pour faire démettre de ses fonctions un agent ou un mandataire qui aurait abusé des biens publics ou de ceux de l'orphelin. Ils ne prononcent pas non plus de verdict de *khul'*[1], tout comme ils n'ont jamais entendu parler du témoignage à valeur probante. Nous n'évoquons même pas les nombreuses autres affaires et sentences juridiques qu'on ne doit pas ajourner, et auxquelles ils font obstruction sans raison valable ; la seule explication possible reste qu'ils commettent ce péché, car ils poursuivent leurs lubies.

Sachez aussi que ces enturbannés ne se sont pas contentés de cette loi[2] et qu'ils y ont associé une autre intitulée « Orientation des institutions ». Cette réglementation concerne les postes liés aux fonctions éducatives : enseignement, prédication, sermons, imamat et tous les

---

1 NDT : Demande de divorce à l'initiative de la femme.

2 NDT : Il s'agit de la loi dont il a été question avant sur la désignation et le statut des savants. Le nom de cette loi était « La voie des savants ».

services religieux. Elle offre la possibilité à quiconque d'accéder à ces fonctions en payant un droit et autorise aussi la revente de ce droit, sa cession ou son lègue, bien que ce dernier cas demeure plutôt rare. Les juges vendent donc littéralement ces postes aux personnes de leur choix, et on les offre même aux flatteurs qui cherchent à gagner les faveurs de ces gens corrompus. Cette loi a eu pour effet de concentrer toutes les fonctions religieuses entre les mains des ignorants et des hypocrites.

Par la suite, on a instauré une autre loi appelée « Loi de formation des départements ». Les savants du pouvoir ont alors profité de cette loi pour désigner dans chaque région un juge et un mufti qui siègent dans le conseil administratif de chaque département. Ces deux derniers, au sein de leurs fonctions, sont amenés à émettre de nombreux jugements qui s'opposent ouvertement à la *Sharî'ah*, tels que : l'autorisation de l'usure, les taxes sur les boissons alcoolisées, et la taxation coutumière, etc. Ces savants devraient en réalité se tenir à l'écart de toutes ces pratiques juridiques.

Un prêtre, par exemple, ou même un diacre n'assistent pas à un mariage ou à un divorce civil et ils ne sont pas témoins lors d'une transaction usurière. Ils n'accepteraient jamais de juger ou d'approuver un verdict de manière officielle, en tant que prêtre, qui s'opposerait à la religion chrétienne, comme dans les exemples susmentionnés au sujet des juges musulmans.

La « Loi judiciaire » qu'on a adoptée après cette dernière a permis aux enturbannés de hisser le *juge des musulmans* à la tête du tribunal publique. Les législations de

cette institution ne s'appuient pas sur ce qu'Allah a révélé et elles s'y opposent ouvertement. Elles autorisent, par exemple, l'usure, abolissent les peines légales islamiques et les remplacent par des sanctions administratives, ou des amendes. D'autres principes légaux du tribunal civil consistent en des poursuites sur simple suspicion ou des sanctions pour délit d'opinions. Cette juridiction émet aussi des jugements à partir d'un seul témoignage, ou de celui d'un pervers, d'une prostituée et de personnes dont le témoignage n'est pas recevable en islam. Citons encore l'application des sanctions basées sur la coutume, sans examen juridique afin de vérifier leur validité ; le prélèvement de taxes et d'amendes ; la suspension des verdicts et sentences légales islamiques liées à la compensation financière des victimes, ou à la restitution des biens de l'orphelin.

Une des autres manœuvres de ces savants du pouvoir consiste à encourager les émirs à gouverner de façon autonome, même si leurs décisions n'apportent que nuisances. En parallèle, ils les incitent à avoir de l'aversion pour le principe de la *shûrâ* (« consultation »), qui représente pourtant un principe défendu par la Tradition prophétique. Ils souhaitent ainsi maintenir un certain statu quo, même s'il demeure défavorable. Ces enturbannés inspirent au sultan l'idée que faire participer la Umma à la gestion des affaires de l'État, et lui accorder la liberté d'opinion portera atteinte à son pouvoir. En outre, ils lui assurent que cela va à l'encontre de la *politique islamique*, en lui présentant des argumentations fallacieuses. L'ignorance de la Umma et la crainte du sultan sont les

seules choses qui autorisent ces enturbannés à parler ainsi, sans avoir à craindre les réfutations en public.

Mais il existe un autre fâcheux problème. Ces sultans et ces émirs utilisent ces faux arguments dans leurs discussions avec ceux qui critiquent leur politique, parmi leurs homologues étrangers.

Ils soutiennent devant ces derniers que les préceptes islamiques restent incompatibles avec les fondements de la *shûrâ* (« consultation »), ou que l'islam s'oppose à l'ordre, ou aux avancées des sociétés modernes civiles. Ils prétendent aussi qu'ils sont contraints de prendre en compte les aspirations religieuses de leur population et de se conformer à l'opinion dominante.

Mais revenons au cas des savants *officiels*.

Nous disons donc que par le biais des législations de l'Empire ottoman et d'autres lois similaires adoptées par les gouvernements musulmans, ces savants du pouvoir nuisent plus à notre religion, que ne le font de véritables démons. Ces réglementations ont permis aux ignorants pervers de se faire passer pour des savants engagés, et elles les ont aidés à subvenir à leurs besoins en pillant les biens publics ou l'argent des legs pieux (*al-awqâf*). Le résultat reste un désengouement et une perte de motivation pour l'apprentissage des sciences islamiques.

En outre, les étudiants ne peuvent plus s'investir dans ces études, car ils doivent se préoccuper avant tout de leur subsistance quotidienne.

C'est de cette manière que la corruption a atteint les sciences islamiques. Le nombre de théologiens a inévitablement chuté, ce qui a conduit à un déclin dans

l'éducation de la Umma et l'a entraînée vers cette indolence et ces maux généralisés.

1. Riyâdh Al-Kurdî

Je pense que le mal décrit ici ne concerne plutôt que certains peuples musulmans. Il serait donc erroné de le généraliser et de le considérer comme la cause de l'apathie globale qui fait l'objet ici de notre étude et de nos recherches.

À mon avis, cette situation puise son origine dans le fait que nos érudits se sont limités à l'acquisition du savoir religieux et à un peu d'arithmétique, et ont négligé les autres sciences exactes et naturelles. Ces sciences ne faisaient plus l'objet d'une attention particulière et sont devenues accessoires. Par conséquent, les détenteurs de ces savoirs, parmi les musulmans, ont disparu et avec eux, leurs ouvrages, et ce qui pouvait encore maintenir un lien avec ces sciences. Le désintéressement pour ces connaissances s'est confirmé, et comme on dit : *on se méfie toujours de ce qu'on ne connaît pas*.

La situation a même évolué, au fil des siècles, au point que ceux qui témoignaient un intérêt pour les sciences profanes se sont vus qualifiés de *pervers*, d'*égarés* et d'*hérétiques*.

Dans le même laps de temps, ces savoirs se sont développés chez les Occidentaux.

Les progrès que ces derniers ont réalisés portent désormais leurs fruits de façon remarquable dans l'ensemble des sphères technologiques et culturelles, jusqu'à

briller comme le soleil dont on ne peut se passer de la lumière.

Les musulmans ont alors, eux aussi, malgré leur éloignement, ressenti le besoin d'être éclairés, ne serait-ce que pour imiter leurs voisins. Mais leurs lacunes actuelles englobent les domaines aussi bien fondamentaux que secondaires : de l'éducation des enfants à la politique; de l'agriculture à la pluviologie; de la couture et de la verrerie à la fabrication de chars d'assaut et de navires de guerre; de l'utilisation de l'énergie mécanique manuelle ou avec une mule à l'usage de l'électricité et de la vapeur.

Les musulmans ont tout de même tiré de grands avantages des nouvelles découvertes dans les domaines des sciences naturelles ou politiques. Elles ont permis, par exemple, de dévoiler certains secrets du Noble Coran et certaines des excellentes sagesses qu'Il contient, et qui demeuraient inconnus jusqu'à ce jour. À ce propos, nous devons admettre que nos exégètes ont parfois rédigé des commentaires hasardeux sur la parole d'Allah.

Pour illustrer ce point, je citerai ici quelques exemples de découvertes en lien avec ce que contient le Noble Coran :

- l'apparition de la vie dans les corps inanimés à partir de l'eau cristalline[1];
- l'accouplement de toutes les plantes[2];

1 « *[...] et fait de l'eau toute chose vivante.* » (21 : 30).

2 « *Louange à Celui qui a créé tous les couples de ce que la terre fait pousser, d'eux-mêmes, et de ce qu'ils ne savent pas !* » (36 : 36).

– la diminution de la surface de la Terre et la formation de la lune à partir de cette dernière[1] ;
– l'origine céleste de notre planète[2] ;
– l'apparition de la variole chez le peuple de l'éléphant assimilée à une bactérie[3] ;
– la création de tout le règne animal à partir d'une succession de créatures à partir de la terre et de l'argile, selon le fondement de l'évolution établi par Darwin[4] ;
– la loi de la dynamique perpétuelle selon laquelle les corps célestes oscillent du haut vers le bas dans un mouvement continu[5] ;
– le mystère de la précision dans la mesure des éléments de toute composition chimique[6] ;
– la répartition des différentes couches terrestres en sept strates selon l'avis le plus sûr ; ou comme la vacuité du ciel, reconnue unanimement, ce qui résout la question de l'épanchement et de la contraction de l'univers ; ou la composition de

---

1 *« Ne voient-ils pas que Nous venons à la terre que Nous réduisons de tous côtés ? »* (21 : 44).
2 *« Ceux qui ont mécru, n'ont-ils pas vu que les cieux et la terre formaient une masse compacte et qu'ensuite Nous les avons séparés ? »* (21 : 30).
3 *« et envoyé sur eux des oiseaux par volées ; qui leur lançaient des pierres d'argile ? »* (105 : 3-4).
4 *« Nous avons certes créé l'homme d'un extrait d'argile. »* (23 : 12).
5 *« [...] chacun voguant dans une orbite »* (21 : 33) ; *« [...] Une preuve pour eux est la terre morte [...] »* (36 : 33).
6 *Et toute chose a auprès de Lui sa mesure.* (13 : 8).

l'univers à partir de l'éther qui constitue l'origine matérielle de tout organisme[1] ;

– la mention des moyens de locomotion terrestre, à vapeur et électrique,[2] etc.

Toutes ces choses font partie des découvertes modernes récentes, et constituent donc des preuves flagrantes et indiscutables du miracle coranique, qui se renouvelle ainsi au fil du temps.

Les musulmans ont donc besoin de cette approche rationnelle, qui est sur le point de rendre les Occidentaux plus savants que nous, même dans le domaine des fondements de l'islam. En effet, ils sont parvenus, par une étude comparative, à la conclusion que notre Prophète ﷺ est le meilleur être au monde sur le plan de la raison et des mœurs. Ils en ont ensuite déduit que notre religion se situe bien au-dessus des autres sur le plan de la sagesse et de la vertu.

Je considère donc que l'indolence, l'apathie des musulmans ne provient que de cette négligence face à l'acquisition des sciences profanes. J'espère toutefois que la bienveillance d'Allah, dans un avenir plus ou moins proche, les ramènera à considérer ces sciences utiles et qu'ainsi ils retrouveront leur dynamisme.

Je crois même qu'ils seront en mesure d'attirer à l'islam le monde moderne. Je reste en effet persuadé

---

1 *«Il S'est ensuite adressé au ciel qui était alors fumée et lui dit, ainsi qu'à la terre : "Venez tous deux, bon gré, mal gré". Tous deux dirent : "Nous venons obéissants"»* (41 : 11).

2 *«Et un (autre) signe pour eux est que Nous avons transporté leur descendance sur le bateau chargé»* (36 : 41).

que la lumière des connaissances, qui a éloigné les gens censés du christianisme et des autres religions similaires, les rapprochera de l'islam.

Cette perspective reste envisageable dans la mesure où ces autres religions qui renferment tous ces mythes, et un esprit éclairé ne peuvent cohabiter chez une même personne.

L'assemblée : Bravo !

J'ajoute que cette négligence, bien qu'imputable en premier lieu aux savants qui nous ont précédés, n'en reste pas moins et demeure même plus d'actualité pour les contemporains. Cette négligence reste d'autant moins excusable à notre époque, que les ulémas peuvent constater les bénéfices de ces sciences. Malheureusement, cela ne les incite pas pour autant à œuvrer pour les acquérir.

Au lieu de cela, ils se contentent d'enseigner la langue arabe et le *fiqh*, et sommairement un peu de logique en complément de la *'aqîdah* (« dogme islamique »). Ils y ajoutent parfois un peu d'arithmétique, sans approfondir, juste pour parfaire l'apprentissage des règles liées à la succession et à l'héritage.

Quant à nos sermonnaires, ils ne s'étendent que sur les actes d'adoration surérogatoires, les bonnes actions louables pour la religion et les *isrâïliyyât* (récits tirés des sources bibliques). Les gourous soufis les imitent avec les récits extravagants et singuliers sur les ascètes, qu'ils rapportent qu'ils soient authentiques ou pas. Ils évoquent les prétendus miracles au sujet de « *nobles pieux, élus qui*

se relaient sur terre»[1], qu'ils récitent en fredonnant et en se dandinant.

Je n'oublierai pas de mentionner nos orateurs qui se contentent de rhétorique et d'invocations en faveur de nos *mujâhidûn*, et d'énumérer les mérites des actes d'adoration.

En conclusion, les négligences des savants qui nous ont précédés, et celles de nos contemporains, ainsi que l'éloignement des musulmans des sciences utiles et vivantes a condamné nos peuples à ce retard important. Si ce retard persiste encore une cinquantaine d'années, l'écart avec les pays avancés se creusera, très probablement, jusqu'à devenir le fossé qui sépare l'homme des autres espèces animales.

Selon moi, le facteur du progrès demeure donc décisif pour expliquer le déclin des musulmans, comme le confirme la parole d'Allah :

> *« Dis : "Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas?" Seuls les doués d'intelligence se rappellent.»* (39 : 9)

1 NDT : L'auteur fait référence ici à un concept soufi selon lequel Allah posséderait des élus et des saints dévoués qui appartiendraient à différentes catégories, et seraient détenteurs de prérogatives et de *pouvoirs* particuliers. Ils représenteraient la personnification de la vertu et de la foi, et se relaieraient et se succéderaient sur Terre, plus ou moins secrètement, pour accomplir des *missions*, des actes *surnaturels* et *miraculeux*, etc.

Al-Kâmil Al-Iskandarî en réponse à Riyâdh Al-Kurdî

En réalité, ceci n'est qu'une cause parmi d'autres, et elle ne résout pas la totalité du problème. La disparition des sciences exactes et naturelles au sein de la Umma n'a pas eu nécessairement un impact sur la perte de notre sentiment communautaire et la dissolution de nos mœurs. La preuve en est que ces sciences se trouvent, quoi qu'on en dise, chez les nations qui sont les plus enracinées dans l'ignorance (du point de vue moral).

Je pense plutôt que notre atonie est liée à notre état d'esprit qui est dépourvu du désir de compétition. Nos savants jadis étaient des gens bien guidés, tandis que les peuples autour de nous restaient à la traîne.

Puis nous nous sommes endormis sur nos lauriers, et pendant ce temps, les nations rivales se sont mises à l'ouvrage et nous ont rattrapés.

Mais cela ne nous a pas empêchés de rester engourdis, tandis qu'ils nous dépassaient pour nous laisser loin derrière eux. Notre sommeil s'est prolongé et la distance qui nous séparait d'eux s'est allongée. Lorsque bien plus tard nous avons regardé derrière, nous nous sommes rendus compte que nous étions les derniers. En constatant notre retard, nous avons perdu l'*estime de soi*, notre détermination s'est flétrie, notre combativité s'est dissipée et nous avons désespéré de pouvoir rattraper un jour ceux qui nous ont devancés.

Nous avons alors abandonné la compétition et de nos lèvres s'échappait la parole d'Allah :

«Il est indifférent pour nous de nous plaindre ou d'endurer; nous n'avons pas d'échappatoire.» (14 : 21)

Nous sommes retournés à notre léthargie, rongés par le fatalisme. Nous attendons désormais la délivrance en entretenant de faux espoirs et en invoquant Allah. Mais nous oublions que dans Sa sagesse, ce monde qu'Il a créé est régi par la causalité, et il se différencie de l'autre monde où le sort de chacun sera scellé.

Ce découragement explique donc ce retard et nous espérons qu'Allah manifeste envers nous Sa bonté dans ce qu'Il nous a réservé.

Al -'Ârif At-Tâtârî

Ce qui vient d'être dit n'est qu'un constat amer de notre situation, mais il ne fournit cependant aucune réponse.

En effet, la question qui nous préoccupe vise à déterminer ce qui a provoqué cet état de torpeur des musulmans dans lequel ils sont plongés. Et ce, alors que les autres nations sont en éveil, et se sont mises en marche pour rejoindre la caravane des vivants.

Nous ne sommes pourtant pas éloignés géographiquement des foyers du progrès, comme les Chinois ou d'autres peuples *primitifs* tels que les natifs du continent américain.

Je soutiendrais plutôt que l'absence chez nous d'un leadership éclairé constitue notre entrave principale au *réveil*. Nous ne possédons pas de chef déterminé, avisé qui pourrait conduire la Ummah, par la force si nécessaire,

dans le droit chemin. Nous ne trouvons pas parmi nous de sage au mérite et à la sincérité reconnus qui peut exercer son autorité sur les chefs et sur les peuples.

Notre approche éducative n'est également pas en mesure de réformer nos idées afin qu'elles génèrent une opinion publique qui puisse résister à la tentation de défection et aux dissensions. Nous pouvons également déplorer l'absence d'associations officielles qui œuvrent pour le bien de la Umma et de façon assidue. Voici comment nous sommes arrivés à cet état d'inaction et vers Allah retourne toute chose.

1. Al-Faqîh Al-Afghânî

Concernant votre description sur l'absence d'un leadership ou d'un mentor chez les peuples en déclin, nous partageons entièrement cet avis.

Mais pour ce qui est de l'opinion publique et du travail associatif, ces deux éléments ne disparaissent qu'à cause de la perte de conscience commune qui constitue justement notre problématique ici.

Al-Faqîh Al-Afghânî a ajouté qu'il considère que le dommage majeur qui affecte la communauté reste la pauvreté qui a imposé son emprise. Selon lui, cette dernière conduit à tous les vices et reste le prélude à tous les maux. Il a poursuivi ensuite en disant :

L'indigence engendre l'ignorance, la dépravation morale et conduit aux divergences d'opinions et à la perte de conscience, ainsi qu'à tous les tourments qui nous affectent et ceux que nous présageons.

Nous possédons exactement les mêmes penchants naturels que les autres et nous représentons une nation nombreuse. Nos pays forment une entité géographique soudée, nos terres restent fertiles, nos ressources abondent, notre *Sharî'ah* représente la droiture, notre histoire révèle un passé glorieux. Tout ce qui nous fait défaut en comparaison aux autres nations est la puissance financière.

Or, on ne peut se l'approprier que par l'acquisition des sciences et des savoirs modernes qu'on ne peut, à leur tour, obtenir qu'avec un énorme investissement financier.

Ainsi nous nous retrouvons dans un cercle vicieux. Nous espérons pouvoir en sortir un jour avant d'avoir à subir le phénomène de l'assimilation du faible par le fort, qui n'épargnera ni l'ignorant ni le savant.

Rappelons également au sujet des causes à l'origine de la pauvreté que notre *Sharî'ah* repose sur le principe que l'argent des gens aisés contient une part qui revient de droit aux défavorisés. On doit collecter cette portion des biens des nantis pour la redistribuer aux nécessiteux.

Malheureusement, les dirigeants des pays musulmans ont inversé la donne. Ils soutirent des pauvres et des gens de condition modeste pour offrir aux riches, et pour s'accorder les faveurs des gaspilleurs et autres insensés.

1. Sa'îd Al-Inklîzî

En vérité, les musulmans dans leur ensemble possèdent suffisamment de biens qui leur permettraient d'accéder à ces sciences et ces technologies. Ils partent même en croisières et en voyages touristiques.

Le devoir de *zakât* pour les personnes redevables (qui possèdent le *nisâb*) ou pour ceux qui doivent s'acquitter de compensations financières a fourni aux pauvres et aux instances de trésorerie publique un revenu important prélevé des riches.

Si les musulmans vivaient vraiment selon les préceptes islamiques, ils ne connaîtraient pas la pauvreté et ils vivraient dans le partage mutuel que le monde occidental moderne leur envierait.

En effet, les Européens à ce jour n'ont pas trouvé le moyen d'enrayer la pauvreté. Pourtant, des partis et regroupements politiques qui comptent des millions de membres, tels que le Common Wealth Party, la Fraternité irlandaise (Fenian), les parties nihilistes et socialistes déploient de grands efforts dans ce domaine. Toutes ces organisations réclament l'égalité ou la réduction des discriminations et des disparités dans les conditions de vie.

C'est cette équité et cette diminution des inégalités que l'islam propose par le biais du *zakât* et des *kaffârât* (compensations financières expiatoires).

Malheureusement, nous constatons que les obstacles à l'application de ces principes islamiques restent la cause principale de la situation actuelle des musulmans.

On peut aussi imputer la négligence vis-à-vis de l'acquittement du *zakât* à l'ignorance des musulmans qui ne savent pas calculer leur épargne annuelle. Ils réalisent alors des estimations de leur patrimoine ou de leurs revenus.

Nous pouvons affirmer avec certitude que les 2,5 % (taux annuel du *zakât* sur les biens) suffisent amplement

à garantir tous les avantages et toutes les vertus sociales de ce pilier de l'islam.

La *Sharî'ah* constitue la Loi qui, bien en avance sur les autres législations, a orienté les hommes vers le principe du budget, privé ou public, qui demeure un principe d'économie financière.

Je considère pour ma part que le contexte actuel de déclin de la Umma, qui affecte même la religion, est lié aussi à l'absence de concertation et de discussions. Durant ces derniers siècles, les musulmans ont totalement oublié la sagesse qui se cache derrière l'instauration de la prière collective, du vendredi et des rites du pèlerinage.

À cela s'ajoute le fait que leurs orateurs et les sermonnaires, effrayés par les hommes politiques, n'osent plus aborder les questions publiques. Les savants justifient aussi leur lâcheté en enseignant que traiter et s'immiscer dans les affaires de la Umma est superflu. Ils prétendent que cela ne relève pas de leurs responsabilités. Ces discussions dans les mosquées constituent, selon eux, des verbiages inutiles et interdits en islam, voire de la conjecture, de l'espionnage et de la sédition.

Cet état d'esprit s'est malheureusement répandu chez la plupart et chacun désormais ne se soucie que de ses affaires personnelles et de la préservation de sa routine quotidienne. Chaque musulman se comporte comme s'il représentait à lui seul une nation autonome. Demain, il mourra sans même savoir qu'il eût des devoirs envers la communauté islamique ou humaine, qui demandera alors réparation le Jour du Jugement.

Les musulmans ont oublié de se comporter en êtres sociables qui doivent vivre dans le partage. Ils ont oublié que cette façon de vivre est celle qui est conforme au Livre et à la Tradition.

L'assemblée : Bravo !

Les siècles et les générations se sont succédé sur ce modèle, et la perte de conscience collective de la Umma s'est enracinée. Si, de nos jours, on détruisait la *Ka'bah* sous les yeux des musulmans, et qu'Allah nous en préserve, la vie poursuivrait son cours normalement et l'on n'observerait même pas un deuil de sept jours !

En revanche, si l'on examine la situation des nations modernes en plein essor, nous remarquons qu'elles ont instauré des pratiques sociales qui leur permettent de se réunir et d'échanger. Précisons toutefois que nous possédons, grâce à l'islam, de meilleures occasions de nous rassembler, mais nous n'en tirons pas avantage.

Les méthodes, chez ces peuples, sont les suivantes :

— Ils réservent un jour dans la semaine sans travail et sans occupation afin de permettre aux gens de se réunir, et d'organiser des rencontres qui donnent lieu à des réflexions et des concertations.

— Certains de ces jours sont consacrés à la commémoration des grandes œuvres réalisées par leurs personnalités historiques. Cela les encourage à suivre leurs traces.

— La construction d'endroits de rassemblement et de forums pour faciliter le regroupement, les conférences et les diverses manifestations.

— La mise à disposition de lieux de promenade publique, ou de célébration des fêtes officielles, et de démonstrations et foires commerciales.

— L'édification de sites de représentations théâtrales et de comédies, qui permettent de sensibiliser et d'attirer l'attention du public sur des thèmes ou des évènements particuliers. Certes, plusieurs de ces spectacles contiennent certaines formes d'indécence. Ces écarts de moralité sont justifiés, selon les organisateurs, par la nécessité d'attirer les foules à ce genre de spectacles.

— Ces nations accordent également une grande importance à la vulgarisation de leur passé historique, dans une perspective d'analyse critique. Cela insuffle l'amour de la patrie parmi le peuple.

— Ils veillent à la préservation des antiquités, à la collecte des vestiges du passé et à s'approprier avec fierté ces précieuses choses anciennes.

— Ils ont aussi la coutume d'ériger des statues pour se remémorer les évènements importants de leur histoire.

— La publication quotidienne dans leurs journaux d'actualités et de découvertes intellectuelles constitue aussi un moyen de rassembler.

— Ils diffusent également à travers leurs chansons et leurs hymnes des sagesses et le sentiment d'héroïsme patriotique.

Tout cela constitue des moyens parmi d'autres qui renforcent chez un peuple le ciment social et qui font

naître en lui le patriotisme et l'héroïsme, l'esprit de grandeur et l'ardeur.

Les musulmans, quant à eux, comme évoqué avant, ont abandonné leurs pratiques excellentes qui sont les bases de la *shûrâ* («concertation»), de la discussion et du conseil mutuel.

J'entends par là : l'accomplissement de la prière en groupe, celle du vendredi et le rassemblement du Hajj. Nous les abordons désormais comme si le Législateur avait limité ces rites à de simples actes individuels d'adoration. Mais, en réalité, leur sagesse va au-delà de cet aspect.

Pour moi, cela constitue la plus grande cause de décadence de la Umma.

Les autres participants : Excellent!

1. Al-Imâm Aṣ-Ṣînî

Ce que vous avez évoqué là ressemble plus à des symptômes qu'à des causes et pourrait même être considéré comme un remède au mal.

Or, ce qui nous intéresse au départ est d'identifier la source de cet immobilisme.

Je pense que sa véritable origine réside plutôt dans l'arrogance de nos chefs et dans leur sympathie pour les savants hypocrites qui, face à eux, se rabaissent et s'humilient. Ces savants hypocrites altèrent les règles de l'islam pour les rendre conformes à leurs passions.

Qu'attendre de la part de gens de science qui troquent la vie de l'Au-delà pour ce bas monde, qui embrassent la main de l'émir, pour que les gens embrassent la leur? Ils

s'avilissent devant les notables pour mieux s'enorgueillir face au peuple. Leur passe-temps consiste à se jalouser, se détester, se trahir et se décourager. Ils échouent dans tout ce qu'ils entreprennent, même dans les disputes. On le voit lorsqu'ils se mettent en colère et se lancent mutuellement l'anathème devant les chefs, et en public.

Le fléau que représentent également ces émirs reste pernicieux et très difficile à soigner, car leur orgueil les détourne des véritables savants. Certes, ces derniers font parfois preuve de sévérité. Mais cette dernière n'est-elle pas une vertu lorsqu'elle vise à empêcher la religion de disparaître ?

Les participants : Effectivement !

On peut donc affirmer sans hésiter que le meilleur *jihâd* à notre époque consiste à démasquer les savants hypocrites auprès des foules, tout en invitant les musulmans à respecter les vrais ulémas engagés. En constatant la sympathie du peuple pour ces derniers, les émirs seront alors contraints, à leur tour, de se tourner vers eux. La seule alternative qui s'offrira à eux sera alors d'accepter leur autorité, bon gré, mal gré.

Cependant, les sages de la Umma qui œuvrent pour la cause d'Allah ont le devoir d'instruire en douceur les savants dévoués, sur les moyens de cultiver leur esprit. La science permet de dissiper l'ignorance, mais elle ne rend pas plus sage ou intelligent. Ces érudits doivent donc apprendre la gestion des affaires religieuses, à l'instar de nos sages musulmans en Chine.

Là-bas, dans chacune de nos régions, ces nobles, qui bien sûr se distinguent de la multitude, exercent une

influence même sur les ulémas. Ceux que nous appelons *sages* en Chine sont désignés dans la terminologie islamique par *ahlul-ḫilli-wal-'aqd* (« les décideurs »)[1]. En islam, ils représentent les seuls qui par leur allégeance donnent une légitimité à un imam (gouvernant). Ils constituent l'élite de la Umma, et ceux qu'Allah a ordonné à Son Messager ﷺ de consulter. Ils possèdent aussi une autorité d'inspection et de contrôle sur les agissements de l'émir et de ses gouverneurs. Ils représentent en fin de compte, les chefs de la communauté et les garants de l'autorité publique. Leur rôle dans les gouvernements islamiques s'apparente à celui des représentants de l'assemblée dans les monarchies constitutionnelles. On peut aussi les comparer aux membres des familles royales qui ont une autorité sur les rois dans les monarchies absolues, telles que celles de la Chine ou de la Russie. Dans les régimes tribaux arabes, ils équivalent aux notables héritiers des clans (*shuyûkhul-afkhâdh*) qui exercent leur autorité sur les chefs, qui ne sont que des exécutants.

Un examen sérieux de l'évolution des gouvernances islamiques depuis l'époque de la mission prophétique jusqu'à nos jours révèle que leur ascension ou leur déclin est lié au degré d'implication et de participation des décideurs (*ahlul-ḫilli-wal-'aqd*) aux affaires publiques. L'étude de l'histoire de l'islam montre que le Prophète ﷺ est l'homme qui s'est conformé le plus fidèlement au prin-

1 NDT : *Ahlul-ḫilli-wal-'aqd* : litt. « les gens de la cité et du pacte », dans la terminologie islamique cette expression fait référence aux gens de science, aux sages, aux chefs et aux notables, qui étaient consultés sur les affaires publiques.

cipe de *shûrâ* et a le mieux observé le commandement d'Allah : « *Et consulte-les à propos des affaires* »[1].

Il ﷺ avait même délégué à la communauté la charge de désigner son successeur. Suivant ses traces, le premier calife, qu'Allah l'agrée, avait consulté l'élite des Compagnons pour résoudre le problème de sa succession. Le second calife après lui agit de même. Il avait toutefois opéré une sélection entre les personnes à consulter pour désigner le prochain dirigeant de la Umma. Le troisième calife du Prophète a quant à lui divergé de la conduite de plusieurs grands Compagnons sur certaines questions importantes. Son autorité fut déstabilisée, et les dissensions et séditions apparurent, comme chacun sait.

Par la suite, Mu'âwiyah, qu'Allah lui fasse miséricorde, a gouverné en s'appuyant beaucoup sur la concertation. Son règne resta donc bénéfique, comme le fut celui des Omeyyades qui prenaient en compte l'opinion des *ahlul-hilli-wal-'aqd*, et notamment les notables de leur dynastie. La situation à leur époque connut de bons développements sur le plan de l'administration.

Ce fut aussi le cas pour les Abbassides à leurs débuts, qui obéissaient à leurs notables parmi les Banû Hâshim. Leur changement d'attitude vis-à-vis de la concertation et de la gestion des affaires qui s'opposaient aux prescriptions d'Allah et à la Tradition prophétique a engendré des répercussions néfastes sur leur pouvoir jusqu'à leur disparition.

On peut appliquer cette logique à tous les sous-régimes islamiques du passé et du présent, et l'étendre

---

1 (3 : 159).

également aux royaumes et aux émirats, et même aux familles ou aux individus. On en arrivera à la conclusion que la réussite ou la corruption dépendent directement de l'approche en matière de concertation.

Partant de ce principe, nous comprendrons alors que la cause du déclin généralisé que nous explorons ici demeure le despotisme achevé des émirs arrogants et orgueilleux. À cela s'ajoute l'ignorance et la lâcheté des décideurs qui les ont réduits à l'inaction et à l'absence d'implication. Ce contexte s'applique à des peuples comme les Iraniens. Mais pour la majorité des autres peuples, ils ne possèdent même plus de savants ou d'élite de gens honorables, et leur sort se résume au chaos sur le plan spirituel et temporel.

Dans de telles circonstances, on pourrait envisager, comme seul remède, l'implication de *sages*, quels que soient leur appartenance sociale et leur rang au sein de la Umma. En outre, la Tradition d'Allah dans Sa création confirme qu'aucune nation n'est dépourvue de tels individus.

1. Al-'Âlim An-Najdî

La situation politique en Chine diffère beaucoup de celle des autres pays. Il ne se trouve pas là-bas de nombreux rois ou gouverneurs tyranniques comme cela est le cas ailleurs. Les notables influenceurs chinois jouissent donc d'une certaine libéralité. J'ajoute que l'islam en Chine demeure préservé dans ses fondements, et les innovations ou l'extrémisme ne l'ont pas corrompu.

Pourtant malgré ces avantages, cela ne nous empêche pas pour autant d'admettre que l'apathie et l'immobilisme n'ont pas épargné les musulmans chinois.

Ce qui nous intéresse ici est la recherche de la cause majeure et globale à cette inertie, et l'on ne peut limiter l'origine de ce mal au problème des chefs et des savants.

Pour ma part, je reste convaincu, et notez que je ne dis pas « je pense » ou « je crois », que la cause de ce déclin qui affecte la communauté de manière récurrente se trouve dans la forme moderne qu'on a voulu donner à cette religion. La persistance de ce mal constitue la plus grande preuve de que j'avance, et ce que l'on cherche à cacher n'en est pas moins plus évident.

Comment douter encore après les réflexions tenues dans cette assemblée, et après ce qu'a démontré *Al-Muhaqqaq Al-Madanî*, que la religion de nos jours, sur le plan pratique et non théorique, des actes et non simplement des paroles, n'est plus celle pratiquée par nos *salaf* durant les deux premiers siècles ? On peut même ajouter que l'islam (de nos jours) a subi des influences extérieures qui ont modifié son ordre fondamental.

Nous constatons ainsi que les générations successives ont abandonné de l'islam plusieurs principes : l'obligation d'accroître, au moyen de la science et des biens, ses capacités militaires ; le *jihâd* pour la cause d'Allah ; l'ordonnance du bien et l'interdiction du mal ; l'application des sanctions islamiques ; l'acquittement du *zakât*. Ainsi que d'autres parmi les autres préceptes abordés en détail par nos chers frères dans cette assemblée.

À ces lacunes s'ajoutent les innovations, les coutumes et les mythes forgés par nos contemporains. Citons notamment la banalisation de l'adoration des tombes, et l'approbation des pratiques divinatoires et du charlatanisme de ceux qui prétendent influer sur le destin.

Ces altérations, omissions ou innovations qui surviennent en islam affectent pour la majorité d'entre elles les fondements de la religion.

Mais plusieurs touchent aussi le cœur de l'islam : le *tawhîd*. Cela suffit à générer au sein de la Umma cette léthargie et ce déclin.

Allah nous a bien informés, à ce titre, qu'Il :

> « *[...] ne modifie point l'état d'un peuple, tant que les [individus qui le composent] ne modifient pas ce qui est en eux-mêmes.* » (13 : 11)

L'assemblée : Félicitations !

On pourrait toutefois objecter cette idée et dire : en admettant que l'altération de la foi soit bien réelle, pourquoi ce phénomène devrait-il nécessairement engendrer le déclin dans la sphère temporelle ? En effet, nous constatons que les nations dont nous envions le progrès possèdent des croyances altérées, modifiées dans leurs fondements et leurs règles. Ces anomalies n'ont pourtant pas causé chez eux de régression. Beaucoup des penseurs de ces pays soutiennent même que l'éloignement de la religion de leur quotidien a causé leur ascension. La question religieuse, selon eux, demeure purement existentielle et elle n'est aucunement liée à la vie de tous les

jours qui obéit à des lois naturelles. C'est là que résiderait le secret de leur progrès, d'après ces derniers.

Pour répondre à cette allégation, nous devons déjà rappeler que chaque individu doit nécessairement obéir à une norme, et se conformer à des règles morales ou à des lois, quelles qu'elles soient. Il doit reconnaitre, même sur la base du principe, la législation de la société dont il est issu. Vivre sans se soumettre à la moindre norme vous expose au rejet et à l'exclusion.

Or ce qui concerne l'individu s'applique aussi à tout un peuple. La population doit ainsi être assujettie à certains préceptes généraux communs. Ces lois doivent également s'accorder avec celles des nations avec lesquelles cette nation entretient des liens de voisinage, commerciaux ou politiques.

Dans le cas contraire, ces peuples sont voués à la barbarie, au malheur, à l'anarchie et à l'ostracisme. En effet, le seul critère de la poursuite des penchants naturels génère un être à l'état sauvage dont on ne peut espérer aucun bien. Pour de tels individus, les fondements de l'existence sont la survie, la préservation de l'espèce, la compétition, l'usage de la violence, l'opportunisme, la quête du pouvoir, l'avidité, le conformisme aveugle et l'instabilité, etc. Seul le noble fondement du *tawhîd* ancré dans la nature saine de l'homme, permet de maîtriser tous ces préceptes malfaisants et nocifs. La raison se soumet à un élan supérieur qui est la connaissance d'Allah qu'inspire la *fitrah.* Cette dernière oriente l'âme vers la guidée, lui inspire la vertu, ou l'abandonne à la dépravation, lorsqu'elle finit par s'altérer à cause des mauvais penchants.

Les participants : Excellent !

On ne peut également nier le fait que la fibre religieuse chez l'homme influence son quotidien de manière décisive, car elle représente le facteur le plus efficace qui permet de contrebalancer les pulsions nocives. Elle contribue également à alléger l'amertume de l'existence que chaque humain expérimente au quotidien. Le croyant y trouve notamment un soulagement dans l'espoir de rétribution, de compensation et de justice.

L'assistance : Très bien !

En méditant maintenant avec soin, sur le plan historique, le cas des religions, nous observons qu'elles possèdent toutes une origine authentique, simple et céleste. Elles restaient, à ce stade, exemptes de tortuosités, et toutes inspiraient à leurs adeptes l'ordre et le dynamisme. Elles représentaient aussi pour eux une source de progrès et de bonheur en ce monde.

Les interprétations douteuses, les altérations, les hérésies et les innovations les ont alors perverties, en intervenant sur deux aspects : l'idolâtrie et le fétichisme d'un côté, et l'extrémisme de l'autre. Lorsque la religion est corrompue, elle entraîne le peuple dans la décadence. Ce dernier se retrouve ensuite dans un état pire que l'état primitif. L'assimilation par une autre nation le condamnera alors à disparaître.

L'intervention bienveillante d'Allah peut éventuellement sauver ces hommes par l'envoi d'un Messager qui restaure la religion ou en suscitant parmi eux des prophètes et des sages qui apporteront la réforme et corrigeront les altérations. Citons en exemple parmi les peuples

du passé : les ‘Âd, les Thamûd, les Assyriens, les Israélites, les Cananéens ou les Ismaélites.

Le Noble Coran confirme d’ailleurs cette idée de l’intervention divine dans la réforme des humains :

> «*Allah n’est point tel à égarer un peuple après qu’Il les a guidés, jusqu’à ce qu’Il leur ait montré clairement ce qu’ils doivent éviter.*» (9 : 115)

Notre réflexion nous porte à croire que l’idolâtrie (*shirk*) et l’extrémisme constituent deux composantes naturelles chez l’homme, derrière lesquels ce dernier chemine avec effort poussé par son ego et les suggestions du diable.

On peut expliquer l’attirance pour le *shirk* par le fait que l’âme vénère plus aisément ce qu’elle voit et ce qui est perceptible, plutôt que l’inintelligible et l’invisible.

Quant à l’extrémisme, l’attrait qu’il exerce sur l’être humain est lié au désir de se distinguer et de surpasser les autres.

Mais n’oublions pas non plus de mentionner la contribution du diable qui consiste à suggérer des interprétations erronées, à détourner ou à égarer, afin d’achever de détourner et de corrompre la religion.

L’assemblée : Bravo !

Cela étant dit, une étude plus minutieuse de l’évolution de l’islamité durant les derniers siècles révèle ce fait. Les maux qui affectent la majorité des musulmans restent identiques à ceux qui ont atteint les communautés religieuses qui ont précédé. Cette évolution s’inscrit d’ailleurs dans la conformité avec ce que relate le Noble

Coran et à ce qu'a prédit le sceau des Messagers ﷺ. Ce dernier nous a aussi orientés vers les solutions, pour peu que nous recherchions sa guidance.

Ainsi, (comme pour les autres religions) les interprétations erronées et déviantes ont corrompu plusieurs fondements de l'islam ainsi que ses prescriptions et ses lois. Elles ont aussi conduit à l'extrémisme et à la déroute qui ont ouvert la voie à toutes les formes d'idolâtrie. Ces influences néfastes qui s'exercent sur l'islamité rendent nécessaire une réforme qui séparerait *le bon grain de l'ivraie.* Pour ma part, je soutiens donc que cette réalité de l'altération de l'islam demeure la cause générale et principale du déclin que nous étudions ici. Cette parole d'Allah le confirme :

> *« Et quiconque se détourne de Mon Rappel mènera certes, une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement. »* (20 : 124)

Les participants : Exact !

Sur ce, chers messieurs, je pense que je peux me dispenser de m'étendre plus que cela sur la question. D'autant que vous êtes suffisamment bien informés sur le sujet.

Le président Al-Ustâdh

Notre réflexion sur les symptômes de la maladie, ses origines, ses facteurs infectieux, ses remèdes et ses voies d'administration semble être quasiment terminée.

Vous vous souvenez que nous avions envisagé lors de la première réunion de traiter la question suivante :

« qu'est-ce que l'islamité ? » À la suite de cette dernière, nous aborderons les autres problématiques énumérées dans le programme.

De mon point de vue, cette dernière intervention *d'Al-'Âlim An-Najdî* constitue la meilleure introduction pour passer à l'étude suivante. En particulier, s'il nous fait l'honneur de développer ce qu'il a évoqué rapidement aujourd'hui.

En effet, l'apparition des religions, leur évolution selon la Tradition d'Allah, les facteurs qui les altèrent restent des sujets essentiels qui nécessitent une réflexion plus soutenue et des approfondissements.

Je vais donc demander à *Al-'Âlim An-Najdî* de reprendre en détail sa dernière intervention et ce dès la prochaine réunion, car il est désormais temps de nous séparer.



Quatrième réunion du samedi 20 dhûl-qi‘dah 1316

La réunion a débuté le matin de ce jour par la lecture habituelle des comptes rendus précédents. Le président Al-Ustâdh a ensuite autorisé le démarrage des discussions.

1. Al-‘Âlim An-Najdî

Chers messieurs, je m'excuse d'avoir à vous imposer des préliminaires peut-être ennuyeux, que vous connaissez de surcroît mieux que moi et qui constituent pour vous des évidences. Cependant, ils demeurent nécessaires à la progression du raisonnement et de la démonstration.

Sur ce, je dirai pour commencer que l'espèce humaine possède la conscience instinctive de l'existence d'une force supérieure, intelligente, non assujettie et qui exerce un contrôle sur le monde selon des normes préétablies.

Le commun des mortels désigne cette puissance sous le vocable de *nature.* Les gens éclairés ont compris que l'existence de cette dernière est elle-même subordonnée à celle d'un être supérieur qu'ils nomment Allah.

Cette conscience instinctive diffère en ampleur d'un individu à l'autre en fonction de la force de l'esprit. La perception qu'ont les humains de l'essence de cette puissance et leur capacité à la définir dépend du degré d'intelligence ou des connaissances acquises et transmises. De ces deux éléments, dépendent l'égarement ou la guidance.

L'égarement demeure cependant la tendance dominante chez les fils d'Adam. Les capacités de jugement de l'esprit, même très ouvert et fort, sont parfois limitées face à la notion d'éternité, ou pour cerner la réalité des choses dans leur dimension temporelle, ou sur le plan des contingences, etc. Sans parler des autres questions qui relèvent de ce qu'on désigne par métaphysique, dont le nom à lui seul représente un défi à l'entendement.

Pour cette raison, on ne peut affirmer que les égarés ont un esprit défaillant. L'histoire nous révèle au contraire l'existence d'hommes bien plus intelligents que les gens guidés dans le droit chemin. Mais la difficulté à percevoir et à juger sainement les a fait sombrer dans l'erreur et les ténèbres de l'égarement.

En outre, le Créateur a décrété Sa bienveillance envers certains, tandis qu'Il a voulu imposer son argument décisif aux autres. Allah a alors suscité parmi les hommes ceux qui se distinguent par leurs grandes capacités à percevoir l'essence de Sa puissance suprême. Ces derniers sont les guides de l'humanité : les prophètes, paix et bénédictions sur eux.

Parmi ces nobles prophètes, plusieurs se sont imposés parmi les hommes comme des législateurs. Par

les miracles qu'ils accomplissaient, à la demande des gens, ils ont prouvé leur statut. Ils ont ainsi fourni à leur auditoire les preuves attestant qu'Allah a ordonné aux hommes d'obéir à Ses élus.

Ceux-là étaient les messagers.

Une catégorie d'individus a cru en ces prophètes et a témoigné de leur rang et de leur statut d'envoyés porteurs d'une mission. Ils ont alors suivi en toute soumission la voie prophétique et cheminé loin des abîmes du mensonge, sur les rivages de la sagesse. Ils ont fui les ténèbres de l'égarement pour marcher sous la lumière de la guidance.

Ceux-là sont les croyants.

Voici le premier de mes préliminaires rapides.

L'assistance : Excellent !

C'est à cette catégorie des croyants que nous les musulmans, appartenons. Nous avons compris que Muhammad b. 'Abd Allah Al-Hâshimî Al-Qurashî Al-'Arabî ﷺ représentait l'excellence humaine dans la sagesse et la vertu. Nous sommes convaincus qu'il ﷺ est le Messager pour toute l'humanité, venu restaurer la religion d'Abraham. Le Prophète Muhammad ﷺ a appelé à l'adoration exclusive d'Allah. Il a exposé la voie vers l'observance des prescriptions et des interdits qu'Allah lui a ordonné de transmettre à Ses créatures, pour leur bien-être en ce monde et dans l'autre.

Parmi les principes fondamentaux de l'islam se trouve le crédo suivant : Muhammad ﷺ a transmis le Message sans omission, sans dissimulation quelconque.

Il ﷺ a conduit à terme sa mission par la diffusion de la parole d'Allah. Ses dires, ses actes et ses approbations silencieuses complètent la révélation, et cet ensemble constitue le corpus de la Loi.

L'autre principe fondamental de notre religion consiste en l'interdiction formelle de procéder à des ajouts ou à des suppressions dans ce que le Prophète ﷺ nous a légué. La révélation ne doit pas faire l'objet de nos interprétations personnelles basées uniquement sur notre raison. Nous avons, au contraire, une obligation d'observance vis-à-vis des textes coraniques clairs et évidents, ainsi qu'envers les paroles, actes et approbations silencieuses authentiques du Messager d'Allah ﷺ. Le consensus des Compagnons fait également partie de ces sources irréfutables de l'islam.

En outre, notre ignorance des sagesses que contiennent les Textes ne justifie pas le manquement à cette obligation d'observance. Ainsi certains passages du Noble Coran donnent lieu à diverses interprétations (*al-mutashâbih*). Notre attitude face à ces contenus consiste à s'abstenir de polémiquer et elle doit se résumer à :

> *« Nous y croyons : tout provient de notre Seigneur !*
> *Mais, seuls les doués d'intelligence s'en rappellent. »*
> (3 : 7)

Un des autres préceptes islamiques de base concerne notre droit d'user de ce qui est islamiquement autorisé selon notre bon vouloir. Toutefois, cela implique le respect de certaines normes d'intérêt général prescrites ou conseillées par le Prophète ﷺ, ou qui découlent de

la sagesse et des bons usages. Citons à titre d'exemple : l'absence de nuisances envers soi-même ou autrui ; la bienveillance envers les faibles ; la recherche du savoir utile ; subvenir à sa subsistance par le travail ; la modération dans toute chose ; l'équité dans nos transactions et nos relations ; la justice dans nos jugements ; le respect des engagements et ainsi de suite parmi d'autres règles générales de noblesse de caractère.

Avec cela, je conclus le deuxième de mes préliminaires.

Ces deux préambules nous ouvrent la voie vers d'autres thèmes essentiels, auxquels nous devons accorder des développements distincts.

L'un d'eux est lié à la nature de la foi en un créateur. Cette croyance, comme expliquée avant, demeure intuitive chez l'homme. Par conséquent, la finalité des apostolats ne consiste pas à la confirmer. Mais le rôle réel des prophètes et des messagers a été d'enseigner les actions qui doivent découler de cette foi en Allah, et qui sont le *tawḫîd* et la foi juste concernant les Attributs divins[1].

Les peuples de Noé et d'Abraham, les idolâtres arabes, les juifs et chrétiens, les zoroastriens ou fétichistes hindouistes ou chinois, les primitifs d'Afrique ou d'Amérique, à l'instar de tous les humains croient et ont toujours cru en Allah conformément à leur *fiṯrah*. Aucun de tous ces peuples n'a renié l'existence du Créateur en bloc, car comme Allah le dit :

1 NDT : En arabe, dans le texte, *at-tanzîh*. Selon la terminologie islamique : l'exemption de l'Essence et des Attributs divins de toute forme d'imperfection.

« Les sept cieux et la terre et ceux qui s'y trouvent célèbrent Sa gloire. Et il n'existe rien qui ne célèbre Sa gloire et Ses louanges. Mais vous ne comprenez pas leur façon de Le glorifier. Certes c'est Lui qui est Indulgent et Pardonneur. » (17 : 44)

Malheur aux hommes qui se laissent dominer par l'idolâtrie et qui attribuent à Allah des associés, tandis qu'ils reconnaissent qu'Il dirige sans partage sur les affaires de ce monde et sur sa création. Ils admettent qu'Il pourvoit aux besoins et qu'Il fait vivre et mourir, mais ils renient, en même temps, Sa souveraineté sur les choses secondaires. Ces idolâtres ont imaginé qu'Allah avait désigné pour la gestion de Ses affaires des proches et des assistants, des intermédiaires parmi les anges, les djinns ou les esprits, ou encore les humains ou les animaux, les arbres ou les pierres. Ils croient qu'Allah a délégué à ces derniers ainsi qu'aux lois de la création et de la nature ; à la course des planètes ; à l'esprit dans ses états d'envoûtement ou de contemplation un pouvoir pour accélérer ou contrer le cours des évènements terrestres. Ces égarés croient que d'autres créatures détiennent une parcelle de la puissance divine et de la connaissance de l'invisible.

Ces inventions reposent toutes sur l'analogie entre la Souveraineté du Tout-Puissant, et celle des rois qui gèrent les choses importantes et délèguent les autres à des gouverneurs ou à des assistants. Ils se représentent le règne d'Allah tel celui des rois entourés de conseillers et de serviteurs. Ils comparent la souveraineté d'Allah à celle des rois terrestres qui dirigent et obéissent à des lois et à des règles.

Les participants : Exact !

Celui qui connait l'histoire des nations disparues et la pensée des nations modernes est convaincu, comme nous le soutenons, que la plus grande calamité des hommes réside dans le *shirk* que nous venons de décrire.

Mais le Noble Coran renferme suffisamment de preuves qui l'attestent. Ainsi Allah a dit :

> « *Si tu leur demandais : "Qui a créé les cieux et la terre?", Ils diraient assurément : "Allah"* » (39 : 38)

> « *C'est plutôt à Lui que vous ferez appel. Puis, Il dissipera, s'Il veut, l'objet de votre appel et vous oublierez ce que vous [Lui] associez.* » (6 : 41)

> « *Les mosquées sont consacrées à Allah : n'invoquez donc personne avec Allah.* » (72 : 18)

> « *Qui peut intercéder auprès de Lui sans Sa permission ? Il connaît leur passé et leur futur.* » (2 : 255)

Ceux-ci comptent parmi tant d'autres versets évidents qui confirment que l'égarement des hommes a pour fondement le *shirk*, qui reste pourtant ici partiel. En effet, la mécréance ici n'est pas totale, car l'esprit, même le plus décadent, ne sombre pas dans le *shirk* absolu.

Compte tenu de cette réalité, la Tradition d'Allah, exalté soit-Il ainsi que Sa sagesse, a été d'envoyer des messagers. La mission de ces derniers a été de sauver les hommes de la mécréance, de les extirper de l'abîme de ses tourmentes en ce monde avant celles de l'autre. Les prophètes devaient guider à la source de toutes les sagesses, à

savoir la connaissance sûre d'Allah afin que les hommes Lui vouent un culte exclusif. Par l'apostolat des envoyés, Allah a exposé devant l'humanité Son argument décisif.

C'est par la connaissance d'Allah que les individus se libèrent de l'asservissement humiliant aux nombreuses choses qui les entourent : esprits, objets, fausses idées, etc.

La foi en *lâ-ilâha-illallâh* procure comme bénéfice l'affranchissement de l'esprit ; et l'acceptation de *muhammadun-rasûlullah* conduit à l'observance assidue de sa Loi qui préserve du *shirk* et mène au bonheur dans les deux mondes.

Combien l'homme est endurci dans son impiété et son ignorance ! Le ramener vers le *tawhîd* est une entreprise de longue haleine, car il résiste ou cède à ses instincts fétichistes. Le voici alors qui retourne, chacun selon sa manière, vers la croyance en l'existence d'une force sacrée à vénérer en dehors d'Allah, ou avec Lui. Il oublie que, si sur terre ou dans les cieux, se trouvait un autre Seigneur qu'Allah, qui ait le pouvoir de remuer, ne serait-ce qu'un grain de sable, l'univers serait voué à la perdition.

Les individus se détournent promptement du rappel d'Allah. Ils se tournent alors vers ce qu'ils imaginent être Ses partenaires ou Ses égaux. À ces derniers, ils vouent un culte. Ils les glorifient, affichent devant eux la soumission, les invoquent, les implorent, les sollicitent. Ils espèrent d'eux le bien et craignent leur blâme. Mais Allah a pourtant averti :

> « *Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes, une vie pleine de gêne [...]* » (20 : 124)

En réalité, l'existence des idolâtres reste nécessairement et par nature, la plus misérable qui soit. Comment pourrait-il en être autrement alors qu'Allah les désigne comme ceux qui se font tort à eux-mêmes :

> *« Et lorsque Luqmân, exhortant son fils, dit : "Ô mon fils, n'adore jamais rien d'autre avec Allah, car celui qui attribue à Allah des partenaires et des égaux commet vraiment une énorme injustice". »* (31 : 13)

> *« Et l'on déposera le livre (de chacun). Tu entendras alors les criminels, effrayés par le contenu de leur livre, dire : "malheur à nous, qu'est-ce donc que ce livre qui mentionne tout de nos péchés, petits ou grands ?" Et ils trouveront devant eux tout ce qu'ils ont accompli. Et ton Seigneur ne fait de tort à personne. » (18 : 49)*

Comme le disait le sage Zayd b. 'Amr b. Nawfal, au temps de l'ignorance (*al-jâhiliyyah*), exaspéré par l'idolâtrie de son peuple :

> *« À un Seul Dieu, ou à ces mille divinités vouerai-je un culte ?*
>
> *Non ! Je ne le partagerai avec aucune ni Al-'Uzza ni Al-Lât,*
>
> *Et c'est ainsi que devraient agir ceux qui ne sont pas incultes. »*

On pourrait comparer la situation des *muwahhidûn*[1] et des *mushrikûn*, à la gestion de deux nations.

---

1 NDT : Ceux qui vouent un culte exclusif à Allah sans aucune forme d'idolâtrie, de fétichisme, d'anthropomorphisme, de pan-

À la tête de la première se trouve un dirigeant sage au pouvoir confirmé, qui accueille sans distinction ses sujets. Il gouverne avec équité, appliquant à tous la même loi, sans se laisser influencer par les intrigants et les opportunistes. Son autorité n'est pas dispersée parmi ses partenaires.

Dans l'autre nation, en revanche, un homme lâche et faible gouverne. Les opposants et les rivaux parmi ses proches et ses assistants recherchent faveurs et influence auprès de lui. Ils se jouent de son autorité pour veiller jalousement à leurs intérêts et à ceux de leurs proches. Ou pour faire éviter les sanctions à ces derniers.

Ces deux pays sont-ils semblables ?

Non, bien sûr, le bonheur n'équivaut pas au malheur[1]. Allah dans Sa grandeur n'accepte pas que quiconque dispute ou renie Sa souveraineté.

Il a déclaré :

> « *Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui attribue des partenaires et des égaux. Mais Il pardonne à qui Il veut, en dehors de cela. Et quiconque attribue à Allah des semblables commet un énorme péché.* » (4 : 48)

Le *shirk* constitue indéniablement le pire des crimes et un acte abject, et Allah a décrété que :

---

théisme ou de nihilisme ; en opposition à l'autre catégorie : les *mushrikûn*.

1 NDT : Dans le texte original, on peut lire après ce passage l'expression *et les meilleures paraboles sont celles d'Allah* (*wa-lillâhil-mathalul-a'lâ*) qui est une forme de bienséance courante chez les auteurs islamiques.

« Et certes, les criminels (les libertins) sont voués à la Fournaise. » (82 : 14)

« Le malfaiteur n'est rétribué pour ce qu'il a accompli. » (4 : 123)

Rappelons au passage que l'Enfer et la rétribution pour les actes ne concernent pas uniquement l'Au-delà, mais comprend la vie d'ici-bas et l'Au-delà.

J'ajoute que pour savoir en quoi consiste ce *shirk* qu'Allah condamne dans le Noble Coran, le musulman doit connaître la signification de certains termes.

Ainsi, il doit cerner les notions telles que la foi (*al-îmân*), l'islam, l'adoration (*al-'ibâdah*), le monothéisme (*at-tawḫîd)* et le *shirk* tels que définis dans la langue arabe qui est celle du Noble Coran :

« Nous en avons fait un Coran arabe » (43 : 3)

« Et Nous n'avons envoyé de Messager qu'avec la langue de son peuple, afin de les éclairer. Allah égare qui Il veut et guide qui Il veut. Et, c'est Lui le Tout Puissant, le Sage. » (14 : 4)

Le musulman, mû par le désir de se conformer aux prescriptions divines, ne comprendra le danger que représente le *shirk* qu'Allah désapprouve que par la connaissance et la maîtrise de ces concepts.

Le défi reste de taille, d'autant que le Messager d'Allah ﷺ nous a adressé ses bienveillantes et insistantes mises en garde contre cet acte, comme : « Ce que je crains pour vous le plus est le shirk ».

L'étude de ces notions révèle que les linguistes, à l'unanimité, ont défini la foi (*al-îmân*) en une adhésion totale à une croyance sans opposer la moindre objection. L'adoration (*al-'ibâdah*), quant à elle, implique l'humilité et la soumission au Créateur ; et le *tawhîd* fait référence au départ, au caractère unique et singulier d'une chose. Concernant Allah, l'unicité implique le rejet de toute parité et ressemblance avec Lui. De ce concept sont issus les noms d'Allah, *Al-Wâhid* (l'Unique) et *Al-Ahad* (le Singulier). Ces deux attributs signifient qu'Il est Seul, sans égal, sans partenaire, sans rival et sans semblable.

Le sens originel du mot *shirk* est *brassage, mixage, mélange*[1]. Dans le jargon islamique, il fait référence à l'idolâtrie, et au fétichisme religieux, qui consiste à attribuer à Allah des partenaires et des associés dans Son essence, Sa souveraineté, Ses attributs et Ses actes.

On peut ensuite procéder à un découpage de ces différentes croyances fétichistes, décrites par Allah dans le Noble Coran.

Nous pouvons ainsi mettre en évidence trois catégories :

— Le *shirk* dans l'Essence divine. Cette forme d'idolâtrie consiste à prétendre qu'Allah, exalté soit-Il au-delà de ces inventions, se serait incarné dans des personnes, à l'instar de la croyance chrétienne sur Jésus fils de Marie, paix sur lui. Une autre forme de ce type de croyances est celle que nos théologiens désignent par *wahdatul-wujûd* (« l'unicité de l'Être »). Elle reste cependant difficile à définir même pour leurs propres adeptes confirmés. Les

1 En arabe : *al-khalt*

chrétiens la décrivent simplement comme une réalité mystérieuse, tandis que nos savants la nomment la réalité mystique (*adh-dhawq*).

Les autres participants : Exact !

— Le *shirk* dans la souveraineté divine. Ce credo repose sur l'idée que certains êtres exerceraient une autorité indépendante sur la création d'Allah. Les juifs, par exemple, croient que l'ange de la mort détient une telle autorité, d'autres s'imaginent que des individus possèdent des pouvoirs particuliers sur la création d'Allah. On entend, par exemple, certains prétendent qu'untel est chargé d'inspecter et de surveiller les terres et les océans, ou le pays du Shâm ou l'Égypte.

— Le *shirk* dans les Attributs divins. L'adepte de cette croyance considère qu'un être crée, quel qu'il soit, peut posséder des attributs suprêmes de perfection, qui ne peuvent en réalité appartenir qu'à Allah.

Cette dernière forme d'idolâtrie est plus répandue que les deux premières. On peut l'expliquer par trois raisons :

— Première raison : en dehors des attributs de création et d'unicité et de ceux qui sont réservés à Allah, la plupart des autres sont, dans une certaine mesure, partagés avec les créatures. Le manque de connaissance peut rendre floue aux non-initiés la séparation entre la part humaine d'un attribut et celle qui relève exclusivement du divin.

— Deuxième raison : les textes de l'islam font référence, par exemple, à la délégation par Allah de

certaines prérogatives aux anges. Ils mentionnent également l'exaucement des invocations faites par les pieux, et les privilèges qu'Allah accorde à certains hommes vertueux. L'intercession qu'Allah autorisera de la part de certains serviteurs en faveur d'autres compte aussi parmi ces actes que les ignorants interprètent mal. Ces derniers ne parviennent pas à faire la distinction entre ces privilèges accordés par Allah (invocation, intercession) et un supposé *pouvoir* que possèderait des créatures.

— Troisième raison : l'admiration et la vénération mènent aisément à des manifestations d'excès. Ces dernières ne sont pas facilement contrôlables chez la plupart, et exigent un effort sur soi-même et l'assistance d'Allah. On ne doit pas s'étonner, dans ces conditions, que les Prophètes, parmi les plus résolus, aient enduré de nombreuses difficultés pour refouler ce penchant tenace chez les foules. Ils devaient les retenir de l'outrance qui conduit le commun des mortels à vénérer les messagers comme des divinités à part entière, auxquels ils confèrent des attributs divins. Ils ont enduré avec résolution d'énormes difficultés pour maintenir leurs suiveurs dans cette modération. On comprend, dès lors, leur sévère désapprobation à l'égard de quiconque outrepassait les limites dans l'éloge à leur égard. Ils devaient, par ces mises en garde, veiller à avertir contre ce qui pourrait conduire au *shirk*, même mineur, dont les traces demeurent parfois très subtiles.

Tout le monde sait que le Messager d'Allah ﷺ a prêché dans la difficulté durant dix années à La Mecque, uniquement pour enseigner le *tawhîd*. Le qualificatif *muwahhidûn* désigne aussi les membres de sa communauté, tandis qu'un quart du Noble Coran traite de l'unicité d'Allah.

L'islam repose également sur le pilier central de la profession de foi (*lâ-ilâha-illallâh*), parole qui constitue pour nous le meilleur rappel. En effet, la foi, même bien ancrée, ne dispense pas le croyant de se prémunir en permanence contre le *shirk*. Cette vigilance constante se justifie, comme nous l'avons dit avant, par l'inclination de l'homme pour l'idolâtrie et le fétichisme, et la confusion qui s'installe aisément dans le cœur à leur sujet. Et nous demandons à Allah Sa protection.

L'assemblée : Bravo !

Ajoutons que ce phénomène ne touche pas seulement les musulmans. Toutes les nations l'ont expérimenté, au point qu'elles sombraient dans le *shirk* dès que leurs prophètes s'absentaient. Ce fut par exemple, le cas pour les juifs qui adorèrent le veau durant les quarante jours d'absence du Prophète Moïse.

Mais retournons à l'étude de la définition du *shirk* d'un point de vue coranique, afin de nous en prémunir. Nous constatons qu'Allah a mentionné dans le Noble Coran, au sujet des juifs et des chrétiens :

> «*Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Messie Jésus fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on leur a commandé de n'adorer qu'un Dieu unique. Pas de divinité à*

part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent.» (9 : 31)

Notons ici que parmi les rabbins et le clergé chrétien, toutes époques confondues, aucun ne s'est jamais prétendu l'égal d'Allah. Aucun n'a disputé l'attribut de la création à Allah ou tenté de faire croire qu'il faisait vivre ou mourir. Personne parmi eux n'a revendiqué ces actes qui relèvent de la souveraineté divine. D'ailleurs, cette dernière n'englobe pas seulement ces actes contrairement à ce que soutiennent les promoteurs du *shirk*, à travers leurs interprétations erronées.

Ce verset indique plutôt que les rabbins et les moines se sont rendus ici coupables de *shirk* dans le domaine de la législation. Ils ont ainsi déclaré : «ceci est licite et cela est interdit». Puis leurs suiveurs leur ont obéi, ce qui leur a valu à leur tour la condamnation d'Allah qui les décrit comme leurs adorateurs.

Dans le Noble Coran, Allah nous révèle aussi que les Quraysh étaient des idolâtres, tandis que dans le même temps on apprend que :

« Si tu leur demandais : "Qui a créé les cieux et la terre ?", ils diraient assurément : "Allah".» (39 : 38)

Ce verset confirme que les idolâtres mecquois reconnaissaient bien l'attribut de la création comme une exclusivité divine. Mais le Noble Coran dévoile que le recours à l'intercession de leurs idoles constitue, malgré tout, une forme d'adoration :

Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent davantage d'Allah. (39 : 3)

Or, à notre époque, la majorité des musulmans considèrent que ce type d'intercession ne constitue pas un acte d'adoration et ne relève donc pas du *shirk*. Ils affirment au sujet de ces idoles qu'elles n'assument que le rôle de simples intermédiaires, que leur intercession auprès d'Allah est nécessaire pour le serviteur, et qu'on ne peut désapprouver cela.

Rappelons que ces idolâtres mecquois n'adoraient pas ces stèles en tant que véritables divinités qui possédaient le pouvoir de création et de contrôle. Mais ils se tournaient vers ces idoles, et les vénéraient par l'invocation, la prosternation, le sacrifice ou les vœux pieux. Pour eux, elles représentaient des hommes vertueux, proches d'Allah, auprès desquels ils recherchaient l'intercession. Les *mushrikûn* de Quraysh s'imaginaient que ces idoles appréciaient d'eux ces marques de respect pour lesquels, en échange, elles accordaient des bénéfices terrestres : guérison, richesse, etc. Ces idolâtres pensaient que ces statues pouvaient aussi leur nuire dans leur personne, leurs enfants ou leurs biens.

Le Noble Coran nous informe également que :

« *Les mosquées sont consacrées à Allah : n'invoquez donc personne avec Allah.* » (72 : 18)

L'origine sémantique du mot *du'â* fait bien référence à l'appel et donc à l'invocation, qui signifie, lorsqu'elle est adressée à Allah, qu'on le sollicite humblement et qu'on recherche Son soutien. Une autre parole d'Allah confirme ce sens :

« C'est plutôt à Lui que vous ferez appel. Puis, Il dissipera, s'Il veut, l'objet de votre appel et vous oublierez ce que vous [Lui] associez. » (6 : 41)

Voici pour ce qui est de l'invocation, et pour *al-isti'ânah* (« l'imploration du secours ») le même verdict s'applique. Le Noble Coran la mentionne même en parallèle à l'adoration dans le verset édifiant de la première sourate :

« C'est Toi Seul que nous adorons, et c'est de Toi Seul que nous implorons le secours. » (1 : 5)

Ces versets et bien d'autres indiquent clairement que tous ces actes sont des formes de polythéisme que pratiquaient les Quraysh. Le Messager d'Allah ﷺ nous a aussi clairement informés que prêter serment par le nom d'un autre qu'Allah est un acte d'idolâtrie. Le hadith suivant le confirme : « Celui qui prête serment par un nom autre que celui d'Allah commet un acte de *shirk* ».

Les sacrifices rituels, les offrandes ou le bétail consacré aux idoles dont on ne devait pas se nourrir, ni monter, ni charger, ni traire, etc. Toutes ces pratiques constituent du *shirk* et l'islam les a également interdites.

Les *mushrikûn*, selon leurs coutumes, effectuaient aussi des pèlerinages pour visiter des sanctuaires de stèles, pensant que ces voyages les rapprochaient de leurs divinités.

Le Prophète ﷺ a interdit une pratique similaire à sa communauté. La Tradition mentionne : « Les seules visites de mosquées pour lesquelles le voyage vous est

permis sont : celle de la Mosquée sacrée, celle de ma Mosquée et celle de la Mosquée d'*Al-Aqṣâ* à Jérusalem ».

Au vu de tout ce qui vient d'être dit, nous pouvons affirmer avec certitude que ces actes et les autres semblables constituent des actes d'idolâtrie ou dans le meilleur des cas y conduisent.

Les autres participants : Excellent !

Voyons maintenant si au sein de la Umma de telles manifestations de *shirk* sont d'actualité, ou s'il en existe qui s'y apparente. Celui qui, parmi nous, ne craint en Allah le reproche de personne doit admettre que la situation de la plupart des musulmans, en dehors de la péninsule arabique, s'apparente à celle des idolâtres, sur tous les plans.

L'islam est donc devenu étranger comme au moment de son apparition, et à l'instar des autres religions.

Parmi ceux qui se réclament de l'islam, certains ont échangé les idoles pour des tombes qu'ils ont érigées en lieux de culte et de pèlerinage, et où ils allument des cierges. Ils recouvrent ces tombeaux d'étoffes, accomplissent autour des déambulations, embrassent et passent leurs mains sur ces mausolées. Durant les difficultés ils se rendent dans ces lieux pour invoquer les morts, immoler et effectuer des offrandes pour un autre qu'Allah, et prononcer des vœux *pieux*.

Certains de ces endroits font même l'objet de pèlerinages. Le cœur des gens s'y attache dans l'espoir d'obtenir quelques faveurs. Ils croient trouver la compassion en évoquant les habitants de ces tombes. Ils les implorent avec insistance dans une profonde humilité et

vénération, car ils pensent que ces défunts intercéderont pour eux pour l'exaucement de leurs prières. Toutes ces pratiques puisent dans l'amour et la dévotion envers un autre qu'Allah, et dans la crainte et l'espérance envers d'autres que Lui.

Un autre de leurs usages s'apparente à l'adoration des statues chrétiennes ou celles des idolâtres et consiste à reproduire les noms de ceux qu'ils *vénèrent* sur des tableaux. Les noms sont précédés de l'interjection « ô » (en arabe : «*yâ*») pour appeler les bénédictions, pour l'évocation et les invocations. Ces graphismes sont accrochés aux murs dans les maisons. Parfois même, on les trouve dans les mosquées[1]. Elles portent des inscriptions telles que : Ô 'Alî, ô Shâdhilî, ô Dasûqî, ô Rifâ'î, ô Bahâ-uddîn An-Naqshî, ô Jalâluddîn Ar-Rûmî, ô Baktâsh Walî...[2]

Ces égarés se regroupent également pour des séances de *rappel collectif*. Mais ces rassemblements donnent lieu à des récitations et des psalmodies exagérément élogieuses, sous forme de vers, écrits par des poètes contemporains. Ces récitations collectives comportent, dans le meilleur des cas, des excès dans la louange faite aux personnes. Or, le Messager ﷺ avait interdit de tels propos, même le concernant : « Ne me glorifiez pas comme les juifs et les chrétiens l'ont fait avec leurs prophètes ».

Dans ces assemblées, ils évoquent les stations spirituelles de leurs cheikhs. Ils y implorent leur secours et

---

1 Comme dans les mosquées de Constantinople (Istanbul) ou des pays turcophones.

2 NDT : En dehors de 'Alî, le Compagnon, qu'Allah l'agrée, tous les autres sont des gourous de confréries soufies.

les invoquent avec une telle outrance que les idolâtres de la *jâhiliyyah*, s'ils les avaient entendus, auraient crié au blasphème. Ces derniers, dans leur égarement, se contentaient tout au plus de formuler la *talbiyah*[1] en ces termes : «Ô Allah, me voici, Toi qui n'as pas d'égal, à l'exception d'un seul, qui reste en Ton pouvoir tandis qu'il ne possède rien». Cette formule, avec ce qu'elle contient de *shirk*, demeure cependant moins grave que celles prononcées lors des *stations spirituelles* des gourous soufis. Ainsi, lors de ces réunions les adeptes récitent en groupe et à voix haute, dans un état de dévotion intense, des paroles du genre :

Ô 'Abd Al-Qâdir, ô Jilânî, ô détenteur de la grâce et de la bienveillance; me voilà dans une grande adversité, ne me prive pas de ta bonté.

Ou encore :

Par Allah, ô Rifâ'î, je suis ton disciple, ton suiveur, ne m'abandonne pas, car je suis ton disciple et ton suiveur.

Voici, parmi tant d'autres, quelques-unes de leurs invocations, qui représentent, à n'en pas douter, un *shirk* apparent qui s'oppose au monothéisme pur de l'islam.

Une autre catégorie de ces égarés n'a pas trouvé pleine satisfaction dans la *Sharî'ah*.

Par conséquent, ils ont inventé des lois et des sentences qui relèvent de ce qu'ils nomment la science *cachée* (*'ilmul-bâṯin*), ou la connaissance des réalités cachées (*ilmul-ḫaqâïq*), ou encore la science mystique

1 NDT : Formule consacrée prononcée en diverses occasions religieuses (*hajj*, *'îd*...) et sous différentes formes; le sens fait référence à *la réponse à un appel, une invitation ou une requête.*

(*'ilmut-taṣawwuf*). Bien entendu, ce *savoir* était inconnu des Compagnons, de leurs élèves (*at-tâbi'ûn*), et de tous les théologiens et érudits des premiers siècles de l'islam, dont le mérite est reconnu.

Cette connaissance provient des interprétations qu'ils ont échafaudées à partir des versets à connotation polysémique[1]. Or, l'attitude qu'Allah nous a ordonné d'adopter face à ces Textes se résume à ce que le Noble Coran révèle :

> *«[...], Mais ceux qui sont bien enracinés dans la science disent : "Nous y croyons : tout est de la part de notre Seigneur !"»* (3 : 7)

> *«[...] alors que nul n'en connaît l'interprétation, à part Allah.»* (3 : 7)

Allah nous met en garde contre les polémiques sur la base d'interprétations infondées :

> *«Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion.» (6 : 68)*

> *« Et ne poursuis pas ce dont tu n'as aucune connaissance. L'ouïe, la vue et le cœur : sur tout cela, en vérité, on sera interrogé.» (17 : 36)*

> *«Demeure sur le droit chemin comme il t'est commandé, ainsi que ceux qui sont revenus [à Allah]*

---

1 NDT : La polysémie renvoie à un concept linguistique qui attribue aux mots, ou aux énoncés, plusieurs sens ou interprétations possibles.

avec toi. Et ne commettez pas d'excès. Car vraiment Il observe ce que vous faites.» (11 : 112)

«Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux.» (24 : 63)

Ces hypocrites ont, de surcroît, forgé leurs innovations en se basant sur certaines Traditions prophétiques et transmissions qui restent également sujettes à diverses interprétations. Ils ont exploité par exemple, les récits faits par le Prophète ﷺ ou ses actes qui relèvent de ses habitudes personnelles, et qui n'ont pas de valeur légale en soi.

Leurs leaders ont également contribué à cela, en fabriquant des hadiths insolites. Une parole des pionniers de l'islam décrit bien la démarche de ces hérétiques :

«Le Noble Coran sera répandu parmi les gens au point que tout le monde pourra le lire : les femmes, les enfants et les hommes. À cette époque, apparaîtra parmi eux celui qui se dira : "J'ai lu le Coran devant les gens, mais on ne me suit pas". Je vais donc le mettre en pratique et appeler les autres à m'imiter. Mais même après cela, il ne sera pas suivi. Il transformera alors sa maison en mosquée, espérant attirer à lui des adeptes, mais sans succès. Pour finir, il se dira : "J'ai accompli toutes ces choses en vain, car personne ne me suit. Par Allah, je vais

donc inventer des paroles qui n'existent ni dans le Livre d'Allah ni dans la *Sunnah* de Son Messager".»[1]

D'autres, dans le domaine des rites et des actes d'adoration, ont apporté des innovations totalement étrangères à l'islam, et qui ne sont apparues qu'à la fin du quatrième siècle de l'Hégire. Ils ont ainsi prétendu, par l'instauration de ces nouvelles pratiques, que l'islam demeurait incomplet et qu'ils avaient le devoir de combler les lacunes. C'est comme s'ils ignoraient qu'Allah a révélé lors du pèlerinage de l'Adieu :

> «*Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous.*» (5 : 3)

Ou c'est comme si, selon ce que certains ont osé prétendre, l'Envoyé d'Allah ﷺ n'avait pas transmis le Message dans sa totalité, et qu'ils étaient, eux, chargés de remédier à cela. Ou encore, le Prophète ﷺ aurait maintenu certaines choses secrètes qu'il n'aurait partagé qu'avec Abû Bakr, 'Alî ou Bilâl, qu'Allah les agrée tous. Puis, ces derniers les auraient à leur tour transmises discrètement à d'autres. Et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'elles leur soient parvenues à eux, qui les ont alors divulguées aux croyants intéressés. Et Allah et Son Prophète sont bien au-delà de ces mensonges.

Ces gens ignorent-ils que prétendre que le Messager d'Allah ﷺ n'aurait pas accompli sa Mission parfaitement

---

1 NDT : Ce dire est rapporté par Ad-Darâmî, et Abû Dâwûd et il est attribué à Mu'âdh b. Jabal, qu'Allah l'agrée. Il est mentionné, entre autres, dans *kitâbu-ḫaqîqatis-sunnati-wal-bid'ah*, de l'Imam As-Suyûṯî.

ou qu'il aurait dissimilé, constitue un acte de mécréance, et ce selon l'unanimité de la Umma ?

L'assemblée : Exact !

Parmi eux se trouvent ceux pour lesquels l'islam constitue une distraction et un divertissement. Ils chantent, ils dansent, jouent de la timbale ou du tambour, portent des vêtements verts et rouges. Ils accomplissent des tours de passe-passe avec le feu, les armes, les scorpions et les serpents pour tromper les simples d'esprit ou effrayer les idiots.

D'autres considèrent la sottise comme une arme, la paresse comme un bienfait. La transe mystique les conduirait au *but*, et la divagation constitue la manifestation de la connaissance. Quant à la démence, elle représente, pour ces égarés, l'apogée des sept degrés d'accomplissement spirituel.

Parmi ces égarés, certains sont les héritiers des devins arabes de la *jâhiliyyah*. Ils prétendent percer les voiles de l'invisible par divers *arts divinatoires* : graphomancie[1], vitréomancie[2], astrologie, numérologie, graphologie, hydromancie[3], uranomancie[4], lithomancie[5] et enfin la démonomancie[6]. Voilà pour ne citer qu'un échantillon de leurs mystifications et de leurs inepties.

---

1 NDT : Divination par l'écriture et les lettres.
2 NDT : Divination par le sable.
3 NDT : Divination par l'eau.
4 NDT : Divination par le ciel
5 NDT : Divination par les pierres, les coquillages, etc.
6 NDT : Divination par l'invocation des djinns et des *shayâṯîn* (démons).

La prolifération de ces pratiques parmi le commun des mortels, qui ressemblent aux troupeaux dans chaque nation, ne doit pas nous étonner. Mais ce qui surprend reste l'adhésion à certains de ces usages chez de nombreuses personnes cultivées et de plusieurs érudits, comme si ces pratiques s'inscrivaient dans le prolongement naturel de l'islam.

Les autres participants : Exact !

Si l'on considère que cette situation de la Umma demeure générale, et que la plupart des musulmans ont sombré soit dans le *shirk* évident, soit dans ce qui s'y apparente et s'en rapproche, alors le verdict qui s'impose sans détour est celui de l'idolâtrie.

Ce qui a conduit la communauté à cet état d'ignorance préislamique, ou plus précisément, ce qui l'a fait retourner au fétichisme religieux initial, demeure dans un premier temps le penchant humain pour le *shirk*, comme expliqué avant.

À cela s'ajoute, la raréfaction des théologiens et érudits, accompagnée de la négligence de ces derniers dans le domaine de la prédication et de l'éducation.

Certes, corriger le penchant des foules n'est pas une affaire aisée. Le Prophète ﷺ avait lui-même décrit sa situation en ces termes :

« Je suis semblable parmi vous à celui qui alluma un feu. Sa lumière a alors attiré dans les flammes les papillons et autres insectes qui s'y précipitent. L'homme essaie alors de les empêcher de s'y jeter, mais il n'y parvient pas. À l'instar de cet homme, j'essaie pour ma part de vous

retenir, mais vous cherchez tout de même à vous y précipiter (dans le Feu).»

Cependant, Allah a mis en garde les savants qui n'assument pas leur rôle de prédicateur, et qui préfèrent ne rien dire pour ne pas embarrasser les gens :

« Ceux qui cachent ce qu'Allah a fait descendre du Livre et le vendent à vil prix, ceux-là ne s'emplissent le ventre que de Feu.» (2 : 174)

Le Messager d'Allah ﷺ nous a également informés que :

« [...] lorsque les fils d'Israël avaient sombré dans la transgression généralisée, leurs doctes leur adressaient des réprimandes et désapprouvaient. Puis avec le temps, ces mêmes érudits se sont assis en leur compagnie, ont mangé et bu avec eux. C'est alors qu'Allah a suscité entre eux l'animosité réciproque, et qu'Il les maudit par la bouche de David et de Jésus fils de Marie. Voici, car ils avaient désobéi et transgressé.»

Sur la base de ce que je viens d'expliquer, je soutiens que l'entière responsabilité repose sur le dos des théologiens dévoués. La partie n'est pas encore jouée. Nous ne vivons pas non plus à l'époque de la disparition des savants, qu'a mentionnée le Prophète ﷺ :

« Allah ne fera pas disparaître la science de manière spontanée, mais elle se dissipera avec la mort des érudits. Les gens privés alors de ces derniers auront recours aux ignorants pour les diriger. Ils les consulteront, et ces ignorants, sans la moindre

science, prononceront des verdicts. C'est ainsi qu'ils s'égareront et égareront les autres.»

Et il n'existe de puissance et de force qu'en Allah.

1. Al-'Âlim An-Najdî poursuit sa démonstration ainsi

Maintenant que nous en avons terminé avec le *shirk* et l'abandon du rappel d'Allah, passons à l'exposé sur le rigorisme religieux, et à l'incompréhension qu'il engendre parmi les musulmans.

Certains savants dans l'étude d'une question particulière examinent le Livre et la Tradition prophétique pour en dégager le verdict, selon leur compréhension des Textes. Ils appliquent ensuite la même sentence à toute problématique qui présente une ressemblance même partielle avec cette dernière. La motivation de ces juristes consiste à vouloir établir une sentence islamique pour chaque situation.

Dans leur démarche de vouloir attribuer un verdict à chaque situation particulière, ils sombrent parfois dans la confusion lors de leur analyse du contexte et des différentes sentences à leur appliquer. Cela est d'autant plus courant qu'ils sont souvent confrontés à des Textes qui s'opposent en apparence. Leur réaction consiste alors à adopter, par *précaution*, la posture la plus rigoriste, et de la considérer comme un verdict légal établi.

D'autres vont encore plus loin et accordent à tous les actes et toutes les paroles du Messager d'Allah ﷺ une valeur juridique exécutoire absolue.

Or, comme nous l'avons évoqué avant, le Prophète ﷺ a dit ou fait beaucoup de choses qui relèvent de l'exclusivité et qui ne le concernent que lui. Nombreux de ses dires sont aussi des récits qui ne comportent pas nécessairement de sentence pratique, et l'on peut en dire autant de certaines de ses habitudes, et de ses goûts personnels.

Citons également l'attitude du savant qui pour les actes de mérites non obligatoires (*fadhâïlul-a'mâl*) s'abstient de vérifier l'interprétation d'un verset ou l'authenticité d'un hadith. Toujours dans le même esprit de zèle, il considère alors la pratique de ces actes comme une obligation.

Les gens pensent que ce cheikh fait preuve de dévotion et de vertu, et que sa connaissance et son respect des prescriptions islamiques sont plus affirmés. Ils l'imitent alors et attribuent plus de crédit à ses fatwas qu'à celles des autres juristes.

C'est par ces approches que progressivement le rigorisme zélé a atteint de graves proportions au point qu'il constitue désormais une accumulation de contraintes.

Une telle attitude s'apparente à un refus d'accepter la bienveillance d'Allah à notre égard. Dans Sa bonté, Allah nous a, en effet, accordé ces allègements, tandis qu'Il en a privé les autres nations.

> *« [...] et Il ne vous a imposé aucune gêne dans la religion [...] » (22 : 78)*

> *« [...] et leur ôte le fardeau et les jougs qui étaient sur eux. » (7 : 157)*

Ce dernier verset fait référence au Messager d'Allah ﷺ venu aussi pour nous apporter ces allègements. Le Noble Coran nous a enseigné comment invoquer Allah juste après nous avoir enseigné qu'Il « *[...] n'impose à une âme que ce qu'elle peut supporter* ». Et on retrouve parmi ces invocations :

> « *Seigneur, ne nous châtie pas s'il nous arrive d'oublier ou de commettre une erreur. Seigneur ! Ne nous charge pas d'un fardeau lourd comme Tu as chargé ceux qui vécurent avant nous.* » (2 : 286)

> « *[...] n'exagérez pas en votre religion* » (5 : 77)

La Tradition prophétique aussi met en garde contre tout excès rigoriste, comme l'attestent ces Traditions : « l'excès de zèle dans l'islam conduit à l'abattement » ; « les rigoristes courent à leur perte », cela fait référence à ceux qui font preuve d'un zèle excessif.

Pour illustrer cela, citons plusieurs exemples :

— L'exemple des Compagnons qui pensaient que l'abandon du *suhûr*[1] constituait un acte méritoire, qui selon eux, correspondait plus à la philosophie d'abstinence du jeûne. Du moins, jusqu'à ce que le Prophète ﷺ corrige leur interprétation.

— Celui de 'Umar, qu'Allah l'agrée, qui, en présence du Messager d'Allah ﷺ, avait interdit à un homme d'enchaîner les prières surérogatoires, juste après celles qui sont obligatoires. Il lui dit alors : « Ce sont ces pratiques qui ont conduit ceux qui nous ont devancés à la perdi-

---

1 NDT : Collation que le Prophète ﷺ a fortement recommandé de prendre pendant le mois de Ramadan, avant le lever du soleil.

tion ». L'Envoyé d'Allah ﷺ approuva en disant : « Ô fils de Khattâb, c'est Allah qui t'a inspiré cette vérité ».

— Le Prophète ﷺ désapprouva l'attitude de 'Abdullâh b. 'Amr b. Al-'Âs qui passait toutes ses nuits en prière, jeûnait le jour et pratiquait l'abstinence sexuelle. Il ﷺ le questionna un jour :

« Chercherais-tu à te détourner de ma Sunnah ? — Bien sûr que non, lui répondit 'Abdullâh, c'est ta Sunnah que je recherche. — Dans ce cas, sache que moi je jeûne et que je romps le jeûne, que je prie la nuit et que je dors aussi, et que j'ai des relations avec mes épouses. Et celui qui se détourne de ma Tradition n'est pas des miens. »

— Dans le même ordre d'idée se trouve le cas de 'Uthmân b. Maz'ûn et de ses compères qui s'étaient résolus au jeûne continu, à la prière de nuit sans interruption et avaient envisagé la castration. Ils s'étaient même interdits de rompre le jeûne et pensaient ainsi se rapprocher d'Allah. En réalité, Allah leur a interdit toutes ces pratiques qui relèvent de l'excès et constituent une transgression des prescriptions divines.

Le Noble Coran confirme cette condamnation :

« Ô les croyants : ne déclarez pas illicites les bonnes choses qu'Allah vous a rendues licites. Et ne transgressez pas. Allah (en vérité) n'aime pas les transgresseurs. » (5 : 87)

Allah (en vérité) n'aime pas les transgresseurs : ceux qui outrepassent les limites qu'Il a fixé ou ne respectent pas non plus la modération qu'Il a prescrite.

La Tradition prophétique confirme cette approche avec cette parole du Messager de l'islam ﷺ :

> « *Par Celui qui détient ma vie, je vous ai ordonné tout ce qui peut vous rapprocher du Paradis et vous éloigner de l'Enfer. Et je vous ai interdit tout ce qui vous rapproche de l'Enfer et vous éloigne du Paradis.* »

Par conséquent, si le Législateur nous ordonne de nous conformer à Ses prescriptions sans excès, pourquoi s'entêter à redéfinir ce qui serait plus méritoire ? N'oublions pas le hadith consigné dans Al-Bukhârî : « Le musulman le plus coupable est celui dont les questions intempestives et déplacées sur une chose jusque-là autorisée, ont conduit à son interdiction ».

Si l'on s'en tient à cette Tradition, nous pouvons reconnaître comme *coupables* envers la Umma, un bon nombre de nos érudits un peu trop zélés.

Je citerai comme autre exemple celui du *siwâk* au sujet duquel le Prophète ﷺ a dit : « Si je ne craignais de causer de la gêne à la Umma, j'aurais ordonné l'usage du *siwâk* ». Cette parole du Messager ﷺ indique clairement que se brosser les dents avec ce bâton n'est qu'une simple recommandation.

Pourtant, la plupart la considèrent comme une Tradition établie, et certains ont restreint cette pratique à l'utilisation exclusive du bois d'arak. D'autres, au contraire, considèrent qu'on peut se servir de tout morceau de bois, tant que cela ne provoque pas de saignement. Quelques-uns sont entrés dans les détails sur la longueur du bâton, qui doit mesurer un empan, sinon on risque de diverger de la *Sunnah*. Plusieurs autres se sont ingéniés à définir

sa longueur, son épaisseur, et l'on a même détaillé la méthode d'utilisation : à tenir entre le pouce et l'index ou le majeur, en le maintenant bien droit, etc. Quelques autres ont encore précisé l'usage du *siwâk* en recommandant de le mouiller dans un premier temps. Ensuite, on doit commencer du côté droit de la mâchoire et déplacer le bâton sur ses dents vers la gauche, pour revenir ensuite vers la droite en accomplissant ce geste trois fois. Entre-temps, on peut aussi se rincer la bouche, cracher, et ainsi de suite.

D'autres ont même débattu pour savoir si le brossage avec le *siwâk* peut remplacer celui des ablutions. Ceux qui s'opposent à ce principe ont objecté le manque de gargarismes. Puis on a divergé sur le meilleur moment pour l'utiliser : une fois par jour, à chaque ablution ou à la lecture du Coran.

Chez certains, le bâton d'arak est devenu une habitude, ils le gardent à la bouche comme un objet fétiche. Il devient même objet de superstition pour d'autres[1]. Beaucoup de musulmans considèrent le *siwâk* comme une pratique rituelle de l'islam.

Ce que j'ai mentionné ici ne représente qu'une partie des problèmes que génèrent le rigorisme et la confusion qui conduisent finalement à l'abandon d'une

---

1 NDT : L'intervenant mentionne : *le fait de tenir le bâton debout ou couché, ce qui dans le premier cas signifierait que le diable l'enfourcherait* ou s'il *est couché cela rendrait le porteur du siwâk lépreux*. Je n'ai pas trouvé de référence à ces superstitions qui permettrait de mieux comprendre l'allusion de l'auteur. Je me suis donc contenté de la traduire littéralement et de l'insérer en bas de page par souci de concision.

pratique. Cela s'oppose à la volonté du Législateur qui au départ consistait uniquement à encourager une mesure d'hygiène, quel que soit le moyen utilisé.

1. Al-'Âlim An-Najdî a ensuite ajouté

Voici ce qu'Allah m'a permis d'exposer sur le sujet.

J'ai conscience que certaines affirmations apparaîtront maladroites notamment pour nos éminences shafi'ites parmi nos frères ici présents, comme *Al-'Allâmah Al-Misrî* ou *Riyâdh Al-Kurdî*. Je sais, en effet, que les juristes shafi'ites ne manifestent pas autant d'intransigeance avec les extrémistes soufis et qu'ils ont tendance à se montrer indulgents avec eux.

J'admets qu'ils en connaissent plus sur ces sectes que nous, les gens d'Arabie, qui n'avons pas l'occasion de les côtoyer autant qu'eux dans la péninsule. D'ailleurs, je n'aurais pu effectuer cette présentation et dénoncer leurs pratiques qu'en me basant sur les on-dit, si je n'avais pas voyagé moi-même en Égypte, en Europe et au pays du Shâm. Sans avoir vu de mes yeux, peut-être aurais-je aussi trouvé moi-même quelques excuses à ces soufis. Mais ayant été témoin, l'indulgence à leur égard n'a plus sa place, car en dehors de la voie droite il ne peut exister qu'égarement.

Et c'est à Allah que nous demandons de nous inspirer la guidance sur le chemin droit.

Al-'Allâmah Al-Misrî, en réponse à Al -'Âlim An-Najdî :

La plupart des soufis sont en effet d'obédience shafi'ite, et il est vrai que les juristes de notre école

(*madhhab*) ont une tendance à beaucoup justifier leurs interprétations sur des questions qui s'opposent directement à l'islam. Nous tentons de trouver à ces écarts des *alibis* qui parfois, avouons-le, demeurent peu solides. Pour nous, les pères fondateurs de cette mouvance, tels qu'Al-Junayd ou Ibn Sib'în comptaient parmi les meilleurs musulmans.

À mon avis, notre attitude pourrait s'expliquer de plusieurs manières dont :

— Le fait que les savants shafi'ites sont restés éloignés des questions de gouvernance et de gestion des affaires publiques, sauf durant une courte période de l'histoire ;

— L'école de jurisprudence shafi'ite se caractérise par un certain perfectionnisme dans les rites, et dans les transactions et relations sociales. Le résultat reste un certain rigorisme et une réticence vis-à-vis des allègements ;

— Un autre aspect dominant de notre méthodologie réside dans l'importance que nous accordons aux intentions.

Ces éléments, et le dernier en particulier, encouragent le shafi'ite à adopter une approche centrée sur l'individu et sur un souci permanent de sa pratique. Ainsi, il est amené à se préoccuper principalement de la réforme de ses intentions et de ses pensées. Cet état d'esprit incite tout naturellement à des postures de détachement face aux choses mondaines et à l'admiration pour ceux qui s'y adonnent. La pureté d'intention et le désintéressement demeurent donc les critères prioritaires de validité des actes, même ceux qui paraissent les plus vertueux.

Cette approche diverge de celle des hanafites, qui depuis l'époque d'Abû Yûsuf n'ont cessé de s'impliquer dans les affaires publiques de la Umma, en Asie. Comme l'ont fait les malikites à l'ouest et dans les principautés d'Afrique, ainsi que les hanbalites et les zaydites dans la péninsule arabique.

Or, l'action politique requiert de l'individu prudence et méfiance, mais aussi esprit de contradiction, capacité à dénoncer. Il doit également faire preuve de diplomatie.

Les gens d'Al-Jazîrah restent d'ailleurs excellents dans ce domaine, car leur approche de l'islam reste peu diversifiée dans l'apprentissage des différentes sciences et des disciplines islamiques. Ils ont su conserver, jusqu'à nos jours, l'esprit de clan, une certaine austérité et la fermeté des convictions. Le Messager d'Allah ﷺ nous a d'ailleurs informés que : « Le diable a désespéré d'être adoré par les musulmans de la péninsule arabique, mais il continuera à provoquer parmi eux les dissensions », c'est-à-dire à entretenir la division.

Une autre de leurs vertus consiste en leur maîtrise innée pour la langue arabe qui leur permet de lire et de comprendre sans difficulté le Noble Coran, les Traditions prophétiques, les dires des Compagnons ou la *Sîrah*[1].

Ainsi, ils n'ont pas à s'engager dans des études approfondies, dans des problématiques et des recherches de concordances qui sont les sources du rigorisme zélé et de la confusion.

---

1 NDT : *As-sîrah* est l'étude de la biographie du Prophète ﷺ et constitue une discipline à part entière des sciences islamiques.

En revanche, la langue arabe pour les autres peuples de l'islam s'acquiert par l'apprentissage. La compréhension s'acquiert donc parfois au prix de grands efforts et de difficultés. Or, l'esprit qui examine une chose trop minutieusement finit pas se lasser et risque plus aisément de sombrer dans la confusion.

On peut également penser que les imams shafi'ites, en particulier les savants d'Égypte, du fait de leur *docilité naturelle* se trouvaient plus enclins à accepter l'introduction de nouveautés au sein de l'islam. La douceur de leurs mœurs pourrait aussi expliquer leur attitude qui consiste à accepter autant que possible le compromis.

Si l'on considère ces éléments, on comprend mieux que ces pratiques soufies dissidentes aient pu susciter aisément l'adhésion des premiers érudits shafiites, pour se propager ensuite parmi leurs suiveurs.

Comme nous venons de le dire, les Égyptiens sont de nature ouverte, surtout s'ils sont confrontés à la vérité. On pourrait en dire autant des ulémas shafi'ites kurdes, qui sont versés dans les sciences.

Par conséquent, inciter les shafi'ites à se préoccuper plus de la question des innovations religieuses ne devrait pas s'avérer difficile, surtout celles qui conduisent au *shirk*, source de tant de tourmentes. Nous pouvons avoir la certitude qu'ils se conformeront à la Parole d'Allah :

> *« La seule parole des croyants, quand on les appelle vers Allah et Son messager, pour que celui-ci juge parmi eux, est : "Nous avons entendu et nous avons obéi". Et voilà ceux qui réussissent. »* (24 : 51)

« Ô les croyants ! Obéissez à Allah, et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui détiennent le commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-le à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure interprétation (et aboutissement). » (4 : 59)

« Ô vous qui croyez ! Répondez à Allah et au Messager lorsqu'il vous appelle à ce qui vous donne la (vraie) vie, et sachez qu'Allah s'interpose entre l'homme et son cœur, et que c'est vers Lui que vous serez rassemblés. » (8 : 24)

« Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu. » (7 : 3)

N'oublions pas de dire aussi que de nombreux théologiens shafi'ite, anciens et modernes, comptent parmi les défenseurs de l'approche salafie authentique ; et qu'ils ont dénoncé les innovations et l'excès de zèle.

Et pour rester entièrement honnêtes, nous devons aussi rappeler que l'extrémisme soufi ne doit pas être imputé à une seule école en particulier. Nous savons tous que le cheikh Al-Jîlî[1], qu'Allah l'agrée, était un soufi hanbalite.

Le président de l'Assemblée Al-Ustâdh :

Que notre frère *Al-'Âlim An-Najdî* sache que ce qu'il a exposé ici, sur le plan des fondements de l'islam et

1 NDT : 'Abd Al-Karîm Al-Jîlî (767-826 H/1366-1424 G).

du contexte, est tout à fait clair. Les versets qu'il a cités suffisent à eux seuls comme arguments convaincants. Et Allah possède l'argument décisif face à Ses serviteurs.

Toutefois, sa réticence à dévoiler clairement sa conclusion, à la fin de son exposé, nous invite à nous forger notre propre opinion sur cette situation. Pour ma part, j'interprète cette retenue comme une des séquelles que nous a laissée notre privation de liberté d'opinion et d'expression. Mais j'encourage vivement l'ensemble de nos honorables frères à s'exprimer librement sans craindre en Allah le reproche de quiconque. Les visions personnelles de chacun sont basées sur des efforts d'interprétation et de jugements, pour lesquels personne ne peut être blâmé.

Rappelons également que le point de départ de notre association réside dans la sincérité, et que la réussite de notre projet n'incombe qu'à Allah. Ce que nous devons de notre côté garantir est d'œuvrer dans le but d'élever Sa parole et la réalisation de notre objectif Lui appartient :

> *« Ô Vous qui croyez ! Si vous faites triompher (la cause d') Allah, Il vous fera triompher et raffermira vos pas. » (47 : 7)*

Reconnaissons que ce type de prédication qui consiste à réformer les croyances demeure, au départ du moins, plutôt mal accueilli par les gens perdus. En effet, les crédos sont en général hérités et restent l'objet de l'imitation aveugle des gens, qui n'examinent pas les preuves et les évidences. Ces croyances héritées, imitées, s'installent ensuite dans des esprits qui, pour la plupart, s'obstinent et ne sont pas forcément convaincus.

Quant à nous, membres de cette assemblée, à l'instar de tous les théologiens bien guidés de la Umma, par la grâce d'Allah, nous sommes censés puiser à la même source, celle de la vérité évidente pour tous.

Toutefois, bien que nos esprits partagent les mêmes préoccupations, nous n'osons pas toujours les divulguer à cause de l'ignorance des gens et des mystifications de certains. Nous craignons aussi d'émettre des critiques inhabituelles qui seraient mal perçues dans un contexte de corruption généralisée, où la défense de la vérité reste marginale, tandis que la défection est répandue.

Quoi qu'il en soit, je vous assure que je reste très satisfait du premier résultat de ce congrès. En effet, chacun a trouvé ici la confirmation de son opinion et de ses attentes sur le fait qu'il est accompagné dans cette démarche, et ne chemine donc plus seul. Nous pouvons ainsi gagner en assurance et affranchir notre discours, ce qui nous affermira dans notre volonté d'élever la parole d'Allah, sans craindre les blâmes et les accusations des ignorants.

N'oublions pas également de conserver un esprit de sagesse dans la transmission et la politique de réforme. Nous devons adopter une démarche bienveillante, progressive, mais également ferme et résolue, en conformité avec celle des grands prophètes, paix sur eux.

J'avais d'ailleurs détaillé ce point lors de notre première réunion, et nous *officialiserons* cela dans les statuts de l'assemblée permanente que nous établirons avec l'aide d'Allah. Cela aura lieu à l'issue d'une réflexion sur

la méthodologie du Livre et de la Sunnah durant les prochaines réunions.

Cela étant dit, nous en avons terminé pour aujourd'hui, car il n'est pas loin de midi.



Cinquième réunion du dimanche 21 dhûl qi‘dah 1316

Le jour susmentionné, l'assemblée au complet, s'est réunie à nouveau pour les discussions et les échanges. Le secrétaire a procédé à la lecture des comptes rendus de la séance précédente, comme convenu.

1. Le président Al-Ustâdh a pris la parole

Je vous informe que dans deux jours nous devrons établir les statuts de notre assemblée permanente. Je propose de confier cette tâche à une délégation parmi les participants ici présents. Les membres de cette commission doivent être de préférence des individus qui ont déjà pris part à des activités associatives. On peut aussi solliciter ceux qui possèdent une maîtrise légale dans la constitution de ce type d'associations, celles qu'on appelle en Occident les *académies*. On espère ainsi que cette commission pourra nous présenter, au moment opportun, un règlement de l'association que nous pourrons alors étudier ensemble.

Je confie le secrétariat de cette délégation au frère *Sayyid Al-Furâtî*. Notre frère *Sa‘îd Al-Inklîzî* apportera sa contribution grâce à ses connaissances sur les académies

et à son expérience au sein des associations de Liverpool et Raas Ar-Rajâ (« Au cœur de l'espoir »). Se joindront aux collègues mentionnés *Al-'Allâmah Al-Misrî* et *As-Sâhib Al-Hindî*.

Al-Mudaqqaq At-Turkî[1] qui reste le plus âgé présidera cette commission. Vous voici donc cinq membres.

L'Assemblée accepte-t-elle cette proposition et la considère-t-elle comme appropriée, ou quelqu'un souhaite-t-il proposer des remarques ?

1. **Sa'îd Al-Inklîzî a pris ensuite l'initiative de la parole et, s'adressant au président, il dit :**

Nous, musulmans de Liverpool, sommes de nouveaux convertis et le sujet d'aujourd'hui éveille pour nous quelques problématiques. Je veux dire le thème de l'observance du Livre et de la *Sunnah*. En effet, la majorité d'entre nous, par la grâce d'Allah, avons adopté l'islam après avoir abandonné le protestantisme évangélique. Nous n'appartenons donc pas au catholicisme traditionnel.

Par conséquent, notre tendance consiste en l'observance rigoureuse du Livre et de la *Sunnah*. Cela signifie que nous n'accordons pas trop de crédit aux dires qui ne sont pas attribués au Prophète ﷺ. Nous avons abandonné la religion de nos pères et de notre peuple pour suivre la voie de Muhammad ﷺ, et non pas celle des quatre imams bien qu'ils restent honnêtes dans ce qu'ils ont transmis.

1 *Al Mudaqqaq At-Turkî* est originaire de Kachgar et non de Turquie.

Cela étant dit, notre association possède deux branches dont une aux États-Unis et l'autre en Afrique du Sud. Nous restons très impatients d'agir pour prêcher cette religion remarquable que représente l'islam originel. Notre auditoire regroupe principalement des personnes cultivées, aux idées *éclairées*. Nous espérons grandement guider vers l'islam deux catégories d'individus : les protestants et les adeptes de schismes et sectes. L'espoir que nous fondons sur les protestants repose sur la raison qui les a conduits à abandonner le catholicisme. En effet, ces derniers désirent se défaire de toutes les interprétations, extrapolations et inventions qui ne possèdent aucune base dans les évangiles. Ils souhaitent restreindre leur approche en s'attachant aux énoncés des Textes *établis*.

En outre, vous devez savoir que le nombre de réformistes en Europe et aux États-Unis s'élève à plus de cent millions d'individus qui restent généralement attachés à la religion. Ils ne sont pas obstinés dans leurs croyances et demeurent disposés à accepter la vérité et à la suivre, si elle leur est démontrée rationnellement. A fortiori si cette vérité condamne également ce qu'ils rejettent eux-mêmes du catholicisme. Par exemple, ils réfutent le clergé et son autorité ; l'invocation et l'intercession des saints ; l'iconographie et les idoles ; les prières pour les morts ; l'absolution. Les protestants ne croient pas aux pouvoirs surnaturels et législatifs des patriarches. Ils remettent en cause l'infaillibilité religieuse du pape. Ils rejettent encore la hiérarchie de la sainteté des évêques et autres pontifes. En somme, ils réfutent tout ce qui représente une composante de l'autorité religieuse, qui, selon eux, complique le culte et n'a aucun fondement dans les évangiles.

On pourrait assimiler la pensée réformiste protestante à celle de la secte juive karaïte dont les adeptes rejettent la loi orale (le Talmud) et les interprétations et extrapolations des anciens rabbins.

Quant à la seconde catégorie de personnes que nous privilégions dans notre prédication, elle regroupe les *hérétiques* ou membres d'autres sectes dissidentes du christianisme. Ces adeptes ont réfuté cette religion en bloc pour son opposition à la raison.

Ils représentent également une population de plus de cent millions d'individus en Europe et aux États-Unis. Comme les protestants, ils sont disposés à accepter une religion rationnelle et noble qui les affranchirait de la tourmente de la mécréance en ce monde, et du châtiment de l'Au-delà.

Une observation minutieuse révèle un fait étrange : les individus les plus éloignés du christianisme et qui rejettent catégoriquement leur idolâtrie, leurs mythes, leur extrémisme, restent les plus enclins au *tawhîd*, à la sagesse et au bien-fondé de l'islam.

Sur la base de ces facteurs, les membres de l'association de Liverpool accordent à la question de l'observance du Livre et de la *Sunnah* une grande importance. Nous y voyons une opportunité de révéler au monde civilisé la sagesse et le bienfait de l'islam.

J'espère donc que notre président Al-Ustâdh m'autorisera à aborder cette question essentielle de l'observance du Livre et de la *Sunnah* dans un esprit de discussion ouverte et d'échange avec nos chers frères.

Le président Al-Ustâdh, en réponse à Sa'îd Al-Inklîzî :

Bien entendu, je vous invite à débattre, et à discuter comme bon vous semble, et avec n'importe lequel de nos participants ici, qui sont tous des gens de science respectables.

Sa'îd Al-Inklîzî, s'adressant ensuite à Al-'Âlim An-Najdî :

Vous avez évoqué, cher collègue, dans l'introduction de votre discours sur le *tawhîd*, la définition du musulman dont une des caractéristiques reste l'observance du Livre et de la *Sunnah*.

J'aimerais, dans un premier temps, que vous nous exposiez ce que représentent le Livre et la *Sunnah*.

1. Al-'Âlim An-Najdî

Le Livre fait bien sûr référence au Noble Coran. Il nous est parvenu fidèlement et en toute transparence selon ce qui est établi et reconnu par l'ensemble de la Umma. Il nous est parvenu à travers les générations, qui l'ont mémorisé et copié avec une grande rigueur, tant sur le plan de la transmission orale que de la retranscription écrite. Les circonstances géographiques et chronologiques de Sa révélation ont aussi fait l'objet d'une étude minutieuse. En outre, il est préservé dans sa langue qui est l'arabe des Mudhar de la tribu des Quraysh, telle qu'elle est connue aujourd'hui encore. J'ajoute à ce propos que la préservation du Noble Coran de toute altération, ou de tout ce qui pourrait remettre en cause son authenticité,

représente en soi un de ses miracles. En effet, Allah a garanti cette protection dans le Noble Coran Lui-même :

> «*En vérité, c'est Nous qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardien*». *(15 : 9)*

Quant à la *Sunnah*, elle représente les paroles du Messager d'Allah ﷺ, ainsi que ses actes ou ses approbations tacites. Cette définition n'englobe pas, sur le plan légal, ce qui est réservé au Prophète ﷺ, certains récits ou certaines de ses habitudes personnelles. Les Compagnons et leurs disciples, en particulier, ont veillé scrupuleusement à conserver ce corpus composé des Traditions, des différentes transmissions et des récits biographiques. Pour cela, ils les ont transmis avec leurs chaînes continues de rapporteurs (*isnâd*) qui ont fait l'objet d'une étude critique rigoureuse d'authentification. Plusieurs de ces recueils de Traditions ont ainsi bénéficié d'une grande autorité parmi les musulmans. Ces compilations nous sont parvenues avec une grande exactitude, comme ce qu'on appelle communément «Les six grands recueils» (*al-kutubus-sittah*)[1].

Sa'îd Al-Inklîzî

Personne ne peut nier, pas même l'adversaire obstiné, qu'aucune nation au monde n'a et ne pourra égaler les musulmans sur la question de la préservation de leurs sources scripturaires, Coran et *Sunnah*. On peut

1 NDT : Ces recueils sont ceux d'Al-Bukhârî, de Muslim, d'Abû Dâwûd, d'An-Nasâï, Tirmidhî et Ibn Mâjah.

en dire de même sur la conservation de la langue arabe qui constitue l'outil pour la compréhension des Textes.

Compte de tenu de cette réalité, les ulémas auraient dû codifier la Loi de façon à nous faire éviter le sort qui a affecté les religions dont les Textes ont été altérés. Mais au lieu de cela, nous constatons des divergences importantes entre les savants et théologiens.

Pouvez-vous s'il vous plaît, nous éclairer sur les origines de ces dissensions et de ces divergences ?

Al-'Âlim An-Najdî

Contrairement à ce l'on pense, les divergences ne concernent pas l'islam dans sa globalité, dont les fondements et un bon nombre de prescriptions font l'unanimité. En effet, le Noble Coran et la Tradition prophétique renferment des Textes qui exposent ces règles de base de manière claire, décisive et consensuelle. Dès lors, la raison ne peut s'éloigner de ces principes de base de la Loi islamique.

Quant aux divergences, elles interviennent sur des corollaires ; des sentences et des verdicts qui découlent par exemple des fondements. Ces questions ne font pas l'objet d'un énoncé spécifique dans le Noble Coran ou dans la *Sunnah*. Les érudits parmi les Compagnons, qu'Allah les agrée, leurs élèves et les théologiens qui ont succédé, ont alors adopté des opinions divergentes. En effet, chacun imitait celui qui lui transmettait ses connaissances, qu'il soit un compagnon du Prophète ﷺ ou un de leurs élèves.

Une méthode différente a consisté en l'effort de réflexion personnelle basé sur la compréhension des Textes du Noble Coran ou de la *Sunnah*. Les avis qui ont

découlé de cette démarche restaient donc conjecturaux et s'appuyaient sur des raisonnements inductifs, déductifs ou corrélatifs. Ils utilisent aussi d'autres méthodes telles que la concordance des Textes, l'inférence, la dichotomie ou l'analogie. Enfin, les juristes s'appuient également sur d'autres règles de jurisprudence telles que la recherche de la raison d'être et de la finalité commune entre plusieurs sentences, l'interprétation acceptable ou le principe de préférence.

Pour en revenir aux différences de verdicts, elles reposent sur des preuves qui appartiennent à deux catégories quant à leur degré de validité. La première catégorie est celle dont la source est formelle, mais l'interprétation reste hypothétique. La seconde est celle dont la source est hypothétique et par conséquent l'argumentation est dans ce cas de même nature.

À cela s'ajoute le fait que chaque jurisconsulte possède ses propres principes de méthodologie pour l'élaboration des verdicts, qui s'opposent à ceux des autres. En général, ces différences d'approche ont une origine linguistique et sémantique.

Cela étant dit, la plupart de ces discordances concernent le champ des transactions et relations sociales, et la non-observance dans ce domaine n'exclut pas de l'islam. Celui qui ne s'y conforme pas n'est même pas considéré chez certains comme une personne à morale douteuse. Et ce, tant que cet abandon résulte d'un effort sincère d'interprétation, et non d'une poursuite des penchants ou par recherche de la facilité.

L'assemblée : Très bien !

Sa'îd Al-Inklîzî

Je vous remercie pour votre exposé clair et détaillé.

Cependant, dans les causes de divergences vous n'avez pas fait mention des Textes abrogatifs, du Noble Coran ou de la *Sunnah*. Pour ma part, je considère que cet aspect demeure une des causes les plus importantes qui expliqueraient les dissensions dans les sentences islamiques.

Al-'Âlim An-Najdî

En réalité, ces Textes sont peu nombreux et ils sont bien connus. Les divergences sur les verdicts qui y sont liés restent donc les moins répandues. Durant la révélation, l'abrogation de certains versets répondait à des nécessités évidentes telles que l'interdiction progressive des boissons alcoolisées, d'abord durant la prière, puis de façon définitive.

D'autres versets coraniques ont aboli les termes du pacte de fraternité contracté parmi les *Muhâjirûn*, concernant l'héritage. Après le retour à La Mecque, ces conditions furent abrogées et le droit à la succession par filiation redevint la norme.

On retrouve enfin ce principe de l'abrogation des Textes en matière de prédication et d'appel au *tawhîd*, qui, dans les premiers temps, s'accomplissait par les sermons sans dispute, sans animosité, sans lutte armée. Puis le combat fut autorisé dans la péninsule arabique[1],

1 L'islam a prescrit le *jihâd* qui s'appliquait au départ à la péninsule arabique dans un but d'unification politique et ethnique. Contrairement à ce que soutiennent les détracteurs, l'islam ne s'est pas répandu que par l'épée.

pour être finalement généralisé à toutes les contrées avec imposition de la *jizyah* et autres taxations.

Les autres participants : Exact !

Sa'îd Al-Inklîzî

Certes. Mais revenons aux principes d'*ijtihâd* et des règles juridiques, que vous avez évoqués, et qui visent à l'élaboration des verdicts et sentences islamiques. Ne pourrait-on pas dire que cela a conduit à ce qui s'oppose au commandement d'Allah :

> « *Établissez la religion ; et n'en faites pas un sujet de divisions* » (42 : 13)

Cela est également en marge de ce que recommande la sagesse.

Existe-t-il, un moyen accessible pour remédier à ces divergences ?

Réponse d'Al-'Âlim An-Najdî

Personnellement, je ne vois pas comment remédier à cela. Mais peut-être que parmi nos chers frères ici présents, se trouve celui qui détient la solution à ce problème ?

1. Al-'Allâmah Al-Misrî a alors pris la parole

Mettre fin aux divergences demeure impossible, mais nous pouvons toutefois envisager de réduire leurs impacts.

En effet, la plupart de ces dissensions, comme l'a expliqué notre frère *Al-'Âlim An-Najdî*, concerne les corollaires de l'islam et non ses fondements. Ces actes englobent les pratiques recommandées, les péchés

mineurs et les choses blâmables, ou encore les obligations, les péchés capitaux et les transgressions.

Or, la majorité des musulmans ne sont pas qualifiés pour distinguer ce qui est obligatoire ou surérogatoire, ce qui est recommandé ou autorisé. Beaucoup ne différencient pas l'apostasie de l'interdit, ou le péché mortel du péché véniel ou d'un acte simplement répréhensible dans les usages. La vérité est que les pratiques et les rites se résument à deux catégories pour la plupart des gens : le prescrit ou le proscrit, en d'autres termes le *ḫalâl* (licite) ou le *ḫarâm* (illicite).

Ce foisonnement de règles, de rites et de pratiques génère chez le commun des musulmans le sentiment qu'on leur a imposé de s'acquitter de ce qu'ils ne peuvent connaitre et donc a fortiori pratiquer. Ils sont donc contraints de négliger l'observance de la plupart des prescriptions de l'islam. Certains se contentent d'un respect partiel de ces préceptes, et privilégient l'acte surérogatoire et négligent ce qui est obligatoire. Et tandis que certains s'appliquent à éviter l'acte blâmable dans les usages, ils n'hésitent pas à commettre des péchés mortels. L'abondance apparente des règles, recommandations et interdictions, comme nous l'avons dit, est la cause de cette attitude à laquelle s'ajoute l'ignorance de la valeur légale que possèdent les différents verdicts. Cette dernière connaissance permet de hiérarchiser les prescriptions et de distinguer celles qui restent prioritaires.

Partant de là, je pense que les juristes (*fuqahâ*), de la même façon qu'ils ont établi une hiérarchie des verdicts

légaux[1], devraient élaborer une classification des prescriptions religieuses (selon leur valeur juridique) dans des ouvrages spécifiques.

Ils pourraient, par exemple, en fonction de l'école (*madhhab*) réaliser un ouvrage relatif aux rites. Ce livre serait dédié dans ses différents chapitres et parties à la présentation d'un inventaire des prescriptions obligatoires uniquement. Ce recueil consignerait également dans le respect de chaque *madhhab* les conditions minimales qui rendent les actes d'adoration valides. Une autre compilation regrouperait, selon les mêmes chapitres et parties, les actes qui restent très recommandés, dans la plupart des situations. Le troisième ouvrage concernerait quant à lui les prescriptions et actes surérogatoires dont l'accomplissement reste préférable.

On peut ensuite envisager sur ce même modèle la composition d'un manuel qui comporterait différents chapitres et parties, répertoriant cette fois les actes d'apostasie, les péchés graves, les fautes vénielles.

Enfin, les transactions pourraient également faire l'objet d'un tel recueil, selon les différentes sphères sociales dont elles traitent, et en fonction des diverses approches juridiques.

---

1 NDT : En arabe et selon la terminologie islamique, on désigne cela par *marâtibul-ahkam* (la classification des verdicts islamiques). Il existe cinq types de sentences en islam (*ahkâm*) : 1. *al-wâjib* (obligatoire) ; 2. *al-mandûb/al-mustahab* (recommandé) ; 3. *al-mubâh* (autorisé/neutre) ; 4. *al-makrûh* (répréhensible/blâmable) ; 5. *al-harâm* (l'interdit). Voilà ce à quoi fait allusion ici l'intervenant lorsqu'il évoque la *hiérarchie des verdicts légaux*.

Je pense qu'une telle démarche faciliterait pour le commun des musulmans la connaissance de ce qui leur incombe dans l'islam, et donc sa pratique, en fonction de la progression et des capacités de chacun. En outre, cette méthode posséderait aussi l'avantage de mettre en évidence la clarté, la transparence de notre religion. Ce projet procurerait sérénité au musulman. On pourrait alors le comparer au commerçant à l'esprit apaisé qui possède ses registres et ses cahiers de comptes et de balance bien à jour.

Ce dernier ressemble-t-il au négociant dont les comptes sont inscrits sur des feuilles éparpillées, dont les transactions créent dans son esprit encombré la confusion, et lui font oublier créances et dettes? Celui-ci, au contraire, mène une vie de tourmente et de désordre.

L'assemblée : Excellent!

1. Al-Mu<u>h</u>addith Al-Yamanî

En ce qui nous concerne, les gens du Yémen et des régions environnantes de la péninsule arabique, de même que nous restons éloignés des arts et techniques, nous sommes restés fidèles à l'approche des pionniers de l'islam[1] (*salaf*). Ainsi nous demeurons préservés de toutes les complications de notre époque.

---

1 NDT : Les *pionniers de l'islam* sont les musulmans des trois premiers siècles, dont plusieurs hadiths vantent les mérites : *as-salafus-sâlih*. On rencontre couramment l'expression dans la littérature islamique francophone «*les pieux prédécesseurs*». Mais le vocable «*pionnier*» semble plus approprié que «*prédécesseur*». Ce dernier concerne toutes les époques avant la nôtre, tandis que «*les pionniers*» renvoie à ceux qui ont ouvert la voie durant les débuts de l'islam.

Notre démarche reste celle des gens du hadith et la plupart d'entre nous s'appuient sur les fondements du *madhhab* de l'imam Zayd b. 'Alî b. Zayn Al-'Âbidîn ou celui de l'imam Ahmad b. Hanbal.

J'en profite ici pour proposer aux frères un rappel de ces fondements, en espérant que ce rappel soit profitable. Je souhaiterais que les musulmans, et en particulier les turcophones, et ceux qui dirigent parmi eux, se souviennent que nous sommes sunnites. Contrairement à ce qu'ils s'imaginent ou essaient de faire croire.

Pour nous, les musulmans entrent dans trois catégories distinctes : les savants, les lettrés[1] et le commun des musulmans.

— La première catégorie, celle des savants, représente les individus qui, chez nous, possèdent cinq caractéristiques spécifiques :

1. La connaissance de la langue arabe des Mudhar qurayshite acquise par l'apprentissage, mais aussi par une pratique suffisante qui garantit ainsi une bonne compréhension. Nous ne parlons pas ici d'une maîtrise théorique du vocabulaire et de la sémantique, ou des règles de grammaire et de morphologie, ou de la rhétorique détaillée. Ces savoirs, qui requièrent des dizaines d'années, ne sont d'ailleurs pas d'une grande utilité, ni nécessaire, sauf pour celui qui veut étudier la littérature.
2. La connaissance du Noble Coran et de la signification de ses versets, de sa terminologie et de

1 NDT : Dans le texte arabe, l'expression utilisée et *qurrâ-un*, litt. les *liseurs*.

ses expressions, combinée à celle des causes de la révélation. Le savant doit aussi comprendre les contextes des Traditions à travers les paroles consignées dans les recueils de la *Sunnah*, et autres transmissions. Car ces derniers contiennent les explications du Prophète ﷺ et des Compagnons, qu'Allah les agrée. Rappelons au passage que le Noble Coran ne renferme pas plus de cent cinquante versets qui traitent directement des pratiques rituelles ou de *fiqh*[1].

3. Cet érudit doit être imprégné de la connaissance de la Tradition que les disciples des Compagnons (*at-tâbi'ûn*), et leurs élèves ont consignée et répertoriée. Il ne doit pas nécessairement mémoriser un nombre minimum de Traditions prophétiques (cent mille ou deux cent mille, etc.). La connaissance de l'équivalent de ce que renferme *al-muwatta* de l'imam Mâlik ou du *musnad* de l'imam Ahmad suffit largement. D'autant que les hadiths relatifs au *fiqh* ne dépassent, en aucun cas, le chiffre de mille cinq cents[2].
4. Ce savant doit être versé dans l'étude de la *sîrah* (biographie prophétique) et des biographies des Compagnons puisées dans les sources anciennes autorisées. Parmi ces dernières citons celles des savants du hadith tels que : *al-hâfiz* Adh-Dhahabî,

1 Ces versets sont répertoriés et commentés dans *at-tafsîrul ahmadî al-hindî*.

2 L'imam yéménite Ash-Shawkânî les a recensés.

Ibn Kathîr et ceux qui l'ont devancé comme Ibn Jarîr, Ibn Qutaybah, Mâlik et Az-Zuhrî, etc.

5. Ce théologien possède un esprit équilibré, aligné sur une *fiṯrah* saine que la dialectique philosophique et la logique[1], la philosophie grecque ou la métaphysique pythagoricienne n'ont pas corrompu. Il n'a pas subi l'influence des idées *kalamistes* ou *mutazilites*, ou encore des singularités soufies, ou de l'extrémisme *kharijite*. Il ne s'intéresse pas aux démonstrations complexes des jurisconsultes modernes, aux discours sans substance des beaux parleurs, aux extravagances ostentatoires et aux altérations des mystificateurs.

L'assemblée : Très bien !

Les individus qui appartiennent à cette catégorie (celle des savants) s'orientent par leurs propres moyens, et ils n'adoptent l'opinion d'un autre qu'après avoir évalué la teneur de son argumentation.

En aucun cas, ces érudits n'abandonnent un Texte coranique qui traite d'une question particulière au bénéfice d'une autre source de référence. Si ce texte du Noble Coran est toutefois de nature polysémique, ils s'en remettent à la Tradition prophétique qui l'explique. De la même manière, ils puiseront dans la *Sunnah* authentique ce dont ils ne trouvent pas mention dans le Livre d'Allah. Ils accordent la priorité au hadith même lorsque ce dernier n'est pas exhaustif, ou même si très peu de

---

1 Les Occidentaux se sont aperçus que cette science ne présente aucune utilité. Ils l'ont donc abandonnée, bien qu'une partie soit liée à la rhétorique.

Compagnons l'ont mis en pratique. Dans tous les cas, ces théologiens n'engagent pas de démarches de jurisprudence (*ijtihâd*) sur une question lorsqu'un texte authentique de la Tradition y apporte déjà une réponse.

Après cela, si les Textes n'apportent pas de réponse directe à la problématique, ils ont recours au consensus des érudits parmi les Compagnons. À la suite de quoi, ils s'en remettront aux dires de certains d'entre eux ou de leurs disciples sans se limiter à un groupe parmi eux.

Dans le cas où la question à résoudre ferait l'objet de deux opinions émises par les Compagnons, le théologien chez nous tentera de déterminer rationnellement celle qui reste la plus probable. Il ne s'appuiera pas dans sa démarche sur des principes inventés qui n'ont aucun fondement dans la Loi, ou qui reposent sur des méthodes non légitimes.

Ceux qui, chez nous, font partie de la catégorie des savants, observent les fondements éclairés de la jurisprudence de l'imam Zayd, qu'Allah l'agrée, ainsi que d'autres. C'est sur la base de ces principes que nos ulémas déduisent et énoncent les règles juridiques sans s'imposer l'imitation de l'un d'entre eux, et encore moins d'un autre imam qui n'appartient pas à leur école. En effet, leur méthodologie leur interdit d'imiter un autre savant s'ils considèrent que son opinion est erronée. Cela signifie qu'ils n'autorisent pas l'imitation exclusive d'un imam comme s'il était un prophète.

— La deuxième catégorie d'individus constitue celle des *qurrâ-* (les lettrés).

Nous les définissons par les personnes capables de lire le Livre d'Allah et de le comprendre de façon globale. Ils possèdent également une connaissance honnête de la Tradition prophétique.

Par conséquent, ils peuvent s'orienter seuls en ce qui concerne les fondements de l'islam. D'autant que ces derniers reposent sur des Textes clairs et évidents du Noble Coran et de la Sunnah, ou des dires qui font l'unanimité (*al-ijmâ'*).

Au niveau des questions de pratique rituelle et de *fiqh* général, ils ont recours à l'opinion des imams et des savants reconnus parmi les anciens ou les contemporains. Cependant, ils ne se bornent pas à l'imitation exclusive d'un érudit ou d'un juriste en particulier. En outre, ils restent attachés à la présentation de la preuve légale (*ad-dalîl*) et demeurent prêts à l'accepter. Ils ne font que suivre en cela l'exemple de la majorité des musulmans avant que n'apparaisse le sectarisme lié aux différentes écoles juridiques.

— La troisième catégorie constitue celle du commun des musulmans (*'âmmatul-muslimîn*). Nos savants orientent ces derniers en leur exposant l'argumentation accompagnée des évidences, afin de les convaincre. Chez nous, les *fuqahâ* (jurisconsultes) ne prononcent jamais de verdict sans énoncer les sources sur lesquelles s'appuient leurs sentences et qui doivent reposer sur le Livre, la *Sunnah* ou *al-ijmâ'*. Cette règle reste impérative, même lorsque le demandeur est un non-arabisant, un illettré qui ne comprend pas la preuve légale. À noter que nous avons hérité de cette méthode des Compagnons, de leurs

disciples (*at-tâbi'ûn*) et de tous les jurisconsultes des quatre premiers siècles.

***L'assemblée* :** Exact !

L'attachement de nos savants à cette approche contribue à concrétiser plusieurs objectifs essentiels. Le plus important consiste à tempérer l'audace de ceux qui osent prononcer des jugements infondés.

En outre, cette méthode, même si elle complique la tâche de nos juristes, est très profitable aux musulmans dans la mesure où elle *ferme la porte* aussi bien aux rigoristes qu'aux incompétents. D'ailleurs, c'est pour le respect de ce même principe qu'Allah et que Son Messager ﷺ ont condamné sévèrement ceux qui se prononcent sans science sur les choses licites ou illicites. Ou encore, ceux qui se contentent d'imiter aveuglément.

En ce qui concerne nos gens de science, ils ne répondent pas à toutes les questions qu'on leur adresse, et ils n'hésitent pas à dire « *je l'ignore* ». Ils prennent garde également à ne point dérouter le demandeur en affirmant que le cheikh untel a déclaré ceci licite et cela illicite.

En effet, celui qui consulte n'est pas supposé savoir, comme le *faqîh*, que l'imam mentionné demeure faillible et que beaucoup de ses dires s'opposent à ceux des Compagnons ou à ceux de leurs disciples. Le commun des musulmans ignore également les nombreux verdicts desquels le savant untel s'est rétracté. Tout comme la plupart des gens ne comprennent pas forcément que la jurisprudence repose sur une démarche dont les sources et les interprétations restent dans beaucoup de cas hypothétiques.

Enfin, nous pouvons encore confirmer le défi que représente la transmission de l'opinion d'un autre savant, en rappelant que bien souvent ses verdicts n'ont pas fait l'objet d'une consignation écrite, mais d'une transmission orale. Cela a donné lieu à des divergences dans les versions rapportées, dont l'une affirme tandis que l'autre réfute la même sentence. À noter également, à ce propos, que les divergences n'épargnent pas non plus les élèves dont certains ont pu remettre en cause et critiquer les opinions de leur imam.

Rappelons aussi que tout *mujtahid*[1] qui a entrepris un effort sincère de jurisprudence n'autorise personne à l'imiter aveuglément, et qu'il se désavoue des erreurs de ceux qui agissent ainsi.

Le dire suivant de l'imam Mâlik, qu'Allah l'agrée, le confirme : « la parole de tous est sujette à caution, à l'exception de celle du Messager d'Allah ﷺ ». Toujours à propos de ce jurisconsulte, les historiens ont rapporté qu'Al-Manṣûr[2] qui s'était rendu en pèlerinage avait rencontré l'imam Mâlik. Il avait alors proposé à ce dernier de le soutenir dans une campagne pour imposer son

---

1 NDT : *Al-ijtihâd* fait référence, dans la science des fondements du droit islamique, à toute démarche de jurisprudence s'appuyant sur des argumentaires précis tirés des différentes sources de la Loi, pour en tirer les verdicts et sentences légaux, par un effort d'interprétation, de déduction ou d'inférence. [Dr. Muhammad Afendi, *Usul Al-Fiqh : An Introduction to Ijtihad*]. Le *mujtahid* est la personne qui possède les compétences requises pour se livrer à cette démarche déductive et d'interprétation des Textes.

2 NDT : Abû Ja'far Al-Manṣûr (95-158 H/714-775 G) était le deuxième calife abbasside.

recueil de *fiqh* intitulé *al-muwaṯṯa* comme une référence. Al-Manṣûr pensait ainsi agir comme 'Uthmân lors de la normalisation du Noble Coran. Mais l'imam Mâlik s'opposa à cette démarche en expliquant que les Compagnons s'étaient dispersés et avaient voyagé après la mort du Prophète ﷺ, et avec eux sa *Sunnah*. Cette dernière n'est donc pas rassemblée entièrement dans *al-muwaṯṯa*, qui ne renferme que les Traditions transmises par les gens de Médine.

On peut lire également dans *al-yawâqîtu wal-jawâhir*[1] cette parole attribuée à l'imam Abû Ḫanîfah, qu'Allah l'agrée : « Je n'autorise personne à me citer sans connaître mon argumentaire théologique ». Il avait aussi pour habitude de dire après avoir prononcé un verdict : « Ceci est l'opinion que Nu'mân b. Thâbit, c'est-à-dire lui-même, a pu se forger de son mieux sur la question. Celui qui en élabore une meilleure est dans le vrai ».

Al-Ḫâkim et Al-Bayhaqî ont également rapporté de l'imam Shâfi'î, qu'Allah l'agrée, ce dire : « Ma méthode reste l'observance du hadith authentique ». On lui attribue même cette autre parole : « Si une de mes sentences s'oppose à un hadith, appliquez ce dernier et jetez ce que j'ai dit aux oubliettes ». S'adressant à l'imam Al-Muzanî[2], il lui aurait déclaré : « Ô Ibrâhîm, ne n'imite pas aveuglément et use de ton propre jugement, car cela fait partie

1 NDT : *Al-yawâqîtu wal-jawâhiru fî bayâni 'aqâïdil-akâbir* (« Exposé des joyaux et des rubis de la foi de nos érudits »), ouvrage de l'imam 'Abd Al-Wahhâb Ash-Sha'rânî, mort en 973 H.

2 NDT : Ismâ'îl b. Yaḫyâ Abû Ibrâhîm (et non Ibrâhîm comme cela est mentionné dans le texte arabe et reproduit ici) est un des élèves de l'imam Shâfi'î (164-175 H/791-878 G)

de l'islam». Un autre de ses dires, sur l'interdiction du panurgisme[1], est : «aucun dire ne constitue en soi un argument, excepté ceux du Prophète ﷺ».

La même idée est aussi confirmée par ce qu'on rapporte de l'imam Ahmad, qu'Allah l'agrée. Il avait, par exemple, désapprouvé lorsque certains de ses élèves consignaient tout ce qu'il disait : «vous écrivez des opinions sur lesquelles je reviendrai demain». À un autre, il avait expliqué : «ne m'imite pas et ne suis pas aveuglément Mâlik, ni Al-Awzâ'î, ni Abû Hanîfah, ni quiconque d'autre, mais pratique en conformité avec le Livre et la Sunnah». La méthodologie de l'imam Ahmad excluait les interprétations infondées et basées sur l'opinion, et l'imitation aveugle qui repose uniquement sur le raisonnement d'un autre.

Des transmetteurs sûrs ont aussi relaté que Sufiyân Thawrî, qu'Allah l'agrée, aurait fait rassembler tous ses écrits avant de mourir, pour les enfouir dans les flots.

Abû Yûsuf et Zufar[2] ont, quant à eux, déclaré, selon ce qu'on rapporte d'eux : «Nous n'autorisons personne à citer notre opinion sans connaître les sources desquelles nous l'avons puisée».

On reprocha un jour à un élève d'Abû Hanîfah ses nombreuses opinions qui divergeaient de celles de son maître. Il répondit : «Il (Abû Hanîfah) avait certes reçu en science ce que je n'ai pas et il possédait une com-

---

1 NDT : Attitude de celui qui imite aveuglément autrui, ce terme est tiré de l'expression *comme les moutons de Panurge*.

2 NDT : Ya'qûb Abû Yûsuf (731-798 G) et Zufar b. Al-Hadhîl (728-775 G) sont deux jurisconsultes réputés d'obédience hanafite.

préhension meilleure que la mienne. Toutefois, je ne l'imiterai pas dans ses jugements si je ne maîtrise pas son argumentaire et si je n'en suis pas convaincu ».

Les autres participants : Parfait !

Al-Muhaddith Al-Yamanî a ajouté :

Je m'excuse, chers frères, pour ce long exposé, mais j'ai beaucoup côtoyé ceux qui détaillent leur argumentation même lorsqu'elle paraît évidente.

Ce que j'ai mentionné ici est la méthode des savants de la péninsule arabique. Mon but est de la mettre en valeur et je ne prétends pas que leur mérite est meilleur que celui de leurs confrères. Au contraire, j'affirme que la plupart de nos collègues ont un esprit plus brillant, ils ont adopté une approche très rigoureuse et sont plus érudits. C'est pour cette raison que nous restons étonnés et confus face à ces doctes puits de science, qui s'égarent et persistent à soutenir que *la porte de la jurisprudence est désormais close*.

Certes, notre époque n'est plus celle des sommités telles qu'Ibn 'Amr b.'Abbâs, Nakha'î et Dâwûd ; ou Sufyân et Mâlik ; ou Zayd et Ja'far ; ou encore Nu'man, Shâfi'î, Ahmad ou Bukhârî, qu'Allah les agrée tous. Mais Allah nous a-t-il imposé Son adoration en nous fiant seulement aux opinions de ces grands érudits ?

La source unique de notre religion n'est-elle pas le Noble Coran, dans lequel nous pouvons lire :

> *« Nous en avons fait un Coran arabe afin que vous raisonniez. »* (43 : 3)

« Un Livre dont les versets sont détaillés (et clairement exposés), un Coran [lecture] arabe pour des gens qui savent. » (41 : 3)

« En effet, Nous avons rendu le Coran facile pour la méditation. Y a-t-il quelqu'un pour réfléchir ? » (54 : 22)

« Et très certainement, Nous avons fait descendre vers toi des signes évidents. Et seuls les pervers n'y croient pas. » (2 : 99)

« Ne méditent-ils pas sur le Coran ? Ou leurs cœurs sont-ils verrouillés ? » (47 : 24)

Après de telles prescriptions, comment oser invoquer l'incapacité comme excuse ou se comporter comme ceux qui ont dit :

« Et ils dirent : "Nos cœurs sont enveloppés et impénétrables" » (2 : 88)

Et qu'Allah nous accorde Sa protection.

L'assemblée : Certes !

Ne possédons-nous pas aussi la Tradition prophétique ? Cette compilation qui nous est parvenue par le biais des efforts des imams du hadith, qu'Allah les récompense ?

Ces derniers ont parcouru le monde sur les traces des Compagnons qui s'étaient dispersés sur terre, pour les conquêtes islamiques et pour fuir les séditions. Ces savants ont alors rassemblé ces Traditions éparpillées et les ont consignées. Leur travail a permis l'accès à l'en-

semble de cette connaissance de la *Sunnah*. Alors que seul un nombre restreint de Compagnons l'avait acquise en restant en compagnie du Messager d'Allah ﷺ.

Nous pouvons en dire autant des efforts immenses de nos théologiens parmi les pionniers de la Umma pour la codification et la transmission des autres sciences : causes de révélation du Noble Coran, le contexte des Traditions, le jargon coranique et prophétique.

Nos doctes de la jurisprudence et nos juristes nous ont aussi montré la voie d'*al-ijtihâd*[1], de l'élaboration des verdicts et sentences à partir des règles fondamentales du droit islamique, et par l'analogie entre deux situations similaires.

Ainsi, tous ces érudits nous ont proposé des orientations et des méthodes, mais aucun n'a invité les musulmans à les imiter aveuglément.

Les autres participants : Exact !

Autre point important : ces illustres savants ne se sont pas distingués par un savoir occulte et mystérieux.

À titre d'exemple, l'imam Shâfi'î, qu'Allah lui fasse miséricorde, qui a développé les fondements du droit islamique (*us̱ûlul-fiqh*) plus que les autres, n'avait entrepris cela que par une démarche linguistique. Il s'est attaché notamment à l'analyse syntaxique et sémantique :

– synonymie ;

– antonymie ;

– polysémie ;

– le sens propre et figuré ;

1 NDT : Voir note page 119.

– l’emprunt ;
– la métonymie ;
– la condition et son implication ;
– l’exception liée et indépendante[1],
– les coordinations et les subordonnées ;
– l’instantanéité ou l’ajournement[2] ;
– les conjonctions et prépositions et leur sens, etc.

L’imam Abû Hanîfah avait quant à lui introduit dans sa démarche méthodologique des principes de logique tels que : la signification conforme[3], la déduction

---

1 NDT : En syntaxe arabe, *al-istithnâ* (« l’exception ») est de deux types : a. liée, c’est-à-dire que l’objet de l’exception est de la même catégorie ou espèce que l’ensemble d’exception b. indépendante, c’est-à-dire que l’objet de l’exception est d’une catégorie différente de l’ensemble d’exception. Exemple : « et tous les Anges se prosternèrent à l’exception d’Iblîs » (38 : 73-74) ; ce verset comporte une *exception indépendante*, car Iblîs (l’*excepté*) n’est pas de la même catégorie ou espèces que les Anges. [tiré du *mu‘jamul-mustalahâtish-shar‘iyyah*]

2 NDT : L’instantanéité d’un verdict fait référence à l’obligation de son exécution immédiate, cela s’oppose à la notion d’ajournement qui peut s’appliquer à certains verdicts en fonction des circonstances et des conditions requises. Exemple : l’obligation du pilier de salât pour un nouveau converti reste immédiate (*‘alâl-fawr*), tandis que l’accomplissement du hajj obéit à plusieurs autres conditions, dont celle de la période prescrite. [tiré du *mu‘jamul-mustalahâtish-shar’iyyah*]

3 NDT : En sciences du langage (logique), la signification conforme fait référence à la correspondance parfaite qui existe entre un signifiant et son signifié. Exemple : le mot *chaussure* (ici le signifiant), renvoie à une seule réalité qui lui est propre, à savoir l’objet qui chausse le pied, qui est alors son signifié. [tiré du *mu‘jamul-mustalahâtish-shar‘iyyah*]

et l'implication. Il avait eu aussi recours au genre et à la catégorie, à la classe, au sens particulier du signifiant, au syllogisme et au raisonnement par analogie fondé[1]. Il avait également recours au *qiyâs* qui ne repose sur aucun Texte du Noble Coran ou de la *Sunnah*.

Ces grands imams ont ainsi ouvert une large voie à leurs disciples et élèves qui, à leur tour, ont développé et multiplié les thématiques, et diversifié les problématiques et les règles. C'est alors que naquit la science des fondements du droit et du *kalâm.*

Le problème réside dans le fait que ces développements ne répondent à aucune nécessité religieuse, et ils nuisent plus qu'ils ne sont utiles. Ce phénomène s'apparente à l'accoutumance au confort matériel dont la quête permanente finit par nous priver du repos.

Pour conclure par une parole décisive sur la question, je dirai : Allah, à qui appartient Seul le jugement, n'a pas prescrit pour nous l'imitation des savants.

En revanche, notre obligation réside dans l'observance de Son Noble Coran et de la Tradition prophétique, selon nos moyens et nos capacités. Nos efforts seront alors acceptés, car Allah a dit :

---

1 NDT : *Al-qiyâs* ou raisonnement par analogie est un principe de jurisprudence islamique. Il consiste à rechercher ce qu'on nomme en arabe une *'illatun-jâmi'ah* (une justification commune) entre deux situations qui permet alors de leur appliquer le même verdict. *Al-qiyâs* est de deux types : *al-qiyâsul-mutlaq* (total) qui ne s'appuie pas sur un Texte ou une source du droit, et *al-qiyâsul-mu'tamad* (fondé), qui repose sur un Texte, une transmission, ou un *ijmâ'*. [tiré du *mu'jamul-mustalahâtish-shar'iyyah*, en résumé]

« Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité.» (2 : 286)

À Allah nous demandons Sa guidée dans le droit chemin.

Le président Al-Ustâdh

Je remercie Allah de nous avoir permis de nous réunir en cette assemblée bénie, durant laquelle nous découvrons tant sur la situation de nos coreligionnaires des contrées éloignées.

Nous n'entendions auparavant que les récits des touristes étrangers et ignares qui décrivent ce qu'ils ne connaissent pas, ou ce que rapportaient les politiciens et leurs théologiens partisans. Ces derniers qui parfois mêlent le vrai au faux pour entretenir les dissensions et les divisions.

L'assemblée : Exact !

Puis *le président Al-Ustâdh* conclut par :

Le soleil est haut dans le ciel, il est bientôt midi et il est donc temps de nous séparer.



Sixième réunion du lundi 22 dhûl qi‘dah 1316

En cette matinée du jour mentionné, l'Assemblée s'est réunie comme à son habitude.

Après la lecture des comptes rendus de la séance précédente, et une fois que les tous participants étaient prêts à accorder toute leur attention à nos frères croyants, le président prit la parole.

Le président Al-Ustâdh, s'adressant au cheikh As-Sindî

Cher collègue, vous n'avez pas encore pris la parole, nous espérons que vous nous honorerez en partageant votre science afin d'éclairer les esprits de vos collègues.

Surtout, que vos éventuelles maladresses au niveau de la langue arabe, que vous ne maîtrisez pas parfaitement, ne vous embarrassent pas. Vous possédez des prédécesseurs de renom en cela tels que Fayrûz Abâdî, Sa‘d et Al-Fakhr, etc.

1. Cheikh As-Sindî

Chers honorables frères, vous représentez l'élite de votre époque, qui s'est engagée sur tous les fronts.

Vos exposés excellents restent très utiles. Je ne vois pas ce que je pourrais y ajouter de plus, d'autant plus que je compte parmi ceux qui devraient plutôt écouter et observer.

Je voudrais cependant partager avec vous ma situation et mon état d'esprit avant ces réunions, ainsi que l'impact qu'ont eu sur moi ces discussions.

Je suis un des héritiers de la *naqshbandiyyah*, mon défunt père avait diffusé les enseignements de cette confrérie soufie à l'est et au sud de l'Inde. À la mort de mon père, je suis devenu la référence pour l'ensemble des successeurs. J'ai par la suite voyagé dans plusieurs régions telles que Kachgar, Qâzân et jusqu'en Sibérie, car nous souhaitions l'expansion de cette congrégation. La propagation dans ces régions a connu un grand succès et les musulmans de ces contrées ont réservé un bon accueil à nos enseignements.

Généralement, on admet que notre confrérie compte parmi celles qui restent les plus intègres et les moins déviantes. Elle repose sur le rappel intérieur, la récitation des invocations et des oraisons (*wird*) des *khwajkân*[1], les stations spirituelles contemplatives en présence du *murshid*, le recours à l'assistance des morts, etc. Je n'ai jamais pensé, un seul instant, que l'évocation collective ou les invocations d'une certaine façon pouvaient conduire à l'innovation religieuse. De même, les stations contemplatives près des tombes et l'invocation des morts

1 NDT : Titre honorifique attribué aux maîtres soufis de cette confrérie.

pour les bénédictions et l'assistance, n'ont jamais été associées à des pratiques de *shirk* dans mon esprit.

Puis, j'ai pris part à ces réunions bénies. J'ai écouté, je me suis laissé convaincre et, par la grâce d'Allah, je me suis repenti. J'ai aussi la ferme intention de m'engager dans le conseil bienveillant envers ces foules d'adeptes de la confrérie *naqshbandiyyah* dans les pays mentionnés. J'espère pouvoir les orienter vers la réforme de leur approche concernant l'évocation d'Allah qui doit se pratiquer par la parole et le cœur. Les inviter à se rappeler d'Allah sans réciter un certain nombre de fois des oraisons ; leur apprendre à invoquer et à se rappeler d'Allah assis, debout ou couché et non dans une posture définie ; au moment où ils le souhaitent, seuls ou en groupe et non dans des rassemblements particuliers.

Je souhaiterais aussi les aider à abandonner les stations et les invocations près des tombes et à les inviter à remplacer cela par des invocations de pardon et de miséricorde en faveur des défunts. Ils devraient plutôt demander pardon pour les cheikhs Baha-uddîn An-Naqshî qui est le grand chef de leur confrérie et son successeur, à qui ils ont prêté allégeance.

Je pense avoir compris, par la grâce d'Allah, en participant à ces réunions, la raison qui pousse les musulmans, vertueux ou corrompus, dans ces contrées reculées à rejoindre ces confréries soufies. Je pensais avant cela que les *murshid* de ces congrégations se montraient sincères.

Je crois plutôt maintenant que la raison réside dans le fait que nos juristes hanafites et shafi'ites ont imposé des contraintes aux fidèles dans la pratique rituelle, qui

restent parfois infondées. Ils ont multiplié les règles et les rites ce qui a installé la confusion chez les gens, dans le domaine de la jurisprudence et des jugements. Ces astreintes ont rendu la pratique rituelle compliquée pour quiconque n'est pas un *faqîh*. Je pense donc que l'extension accrue dans le domaine des règles de *fiqh* a provoqué une grande gêne chez les musulmans. La majorité d'entre eux ne parviennent plus à pratiquer de manière assidue l'ensemble des actes d'adoration dans leur quotidien. L'origine de ce phénomène se situe dans les conditions qu'ont imposées les juristes rigoristes zélés. Les musulmans convaincus pour la plupart de leur échec et de leur négligence finissent par s'y résigner, à l'instar du noyé qui ne se soucie plus d'être trempé.

En effet, à titre d'exemple, comment le simple musulman d'obédience hanafite parvient-il à se conformer à toutes les exigences strictes de l'école ? Comment peut-il, à son niveau, être rassuré quant à son état de pureté rituelle qui dépend des conditions de purification des souillures majeures telles que décrites dans le *madhhab* ? Comment peut-il exceller dans la récitation parfaite de chaque lettre du Noble Coran lorsqu'il ne maîtrise pas l'arabe ? On pourrait en dire autant du musulman qui a adopté la doctrine du *fiqh* shafi'ite. Comment rendre valide son intention avant chaque prière, selon les critères de leur imam ? Ou comment peut-il parfaire la prononciation des treize consonnes redoublées que contient la sourate *al-fâtiḫah*, sans laquelle selon cette école, la *ṣalât* demeure incomplète ?

Bien plus que cela encore : quel simple musulman connaît la signification exacte des attributs d'Allah tels que Sa parole ou Son établissement sur le Trône? Combien savent quelle interprétation donner à la Face , ou à la ou les Mains d'Allah ? Que dire également de la capacité à discerner ce qui relève du libre arbitre ou pas, quels actes peut-on attribuer à Allah ou pas, etc.? Autant de questions auxquelles doivent avoir réponse des adeptes hanafite maturidite ou shafi'ite ash'arite pour espérer compter parmi les croyants? Quel musulman connait tout ce que les Textes mentionnent clairement? Comme la couleur de la vache des enfants d'Israël, sans quoi il risque l'apostasie, et donc la dissolution de son mariage? Combien de musulmans sont, selon les normes juridiques shafi'ites, considérés comme des enfants adultérins, ou des débauchés qui ne préservent pas leur famille de la dépravation?

Tout cela, et bien d'autres questions encore, traitées de la même façon, s'opposent à l'esprit de largesse de l'islam et aux avantages que notre religion est censée procurer en ce monde avant l'autre. Ce rigorisme entraîne les fidèles vers la seule issue qui se présente à eux à notre époque : le soufisme. Cette doctrine présente à leurs yeux l'avantage de simplifier au maximum les exigences de la foi.

Les autres participants : Certes !

Comme le disent eux-mêmes les adeptes soufis, *« en un clin d'œil survient la réforme de l'âme »*, ou par un seul regard du parfait *murshid « le damné se transforme en saint homme »*. Ils prétendent qu'un souffle du *murshid* au visage du disciple (*murîd*) ou qu'un jet de sa salive dans la

bouche de ce dernier, lui donnera autorité sur le serpent et le scorpion ; ce dangereux insecte qui n'avait pourtant pas épargné As-Siddîq[1] de sa morsure, dans la grotte.

Ainsi pour les gens de cette secte, les lois de la nature obéissent à la volonté des adeptes soufis. Ils déclarent ouvertement qu'aucun péché, aussi grand soit-il, à l'exception du mensonge, ne remet jamais en cause le *statut d'allié d'Allah*. Ils considèrent également que la conviction intérieure prime sur l'action, que les dénonciations engendrent la privation. Par conséquent, selon eux, maintenir une bonne disposition d'esprit envers le dévoyé et le criminel est préférable que de lui enjoindre le bien et lui interdire le mal.

Ils diffusent bien d'autres paroles de ce genre qui encouragent la négligence dans la pratique de l'islam ou qui la réduisent à un divertissement que recherchent les ignorants.

Pourtant, si ceux qui les suivent avaient pu rencontrer les véritables ascètes de l'islam (et comment le pourraient-ils d'ailleurs ?) ils fuiraient ces imposteurs comme on fuit le lion.

Ces authentiques mystiques n'ont recours qu'aux moyens naturels et éprouvants pour purger l'âme du mal de la domination des passions. Ils cherchent à éliminer de leur cœur le vice de l'avidité pour les mondanités. Par des pratiques contraignantes, ils font renouer l'esprit avec la conscience de la présence divine et le réconfort de l'adoration d'Allah, qui supplante toute autre distraction néfaste. La finalité de leur quête demeure la paix

1 NDE : Abû Bakr

intérieure, une existence terrestre faite de sérénité, et le bonheur éternel dans l'au-delà.

Cela n'a rien de comparable avec l'attitude négligente que nous avons mentionné plus haut des soufis, dont les pratiques restent aux antipodes de ces quêtes réformatrices éprouvantes. Tout comme ces derniers demeurent bien éloignés de la connaissance spirituelle à laquelle n'accède, et ne peut acquérir que celui à qui Allah accorde Son agrément et éclaire la raison.

De cette connaissance spirituelle émane la conviction qu'Allah honore quiconque glorifie Sa parole, et qu'Il garantit Son soutien à quiconque défend la vérité. Ce savoir procure aussi la certitude que celui qui espère avec détermination trouver le bien ou le mal récoltera ce qu'il escompte.

Elle nous apprend aussi que c'est après avoir purifié son âme que l'homme peut espérer la guidée, et c'est lorsqu'il s'en remet totalement à Allah qu'il est affranchi de ses craintes. Enfin, cette science nous révèle une autre réalité qui est qu'Allah exauce les invocations que le serviteur formule dans la détresse.

Voici, parmi d'autres, quelques réalités que dévoile la véritable connaissance spirituelle et qui sont tirées du Noble Coran et des sages secrets du Sceau de la Prophétie, descendant de 'Adnân ﷺ.

L'assemblée : Excellent !

1. Le président Al-Ustâdh

Nous remercions notre frère le cheikh *As-Sindî* pour sa description remarquable des juristes rigoristes et des soufis laxistes.

J'ai de mon côté l'intention de faire suivre son intervention d'une déclaration qui pourrait constituer une introduction historique dans l'étude du soufisme.

Je dirai donc que les pratiques rituelles ont toujours constitué une caractéristique de la majorité des Compagnons et de leurs disciples.

Par la suite, l'élargissement des préoccupations mondaines a réduit l'ampleur du phénomène chez les musulmans. Les individus qui sont restés attachés à la dévotion religieuse ont alors suscité une certaine admiration de la part des foules.

Des opportunistes voulaient à leur tour acquérir ce statut, et ils adoptèrent et s'imposèrent de façon formelle les pratiques rituelles. Pour gagner la considération des masses, ils comprirent qu'ils devaient laisser paraître une certaine négligence dans leur apparence physique et vestimentaire. Ils revêtirent alors des tenues grossières faites de laine. En plus de cela, ils ont revendiqué la pauvreté comme leur marque distinctive. On les a alors désignés sous les deux vocables : les soufis et les ascètes.

Certains de ces théologiens, après avoir acquis le prestige par la dévotion religieuse, ont cherché à se démarquer par l'acquisition de l'autorité. Ils ont donc appelé les gens à la pratique religieuse et les ont orientés vers l'observance de différentes méthodes pour les

accoutumer à la dévotion. C'est alors que sont apparus les termes : la guidance ou l'orientation et la voie. Étant donné qu'afficher fièrement son attachement à l'islam est une noble qualité, car elle révèle une volonté d'élever la Parole d'Allah, les *murshid* (chefs de confréries soufies) n'ont jamais eu à subir la moindre dénonciation. Les premières congrégations soufies, ou même certaines contemporaines, telle que celle des Sanûsî dans le Sahara africain, n'ont jamais eu à essuyer le moindre blâme.

Ce n'est qu'à partir du quatrième siècle qu'est apparue la corruption soufie, avec tous les préjudices qu'elle a causés à l'islam comme ceux qu'ont mentionnés nos chers collègues.

Ainsi, les soufis, que les déviances des jurisconsultes et les innovations dogmatiques des gens du *kalâm* ont encouragé, ont à leur tour emprunté les fondements de la philosophie pythagoricienne des divinités. Ils se sont également inspirés des théologies bibliques et fétichistes, qu'ils tentèrent de dissimuler sous une apparence islamique. Cela donna alors naissance à un *savoir* à part entière qu'ils qualifièrent de *'ilmut-taṣawwuf :* science mystique ou de la réalité cachée ou du mystère. Ainsi, le soufisme a donc évolué de la sphère rituelle pratique à celle d'une discipline purement théorique et doctrinale.

À partir du cinquième siècle et au-delà, des extrémistes soufis fourbes profitèrent de l'ignorance généralisée des musulmans pour s'ériger à un rang équivalent à celui des prophètes, voire en divinités. Au nom de ce

qu'ils appellent *qutbâniyyah* ou *ghawthiyyah*[1], ils revendiquèrent la possession d'une force sacrée et le pouvoir d'interférer dans le cours des choses. Ils ont procédé à une extrapolation de leur philosophie soufie et y ont intégré des lois et des règles qui s'apparentent à des jugements et à des sentences. Tous les fondements qu'ils ont érigé ne reposent que sur des spéculations, sur leur imagination, leurs rêves et leurs inventions.

Ils ont rédigé de nombreux livres et volumes emplis d'histoires infondées, de discours fabriqués. Ils débattent dans ces ouvrages de questions et problématiques qui restent insensées et obscures, même dans la pensée de leurs auteurs. Quant à ceux qui les lisent, elles demeurent pour eux totalement énigmatiques, même s'ils feignent de les saisir.

Pour masquer l'inconsistance de leurs dires, ils prétendent que seuls ceux qui ont emprunté, comme eux, la voie de la connaissance infuse (*adh-dhawq*) peuvent cerner ces concepts.

Rappelons au passage que plusieurs de ces égarés extrémistes ont subi la sentence de l'apostasie et furent exécutés. Cela n'a pourtant pas empêché leur littérature et leurs opinions de se répandre. Ils ont même accédé après leur mort au rang qu'ils ont réclamé de leur vivant.

---

1 NDT : Station du *pôle* ou du *secoureur*, le *pôle* qu'on pourrait traduire par magnat est le chef suprême des soufis. Il posséderait une connaissance infuse reçue directement de l'esprit de Muhammad ﷺ. Selon les adeptes des différentes confréries, il constitue la personnification parfaite de l'exemple prophétique. Les soufis le considèrent comme infaillible et lui reconnaissent des attributs divins.

En vérité, ceux qui veulent forger une crédibilité à ces individus ne cherchent en réalité qu'à promouvoir parmi les adeptes, les déviances de ces dégénérés.

Nous devons admettre toutefois que parmi ces leaders soufis, tous n'étaient pas des sectaires extrémistes. Mais les ignorants[1] portés par leur vénération exagérée de ces individus leur ont attribué des idées extrêmes ou même des écrits et des paroles dont ils n'ont jamais été les auteurs. Ces incultes pernicieux agissent encore de la même manière de nos jours, et il n'existe de puissance et de force qu'en Allah.

Le président Al-Ustâdh *s'adressa ensuite à Al-Khaṯîb Al-Qâzânî*

Nos collègues espèrent que vous leur ferez profiter de ce qu'Allah vous a inspiré sur les questions dont l'association discute ici.

1. Al-Khaṯîb Al-Qâzânî

Je crains fort que nos frères ici présents aient épuisé le sujet et n'avoir plus grand-chose à ajouter.

Je me contenterai donc de vous relater une discussion sur la méthodologie d'observance du Livre et de la *Sunnah* entre le mufti de Qâzân et un orientaliste russe arabophone.

1 Ces ignorants, et en particulier les émirs, aiment vénérer les tombes où se trouvent les os desséchés de ces morts. Pourtant, si l'on supposait qu'Allah ressuscite l'un d'eux, ces ignorants seraient les premiers à se désavouer et à se détourner de lui et ils se trouveraient d'autres morts à vénérer (NDT : En apprenant la réalité de leur condition dans l'Au-delà).

Ce dernier s'était consacré aux sciences orientales et en particulier à l'islam. Par la grâce d'Allah, il avait embrassé la religion de clarté et d'évidence. Il rencontra donc le mufti de Qâzân, l'informa de sa conversion récente à l'islam et il lui fit savoir qu'il possédait une bonne connaissance de la langue du Noble Coran et de la *Sunnah*.

Sa maîtrise de l'analyse critique l'avait conduit à rechercher l'observance du Livre et de la Tradition authentique du Messager ﷺ. Il voulait pratiquer sur la seule base de sa compréhension des Textes. Il jugeait ses capacités personnelles suffisantes, et n'accordait pas de crédit aux dires contradictoires et divergents d'untel et d'un autre. Selon lui, la raison rejette tout verdict basé sur des évidences contradictoires ou des preuves qui s'opposent. Partant de là, il voulait savoir si, par son attitude, il s'opposait à l'islam.

Le mufti lui dit alors : « L'ensemble des musulmans considère comme obligatoire l'observance des règles et pratiques rituelles élaborées par les imams que nous ont transmises les savants des quatre écoles. Ce principe reste majoritairement reconnu, et rien ne nous autorise à le remettre en cause. »

L'orientaliste objecta ainsi : « Si le seul critère de bon choix se trouvait dans la majorité ou dans l'ancienneté, au détriment de la raison, dans ce cas l'idolâtrie ou le christianisme resteraient les options les plus valables.

En outre, cela s'oppose à ce qui est attribué de façon authentique au Messager d'Allah ﷺ qui a dit : "ma communauté se divisera en soixante-treize branches. Toutes

sont vouées au Feu, à l'exception d'une seule". Comme on le sait, cette voie constitue celle du Prophète et de ses Compagnons. Or, chaque branche revendique pour elle ce statut, et les soixante-douze sectes constituent forcément la majorité. Dans ce cas, pouvons-nous encore affirmer que le verdict de la majorité reste le meilleur?

— Les gens de science qui nous ont devancés, lui répondit le mufti, et dont les travaux révèlent le mérite, ainsi que le témoignage de milliers de savants, ont tous accepté ce principe de l'imitation d'un de ces *madhhab*[1]. Ils considèrent même que connaître l'argumentaire du savant n'est pas nécessaire, car notre compréhension limitée ne nous permet pas d'évaluer l'évidence valide, de celle qui demeure contestable. Nous devons dans ce domaine agir comme le médecin qui n'a pas besoin d'expérimenter tous les remèdes lui-même pour pouvoir les conseiller. Il peut simplement s'en remettre à l'expérience d'autres praticiens de sa branche.»

L'orientaliste lui dit en réponse : « Certes, le médecin se reporte à l'opinion des confrères qui l'on précédé, mais pour des questions sur lesquels ces derniers se sont

1 NDT : *Al-madhhab*, renvoie à la voie, la route, d'un point de vue linguistique. Dans la terminologie islamique, il renvoie à la méthode d'analyse et d'interprétations des Textes et sources dans les différentes branches des sciences de l'islam (dogme, jurisprudence, fondements du droit, etc.). Dans le texte ici *madhhab* fait référence à une des principales écoles de fiqh (jurisprudence) : hanafite, malikite, shafi'ite et hanbalite. Dans le texte, on rencontre aussi la mention du madhhab zaydite, comme référence méthodologique à plusieurs reprises. Par souci de commodités, nous utiliserons largement la retranscription *madhhab*, pour école de jurisprudence, dans la traduction.

accordés. Mais lorsqu'ils se sont opposés, l'approche diffère. Ainsi si certains considèrent un remède bénéfique tandis que d'autres le voient comme toxique, le bon thérapeute retardera son jugement. Il entreprendra alors des recherches plus soutenues pour évaluer la situation avec plus de précision. Dans le cas contraire, il ne ferait que s'appuyer sur des incertitudes au sujet du bien-fondé d'un remède ou de sa nocivité.

Ceci d'une part, mais même au-delà de cela, je pense que ces imams ne possèdent pas une capacité exclusive d'accès à la science que ne posséderaient pas nos contemporains.

On pourrait prouver cette affirmation par les éléments suivants :

– premièrement, ils ont divergé sur la quasi-totalité des sentences et des lois. Leurs différents avis concernent aussi bien des verdicts obligatoires, ou privatifs, que les choses autorisées ou les interdictions. On peut même dire qu'ils n'ont pas réussi à s'accorder sur des points aussi élémentaires que la purification rituelle, les limites de l'intimité corporelle, ou les aliments licites ou illicites ;

– deuxièmement, leurs verdicts ont reflété bien souvent des hésitations et leurs opinions ont souvent changé. Dans de très nombreux cas, ils ont énoncé une sentence sur une question, qu'ils ont par la suite simplement réfutée. Les disciples de l'imam Shâfi'î, par exemple, utilisent souvent l'expression *l'imam a émis deux opinions sur la question, et la seconde s'oppose à la première* ;

– troisièmement, de nombreuses divergences existent entre les avis que les élèves ont attribués à leur

imam. Par exemple, les hanafites s'accordent rarement sur ce qu'ils rapportent d'Abû Hanîfah. Certains contemporains de cette école expliquent ce phénomène par les verdicts contradictoires et changeants de cet imam sur une même question.

Je dirai donc que celui qui choisit l'imitation d'un de ces imams, en particulier *al-imâmul-a'zam* Abû Hanîfah, reste confus, et *avance à l'aveuglette*.

Partant de là, j'en conclus que celui qui souhaite s'instruire sur sa religion doit plutôt s'orienter par lui-même. Il peut éventuellement apprendre d'une personne jugée fiable sur le plan du savoir, de la pratique et de l'opinion, sans exclure un cheikh contemporain. La religion reste une affaire importante, et elle n'autorise pas le conformisme ou l'imitation aveugle.»

Le mufti de Qâzân répliqua ainsi : « Nous ne prétendons pas que le vrai se trouve nécessairement chez une de ces écoles. Mais celui qui adopte un *madhhab* reconnaît que la bonne opinion peut aussi être celle de tous les autres. Il est aussi en droit de penser qu'elle se trouve, à plus forte probabilité chez son imam.»

Mais l'orientaliste russe lui fit remarquer : « Cette affirmation implique déjà l'existence de plusieurs vérités auprès d'Allah.

En outre, elle suppose la vraisemblance d'une chose qui ne s'appuie sur aucun fondement. En effet, vous vous dispensez de rechercher la vérité et vous vous dissimulez derrière un seul argument qui est celui du mérite de ces imams.

À cela s'ajoute que lorsque vous admettez que l'erreur reste envisageable de la part de tous ces imams, vous légitimez ainsi implicitement, l'abandon de ces *madhhab*. Or, c'est précisément le contraire que vous défendez ouvertement !

Ne remarquez-vous pas que ces questions révèlent des discordances et une absence de logique ?

Pourquoi, dans ce cas, ne pas autoriser celui qui est en quête de vérité à se forger sa propre opinion ? S'il acquiert ainsi une certitude sur une question ou une réponse qui lui paraît la plus proche de la vérité, il l'adoptera alors. Dans d'autres cas, il se rangera à l'opinion de son choix, et il n'encourra aucun blâme, car Allah impose à l'homme uniquement ce qu'il peut. »

Le mufti : Notre éloignement de l'époque de la révélation ne nous permet pas d'entreprendre toutes les vérifications. Nous ne possédons dès lors aucune autre alternative sinon celle de nous en remettre à l'avis d'un de ces imams, même si elle reste sujette à l'erreur.

L'orientaliste : Mais pouvons-vous vraiment imposer ici ce qu'Allah n'a pas prescrit aux hommes ? Ne serait-il pas plus sage que l'homme conserve sa liberté de jugement ? Il pourrait alors s'orienter par lui-même, selon ses compétences. Dans le cas où il parviendrait à la vérité, il serait alors récompensé, et s'il se trompait il demeurerait excusable. Cette situation me semble plus appropriée que celle de celui qui abandonne son jugement pour celui d'un autre qui reste, somme toute, potentiellement erroné.

Le mufti : Cet autre, comme vous dites, possède plus de connaissances susceptibles de le rapprocher du vrai, et par conséquent, imiter cet imam reste donc l'attitude la plus proche de la vérité.

L'orientaliste : Cela est une évidence en ce qui concerne les questions sur lesquelles les anciens se sont accordés. Mais sur les points divergents, la raison est confrontée à des allégations qui ne reposent pas sur des arguments probants. Cela est d'autant plus vrai dans la mesure où vous[1] interdisez la quête de la preuve par le raisonnement personnel pour découvrir l'avis le plus juste. Vous vous définissez d'ailleurs, à ce propos, comme «*enchaînés aux dires de vos savants même s'ils contredisent ouvertement les Textes*».

Le mufti : Si, conformément à votre opinion, chacun ne devait adopter que ce qu'il vérifie comme fondé sur le Livre, la *Sunnah* et l'*ijmâ'*, les lois de l'islam disparaîtraient. Nous ne trouverions alors plus de solutions à nos problèmes de pratiques rituelles ni de réponses à nos besoins sur le plan des transactions sociales. Par conséquent, l'opinion de chacun deviendrait la norme dans la plupart des questions rituelles ou sociales. Cela aurait aussi pour résultat de rendre caduque toute décision islamique de nos juges.

Qui oserait remettre en cause le bien-fondé de la cohésion et de l'harmonie dans les pratiques, et dire que l'anarchie constitue une situation plus appropriée?

---

1 NDT : Les gens qui défendent l'obligation d'adopter et d'imiter une école juridique, ou *madhhab*.

L'orientaliste : Nous ne remettons pas cela en cause, bien sûr, mais où se trouve cette harmonie et cette cohésion chez vous? Il n'existe quasiment aucune question de pratique rituelle ou transactionnelle qui ne fait pas l'objet de divergence. Si dans le meilleur des cas, cela n'intervient pas au sein d'un même *madhhab*, ces discordes et oppositions se manifestent entre deux ou trois Écoles différentes.

Certains objecteront qu'une concordance autour de deux opinions, ou plus reste plus proche de la cohésion que l'anarchie totale. Dans cette dernière, chacun se forgerait sa propre opinion et les jugements deviendraient arbitraires.

Pour répondre à cela, nous rappelons que nous discutons ici de religion. Cela implique de s'abstenir d'émettre des opinions que nous attribuons faussement à Allah et à Son Messager ﷺ, et qui, de surcroît, altèrent l'islam.

Ajoutons également que même dans le cas des législations humaines, la sagesse ne consiste pas à imposer aux contemporains l'imitation des avis prononcés dix siècles auparavant; tout comme il ne conviendrait pas aux Occidentaux d'adopter les lois des Orientaux.

Je considère donc pour ma part que votre approche restrictive demeure la cause de la situation actuelle qui résulte en un éloignement des foules de la Loi sacrée.

L'orientaliste a ajouté : «J'insiste à nouveau sur le fait que vous vous imposez des règles dont Allah vous a dispensés. Si l'extension des fondements de la Loi et

sa ramification constituaient une obligation, Allah ne l'aurait certes pas interdite par ces paroles :

> «*Nous n'avons rien omis d'écrire dans le Livre.*» (6 : 38)

C'est-à-dire qu'aucune omission relative à la religion[1] n'existe et les versets suivants le confirment :

> «*Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous.*» (5 : 3)

> «*Voilà les ordres d'Allah. Ne les transgressez donc pas. Et ceux qui transgressent les ordres d'Allah ceux-là sont les injustes.*» (2 : 229)

Cela signifie qu'Allah a orienté les hommes vers une part de ce qui leur est profitable, en Détenteur de la connaissance parfaite. Mais pour les autres affaires, Il autorise l'homme à exercer son libre arbitre dans les limites de ce qu'Il autorise. Ce dernier peut alors les aborder ces questions en tenant compte du contexte changeant des différentes époques.

Cette approche pratique confère une sérénité de l'âme au musulman qui comprend ainsi que la plupart des choses quotidiennes restent autorisées. Elle demeure bien plus profitable que l'attitude de l'homme inquiet, qui ne sachant pas s'il agit bien ou s'il transgresse, éprouve une angoisse permanente. Son inquiétude l'entraîne alors dans des mises en garde alarmistes contre

---

1 Cela signifie que le Noble Coran renferme toutes les règles et lois de l'islam, mais Il n'englobe évidemment pas toute la science d'Allah comme beaucoup le pensent.

le péché et ses conséquences pour la foi et le salut dans l'Au-delà. Toujours est-il que ces avertissements n'ont pas pour motivation la crainte d'Allah, qui demeure en soi le but ultime, ni même le penchant religieux sain. Mais elle procède plutôt d'une confusion et d'une incertitude dans le jugement, et donc d'un manque de fermeté et de résolution.

— Sachez enfin, cher mufti, poursuivit l'orientaliste, que votre approche rigoriste et confuse vis-à-vis de l'islam reste la plus grande cause de décadence des musulmans, survenue après les premiers siècles.

Vous suivez en cela l'exemple des Israélites, que les auteurs du Talmud ont entraîné dans la confusion et l'extrémisme. Vous imitez en cela les chrétiens orthodoxes fondamentalistes ou les catholiques intégristes qui ont sombré dans les mêmes déviances. Les patriarches pour les uns et les évêques pour les autres jugeaient au gré de leurs fantaisies et au nom de la religion. Ils imposaient au peuple l'obéissance aveugle à des sentences sans procéder au moindre examen, ou à la moindre vérification. Ils parvinrent même à leur interdire la lecture des Évangiles ou à les décourager de comprendre le concept de trinité. Or, ce dernier représente le fondement du christianisme, comme le *tawhîd* constitue le cœur de l'islam. Cette situation a perduré jusqu'à l'apparition du protestantisme évangélique, qui a tenté de ramener le christianisme à sa simplicité originelle. Ce courant a alors aboli les ajouts et les abus qui n'ont aucun fondement clair dans les Évangiles.

Quoi qu'il en soit, le développement ultérieur des sciences dans les pays chrétiens, en dépit de l'opposition du clergé, a achevé de réduire l'influence sur les foules du christianisme officiel et orthodoxe. Cette religion perdit totalement son autorité sur les gens pour se restreindre au domaine privé, car la science demeure totalement incompatible avec la foi chrétienne.

Tout comme l'islam dénaturé par les complications et les innovations des rigoristes zélés ne peut qu'égarer et confondre les esprits.

Ce n'est que l'islam originel, purgé des défauts de l'innovation et du rigorisme qui contribue à accroître la foi et la conviction du croyant, au fur et à mesure que sa connaissance augmente. L'affermissement de la foi reste d'autant plus possible que les sources de l'islam, le Noble Coran, la *Sunnah* authentique et le consensus des premiers croyants ne contiennent rien qui s'oppose à la raison ou à la science.

Il suffit pour attester de la noblesse du Coran, d'avoir présent à l'esprit ce qui suit. Le Livre d'Allah renferme une grande diversité de sujets et de contenus tels que : *tawhîd*, eschatologie, prescriptions, récits historiques, etc. En outre, pendant les treize siècles qui se sont écoulés depuis Sa révélation, ses nombreux adversaires se sont succédé dans des réflexions et des études critiques soutenues. Or, pas un parmi eux n'a réussi à mettre à jour une seule contradiction, conformément à la parole d'Allah :

> « *et s'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient de nombreuses contradictions* » (4 : 82)

La réalité se situe même au-delà de ce fait, puisque les chercheurs contemporains affirment que chacune de leur découverte scientifique fait l'objet d'une mention ou d'une allusion dans le Noble Coran.

Allah a ainsi permis au miracle coranique de se renouveler afin que la foi en l'origine divine du Coran soit renforcée à notre époque. On ne peut en effet exiger d'un individu qu'il adopte une opinion qui ne résiste pas à l'épreuve du temps.

Prenons en exemple les questions que les sages Grecs ou autres considéraient comme vraies, qu'on tenait pour des vérités indiscutables depuis des millénaires et qui, finalement, ne s'avèrent être que des mythes.

Ce que nous venons d'énoncer concernant le Noble Coran reste tout aussi valable pour la Tradition prophétique.

Nous pouvons ainsi affirmer, dans un premier temps, que les sagesses visionnaires de chacun des illustres penseurs, passés et présents, se comptent sur les doigts d'une main.

En revanche, un examen de la *Sunnah* de Mu<u>h</u>ammad ﷺ sur le plan de la sagesse, des mœurs, de la loi, de la politique, de la science, révèle des milliers de textes avant-gardistes. Notons que le mérite de la Tradition prophétique ne fait que croître au fil des découvertes modernes et de l'évolution des sciences.

Cette réalité demeure suffisante, pour inciter tout honnête homme à reconnaitre l'apostolat du Prophète de l'islam ﷺ et la supériorité de ce personnage. En effet, il ﷺ s'est distingué au-delà de tous pas sa raison, son savoir, sa

sagesse, sa force de caractère, ses mœurs, son désintéressement, son courage, etc. Toutes ces caractéristiques suffisent amplement à nous faire admettre sa sincérité et son authenticité dans tout ce qu'il ﷺ a dit. Autant de qualités réunies en cet homme qui nous invitent à le suivre dans ce qu'il ﷺ a ordonné ou interdit, car l'histoire n'a pas abrité un meilleur et un plus parfait exemple pour les hommes, en dehors de Muhammad ﷺ.»

L'assemblée : Excellent !

L'orientaliste ajouta encore ceci à l'adresse du mufti : «Ce que je viens d'exposer constitue les motifs à ma conversion à l'islam, après la grâce d'Allah. Je pense aussi que si les sages, savants et prédicateurs de l'islam s'impliquaient plus, aucun homme raisonnable sur terre ne persisterait dans sa mécréance !

J'oserai même prédire que dans moins d'un siècle, les convertis parmi les orientalistes deviendront beaucoup plus nombreux et leur foi en l'islam sera bien ancrée. Ils pourraient alors se charger de la codification de la *Sharî'ah* et de sa diffusion publique, et ce, même jusqu'à La Mecque. Ce jour-là, on verrait alors le converti Muhammad le Russe ou l'Anglais prendre place dans l'alcôve de la mosquée pour diriger la prière et restituer à l'islam sa gloire passée dans sa forme la plus parfaite.»

Le mufti : Rien ne l'empêcherait effectivement, cela relève de la faveur d'Allah, et Il l'accorde à qui Il le souhaite. L'islam demeure une religion mondiale, elle n'appartient pas à un peuple en particulier.

L'orientaliste : Cher honorable mufti, je ne prétends pas que mon ardeur à défendre l'attachement à la voie

du Prophète ﷺ dépasse la vôtre. Je vous demande cependant, au nom d'Allah et de votre amour pour l'islam, d'abandonner ces coutumes erronées qui affectent votre façon de pensée. Je vous invite à rédiger avec moi un ouvrage qui exposera la sagesse et la largesse de l'islam au monde. Nous obtiendrons ainsi, vous et moi, la fierté et la récompense d'avoir guidé des dizaines de millions, voire des centaines vers cette religion de clarté. Ne soyez pas, je vous prie, offensé par ce que j'ai dit de votre façon de penser. Votre esprit moderne et affranchi reste, quoi qu'il en soit, incomparablement plus éclairé que celui des gens des époques obscurantistes passées.

Je vous le confirme, cher mufti, par cette œuvre à laquelle je vous invite nous obtiendrons aussi le mérite de sauver des millions d'étudiants en théologie d'Égypte. Ils pourront ainsi se libérer de cet *islam contemporain* altéré dans lequel les règles sont mêlées à des mythes ; dans lequel la lourdeur rigoriste des innovations cause son retard. Hâtons-nous donc vers la réussite de cette entreprise dont la récompense équivaut presque à celle d'un prophète, et qu'Allah nous assiste et nous facilite notre tâche.

Le mufti lui adressa la réponse suivante : « Votre réflexion et votre proposition restent sages et avisées. Cependant, la tâche que vous envisagez reste de longue haleine. Elle requiert la participation d'une assemblée dont les membres posséderaient une maîtrise suffisante dans diverses disciplines des sciences islamiques. Ce n'est qu'ainsi qu'elle pourra bénéficier d'une certaine confiance et crédibilité au sein du public.

Malheureusement, les individus qui détiennent ces compétences n'existent pas dans cette région du monde. Nous sommes donc contraints, avec déception, d'abandonner cette idée. Cependant, nous demandons à Allah de susciter parmi les savants mecquois, de Sanaa (Yémen) ou d'Égypte ceux qui s'acquitteront de ce devoir».

Al-Khaṯîb Al-Qâzânî, après la lecture de cette narration, ajouta :

Voici l'ensemble de la discussion. Je me souviens que le mufti avait déclaré avoir rencontré plusieurs orientalistes occidentaux. Il ajouta qu'ils maîtrisaient mieux la langue arabe que les savants musulmans non arabes. Or, ces derniers avaient passé leur vie à l'étudier. Le mufti attribuait cela au fait que les méthodes d'enseignements de la langue arabe dans les établissements occidentaux restent les plus simples.

1. Al-Mujtahid At-Tabrîzî, prit alors la parole :

Mon opinion est que l'islam a subi les dommages de deux périodes principales qui furent agitées de troubles (*fitnah*).

La première est celle des disputes qui ont opposé les musulmans jusqu'à les conduire à la lutte armée pour le califat et le pouvoir. Ces discordes politiques ont alors généré des schismes religieux.

La seconde période de troubles constitue celle qui perdure encore de nos jours. Elle a débuté à l'époque des Abbassides, lorsque les califes de cette dynastie s'étaient engagés dans l'examen approfondi du dogme islamique. Ces études étendues ont conduit, par le biais de savants

influencés par les philosophies étrangères, à l'apparition de la science du *kalâm* (dialectique) et la prolifération des *on-dit*.

Cette approche s'est ensuite propagée aux discussions de jurisprudence et à la confrontation entre les différentes écoles. Les juristes se sont alors livrés à des polémiques sur les détails et se sont livrés à des disputes entre hanafites et shafiites. Une animosité aveugle et des querelles de sourds se sont instaurées entre les adeptes de chaque *madhhab*. Entre-temps, les autres méthodologies ont été abandonnées et ont disparu, à l'exception de celles de Zayd et Ahmad dans la péninsule arabique ; de Mâlik à l'ouest et de Ja'far en Perse et dans les pays turcophones.

Les juristes (*fuqahâ*) ont alors multiplié les ouvrages sur leur École respective et ont cherché ainsi à s'emparer du mérite et de quelques privilèges mondains. Les rivalités se sont aiguisées entrainant les dénonciations et les réfutations réciproques. Parmi ces savants se trouvaient aussi des personnes qui pensaient réformer, et qui ont participé, malgré eux, à ces troubles sans en avoir conscience :

> « *Et quand on leur dit : "Ne semez pas la corruption sur la terre", ils disent : "Au contraire nous ne sommes que des réformateurs !"* » (2 : 11)

> « *Dis: "Voulez-vous que Nous vous apprenions lesquels sont les plus grands perdants, en œuvres ? Ceux dont l'effort, dans la vie présente, s'est égaré, alors qu'ils s'imaginent faire le bien"* » (18 : 103-104)

C'est ainsi que la sphère de la jurisprudence s'est élargie au sein de l'islam au point de rendre difficile pour les musulmans contemporains l'accès à la compréhension de ses règles, sans parler de ses fondements. La seule alternative pour la Umma se trouvait alors dans l'imitation aveugle, tandis que ses ulémas s'enlisaient dans des développements superflus.

Les exégètes se sont étendus sur des explications, des exposés compliqués. Ils rapportaient même des histoires telles que celle du juge des djinns, car, de toute façon, on ne demandait plus d'évidence à leurs allégations.

Certains spécialistes du hadith, de leur côté, se sont attelés à rechercher dans les divers contenus des Traditions et transmissions ce qui s'y trouvait de plus singulier, même non authentique. Ils étaient, dans tous les cas, libérés de l'obligation d'informer les gens au sujet des chaînes de transmission.

Les jurisconsultes, quant à eux, ont élaboré leurs verdicts en s'appuyant sur des évidences suspectes. Ils appliquaient des raisonnements déductifs à partir d'autres déductions concernant d'autres verdicts similaires. Ils justifiaient cette démarche en affirmant que la sphère du *fiqh* s'était étendue.

Ces égarements ont perduré jusqu'à ce que la majorité des savants, qui n'éprouvait plus le désir de s'y consacrer, les abandonne.

Les contemporains se sont alors réfugiés dans l'imitation aveugle et totale, jusque dans le domaine du *tawhîd*, qui constitue pourtant le cœur de l'islam. Mais

aussi dans le domaine de la foi et de la conviction, et de ce qui sépare l'islam de la mécréance.

Ils ont adopté l'attitude de l'aveugle qui ne distingue ni lumière, ni obscurité, ni vérité, ni contrefaçon. Ils se sont imposé la bonne disposition d'esprit à l'égard de toutes les personnalités religieuses, pour peu que leur nom ait été mentionné dans un livre. Ce comportement leur épargnait ainsi l'effort de recherche et d'examen critique, leur fournissait le confort de l'adhésion gratuite et aidait à dissimuler leur ignorance.

Les habitants de chaque région ou pays ont adopté comme références incontournables et indiscutables les ouvrages de leurs anciens savants. Ils profitaient des divergences de ces derniers pour pratiquer selon leurs penchants et incitaient, sans se soucier des conséquences, les autres fidèles à agir de même. Pour cela, ils prétendaient que l'imitation reste plus sûre et que l'attachement à ce que rapportent les ulémas prime sur l'observance des Textes. Une de leurs allégations les plus fallacieuses consiste à dire que les divergences des imams constituent une miséricorde.

Certes, les différences d'opinions des savants restent utiles lorsqu'on les utilise à bon escient. Mais lorsqu'elles conduisent aux querelles et à la discorde, elles représentent une calamité. On remarque bien cette situation chez les *salafis* de la péninsule arabique ou les Égyptiens. Tout comme cela est aussi le cas pour les gens de l'ouest, et du *Shâm*. Mais aussi pour les Turkmènes, les prétendus musulmans parmi les populations non arabophones d'Iraq, de Perse ou la bonne moitié de l'Inde chiite ; ou

encore les résidents de Zanzibar et des alentours parmi les *ibâdhiyyah*[1].

Chacune de ces sectes se considère comme seule détentrice de la vérité et les fidèles représentants des gens *de la Sunnah et de la Jamâ'ah*. Par conséquent, tous ceux qui ne comptent pas parmi les adeptes de leur secte sont des innovateurs hérétiques.

Considérant cela, comment soutenir de manière raisonnable que les divergences représentent une *miséricorde*, plutôt qu'une calamité ? Comment admettre que la cause de ces dissensions, à savoir l'extension et l'extrapolation dans le domaine de la jurisprudence, demeure un bienfait ?

De même, on ne peut défendre l'idée selon laquelle les désaccords entre les juristes des différentes écoles représentent une aubaine, sauf peut-être dans une certaine mesure que j'évoquerai plus loin. En attendant, reconnaissons que ces oppositions génèrent des divisions au niveau du *fiqh*, entre les malikites, les hanafites et les shafi'ites, par exemple.

Dans une certaine mesure cependant, comme je l'ai dit à l'instant, les divergences peuvent s'avérer utiles. Citons par exemple, le cas de musulmans qui ont adopté un *madhhab*, par conviction, *héritage* ou sectarisme. Dans les pratiques de cette école se trouvent nécessairement des règles issues d'un *ijtihâd* qui ne sont pas adaptées aux mœurs, ou au contexte du pays des adeptes. Dans cette situation, les alternatives qui s'offrent alors à eux

---

1 NDT : L'ibadisme en français représente une des nombreuses branches sectaires du kharijisme.

sont : ils restent attachés à ces règles, ce qui leur cause du tort ; ou ils les abandonnent et adoptent celles d'un autre *madhhab*, dans ce domaine particulier.

La plupart des juristes et des ulémas jusqu'au huitième voire neuvième siècle avaient opté pour la seconde solution, et ils imitèrent alors, dans ces conditions particulières, les préceptes d'une autre école. Cependant, ils n'ont agi ainsi qu'après examen minutieux des évidences, comme pour leur *madhhab* originel, afin de ne pas se rendre coupables d'imitation aveugle. En effet, le *taqlîd*[1] reste interdit pour eux, contrairement à l'ignorant pour qui cela est permis.

C'est cette méthode que suivent les Perses, jusqu'à nos jours. Les savants qui appliquent cette démarche, en particulier les Iraniens, comptent parmi l'élite spécialisée dans l'étude des sources. Ces derniers maîtrisent le *madhhab* de l'imam Ja'far As-Sâdiq, qu'Allah l'agrée. Les gens de cette contrée nomment ces érudits des *mujtahidûn*, selon leur coutume qui consiste à attribuer parfois des titres pompeux à leurs personnalités. Notons que ce que les autres musulmans pensent d'eux généralement, et sans les connaître vraiment, reprenant les dires de certains politiciens, est faux. En effet, ces savants iraniens ne se livrent pas à des interprétations déductives (*ijtihâd*) sur les questions qui relèvent des fondements de l'islam. Ils n'autorisent pas non plus la remise en cause des verdicts

1 NDT : *At-taqlîd*, (« imitation aveugle »), consiste en l'imitation ou l'adoption d'avis ou verdicts islamiques prononcés par un imam ou savant sans chercher à connaître les sources et l'argumentaire juridique (*ad-dalîl* ou *al-istidlâl*).

consensuels sur la base d'opinions individuelles. On leur attribue aussi faussement des verdicts singuliers tirés de sources sujettes à caution, qu'aucun Compagnon n'a soutenus ni aucun de leurs disciples ou juristes compétents reconnus.

Cela étant dit, j'affirme que beaucoup de musulmans considèrent encore à tort qu'adopter les avis de plusieurs écoles en fonction du contexte, constitue une *duperie*. Ils qualifient cela de *fraude* et le comparent au fait de tourner la religion en dérision, et à un *ravaudage*[1] malsain. En réalité, cela ne constitue en rien une duperie, mais tout simplement une autre forme de *taqlîd*. Or, tous ceux qui autorisent ce dernier n'ont aucune raison de s'opposer à l'imitation partielle d'un *madhhab*. En effet, on pourrait tout simplement comparer cela à la situation du musulman qui ne peut se guider seul sur une question religieuse. Il doit donc consulter un savant et par conséquent l'imiter ; car sans connaissance indépendante des divers degrés d'*ijtihâd*, il est condamné au *taqlîd*. On ne peut donc pas le blâmer pour avoir imité un imam quelconque sur une question religieuse.

Partant de là, qu'est-ce qui empêche un musulman d'adopter les avis d'un *mujtahid* ou d'un juriste différent sur chacune des questions de purification rituelle ou de prière ?

Ce fidèle pourrait, par exemple, considérer que l'eau reste purifiante même si elle est mêlée à une goutte

1 NDT : Ouvrage fait de compilations diverses plus ou moins bien assemblées [Source : CNRTL-Ortolang https://www.cnrtl.fr/definition/ravaudage/substantif]

de vin, tant que la quantité équivaut au moins à deux jarres pleines, selon le *madhhab* malikite. Il pourrait aussi accomplir son lavage rituel sans nécessairement frotter les parties de son corps, conformément à l'école hanafite. Selon les rites shafi'ites, il peut aussi se contenter de juste essuyer quelques cheveux lors des ablutions, ou accomplir la prière même s'il saigne légèrement, comme chez les hanbalites. Qu'est-ce qui lui interdit également d'adopter l'avis des zaydites et d'effectuer la prière du matin (*subh*), après le lever du soleil (*shurûq*) ? Ne lui serait-il pas aussi permis d'accomplir une prière obligatoire, suivi directement d'une autre prière sans les séparer de la formule de clôture (*taslîm*), ainsi que le pratiquent les ja'farites ? Pourquoi prétendre qu'Allah n'accepterait pas la prière de celui qui l'a accomplie dans ces conditions, en adoptant des avis de différentes écoles ?

Nous affirmons et soutenons plutôt que cette prière reste totalement valide, tant qu'aucune preuve n'existe qui remettrait en cause sa validité. Cette approche demeure d'ailleurs celle qui reste en vigueur lors des divergences. On ne peut en effet exiger de la part du musulman contraint d'imiter, à ce qu'il puise sa pratique religieuse d'une source unique. Prenons l'exemple des Compagnons, qu'Allah les agrée. Malgré leurs divergences et leurs avis opposés, les uns accomplissaient la *salât* derrière ceux dont les pratiques rituelles contredisaient les leurs, et rendaient selon leur approche, la *salât* irrecevable. Parfois, même la nullité de la prière de l'imam invalidait celle des fidèles qui l'accomplissaient derrière lui, selon les avis de certains d'entre eux. Mais cela ne les empêchait pas pour autant d'accomplir ce pilier en groupe, en acceptant

l'imamat des uns sur les autres. Oserait-on dire qu'Abû Hanîfah aurait refusé de prier derrière Mâlik? Ou qu'il n'aurait jamais mangé la chair d'une bête immolée par Ja'far? Certainement pas, car ces érudits se situaient aux antipodes de ce genre de sectarisme. Leurs divergences n'avaient pour motif que la prudence vis-à-vis de la religion qu'ils s'imposaient à eux-mêmes.

Rappelons également que dans chacun de ces *madhhab* se trouvaient des élèves, des juristes, des spécialistes qui avaient atteint le rang de *mujtahid*. Or, beaucoup d'entre eux ne se sont pas tout bonnement contenté d'imiter aveuglément leurs imams respectifs. Ils rejetèrent plusieurs verdicts de leurs imams pour adopter les avis d'autres savants qui leur semblaient plus fondés. Par exemple, Abû Hanîfah ou d'autres n'ont pas adopté certains avis ou verdicts d'Abû Bakr ou de 'Umar. Ces imams se croyaient-ils donc plus sages et connaisseurs que ces deux Compagnons? Bien sûr que non.

Dans le même ordre d'idées, j'ajoute qu'un grand nombre de *faqîh* jusqu'à ce jour autorisent les gens à se référer aux verdicts de leur imam dans certains cas. Mais ils permettent aussi d'avoir recours sur certaines question à l'avis divergent de ses élèves. Or, nous avons bien affaire ici à une forme manifeste de *duplicité* dans l'approche des sources de référence. Par conséquent, comment expliquer, par exemple, que les hanafites interdisent le recours à l'opinion d'Abû Hanîfah sur une question, et à celle de Shâfi'î pour une autre. Et ce alors qu'aucun parmi eux n'a jamais prétendu que les élèves d'Abû Hanîfah possédaient plus de mérite que Shâfi'î, ou Mâlik ou Ibn 'Abbâs.

Cette différence de traitement ne possède aucune justification légale et s'oppose même aux sources islamiques. Cette approche reste à l'origine des dissensions au sein de la communauté et rend contraignante la pratique religieuse. Elle provoque aussi des effets pervers sur leur quotidien, alors qu'elle ne relève que d'un sectarisme qui s'oppose au commandement d'Allah :

> «*Établissez la religion; et n'en faites pas un sujet de divisions.*» (42 : 13)

L'assemblée : Exact !

Al-Mujtahid At-Tabrîzî conclut par :

Je n'ai nullement l'intention ici de traiter exhaustivement de ce sujet. J'ai simplement souhaité exposer ces quelques références afin de démontrer qu'avoir recours à plusieurs *madhhab*, dans un but louable, ne constitue pas une infraction. Plusieurs juristes l'ont d'ailleurs autorisé.

En outre, il est évident que permettre, dans ces conditions, le recours aux avis de plusieurs écoles reste bien moins infamant que l'usage des *ruses légales*, que certains autorisent.

Peut-on admettre, par exemple, qu'intercéder en faveur d'un associé ou d'un proche pour lui éviter une sanction légale est autorisé? Peut-on considérer cela comme une *ruse* permise? De même pour le cas d'un prêt déguisé en échange d'un produit de valeur insignifiante contre un bien précieux. Cela ne rend en aucun cas licite cette transaction usurière. Citons encore l'exemple du redevable du *zakât* qui juste avant l'échéance annuelle, retire ses biens de son épargne. Il les restituera ensuite

après le délai passé, pensant échapper ainsi à cette obligation, etc. Ce ne sont là que quelques exemples par lesquels certains contournent la Loi, s'attribuent par eux-mêmes des allègements, et cherchent à s'affranchir des obligations. Le seul argument qu'ils détiennent pour soutenir cette approche s'appuie sur ce qu'Allah a enjoint à Ayyûb (Job), paix sur lui, pour s'acquitter de son serment :

> *« Et prends dans ta main un faisceau de brindilles, puis frappe avec cela. Et ne viole pas ton serment. »* (38 : 44)

Pourtant la différence demeure flagrante entre un acte autorisé pour éviter de rompre son serment et le fait de contourner la Loi d'Allah. Une telle approche a conduit les musulmans à se dépouiller de la *Sharî'ah*. Rappelons-nous pourtant qu'Allah a frappé de Sa colère les juifs juste parce qu'ils avaient contourné la Loi par supercherie pour s'autoriser la pêche le jour du sabbat. Or, les musulmans s'autorisent mille ruses semblables à cette dernière, au nom de la contrainte et même sans la moindre justification.

Je pense que, pour remédier à cette situation, la sagesse consisterait à élaborer des verdicts de jurisprudence couvrant les situations de contrainte. L'imam pourrait ensuite les imposer, lorsque ce dernier existe, sinon l'autorité en place s'en chargerait. Cela permettrait de résoudre les discordes, et les musulmans n'auraient qu'à les adopter aussi longtemps que le contexte l'exige. Dans la perspective d'un changement de situation, un autre verdict remplacera alors celui qui est en vigueur,

dont l'imam ou l'autorité commandera l'application. Les dissensions seront ainsi dissipées.

Cette stratégie, qui ne s'oppose ni à notre Loi ni à la sagesse, se substituerait à ces *ruses* qui entravent l'application de la *Sharî'ah*. Elle devra aussi permettre à chaque juriste ou érudit d'avoir recours à toutes les écoles de jurisprudence pour prononcer des verdicts dans une approche positive et fidèle aux Textes. Nous pourrons aussi garantir que la Loi islamique ne fasse plus l'objet de manipulations et de désaccords. Les juges et muftis ne seraient plus contraints de s'accorder sur des verdicts et sentences infondées, et l'on pourrait vraiment dire à ce moment-là que la divergence dans les corollaires de la Loi constitue une miséricorde.

En conclusion, les ulémas bien guidés doivent corriger cette pensée sectaire d'attachement aveugle à un *madhhab* spécifique. Cette démarche de leur part apportera cohésion au sein de la Umma et unité.

Le président Al-Ustâdh prit alors la parole :

Nous remercions notre frère *Al-Mujtahid At-Tabrîzî*, pour nous avoir exposé la situation des musulmans de Perse. Nous lui sommes reconnaissants aussi pour son ardeur à défendre la religion et sa préoccupation pour l'unification de la Umma.

Toutefois, ses déclarations « *[...] l'imam, lorsque ce dernier existe, sinon l'autorité (as-sulṯân)* », ou encore, le recours à plusieurs écoles constitue *at-taqlîd*, méritent un examen plus approfondi.

Ces questions relèvent d'ailleurs des points abordés par les frères, et que l'assemblée permanente de l'association traitera lors de sa création, si Allah le veut.

La séance d'aujourd'hui s'achève, car voici arrivée l'heure de la prière du *ẓuhr* (milieu du jour), et nous devons donc nous séparer.



Septième réunion du mercredi 24 dhûl qi‘dah 1316

Au matin du jour mentionné, l’Assemblée s’est réunie et selon l’habitude, le secrétaire a procédé à la lecture des comptes rendus de la réunion précédente.

Puis, le président Al-Ustâdh s’est adressé au Sayyid Al-Furâtî (le secrétaire).

Al-Ustâdh

En plus d’avoir assumé les rôles d’instigateur, d’organisateur de ce congrès et de rédacteur des comptes rendus, l’Assemblée espère entendre votre avis personnel sur les causes du déclin de la Umma.

Nous souhaiterions également, avant cela, que vous nous présentiez un résumé des différentes opinions des frères participants. Vous restez en effet le mieux placé pour cette présentation, car vous avez écouté, écrit et relu tous les rapports de ces assemblées.

Nous demandons à *Al-Fâdhil As-Shâmî* et à *Al-Balîgh Al-Iskandarî* de se charger tous deux de consigner par écrit votre intervention. Ils pourront ainsi s’aider mutuellement pour cette tâche, car comme nous tous ici, ils ne

maîtrisent pas l'art de la retranscription résumée qui est utilisée pour les réunions.

Al-Fâdhil As-Shâmî dirigea son regard vers son collègue *Al-Balîgh Al-Iskandarî* et échangea avec lui quelques mots avant de déclarer qu'ils acceptaient avec honneur cette tâche.

1. Sayyid Al-Furâtî

C'est un plaisir pour moi de m'acquitter de ce devoir, même si je pense ne pas pouvoir me montrer à la hauteur de vos attentes. Je ne suis pas un grand orateur et ma science est limitée.

Sayyid Al-Furâtî a donc cédé sa place au bureau à ses deux collègues Al-Fâdhil As-Shâmî et Al-Balîgh Al-Iskandarî, puis il reprit la parole.

Sayyid Al-Furâtî

On peut déjà retenir des discussions de ces réunions bénies que les origines du déclin et de l'immobilisme des musulmans restent nombreuses et imbriquées. Une seule raison, ou un nombre limité, ne permettent pas d'expliquer notre contexte et donc d'y apporter des solutions simples.

Cette situation actuelle possède des causes qui en constituent les racines, mais elle révèle aussi des corollaires qui s'apparentent également à des racines du mal.

On pourrait les répertorier en trois catégories : les causes religieuses, les causes politiques et les causes morales.

Je vais maintenant vous en présenter un résumé sous forme d'un tableau que j'ai réalisé à partir des discussions de l'Assemblée.

J'indiquerai par la lettre R les racines de ces causes, et par la lettre C, leurs corollaires.

— Première catégorie : les causes religieuses

1. L'influence de la doctrine *jabrite* sur la pensée collective de la Umma (R) ;
2. l'influence de l'approche ascétique sur notre vie et nos actions quotidiennes (C) ;
3. l'influence de l'approche dialectique dans le domaine du dogme islamique (R) ;
4. la prolifération des divergences et des désaccords religieux (R) ;
5. l'oubli du caractère indulgent et facile de la religion (R) ;
6. l'approche compliquée des contemporains, à l'opposé de l'attitude des pionniers de l'islam (R) ;
7. la confusion qui sévit parmi les musulmans et qu'entretiennent les nombreuses divergences de *fiqh* (C) ;
8. l'impossibilité ressentie de mettre en pratique l'islam à cause de ladite confusion et des complications (C) ;
9. l'introduction dans la religion, par l'entremise des savants imposteurs, d'emprunts faits aux gens du Livre, de mythes et d'innovations blâmables (R) ;

10. les abus des soufis extrémistes qui transforment la religion en un divertissement (C) ;
11. l'altération de l'islam par les hypocrites, qui y ont introduit des nouveautés et ont abrogé et interprété faussement (C) ;
12. la diffusion de mythes au sein des foules, orchestrée par les mystificateurs, adorateurs de tombes (R) ;
13. la corruption des âmes par les devins, sorciers et autres charlatans qui cherchent à apeurer les musulmans (C) ;
14. l'entretien de la confusion de la part des imposteurs qui prétendent que l'islam comporte des connaissances cachées, et que la science réelle relève du mysticisme (R) ;
15. la croyance selon laquelle les sciences profanes contredisent l'islam (R) ;
16. la contagion du *shirk* sous toutes ses formes au sein des croyances populaires (C) ;
17. la négligence des savants prédicateurs vis-à-vis de la défense du *tawḫîd* (C) ;
18. le refuge dans l'imitation aveugle (*taqlîd*) et l'abandon de la recherche de la conformité aux Textes (C) ;
19. l'attachement sectaire au *madhhab* et aux opinions de savants contemporains, et l'éloignement des Textes et de la voie des pionniers de l'islam (C) ;

20. l'oubli des finalités sociales utiles que comportent les actes rituels collectifs (prière en groupe, du vendredi et pèlerinage à La Mecque...) (R);
21. la persistance à ignorer l'aspect libéral de l'islam par méconnaissance de cette spécificité (C);
22. l'imposition de règles qui ne sont pas obligatoires pour l'observance du Livre et de la *Sunnah* (C);
23. s'imposer d'accomplir ce qu'Allah n'a pas ordonné, et négliger ce qu'Il a prescrit (C).

— Deuxième catégorie : les causes politiques

1. L'exercice de la politique concentré dans un pouvoir et une autorité totalitaires (R);
2. la division de la Umma en entités ou partis politiques distincts (C);
3. l'interdiction imposée à la Umma de s'exprimer ou d'agir librement, en instaurant la peur et en privant les peuples d'espérance (C);
4. l'absence d'équité et de respect des droits de tous sans discriminations sociales au sein de la Umma (C);
5. la collusion naturelle des émirs et sultans avec les savants hypocrites et les soufis ignares (C);
6. la privation de moyens et l'absence de reconnaissance envers les ulémas sincères et engagés et les étudiants en sciences islamiques (R);
7. l'instauration d'un statut officiel pour les gens de science que l'émir confère à ses proches, et

la conduite des affaires religieuses confiée à des ignorants (R) ;

8. inverser la tendance islamique naturelle qui consiste à prendre aux riches pour distribuer aux pauvres (R) ;
9. confier des tâches aux juges et aux jurisconsultes qui s'opposent directement à l'islam (C) ;
10. éloigner des sphères du pouvoir les gens nobles et indépendants et rapprocher les imposteurs et les dépravés (R) ;
11. le mépris des sultans et émirs envers les érudits et les sages, et la persécution à leur égard (C) ;
12. priver la nation de la force de l'opinion publique par la censure et la division (C) ;
13. le manque de jugement des émirs qui appliquent des politiques déraisonnables (C) ;
14. la persistance du pouvoir arrogant et arbitraire de la plupart des émirs (C) ;
15. l'enfoncement des dirigeants dans le luxe et la débauche et leur éloignement de toute fierté, à l'exception de celle revendiquée par la richesse (C) ;
16. limiter les actions politiques à la collecte des taxes et impôts et au domaine militaire (R).

— Troisième catégorie : les causes morales

1. L'enlisement et la satisfaction dans l'ignorance (R) ;

2. la perte de motivation et d'espoir d'accéder aux rangs de mérite dans la religion et dans les affaires profanes (C) ;
3. l'enfermement dans l'immobilisme et l'apathie par paresse et appétit pour le confort (C) ;
4. l'abandon du conseil et des recommandations mutuelles et du désaveu pour Allah (R) ;
5. la dislocation du sentiment de responsabilité collective (R) ;
6. la corruption de l'enseignement, de l'exhortation et de la prédication publics (C) ;
7. la disparition de l'éducation spirituelle et morale (R) ;
8. l'absence de dynamisme et de résultats durables dans l'action associative (R) ;
9. l'absence de puissance financière chez les musulmans, due au non-respect du pilier du *zakât* (R) ;
10. l'abandon de l'action comme conséquence du manque d'espoir et de motivation (C) ;
11. le désintéressement des causes publiques par lâcheté, par peur ou par défection (C) ;
12. la domination de la complaisance due à un état d'esprit de servilité et d'un manque de fierté (C) ;
13. la préférence accordée aux fonctions militaires ou publiques dans la recherche de la subsistance, plutôt qu'à l'industrie et à l'artisanat (C) ;

14. la croyance selon laquelle la science de l'islam n'existe que chez certains savants ou qu'un seul livre la résume à lui seul (C) ;
15. le mépris des sciences de grand mérite par ignorance et par bassesse (R) ;
16. l'éloignement de l'implication et des discussions relatives aux affaires publiques (R) ;
17. la retenue face à l'évocation du *shirk* et de ses ravages (R).

Puis ***Sayyid Al-Furâtî*** *a poursuivi son intervention par ces mots :*

Ceci est le résumé des origines de l'immobilisme et du déclin des musulmans telles que nos collègues les ont énoncées durant ces réunions. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, il ne contient pas de répétition.

Sachant que les déficiences dans les fondements de l'administration des pays musulmans constituent une faille essentielle dans l'apparition de ce déclin généralisé, je souhaiterais ajouter d'autres causes, à celles déjà mentionnées. Je les présenterai comme des causes principales seulement, sans détailler pour éviter de dépasser les limites de temps imparti à ce congrès.

J'aborderai ici les failles qui affectent les fondations de l'édifice politique et administratif de l'Empire ottoman. Je me concentrerai sur cette nation qui est la principale au sein du monde musulman actuel.

Soulignons déjà que la plupart de ces défaillances sont apparues durant les soixante dernières années. Cette période coïncide avec le début des réformes que

la nation ottomane devait entreprendre pour réorganiser son administration. Elle a alors remis en cause les anciens fondements de son autorité. Mais elle n'a pas réussi à imiter ce qui était mieux et encore moins à innover. On assiste alors depuis les vingt dernières années à un effritement des deux tiers de cette nation, tandis que le tiers restant est dévasté.

Cet empire se trouve désormais au bord de l'effondrement, car les hommes (de bonne volonté) lui font défaut. En outre, le pouvoir du sultan n'a d'autre finalité que le maintien de l'exercice de son autorité arbitraire et despotique.

Concernant l'ensemble des autres royaumes et émirats islamiques, ces failles ne les ont pas non plus épargnés. Ils sont même confrontés à des maux bien plus néfastes encore dont l'énumération serait trop longue ici.

Pour en revenir aux causes supplémentaires du déclin que je souhaite joindre à celles déjà énoncées, elles sont les suivantes :

— Les causes liées à la politique et à l'administration ottomanes :

1. l'uniformisation des lois administratives et pénales à l'ensemble des régions de l'empire, alors que ce dernier englobe diverses ethnies aux coutumes différentes[1] (R) ;

1 Les différentes populations turcophones auraient dû bénéficier d'une certaine autonomie administrative qui aurait permis une adaptation aux coutumes et aux cultures locales. Ce modèle de gestion existe en Allemagne et en Amérique du Nord. C'est aussi

2. les disparités dans l'application des droits aux individus et la confusion entretenue par les juges dans le domaine du droit civil[1] (R) ;
3. la persistance à conserver une gestion centralisée de l'empire dont les régions limitrophes restent très éloignées de la capitale ; et l'absence d'implication des représentants de l'état auprès de toutes ces populations lointaines et diverses (C) ;
4. l'absence totale de contrôle et d'inspection du travail des représentants et gouverneurs de l'empire[2] (C) ;
5. l'absence au sein de l'empire d'une politique alignée sur un code moral et des principes déontologiques communs à tous les responsables. Dans le même temps, ces derniers sont désignés parmi les membres de toutes les ethnies afin de contenter tout le monde (C) ;

---

la méthode adoptée par les Anglais vis-à-vis de leurs colonies, ainsi que les Russes avec les différents royaumes de leur empire.

1 NDT : Al-Kawâkibî fait allusion ici à l'application des lois entre les individus sur la base de leur appartenance ethnique ou sociale, il dénonce ainsi le manque d'équité. À cela s'ajoute une confusion dans les réglementations dont la cause reste l'altération par les Ottomans de la Sharî'ah au bénéfice de lois empruntées à l'Occident [voir *'Abd ar-Rahmân Al-Kawâkibî* de Mahmûd 'Abbâs Al-'Aqqâd, *Darul-qalam*, Liban]

2 Ainsi la situation à ce niveau s'est dégradée depuis l'apparition des organisations de bienfaisances. En effet, les responsables devaient auparavant rendre des comptes au sultan. Désormais, cela n'est plus le cas, sauf pour surveiller les faits et gestes, ce que disent ou même pensent ces fonctionnaires et qui touche à l'autorité en place.

6. la volonté de maintenir un recrutement des responsables administratifs parmi toutes les différentes ethnies afin d'empêcher la cohésion et l'entente, et de prévenir ainsi toute tentative de collusion envers l'autorité centrale (C);
7. la désignation de personnes incompétentes à la tête des régions influencées par certaines familles, telles que La Mecque, ou celles des grands clans du Hijâz ou d'Iraq. Cette manœuvre provoque en général l'aversion des administrés à l'égard de leur gouverneur. Le but reste là encore d'empêcher toute entente qui pourrait se solder par une rébellion contre l'autorité centrale (R);
8. la réservation de certaines fonctions, telles que la théologie islamique ou le secret militaire, à certaines catégories de personnes que les gens n'apprécient pas. Cette manœuvre vise toujours le même objectif : séparer les administrés de leurs responsables[1] (C);
9. la discrimination honteuse que pratiquent les Ottomans entre les différentes ethnies en imposant des charges à certains tout en les privant d'avantages[2] ;

---

1 Cette manœuvre demeure celle des états faibles et décadents.

2 L'Empire ottoman a notamment lésé les Arabes dans leurs droits aux fonctions étatiques et à la part qui leur revient du Trésor public (*baytul-mâl*). Ils s'appuient pour justifier cela sur la proportion de populations turcophones qui constitue un tiers de l'Empire. Ces peuples sont : les Circassiens, les Bosniaques, les Kurdes, les Albanais, les Turcs, les Arméniens, les Croates, les Bulgares et les Anatoliens. En revanche, ils n'ont exempté du service militaire

10. le recrutement abusif de fonctionnaires au-delà des besoins requis. La seule finalité est d'attirer la sympathie des partisans et des opportunistes flatteurs ;
11. les récompenses et attributions octroyées sans justification de mérite, comme si les biens offerts n'appartenaient à personne ;
12. le manque de considération totale des prescriptions religieuses auxquelles on oppose des règles qui les abolissent avec ou sans justification politique. Dans les deux cas, on ne se soucie pas de l'opinion de la Umma, ni d'expliquer ou de faire accepter cette démarche aux musulmans[1] ;
13. l'abolition de la sacralité de la Loi islamique qui n'est plus appliquée, ce qui a pour conséquence un affaiblissement de *l'État de droit.* La persistance à désigner leur administration comme systémique alors qu'en réalité elle reste arbitraire[2] ;

---

que quelques familles arabes du Hijâz ou quelques non-musulmans sous prétexte que ces derniers ne possèdent pas la résistance requise. (NDT : Ainsi ils privaient les Arabes de leurs droits mais les utilisaient volontiers pour les obligations militaires).

1 Comme le fait de désigner des juifs aux postes de trésorerie publique ou de percepteur du bétail du *zakât*, en opposition aux règles islamiques juridiques qui impliquent que les payeurs gardent le contrôle sur ces fonctions. En contrepartie, on octroie aux juges islamiques des salaires misérables.

2 L'abolition de certaines lois islamiques suffit à bafouer la sacralité de la Loi dans sa globalité. Quant aux règles administratives qu'on dénombre par dizaines de milliers, elles ne sont appliquées

14. l'imitation complaisante des coutumes et des mœurs de l'entourage, afin de s'assurer leur sympathie en plus de leur obéissance ;
15. l'insouciance face aux défis modernes et face à l'amélioration des conditions de vie de la population par manque d'ambition et de projection dans le futur ;
16. le rejet de toute idée novatrice pour empêcher son développement et son implantation afin qu'elle ne supplante pas le cheminement actuel de l'administration, et qu'elle ne révèle pas ainsi ses failles. Pourtant, entraver ce développement constitue une erreur totale, de laquelle découlent l'hostilité et la haine à l'encontre de l'administration ;
17. les distinctions de mérite, morales et de science accordées à des gens mesquins auxquels on octroie l'autorité et la domination sur des personnes de rang. Une telle approche négligente dans le choix des responsables affaiblit l'administration ;
18. une gestion des finances aveugle et hasardeuse, faite de dilapidation sans sanction, et de gaspillage sans inspection. La conséquence en est le fort endettement de l'Empire ottoman envers les nations étrangères. Ces dettes condamnent à la précarité la nation, les peuples, leur vie et leurs droits.

---

que partiellement, notamment pour ce qui concerne la spoliation des biens.

19. la gestion des intérêts politiques vitaux de la nation sans concertation et sans aucune forme tolérée de dialogue, alors que l'administration actuelle prouve son incompétence, à chaque mesure prise ;
20. une politique de cajolerie hypocrite envers tout opposant pour l'empêcher d'éveiller la conscience du peuple et de lui dévoiler la réalité de la situation. Car si le public découvre la réalité, il parlera, et s'il parle, il agira et c'est là que réside pour l'administration la véritable catastrophe ;
21. une politique étrangère fondée sur la flatterie réciproque et hypocrite, la complaisance, la corruption et l'octroi de faveurs et de privilèges. L'administration ottomane agit ainsi avec les pays voisins en échange de leur silence face aux ravages dont ces derniers sont témoins. Cela couvre aussi la puanteur de leur administration. Le spectacle de ces horreurs nauséabondes dont sont témoins les nations étrangères reste le prétexte rêvé de ces dernières pour s'immiscer dans les affaires de cette administration. Sans parler de la haine qu'Allah a suscité entre eux jusqu'au Jour du Jugement.

***Sayyid Al-Furâtî** ajouta ensuite :*

Plusieurs des causes que j'ai mentionnées ici constituent en réalité des symptômes anciens de la maladie chronique de cette administration ottomane. Sa maladie est apparue dès sa création et elle dure depuis des siècles.

Certains de ses symptômes demeurent passagers et peuvent disparaitre avec la cause qui les a générés. Peut-être, qu'attendre simplement que le mal passe aurait pu suffire, mais il se rapproche désormais du cœur, comme le président Ustâdh l'a fait remarquer lors de son introduction[1], et qu'Allah nous protège. À ces causes, nous pouvons en ajouter d'autres diverses que je détaillerai dans ce qui suit en résumé.

— Les autres causes diverses

22. La rupture entre le modèle moral du peuple et celui des dirigeants ;
23. l'absence de préoccupation pour l'amélioration des conditions de vie au quotidien ;
24. l'absence de préoccupation pour la répartition des tâches et la gestion du temps ;
25. le manque d'assiduité et d'excellence dans les actes ;

1 Al-Ustâdh Al-Makkî a fait allusion lors de sa première allusion à la situation préoccupante de la péninsule arabique, dont l'insécurité qui règne désormais même à La Mecque. Les querelles de pouvoir et les crimes pour le contrôle de l'émirat, du gouvernorat et de l'armée génèrent des injustices flagrantes envers le peuple ou les visiteurs des lieux saints. Les pèlerins se plaignent de cette situation insupportable, surtout ceux qui vivent sous l'autorité de nations étrangères et qui constituent la majorité. Ce contexte pourrait inciter ces dernières à s'ingérer dans l'administration du Hijâz sous ce prétexte de l'insécurité. Si cela se produisait, et qu'Allah nous en préserve, les Arabes disparaîtraient sans avoir pu défendre l'islam, comme ont disparu ceux qui parmi eux avaient chassé les croisés de Jérusalem.

26. le manque d'évaluation des capacités et de préparation ;
27. l'abandon de l'apprentissage des femmes ;
28. l'absence de prise en compte des compétences chez les épouses ;
29. l'affaiblissement de la résolution et l'absence de motivation élevée ;
30. l'isolement et le défaitisme.

Concernant la rupture du modèle moral entre le peuple et ses dirigeants, il demeure un facteur essentiel. Une réflexion approfondie de l'histoire des nations peut le confirmer. Prenons par exemple les grands leaders et conquérants tels qu'Alexandre le Grand, ou 'Umar et Saladin, qu'Allah les agrée tous. Ou encore Gengis Khan, Muhammad Al-Fâtih, Charles Quint l'empereur d'Allemagne, Pierre le Grand ou encore Bonaparte, qui ont connu le succès. Ils possédaient certes une volonté de fer, mais leur éthique reconnue et conforme à la morale de leurs peuples et de leurs soldats constitue aussi une part non négligeable dans leur réussite.

Ils représentaient pour leurs sujets, ce que la tête est au corps, et non des chefs qui se trouvaient en rupture totale sur le plan moral et éthique avec leurs administrés[1].

Cette adéquation entre aspirations du peuple et celles des chefs contribue seule à susciter un engagement total et sans réserve de la part des populations. Ces der-

1 NDT : L'auteur emploie dans le texte arabe (p. 149), l'expression qui, traduite littéralement, correspond à « *ils ne formaient pas avec leur peuple un corps de chameau qui porte une tête de taureau ou inversement* ».

nières comprennent alors, dans ces conditions, que leur réussite dépend de l'obéissance aux dirigeants.

Comme l'a dit le poète Al-Mutanabbî :

Les peuples restent à l'image de leurs dirigeants,

Ainsi le chef des Arabes doit être de leur sang[1].

La plus grande sagesse dans la gouvernance implique que les dirigeants adoptent les mêmes mœurs que celles de leur peuple et qu'ils obéissent aux mêmes us et coutumes. Même lorsque certaines d'entre elles demeurent en soi, discutables.

D'ailleurs, les nations étrangères qui occupent un pays adoptent au départ, ne serait-ce que temporairement, les pratiques et la culture locale, dont la langue. Cela contribue à gagner la sympathie du peuple. Les dynasties omeyyades, abbassides et almoravides appliquèrent ce principe. Tout comme cela reste le cas pour les nations colonisatrices occidentales de nos jours. On remarque aussi ce phénomène de la part des dynasties non arabes qui se sont implantées en terres d'islam. Citons par exemple, les Bouyides, les Seldjoukides, les Ayyoubides, les Ghourides, les Bourdjites et la dynastie de Muhammad 'Alî l'Albanais. Toutes ces dynasties qui se sont installées en pays arabes ont adopté avec le temps leurs coutumes et leurs mœurs, se sont mêlées à eux, jusqu'à former une partie de la nation arabe. Les Tatars de Mongolie se sont aussi adaptés aux cultures locales.

---

1 NDT : Littéralement dans le texte (p. 150) : « *comment les Arabes peuvent-ils réussir, s'ils ne sont pas dirigés par un Arabe ?* »

Les Turcs ottomans représentent la seule exception à ce phénomène. À la différence des autres peuples ces derniers sont restés liés aux sentiments chauvinistes de leur peuple. Ils ont refusé de s'y opposer et n'ont pas accepté l'arabisation. Pourtant un grand nombre d'entre eux se francisent et se germanisent facilement de nos jours.

Rien ne permet d'expliquer ce phénomène si ce n'est la haine de ces derniers envers les Arabes. Ils utilisent même couramment l'expression turque *dilenci arab*[1] pour désigner les habitants du Hijâz, qui signifie les *gueux arabes*. Ils possèdent aussi une expression pour les Égyptiens qui est *kur falâh*, les *paysans rustres*, ou encore *arab jankanh sî* et *qubtî arab* (c.-à-d. : *taureau arabe* et *taureau égyptien*). Ils possèdent ce proverbe concernant les Arabes de Syrie : *nah shâmak shukri wa nah arabek yuza* (« abandonnez les confiseries syriennes et ne faites pas ainsi de publicité aux Arabes »). Les Turcs utilisent également le mot *arab* en référence à l'esclave, à tout animal au pelage noir, *yas arab* signifie *sale arabe*, *arab 'aqle* pour dire « *idiot* » (« esprit arabe »). Ils possèdent encore d'autres expressions dont : *arab tabî'i* pour « *des goûts d'arabe* » ; *arab jikh sî* pour « *mentir comme un arabe* » ; *bûnî yabârsah m arab awleh yim* pour « *je ne suis pas un Arabe pour faire cela* »; *nardah arab nardah tanbûreh* pour « *les Arabes ne savent pas jouer de la guitare* ».

En face de tout cela, les seules expressions que possèdent les Arabes en guise de riposte sont : *trois choses*

1 NDT : Toutes les expressions turques de ce passage sont retranscrites à partir des retranscriptions arabes données par l'auteur, elles ne correspondent pas à une retranscription fidèle en langue turque.

sont créées pour semer la corruption, les poux, les Turcs et les sauterelles. La deuxième formule est *arwâm* par laquelle les Arabes désignent les Turcs et qui fait référence à ceux dont l'appartenance à l'islam reste douteuse. Cette accusation repose sur le fait que les Turcs n'ont pas servi véritablement l'islam, à l'exception de la construction de mosquées pour perpétuer les noms de leurs rois. Leur pratique de la religion consiste en l'imitation aveugle de leurs chefs. Ils ont également introduit des mythes dans l'islam comme l'étoile des calamités, celui des cheminées (oçak), etc. Ils ont ainsi contribué à l'apparition de nouveaux mythes parmi les musulmans.

***Sayyid Al-Furâtî** a ensuite ajouté* :

Je tiens toutefois à présenter mes excuses à notre frère *Al-Mawlâ Ar-Rûmî*, même s'il sait que je n'exagère qu'à peine. Mais qu'il sache aussi que m'acquitter d'un devoir religieux est ma seule motivation, et que le bon conseil est celui qui attriste, non celui qui réjouit.

Le président Al-Ustâdh

Notre frère *Sayyid Al-Furâtî* est un fin orateur et un grand explorateur. Les questions qu'il a évoquées méritent qu'on s'y attarde, mais pas aujourd'hui, car nous voici déjà au milieu de la journée. Nous nous retrouverons donc demain, si Allah le veut.



Huitième réunion du jeudi 25 de dhûl qi‘dah 1316

En cette matinée du jour susmentionné, l'Assemblée s'est réunie.

Al-Balîgh Al-Iskandarî a ensuite lu les comptes rendus de la réunion précédente, selon la coutume, avant que le président n'autorise *Sayyid Al-Furâtî* à poursuivre son intervention.

1. Sayyid Al-Furâtî

Une des causes principales de l'immobilisme chez les musulmans réside dans leur manque d'expérience quant à la gestion de leur vie au quotidien. Cette lacune provient de l'absence d'orientation de la part des éducateurs, contrairement à la situation des nations développées.

La religion, chez ces derniers, est en effet supposée éradiquer cette négligence et orienter vers une gestion optimale et sage des problèmes quotidiens.

Pour ceux de ces peuples qui ne possèdent plus de pratique religieuse, l'école publique se substitue à cette dernière pour pallier cela. Ils ont aussi recours à la lecture d'ouvrages sur les mœurs, sur la gestion domestique,

sur l'économie, l'histoire ou les fictions éducatives. En somme, tout ce genre de littérature qui reste totalement absente chez la plupart des musulmans, en dehors des élites.

Malheureusement, la plupart de ces musulmans cultivés ne parviennent pas à mettre en pratique ce qu'ils apprennent, pour diverses raisons. L'essentielle de ces dernières réside dans l'ignorance des femmes, ce qui corrompt l'éducation des enfants dès leur bas âge[1].

Le manque d'expérience demeure aussi un facteur déterminant auquel s'ajoute celui de l'environnement qui n'encourage pas à une bonne gestion du quotidien chez les musulmans.

Sayyid Al-Furâtî *ajouta ensuite* :

Je ne vois aucune nécessité d'argumenter et de m'étendre plus sur l'inapplication qui domine chez les musulmans, car elle demeure évidente et généralement admise.

D'ailleurs, nous avons forgé des réponses toutes prêtes pour justifier cette réalité. Nous affirmons par exemple que le musulman est éprouvé en cette vie, et que cela révèle l'amour d'Allah pour Son serviteur. Nous soutenons que les habitants du Paradis sont ceux qui sont affligés en ce monde, ou que le fils d'Adam doit se contenter du peu. Nous nous rassurons en disant que les mécréants ne jouissent que d'un court répit avant le châtiment d'Allah, et qu'ils sont les *chiens de la dunyâ.* Leur existence repose sur les aspects superficiels et ils

1 Citons l'exemple de la plupart des émirs qui confient l'éducation de leurs enfants aux matrones ou aux servantes.

demeurent insouciants vis-à-vis de la mort et de la précarité de cette vie terrestre.

Ajoutons que cette négligence affecte toutes les couches sociales : du sultan au vagabond. Il semblerait que nous ne considérions pas l'excellence dans le travail comme une nécessité. Nous nous conformons dans nos œuvres à une seule règle : *il suffit de faire les choses à moitié*. Pourtant, la réalité confirme plutôt que l'excellence et la qualité demeurent nécessaires à la réussite, et ce, quel que soit l'ouvrage. Dès lors, celui qui ne possède pas de compétence dans un domaine devrait tout bonnement l'abandonner et se consacrer à celui dans lequel il excellera.

Nous imaginons également, dans notre manque d'application, que la connaissance théorique et sommaire des choses, sans les expérimenter, suffit pour nous y adonner. Certains pensent, par exemple, que posséder quelques facultés intellectuelles et de gestion suffisent pour commander et diriger. Ils s'aventurent alors dans les tâches d'administration sans connaissance du domaine ni l'expérience, qui lui conféreraient la maîtrise et la réputation pour assumer de ce rôle.

Je citerai encore l'exemple d'un vendeur d'eau potable qui pense que cette fonction ne nécessite que le transport d'une musette ou d'une cruche remplie d'eau que l'on propose aux gens. Il ne se donne pas la peine d'apprendre ce métier d'une personne expérimentée qui lui enseignerait les bonnes pratiques dans le domaine. Il aurait pu ainsi comprendre la nécessité de garantir l'hygiène de ses récipients et de porter une tenue soignée. Il

aurait appris aussi la manière de maintenir l'eau à une bonne température et comment l'exposer de façon à la mettre en valeur pour les clients ; identifier aussi les moments les plus appropriés pour offrir ses services aux assoiffés ou les endroits sans concurrence pour lui. Il aurait pu enfin se former aux techniques pour promouvoir auprès des gens ses compétences de *porteur d'eau*. Tout ceci parmi tant d'autres de ces choses utiles pour exceller dans sa tâche, aussi modeste soit-elle.

La négligence qui nous affecte provient également de l'idée que l'intelligence, le savoir-faire, consistent à dire : «*je connais, je peux le faire*», dans plusieurs domaines différents.

En réalité, le véritable savoir-faire s'applique à un seul art auquel l'individu se consacre jusqu'à le maîtriser en profondeur, comme Allah dit le Noble Coran :

> «*Allah n'a pas placé à l'homme deux cœurs dans sa poitrine.*» (33 : 4)

L'intelligence consiste donc à se spécialiser dans un domaine et à répondre par «*je ne sais pas, je ne peux pas*» pour ce qui est des autres métiers. Celui qui prétend pouvoir tout maîtriser ne finira que par révéler son incompétence dans toute chose. De même, celui qui sait déléguer aux gens compétents mènera une vie organisée et paisible.

Un roi, par exemple, a pour rôle l'inspection générale des affaires de l'État. Il devra pour s'aider dans sa tâche désigner un ministre digne de confiance. Il pourra ainsi lui confier la charge de nommer à son tour les autres

ministres qu'il dirigera dans les grandes orientations de la politique globale. Par conséquent, on comprend ici que l'intelligence ou la sagesse d'un roi, aussi étendues qu'elles soient ne lui permettent d'exceller que dans le rôle qui demeure le sien. S'il s'immisçait dans les détails de la politique et de l'administration royales, de l'armée ou de la justice, il ressemblerait au chef de maison qui disputerait au cuisinier ou au jardinier leurs tâches. Une telle attitude générerait des dysfonctionnements, la cuisine deviendrait détestable et les jardins se retrouveraient dans un état pitoyable. Il se plaindrait alors, tandis qu'il serait seul responsable de la situation, sans même s'en rendre compte.

La négligence des musulmans se retrouve aussi dans leur manque d'organisation. Or, la bonne gestion s'impose à tous, même à l'ascète qui envisage la retraite dans une caverne au sommet d'une montagne. Elle reste donc impérative, a fortiori pour le dirigeant d'un peuple ou un chef de famille. Ces derniers doivent prendre en considération dans l'organisation de leurs affaires plusieurs éléments :

— la gestion du temps en fonction des priorités à résoudre ; l'ajournement des tâches qui nécessitent plus de temps pour leur réalisation ; ou la délégation à une personne apte à les assumer ;
— la gestion du budget en fonction des revenus. Si ces derniers ne suffisent pas à combler les dépenses prévues, on doit pouvoir envisager des changements dans le train de vie. Comme un départ vers un endroit où les conditions de vie

s'avèrent meilleures, et plus en adéquation avec les finances ;

— la gestion des problèmes familiaux en tenant compte du poids que cela représente lorsqu'on atteint un âge avancé. On doit donc éduquer ses enfants, filles et garçons, de façon à les rendre autonomes dès que possible, envisageant si nécessaire pour eux, l'émigration ;

— la gestion des questions spirituelles en parallèle aux considérations physiques. Je veux dire qu'on doit atteindre un certain équilibre entre la religion, le bien être psychologique et les contraintes physiques. Cela permet ainsi ne pas s'imposer ce qu'on ne peut pratiquer de manière continue ;

— la maîtrise de son penchant pour la réalisation de soi et de ses idéaux dans les limites de ses capacités réelles. Cela évite de s'élancer à la conquête de ce qui reste matériellement hors de portée, sauf par coup du destin.

Pour conclure, j'affirme que le manque d'application et la négligence comptent parmi les causes principales de l'immobilisme et de la décadence des musulmans.

J'ai à dessein développé cette question afin d'attirer l'attention de mes frères sur le fait que l'éradication des causes individuelles du déclin demeure essentielle et primordiale.

J'ajoute que la dissolution de nos mœurs reste encore étroitement liée à la condition de nos femmes. Je fais allusion en particulier à leur manque d'instruction et à leur maintien dans l'ignorance. Cela s'oppose à la

situation des pionniers de l'islam dont les femmes étaient cultivées. Ainsi, la mère des croyants 'Âïshah, qu'Allah l'agrée, nous a transmis la moitié du savoir de notre religion. Tandis que des centaines d'autres femmes disciples du Prophète ﷺ et des Compagnons ont contribué à la transmission des Traditions, et possédaient la connaissance du *fiqh*. N'oublions pas également les milliers de savantes et de lettrées des premiers temps dont l'existence prouve que ceux qui prônent l'ignorance des femmes, pour des *raisons d'éthique*, s'égarent. Cette allégation qui ne repose sur aucune argumentation supposerait que le savoir mène à la perversion et que l'ignorance conduit à la dévotion. Même si l'on admettait que la femme cultivée possède plus d'opportunités de s'adonner au vice, l'inculte, quant à elle, reste plus encline à le faire.

En outre, l'ignorance des femmes entraîne des conséquences néfastes évidentes sur l'éducation des enfants. Quant à la question de la mauvaise influence qu'une épouse inculte exerce sur son mari, elle mérite qu'on s'y attarde un peu.

Il est connu que les hommes demeurent vulnérables face à leurs épouses et que ces dernières possèdent des dispositions naturelles pour influencer leurs mœurs. Celui qui persiste à croire le contraire s'imagine à tort que son épouse n'est qu'une pauvre femme soumise. La réalité suggère plutôt qu'elle exerce pleine autorité sur lui. Ce dernier, qui marche devant son épouse, se méprend à penser qu'il reste le chef. Mais pour ceux qui les observent, cette dernière se tient à l'arrière comme le conducteur derrière sa monture.

La Loi islamique a su évaluer à sa juste mesure la redoutable finesse des femmes. Elle a ainsi contenu leur pouvoir de séduction par le *ḫijâb* et le maintien au foyer, où on les invite à se consacrer aux tâches domestiques et qui relèvent de la maison. Le voile que l'islam a prescrit aux femmes musulmanes protège leurs attraits du regard des étrangers. La *Sharî'ah* leur interdit également le contact avec les hommes en privé et sans motif valable. Tout comme elle les invite à ne sortir de leur demeure que par nécessité. Ces restrictions n'ont pour objectif que de fermer la porte à la dépravation des mœurs et constituent une miséricorde pour les hommes. Cela permet aussi de répartir les tâches et les responsabilités dans la vie de tous les jours.

Les Chinois qui appartiennent à une des plus anciennes civilisations ont la coutume de rétrécir la taille des pieds de leurs filles. Cette méthode rend la marche difficile et par la même occasion réduit les tentatives de corrompre la société. L'honneur est ainsi préservé, car il demeure essentiel, sauf chez les Occidentaux pour lesquels l'hédonisme constitue le seul but existentiel.

La Loi de l'islam enjoint également de contracter des unions entre époux de même condition ou rang social. Ceci constitue une compassion pour les hommes, mais la plupart des savants ne respectent pas ce critère qui devrait s'appliquer également à la femme. Désormais, seul l'homme se doit d'appartenir à une condition supérieure ou au moins égale à celle de l'épouse. Ils prétendent que cette approche empêche la femme de s'enorgueillir et d'imposer sa volonté à son mari. Veiller au respect de

l'égalité de condition sociale entre les conjoints procure aussi des avantages au niveau de l'entente et de l'éducation des enfants. Le manquement à cette règle génère la dégradation morale dans la société. En effet, se marier avec une personne de condition sociale ou morale inconnue, aux mœurs dissolues, étrangère ou de rang inférieur est facteur de déviances. La raison à cela consiste dans ce que l'homme demeure sous l'influence des mœurs de son épouse. Cette dernière l'entraînera inévitablement vers la bassesse, conformément à sa propre condition. La femme étrangère, quant à elle, incitera l'époux à se désavouer de son peuple, de sa famille. Elle lui fera alors préférer les gens de sa nation, et son mari imitera alors leurs mœurs. Bien sûr, les enfants restent, à ce niveau, bien plus influençables que les époux, et les effets de ces méfaits s'avèrent plus manifestes chez eux.

On peut penser que la plus grande cause de dépravation morale des dirigeants musulmans provient des mères et des épouses de basse condition. En effet, comment espérer qu'une femme issue d'un milieu vil et indigne[1] encourage un mari, aussi servile que l'anneau de sa cheville, à faire preuve de noblesse? Comment une telle mère pourrait-elle inculquer à ses enfants des idées de grandeur, ou le courage de l'engagement? Ceci n'est en aucun cas possible. Seules les femmes honorables et de rang, chez lesquelles se trouvent audace et dignité[2]

---

1 Telles que les Caucasiennes, les Arméniennes, les femmes des Balkans et des régions de Russie qui sont pour la plupart mères et épouses de nos sultans.

2 À l'instar des filles issues des maisons de noble condition et celles des régions rurales, de rang digne.

le peuvent. Cela explique pourquoi les grands hommes sont nés de couples nobles ou dans les foyers ruraux. Cette réalité révèle les raisons qui ont incité les rois et chefs arabes et autres, à épouser des femmes de bonne condition.

Je voudrais dire encore que je considère que l'immobilisme a atteint, chez l'élite de cette Umma, le degré de la prostration et de l'apathie totale, en particulier chez les savants. On constate en effet qu'ils sont totalement dépourvus d'estime de soi, que l'engagement leur fait défaut et qu'ils sont rongés par le défaitisme. La plus détestable manifestation de cet abattement se trouve dans le regard d'admiration qu'ils portent aux étrangers, tels des enfants devant leur père ou leur professeur. Nos ulémas imitent ces non-musulmans et leurs suiveurs dans ce qu'ils considèrent à tort comme un progrès, une sagesse ou un raffinement.

Ils se laissent volontiers tromper par les idées pernicieuses des Européens tels l'éloignement de la religion, et de toute revendication d'appartenance religieuse. Certains parmi ces défaitistes n'osent pas prier en public ou rejettent leurs propres coutumes, comme le port du turban, par exemple. Ils dissimulent leurs origines et n'éprouvent plus de fierté à s'en réclamer, comme si leurs ancêtres représentaient la lie de l'humanité. Ils s'interdisent aussi de défendre et de s'engager pour leurs idées, comme s'ils étaient mentalement déficients. Ils n'osent même pas défendre les intérêts de leurs proches ; ou secourir dans leur droit leurs coreligionnaires, pour ne pas être accusés de sectarisme. Ceci ne représente qu'un

échantillon des caractéristiques blâmables de ces musulmans décadents. Ces attributs restent toutefois louables pour les Occidentaux.

Ces défaillants parmi les musulmans, qui sont atteints par ce mal depuis trop longtemps, éprouvent des difficultés à s'en remettre. Ils restent à l'image du corps souffrant qui ne peut plus ressentir les bienfaits de la guérison.

Depuis leur tendre enfance, on leur a inculqué le respect envers les personnes âgées, à embrasser leur main, le pan de leurs vêtements ou leurs pieds. On les a accoutumés à la révérence devant les *grands* même si ces derniers les bafouent. Sous les coups de masse on leur a enseigné à ne pas rechigner, comme à obéir même si cela conduit à la perte. On leur a appris à vivre comme des plantes : certaines sont vouées à la croissance, mais d'autres restent rabougries ; et tandis qu'on en voit s'élever vers le ciel, d'autres rampent au sol. À l'instar de nos musulmans défaits comme s'ils attendaient qu'on les ensevelisse.

Ces traits de caractère persistants ont inversé la balance des valeurs chez les musulmans apathiques.

La honte devient fierté, le rabaissement discipline, l'humiliation constitue une preuve de bonté et la duplicité est franchise. La bêtise devient sagesse, et le renoncement à ses droits constitue de l'indulgence, l'acceptation de l'oppression est humilité, et la complicité face à l'injustice correspond au respect de l'ordre.

Ces musulmans du déclin considèrent encore que revendiquer être dans le vrai relève de la vanité ; s'occuper des affaires publiques est une perte de temps ; penser

à l'avenir revient à se laisser bercer par de faux espoirs. Ils assimilent aussi le courage à de l'imprudence, l'ardeur devient pour eux sottise, et si vous êtes fervent et zélé, ils diront que vous êtes brutal et rude. Ces défaitistes apathiques confondent aussi liberté d'opinion et impertinence et enfin l'amour de la patrie n'est pour eux que pure folie.

***Sayyid Al-Furâtî** ajouta encore :*

Nous espérons toutefois que la génération montante à laquelle la Umma lie ses espoirs et vers la volonté de laquelle nos nations se tournent, pourra accomplir des faits remarquables.

Je parle de ces jeunes et de leurs semblables, attachés à l'islam du Prophète, hommes cultivés et bien éduqués, ceux dont l'opinion est valorisée parmi leur peuple. Ces musulmans fiers de leur religion, assidus dans la pratique de ses piliers, tels que *salât*, *siyâm* («jeûne»), et qui se tiennent à l'écart des interdits, tel que le jeu ou les boissons enivrantes.

Ils constitueront alors le chaînon manquant entre les pionniers de l'islam et les générations futures, hommes conscients de leur liberté qui refuseront l'humiliation et la captivité. Ils préféreront mourir dans l'honneur plutôt que vivre dans la disgrâce. Leur existence reflétera l'agrément et chacun d'eux représentera au sein de son peuple une entité libérée, assujettie uniquement à l'autorité de la Loi islamique.

Mais ils demeureront cependant impliqués dans les affaires de leur peuple avec lequel ils partageront les peines et les joies. Ces jeunes musulmans seront dévoués

à leur nation prêts à y consacrer leur pensée, leur temps, leurs biens. Ils aimeront leur pays comme l'aime celui qui sait qu'on l'a créé de cette terre.

Ces musulmans humanistes sauront que les hommes se distinguent de l'animal par la connaissance, et que le plus utile à ses frères reste le meilleur d'entre eux. Ils auront compris aussi que le découragement constitue le premier symptôme du désespoir comme l'inaction demeure celui du manque de résolution. Ils seront convaincus que la foi en la prédestination n'entrave pas l'action et que les réalisations sur terre restent l'œuvre d'hommes comme eux. Leurs capacités ne seront limitées que par leur imagination, et de leur destinée ils n'espéreront que le bien.

Quant aux générations occidentalisées, on ne peut espérer de réussite de ceux qui ne savent pas où se trouve leur intérêt. Ils sont assujettis à leurs passions, même les plus viles. Ils n'obéissent à aucun modèle d'existence réfléchi et établi. Ils affichent fièrement leur appartenance à l'islam sans le pratiquer, car la négligence et la paresse les dominent[1].

En voyant les autres peuples défendre fièrement leurs compatriotes et leurs coutumes, ils cherchent à agir

---

1 Le pilier de la religion qui reste le plus difficile à pratiquer pour ces derniers consiste en la prière, qui reste un fondement en islam. Or, la purification, ou les ablutions qui s'apparentent à une simple *toilette* ne requièrent que quelques minutes. Quant à l'accomplissement du *ṣalât*, cette *gymnastique* répartie dans la journée, on peut l'accomplir en dix minutes au maximum. Par conséquent, celui qui néglige la pratique de la prière ou du jeûne se fait grand tort, car si le mérite de ces deux piliers consistait uniquement à se montrer solidaire avec les autres musulmans, il suffirait.

de même. Mais l'imitation des Européens demeure plus forte chez eux, et ils ne parviennent donc pas à se défaire de leur condition de suiveurs[1].

Ces musulmans occidentalisés lorsqu'ils rencontrent des patriotes se mêlent à eux, mais ils ne partagent avec eux que les sentiments de chauvinisme. Ils ne s'impliquent par pour autant comme ces derniers dans le développement de leur nation. Alors que seuls les actes envers sa patrie révèlent véritablement l'attachement à cette dernière.

Pour conclure sur cette catégorie de musulmans épris de l'Europe, ils constituent une frange d'individus sans conviction ferme, hypocrites, et désœuvrés. Les meilleurs parmi eux restent ceux qui pratiquent par ostentation ou par imitation aveugle.

On en trouve, toutefois, quelques-uns parmi eux qui demeurent attachés sincèrement à leur religion, possèdent une certaine connaissance et qui méritent dès lors le respect.

Cet immobilisme chez les musulmans constitue un mal contagieux qui se transmet des anciens à la jeunesse, et des élites au commun peuple.

Ces anciens auraient dû se contenter du lot qu'Allah a prescrit à la vieillesse qui consiste à s'éloigner, se retirer, abdiquer et céder la place à la jeunesse ! Au lieu de cela

---

1 On comprend alors la sagesse de la Loi de l'islam qui interdit aux musulmans d'adopter, même au niveau vestimentaire, d'autres coutumes que celles de leurs ancêtres. D'ailleurs, les peuples d'Europe détestent imiter les traditions des autres, ne serait-ce que dans les poids et mesures.

ils se moquent des moins âgés, leur font entrave, leur dressent des obstacles et les rabaissent. Je pense que les anciens ne céderont jamais la place aux jeunes. À moins que les langues des poètes et les plumes des écrivains ne se déchaînent contre eux dans la presse, par des diatribes et des satires publiques. Cette stratégie pourrait alors déclencher une *guerre* entre la génération montante et la décadente, qui se solderait par la débâcle de la seconde.

En effet, les membres de cette génération sont les défaillants, les défaitistes, les vaincus, les déserteurs, tout juste bons à entraver le progrès.

L'histoire nous démontre que les nations qui ont réussi à renouer avec l'essor et le dynamisme ont dû prendre leur revanche sur la pensée décadente. Ces nations ont abrité des sages et penseurs avisés tels que Hassân des Quraysh[1], Al-Kamît des Abbassides[2], l'Allemand Luther ou le Français Voltaire. Elles ont alors vaincu les idées régressives et ceux qui les soutenaient parmi les notables, les anciens et les gens corrompus. La littérature constituait l'arme dans cette guerre acharnée entre le camp progressiste et l'autre.

Mais en ce qui nous concerne, notre déclin actuel ne nous autorise qu'un vague brouhaha, alors que nous

---

1 NDT : L'auteur fait probablement allusion à Hassân b. Thâbit, Compagnon et poète attitré du Prophète ﷺ, dont les satires lyriques exaspéraient et irritaient les païens qurayshites de La Mecque. Il est mort sous le califat d'Ali entre l'an 35 et 40 de l'Hégire.

2 NDT : Kamît b. Zayd Al-Asadî (60-126 H), poète de renom arabe, fin connaisseur de la langue, du clan des Banû Asad. Il vécut dans la ville de Koufa en Iraq. On lui attribue l'introduction du *logos* (discours logique) dans la poésie arabe.

n'avons pas besoin de chaos, et nous espérons qu'une mère donne bientôt naissance à d'autres Hassân.

En attendant ce jour, comme le dit le proverbe : «*combien de ruses valent mieux qu'une tribu*»[1] !

Cette stratégie de la lutte par les idées et les mots, pourrait donc constituer le meilleur remède, et qu'Allah éveille les consciences des gens de bonne volonté.

***Sayyid Al-Furâtî** a conclu son intervention ainsi :*

Voici tout ce que j'avais à dire sur le sujet.

Puis il s'est levé et a repris sa place au bureau du secrétaire, tandis qu'Al-Fâdhil Ash-Shâmî et Al-Balîgh Al-Iskandarî rejoignaient leur siège respectif.

***Le président Al-Ustâdh** a ensuite pris la parole :*

L'Assemblée arrive au terme de ses discussions. Le résumé que nous a délivré ce matin *Sayyid Al-Furâtî* sur les causes du déclin de la Umma me paraît suffisant. Par conséquent, je ne vois pas la nécessité de résumer les autres points discutés sur les questions religieuses.

Notre frère *Al-Mudaqqaq At-Turkî*, responsable de la commission de rédaction des statuts de l'assemblée permanente m'a fourni une copie de leur travail. Chaque membre va en recevoir un exemplaire qu'il devra étudier avant la réunion de demain durant laquelle nous discuterons de son contenu point par point.

---

1 NDT : Le texte source reproduit une série de chiffres après ce passage, à la page 165. Ce code de l'auteur demeure à ce jour indéchiffrable comme l'a souligné le Dr Muhammad Jamâl Tahhân dans *a'mâlul-kawâkibî ghayrul-kâmilah* (Al-Kawâkibî : œuvres inachevées).

Nous en avons terminé pour aujourd'hui et nous allons donc nous séparer.

Sayyid Al-Furâtî s'est ensuite levé pour distribuer à chaque participant, comme l'a annoncé le président, les copies des statuts rédigés. À la suite de cela, chacun quitta l'Assemblée.



Neuvième réunion du samedi 27 dhûl qi‘dah 1316

En cette matinée du jour susmentionné, la réunion a débuté par la lecture habituelle des comptes rendus de la précédente, par le secrétaire *Sayyid Al-Furâtî*. Puis le président, *Al-Ustâdh* a pris la parole.

Le président Al-Ustâdh

Nous procéderons aujourd'hui à la lecture des statuts de l'association. Comme vous l'avez tous compris en lisant l'exemplaire qu'on vous a remis, ces statuts demeurent encore provisoires, et ce jusqu'à la création de l'association et la description de ses missions.

À ce moment-là, ils feront l'objet d'une révision et d'une validation avant d'être présentés en assemblée générale selon ce que les statuts ont défini. Lorsque cette dernière assemblée les approuvera, ils deviendront alors définitifs et officiels.

Je vous propose donc de procéder à la lecture des clauses de ces statuts, une à une. Cela permettra aux frères de formuler, au fur et à mesure, leurs éventuelles remarques. Nous pourrons ainsi, en cas de besoin discuter

de ces conditions pour ensuite les approuver, les rejeter ou les amender après un vote majoritaire.

Nous consignerons ces discussions dans des comptes rendus séparés. Ils feront office de document de référence qui détaille et explique les articles. Nous pourrons ainsi nous y reporter, par la suite, si nécessaire.

On procéda ensuite à la lecture des statuts de l'association à la demande du président Al-Ustâdh. Cela donna lieu à quelques échanges et discussions en rapport avec plusieurs clauses. Al-Mudaqqaq At-Turkî, le président de la commission chargée de la rédaction des statuts, apporta alors quelques éclaircissements sur les points soulevés par l'assemblée. Cette dernière adopta la majorité des articles, et on en amenda certains. Ces discussions firent l'objet de comptes rendus séparés. Elles occupèrent l'Assemblée durant toute la session de ce jour (samedi), puis, pendant toute la dixième réunion du dimanche 28 dhûl qi'dah, et enfin la onzième qui s'est tenue le jour même en soirée.



Douzième réunion du lundi 29 dhûl qi‘dah 1316.

En cette matinée du 29 de dhul-qi‘dah, l'assemblée s'est retrouvée comme à son habitude. *Le président Al-Ustâdh* a demandé qu'on procède à la lecture de l'énoncé des statuts de l'association qui ont été adoptés durant les trois séances précédentes.

1. Les statuts de l'association culturelle Al-Muwahhidûn

a. Préambule

Le congrès *Ummul-Qurâ* qui s'est tenu à La Mecque durant le mois de dhul-qi‘dah, de l'année 1316 H (1898/1899 G) a abouti aux conclusions suivantes :

1. les musulmans se trouvent dans une situation de déclin tenace et généralisé ;
2. l'absence de réaction face à cette situation urgente va conduire la Umma à un désengagement total ;
3. la cause de ce déclin réside dans la négligence des dirigeants, puis des savants et enfin des gouverneurs ;

4. le *facteur pathogène* principal de ce mal demeure l'ignorance dans tous les domaines ;
5. tandis que l'ignorance religieuse reste la plus néfaste parmi toutes les lacunes ;
6. le remède consiste en premier lieu en l'apprentissage pour éclairer et insuffler dans les esprits de la nouvelle génération les aspirations pour le développement et la réussite ;
7. le traitement de ce mal consiste en la création d'organisations culturelles et éducatives officielles ;
8. les responsables de ces organisations doivent être les sages et intellectuels de la Umma parmi les élites savantes ;
9. la capacité à éradiquer ce déclin graduellement est présente chez les Arabes en particulier ;
10. la création d'une association officielle importante et influente est nécessaire. Elle sera décrite dans ce qui suit sous l'appellation d'association culturelle *Al-Muwaḫḫidûn*.[1]

b. Titre premier : création de l'association

Article 1

L'association se compose de cent membres. Parmi ces derniers, dix sont des membres actifs, dix autres sont des conseillers. Quatre-vingts sont désignés comme membres honorifiques. Tous les autres membres au nombre non restreint sont des membres bienfaiteurs de l'association.

1 NDT : Les partisans/défenseurs du *tawḫîd*.

Article 2

Chacun des membres doit répondre aux six critères généraux suivants :

1. une perception sensorielle saine[1] et un âge compris en la trentaine et la soixantaine ;
2. être musulman, toutes obédiences confondues ;
3. l'intégrité morale qui implique le respect des interdits évidents au moins en public, et l'éloignement des actes qui constitue une atteinte à l'honorabilité de la personne ;
4. être détenteur de science, d'un rang ou de biens[2] ;
5. maîtrise de l'écriture dans au moins une langue, même un dialecte ;
6. être pourvu d'un certain dynamisme qui reflète une résolution, une ardeur et un courage dans l'engagement.

Article 3

Les membres actifs doivent répondre à trois critères supplémentaires en plus de ceux susmentionnés.

1. Être capable de parler et d'écrire en langue arabe ;
2. être en mesure de résider huit mois dans la ville du siège de l'association, en dehors des

---

1 NDT : Cette condition mentionnée ici est généralement compte parmi les critères généralement requis, selon la *Sharî'ah*, pour un juge ou un dirigeant musulman, selon certaines écoles de jurisprudence islamique.

2 La possession de bien n'est pas requise en soi, et elle doit s'accompagner de l'intégrité morale.

mois suivants : dhûl-hijjah, muharram, safar, et rabî'-l-awwal[1] ;

3. la présence des membres actifs est requise lors des réunions de l'association, à raison de quatre heures quotidiennes en dehors du vendredi et des jours de fête islamique;
4. les membres conseillers doivent assister, quant à eux, à une assemblée hebdomadaire.

Article 4

En plus des six conditions mentionnées à l'article 2, les membres honorifiques doivent remplir trois conditions supplémentaires :

1. la capacité à écrire dans au moins une des quatre langues suivantes : l'arabe, le turc, le perse ou l'urdu ;
2. la participation par écrit dans une de ces quatre langues, à l'envoi d'un article, d'une lettre ou d'un traité sur un des thèmes défini par l'association, ou proposé par un membre. Ces thèmes pourront fait l'objet de proposition et d'amendements de la part des responsables de l'association ;
3. l'adhésion aux modifications et changements au sein de l'association ;[2]

---

1 NDT : Les douze mois du calendrier lunaire, sont, selon la retranscription suivante et qui peut varier : *Muharram, Safar, Rabî'al-Awwal, Rabî'ath-thani, Jumâdâ-l-Ûâ, Jumâdâ-ath-thaniyah, Rajab, Sha'bân, Ramadhân, Shawwal, Dhûl-Qi'dah, Dhûl-hijjah.*

2 Cet article est provisoire, le fondateur de l'association se chargera dans un premier temps selon la situation, de la création de

Article 5

Chaque année se tiendra l'assemblée générale de l'association au début du mois de *dhûl-qi'dah*. Tous les membres seront invités à s'y présenter, y compris les membres bienfaiteurs. La présence des membres actifs y est toutefois requise, tandis que la présence des autres membres reste volontaire.

Article 6

L'association procédera à la désignation des membres actifs et des membres conseillers après délibérations et vote anonyme à majorité absolue.

Article 7

Les membres actifs et les conseillers se réuniront et après délibérations et un scrutin d'au moins deux tiers des voix obtenues, les candidats pour la présidence et la vice-présidence seront désignés. Il en sera de même pour le secrétaire général et son remplaçant, ainsi que pour le trésorier. Le président sera élu pour un mandat d'une année tandis que le vice-président sera élu pour deux ans. Le secrétaire général assurera un mandat de trois années tandis que son remplaçant, ainsi que le trésorier seront élus pour quatre ans.

---

l'Assemblée dont il occupera la présidence temporairement. Il désignera alors son remplaçant. Lorsque l'effectif des membres aura atteint un nombre suffisant, le président temporaire organisera les élections des membres actifs et des conseillers.

Article 8

Il appartient aux comités des membres actifs et des conseillers de l'association de définir avec précision les critères de sélection des membres honorifiques et des bienfaiteurs de l'association, dont l'adhésion sera soumise à un vote anonyme à majorité absolue.

Article 9

Les membres actifs et les conseillers peuvent exclure, à partir de preuves établies, tout membre ayant une attitude justifiant cette sanction. Des investigations secrètes pourront être entreprises et l'exclusion devra être prononcée après vote d'au moins deux tiers des voix en sa faveur.

Article 10

L'assemblée générale devra assurer quatre missions :

1. le rapport global de l'ensemble de l'activité de l'association durant l'année écoulée ;
2. le rapport des comptes de l'année passée ;
3. le rapport des projets importants à réaliser durant l'année suivante ;
4. l'établissement du budget pour l'année à venir.

Article 11

Le siège social de l'association se situe à La Mecque. Ses autres branches se trouvent à Constantinople[1], en

1 NDT : Istanbul dans la Turquie actuelle. C'est en 1930 que Constantinople (en arabe, *Al-Qusṯanṯiniyyah*) devint Istanbul, soit près de trente ans après le congrès d'*Ummul-Qurâ*.

Égypte, à Aden, à Grêle[1], en Syrie, à Tbilissi[2], Téhéran, Khiva[3], Calcutta, Delhi, Singapour, Tunis, Marrakech, etc.

Article 12

Les différentes branches ou antennes de l'association sont créées sur le modèle de l'association-mère, avec cependant une composition plus réduite. En dehors de la gestion de sa trésorerie et de certaines de ses questions secondaires, son autonomie par rapport au « siège » demeure restreinte. Elles peuvent toutefois jouir d'une certaine indépendance pour les aspects financiers et administratifs.

Article 13

La création des antennes associatives doit rester flexible pour permettre à n'importe laquelle de devenir, en cas de besoin, le siège principal de l'association.[4]

---

1 NDT : Ville de l'actuelle Arabie saoudite.

2 NDT : Capitale de Géorgie.

3 NDT : Ville se situant dans l'actuel Ouzbékistan.

4 Article provisoire : le siège de l'association pour les premières années se trouvera à Port-Saïd (ville d'Égypte) ou au Koweït. À la suite de cela, il sera transféré à La Mecque lorsque l'organisation sera bien implantée, ou lorsque Marrakech, l'Afghanistan, l'Iran établiront à La Mecque des instances diplomatiques. Quoi qu'il en soit, l'association restera très présente à La Mecque, même de façon discrète.

c. *Titre 2 : fondements*

Article 14

L'association n'a aucune vocation à prendre part à une quelconque action politique. Elle pourra toutefois faire des recommandations dans le domaine éducatif.

Article 15

L'association n'obéit à aucune instance gouvernementale et n'est liée à aucun gouvernement. Elle peut toutefois accepter les donations et le soutien de la part de dirigeants importants ou de responsables indépendants ou affiliés en tant que protecteurs honoraires.

Article 16

L'association ne revendique l'appartenance à aucune école juridique ou doctrinale se réclamant de l'islam.

Article 17

La méthodologie de l'association reste toutefois fidèle au salafisme modéré, et réfute toute innovation religieuse. L'association s'oppose à toute forme de débat non constructif et hors des limites du respect de l'individu.

Article 18

La devise de l'association est « Nous n'adorons qu'Allah ». Sa marque de ralliement est la poignée de main conforme à la Sunnah. Sa philosophie se résume à : « la défense de l'islam avant la compassion envers les musulmans ». [*Voir les articles 46-48*]

Article 19

Les membres de l'association n'accordent leur aide et leur soutien que dans le cadre des finalités et objectifs de l'association. Cela signifie que l'entraide entre les membres par les biens ou le rang ne concerne que ceux qui ont subi des dommages et des préjudices à cause de leur adhésion à l'association.

Article 20

L'association pourra prendre à sa charge les moyens de subsistance de personnes qui possèdent des compétences particulières ou des capacités hors du commun, si ces derniers ne disposent d'aucun autre, ou presque, soutien financier.

d. Titre 3 : ressources et dépenses de l'association

Article 21

Les postes de dépenses de l'association qui restent modestes et réduits sont au nombre de neuf :

1. revenu de substitution des membres actifs à hauteur de soixante souverains d'or anglais par an et par membre ;
2. salaire des secrétaires, traducteurs et employés ;
3. rémunération des membres des antennes et branches associatives qui ne sont pas autonomes financièrement ;
4. frais et dépenses des chargés de mission ;
5. dépenses liées à la publication et l'édition ;

6. dépenses liées à la rédaction et l'écriture de publications ;
7. dépenses de courrier et d'expéditions ;
8. dépenses liées à la prise en charge financière des personnes désignées dans l'article 20 ;
9. autres dépenses diverses.

Article 22

Les ressources de l'association sont de deux types uniquement :

1. la première moitié de ces ressources consistent en les bénéfices acquis par la vente des publications et ouvrages de l'association, dont le Noble Coran qui fera l'objet d'une édition spéciale de grande qualité. Ces publications et ouvrages sont mentionnés sous le prochain titre ;
2. l'autre moitié des ressources de l'association provient du soutien financier de la part des membres ou de généreux donateurs parmi les notables, riches et autres membres bienfaiteurs.

Article 23

Le trésorier devra être désigné parmi les commerçants aisés et réputés. Il devra résider dans la ville du siège de l'association. Il comptera parmi les membres conseillers, s'acquittera bénévolement de cette fonction, et ceci dans la plus grande intégrité.

Article 24

On remettra au trésorier un livre des comptes dont les pages comporteront des numéros de série. Chaque page de ce registre indiquera pour l'année en cours, les recettes et les dépenses du mois lunaire écoulé.

Article 25

Le trésorier n'exécutera aucune opération de trésorerie sans l'édition d'un bon d'échange imprimé et comportant un numéro de série, signé par le percepteur, le secrétaire et le président de l'association.

e. Titre 4 : les missions de l'association

Article 26

Le comité des membres actifs et des conseillers procédera à l'examen et à la révision des statuts de l'association avant sa création, puis une fois tous les trois ans. Ils effectueront dans la lignée de cette relecture, tous les ajustements nécessaires. L'arrangement des clauses et des articles des statuts devra rester conforme en tout point aux règles en usage, pour garantir leur précision et leur clarté.

Chaque article sera accompagné d'une description détaillée qui sera consignée et conservée pour des références ultérieures.

Les statuts n'obtiendront valeur exécutoire qu'après leur lecture et leur validation lors de l'assemblée générale annuelle.

Le comité des membres actifs et celui des conseillers ont la possibilité, en cas de nécessité, de proposer l'application temporaire de certaines règles statuaires, en précisant lors de l'assemblée générale les raisons qui justifient cette mesure.

Article 27

Sensibiliser les théologiens et ulémas sur les cinq objectifs suivants et les encourager à les concrétiser constitue une autre mission de l'association. Cette dernière veillera, pour cela, à mettre à leur disposition les moyens les plus accessibles. Ces cinq objectifs consistent en :

1. la généralisation de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en vulgarisant les méthodes d'enseignement ;
2. l'incitation à acquérir les connaissances et les savoir-faire utiles dans le domaine artisanal en facilitant leur apprentissage ;
3. encourager la spécialisation des écoles et des enseignants dans un ou deux domaines ou disciplines, afin d'accentuer le degré de spécialisation au sein de la Umma ;
4. la réforme de l'enseignement de la langue arabe et des sciences islamiques afin de permettre aux étudiants de consacrer aussi du temps à l'acquisition d'autres disciplines utiles ;
5. appeler à l'assiduité dans la réforme des fondements de l'enseignement et de l'élaboration des ouvrages éducatifs.

Article 28

La rédaction d'ouvrages de vulgarisation et d'initiation simples et clairs destinés aux étudiants des trois niveaux suivants de la sphère éducative :

1. l'enseignement des débutants et de ceux qui ont atteint le stade d'initiation ;
2. l'enseignement des étudiants de niveau supérieur et confirmé ;
3. l'enseignement destiné aux personnes en quête de spécialisation.

Article 29

Veiller à instaurer une hiérarchie dans l'apprentissage et dans l'enseignement qui comporte quatre degrés :

1. le niveau des gens ordinaires dont les instructeurs restent les imams des mosquées ou des salles de prières ;
2. le niveau des éducateurs et instructeurs dont les formateurs sont les enseignants d'écoles publiques et d'universités ;
3. les savants dont les instructeurs sont les enseignants des établissements spécialisés d'enseignement supérieur ;
4. les spécialistes émérites dont les formateurs sont les grands spécialistes.

Article 30

Encourager les dirigeants (émirs) de la Umma à accorder à tous les savants le même traitement qu'aux

médecins. Cela implique par exemple, à restreindre l'accès à l'enseignement, à la délivrance de fatwa et à la prédication. Ainsi, seuls ceux qui bénéficieraient d'une reconnaissance de la part d'une instance de contrôle officielle compétente, seraient habilités à occuper les fonctions susmentionnées.

Article 31

Proposer aux dirigeants de désigner, dans chaque ville, parmi les savants dévoués, celui à qui sera conféré le statut de *référent religieux officiel* pour la communauté locale. Ce référent serait entouré de conseillers élus pas les membres de la communauté. Ce comité ainsi formé aurait pour mission d'orienter et de conseiller les musulmans avec bienveillance, afin de faciliter la diffusion des connaissances et de veiller à la morale islamique et de la promouvoir.

Article 32

Intervenir auprès des autorités pour faire bénéficier les ulémas des moyens et de la distinction qu'ils méritent, et de les préserver contre tout ce qui porterait atteinte à leur rang ou à leur honneur[1].

Article 33

Intervenir auprès des responsables de confréries soufies pour les inciter à se conformer aux fondements de l'islam et de la sagesse dans l'éducation et la formation

1 Parmi ces marques d'*avilissement* indignes des gens respectables dans toute nation civilisée sont : la fréquentation des cafés, des rassemblements populaires, et le déplacement à dos d'âne.

de leurs adeptes. Proposer à chacune de ces confréries de se spécialiser dans une mission au service de la Umma.

Par exemple, on pourrait réserver à la *qâdiriyyah* la charité et la bienfaisance envers les orphelins ; et à une autre confrérie les bonnes œuvres envers les pauvres et les voyageurs ; une autre congrégation pourrait soigner les nécessiteux ; un autre groupe se chargerait de l'incitation à la prière ou enfin de la lutte contre l'alcoolisme, etc.

Ces actions caritatives de bienfaisance pourraient ainsi les débarrasser de l'oisiveté.

Article 34

Encourager les théologiens, les prédicateurs et les associations à agir pour l'éducation des individus, et en particulier la jeunesse. Il s'agirait ainsi d'instruire sur les règles communes de savoir-vivre pratique et morales qui en conformité à l'islam et dans le respect de la liberté religieuse. Ces règles contribueront au développement physique et spirituel des individus et leur inspireront dynamisme, engagement et bonnes mœurs.

Article 35

L'association accorde une importance particulière à la publication d'ouvrages d'éducation morale conformes aux enseignements islamiques et en adéquation aux exigences de l'époque. Ces ouvrages seront publiés selon trois différentes approches de niveau : initiation, niveau intermédiaire et supérieur. Ces publications pourront ainsi remplacer les ouvrages exhaustifs des soufis dans ce domaine.

L'association veillera à diffuser ces ouvrages en langue accessible d'un niveau intermédiaire entre la langue arabe soutenue des Mudhar et l'arabe dialectal populaire. Ce langage sera celui utilisé dans les différentes publications et écrits d'éducation morale, et de genres divers destinés au public[1].

Article 36

L'association se propose d'intervenir auprès des ulémas et des associations afin que ces derniers s'impliquent davantage dans la formation des imams. Notamment dans leur instruction des obligations légales de la religion. Mais aussi dans les règles liées au comportement envers les membres des autres confessions religieuses, dans le cadre des normes de bienséance islamiques et humanistes. L'association veillera aussi à les instruire sur les mœurs louables qui incitent à repousser le mal par le bien, à respecter la condition et la sécurité du *dhimmi*, et l'égalité des droits. Cette démarche aura ainsi pour but de former les imams pour qu'ils s'éloignent de toute forme illégale de sectarisme religieux ou ethnique.

Article 37

L'association envisage la publication d'un magazine islamique mensuel qui comporterait une centaine de pages. Ainsi à la fin de chaque année de publication

1 NDT : L'auteur mentionne ici, dans le texte, quelques ajustements linguistiques et syntaxiques arabes que l'association se propose d'insérer dans ses publications, que nous n'avons pas jugé utile ici de reproduire, car inintelligible pour un lecteur non arabophone.

écoulée, il sera possible de rassembler tous ces magazines pour en former un ouvrage complet. Chacune de ces publications mensuelles renfermera huit sections différentes :

1. les déclarations de l'association, ses réalisations et les dernières informations sur ses projets ;
2. études et mise en valeur des différents aspects propres à l'islam et réfutation des allégations sur sa prétendue incompatibilité avec la *civilisation moderne* ;
3. éducation morale et conseils de vie pratique ;
4. section dédiée aux sciences, arts et savoirs-faire utiles et la façon de les enseigner et de les apprendre ;
5. les articles utiles rédigés par des membres honorifiques de l'association ou par des intellectuels de la Umma ;
6. l'actualité et les annonces en lien avec la renaissance culturelle islamique ;
7. section dédiée aux questions et réponses importantes ;
8. et enfin une dernière section qui regrouperait diverses questions utiles.

Article 38

Les études et questions religieuses contenues dans le magazine mensuel seront traitées en conformité au consensus des théologiens *salaf*, ou aux opinions d'au moins deux écoles parmi celles qui sont reconnues.

L'approbation de savants réputés, de différentes obédiences, demeurera requise pour les questions sujettes à divergences.

Article 39

Le prix de la revue mensuelle devra rester modéré et à hauteur de ce qui permet juste de couvrir les frais liés à la rédaction et à l'impression. Elle sera envoyée à l'ensemble des établissements scolaires et aux savants de la Umma gratuitement, ainsi qu'aux émirs et responsables locaux.

Article 40

L'association veillera à faire parvenir la revue mensuelle à ses destinataires dans une expédition soignée. Elle s'assurera que le magazine soit introduit dans tous les pays où résident les musulmans, malgré les obstacles. L'association ne négligera, pour l'envoi de cette publication, aucun moyen de transport y compris les caravanes de montures qui traversent l'Asie et l'Afrique.

Article 41

L'association publiera ses articles et ses annonces dans les quatre organes de presse du monde islamique les plus réputés et qui couvrent aussi les évènements politiques. Elle sélectionnera donc un journal en langue arabe en Égypte, en turc à Constantinople, en perse à Téhéran et en urdu à Calcutta.

Article 42

L'association projette la création d'une école qui enseignerait la géographie et l'histoire religieuse pour former ses membres, et leur dispenser les compétences nécessaires pour assurer leurs missions à l'étranger.

Article 43

L'association dépêchera des missions d'observation à l'étranger dans les pays musulmans voisins ou plus éloignés. Ces missions auront pour but de prendre connaissance de la situation des populations locales au niveau de la religion et du savoir. Les membres de ces missions pourront fournir des conseils, selon les besoins, dans un esprit de fraternité islamique. Toutefois, toute implication dans les discussions ou affaires politiques du pays demeure totalement proscrite.

Article 44

L'association œuvrera dans les trois années suivant sa création à convaincre les rois et émirs de participer à un congrès officiel à La Mecque. Des responsables que ces rois désigneront et des représentants des émirs pourront assister à ce congrès, dont l'intitulé du programme sera : la gestion des affaires religieuses.

Article 45

Dans l'hypothèse où l'association rencontrerait des obstacles de la part des autorités de certains pays, notamment ceux sous contrôle étranger, elle devra tenter de rassurer ces dernières sur ses intentions. Si les autorités de ce pays persistent à entraver les démarches de l'association,

nous nous en remettrons alors à l'omnipotence d'Allah face à laquelle rien ne résiste.

f. Conclusion

Article 46

La *stratégie* de l'association consiste à gagner la sympathie de ceux qu'elle souhaite sensibiliser à sa cause. Pour cela, elle manifestera bienveillance et bonté envers les individus et cherchera à soulager leur détresse, à déceler leurs besoins pour les aider à les satisfaire.

Article 47

L'image publique de l'association doit refléter sa faiblesse, car cette dernière n'a pas vocation à résister ou à affronter ses opposants sinon par le conseil et le discours bienveillant. L'association réagira donc de manière tempérée et réservée aux marques d'hostilité dont elle fera l'objet et elle n'aura recours à la virulence que dans les cas de nécessité.

Article 48

L'*atout majeur* de l'association demeure son désintéressement.

La force de l'association réside dans sa poursuite sans relâche de toutes actions qui vise à aplanir, un à un, les obstacles qui se dressent sur son chemin.

L'islam originel demeure sa citadelle, le savoir et sa transmission restent ses armes, et son armée est constituée des jeunes et des faibles. Les sages, les savants et les notables représentent son commandement, tandis que sa

bannière affiche *l'exemple parfait*[1]. Le butin que récoltera l'association est de voir revivre le *tawhîd.* Son objectif consiste à contribuer au progrès et à servir l'humanité.

Et enfin, le bénéfice de ses membres et de ceux qui la soutiennent se trouve dans le bien-être spirituel, la fierté et la rétribution d'Allah, qu'ils tireront de leurs œuvres.

Fin de la lecture des statuts de l'association.

1. Le président Al-Ustâdh

Nous venons ainsi d'achever la seconde lecture des statuts de l'association et personne n'a soulevé la moindre remarque ou objection. Je vous demande donc d'approuver tous ce règlement.

Tous les participants manifestèrent leur approbation.

Al-'Allâmah Al-Misrî a alors pris la parole :

Je m'exprime ici au nom de tous les membres de cette assemblée pour remercier *Al-Ustâdh Al-Makkî* pour sa remarquable conduite de ces réunions. Je remercie également *Al-Mudaqqaq At-Turkî* et ses collègues pour l'élaboration et la rédaction excellentes de ce document.

J'ajoute que je perçois, pour ma part, au travers de ces articles et de ces lignes une lumière dont l'éclat enveloppera celui des phares, des croissants de lune, et des constellations.

Je prédis un rayonnement annonciateur d'un nouveau départ, d'une vie dans la dignité et à l'issue

1 NDT : En arabe dans le texte *al-qudwatul-hasanah*, le parfait exemple, ou l'exemple d'excellence est une expression coranique qui fait référence aux Prophètes Muhammad ﷺ et Ibrâhîm.

heureuse ; une lumière qui déchirera le voile des ténèbres du déclin, et qui ravivera l'esprit, et Allah est Tout-Puissant.

Al-Muḫaqqaq Al-Madanî

En tant que *voisin*[1] du Prophète ﷺ, je m'autorise à affirmer ici que l'Envoyé d'Allah ﷺ ne pourrait qu'être satisfait de votre action, chers frères. Je suis persuadé qu'il ﷺ invoquerait Allah en votre faveur pour Son soutien à cette œuvre au service de l'islam et de la Ummah, qui vous fait rejoindre les rangs des premiers *Mujâhidûn* sincères et dévoués.

Le président Al-Ustâdh

Nous avons décidé de fonder l'association permanente avec un siège initial à Port-Saïd[2] ou au Koweït, de manière non officielle. Par conséquent, je pense que cette tâche devrait être confiée à nos frères *Sayyid Al-Furâtî* et *Al-'Allâmah Al-Misrî* qui ont prévu de se retrouver en Égypte dans six mois.

Lorsqu'ils auront préparé le nécessaire, ils débuteront alors par l'édition et l'impression de ces comptes rendus accompagnés des statuts de l'association. Ils organiseront également leur traduction dans les principales langues du monde islamique : turque, perse, urdue. Ils procéderont à leur diffusion publique comme une annonce de bonne nouvelle pour les croyants.

---

1 NDT : La deuxième partie du nom d'emprunt de l'intervenant *Al-Madanî* signifie « le Médinois » (originaire de Médine, ville du Messager d'Allah ﷺ) ; il semblerait donc qu'il fût habitant de cette ville, d'où sa revendication de *voisin* du Prophète ﷺ.

2 NDT : Ville d'Égypte.

Il leur appartiendra de se tenir informés des impressions et opinions des notables et des gens d'opinion avant de s'engager par la suite, dans la mise en place des conditions nécessaires à la création officielle de l'association. Nous leur recommandons à ce stade de progresser sereinement et avec sagesse.

Nous devons envisager le fait que l'occasion de rendre officielle l'association ne se présenterait pas au moment prévu. Les deux frères doivent dans tous les cas attendre le moment opportun, même si ce dernier tarde jusqu'à notre prochain congrès.

Quoi qu'il en soit, notre frère *Sayyid Al-Furâtî* nous a promis de maintenir le contact par courrier, et de nous informer de toute évolution de la situation.

Nous espérons, par la grâce d'Allah, qu'avant notre second congrès à l'issue des trois prochaines années, l'association ait acquis sa structure complète et définitive.

***Le président Al-Ustâdh** ajouta* :

J'ai pour ma part bon espoir que la présente assemblée permanente joindra bientôt ses efforts à ceux des membres honorifiques de l'association. Nous pourrons ainsi œuvrer ensemble pour réaliser ses nobles objectifs, pour notre religion, pour nos frères et pour nous-mêmes. Nous obtiendrons alors la récompense qui revient aux bienfaiteurs et un immense mérite dont nous pourrons, ainsi que nos successeurs, nous montrer fiers jusqu'au Jour Dernier.

J'ajoute que le choix d'établir provisoirement le siège de l'association en Égypte, bastion de la science et de la liberté, me semble très prometteur. Son Excellence

le gouverneur ‘Abbâs II[1] ne pourra que soutenir ceux qui défendent l’islam et accorder sa protection à titre honorifique à l’association. En effet, nous savons que cet émir a grandi dans le respect de la religion et qu’il est issu de la noblesse arabe. Grâce à son entourage respectable, son gouvernorat a surpassé celui des autres rois et sultans musulmans sur le plan des progrès. Ainsi leurs efforts ont conduit à l’amélioration des conditions de vie, à des avancées politiques, scientifiques et administratives.

La civilisation ottomane dans son ensemble a d’ailleurs grandement bénéficié et tiré avantage de l’Égypte. Les experts savent très bien que le gouvernement central ottoman doit quelques-uns de ses plus grands progrès à l’impulsion de feu Muhammad ‘Alî, d’Ibrâhîm, de Fâdhil, de Kemal et d’autres. Les princesses égyptiennes ont également exercé une influence positive au sein de l’empire. Tous les notables turcs tels que Rashîd, ‘Âlî, Fuâd, Kemal, Midhat, ‘Awnî n’ont été que des instruments au service de ces grands émirs. Cela n’a rien d’étonnant, car comme on le dit, tel père, tel fils.

Ce sont la faiblesse de l’autorité de Sa‘îd[2] et les extravagances d’Ismaïl[3], qui finalement, ont freiné cette impulsion progressiste, en même temps que l’interruption du

---

1 NT : ‘Abbâs Hilmî II, (1874-1944), gouverneur de l’ Égypte ottomane, de 1892 jusqu’à sa destitution en 1914.

2 NDT : Sa‘îd Pacha (Muhammad) (1822-1863), fils de Muhammad ‘Alî, gouverneur d’Égypte de 1854 à 1863.

3 NDT : Ismâ‘îl Pacha (1830-1895), fils d’Ibrâhîm Pacha, gouverneur d’Égypte à partir de 1863, a inauguré le canal de Suez en 1869. On lui reproche d’avoir entraîné l’Égypte dans l’endettement par ses dépenses déraisonnables. Il est destitué de ses fonctions en 1879.

soutien de la France en prise avec la guerre de 1870[1]. Les Anglais s'étaient également désolidarisés, à l'instar des autres puissances étrangères, car ils constataient que *le malade refusait de se soigner*[2]. Sans ces évènements, le *père*[3] n'aurait pas renoué avec la décadence, et le *fils*[4] n'aurait pas connu l'occupation.

Je pense qu'espérer le soutien de cet éminent et jeune émir[5] en faveur de cet important projet associatif n'est pas à exclure. Je reste persuadé qu'il répondra à ce noble appel aux ambitions élevées, et qu'il souhaitera lui aussi profiter de la récompense et du mérite de cette œuvre. À Allah nous demandons de nous inspirer la guidance et de nous accorder une issue favorable.

Sayyid Al-Furâtî a ensuite pris la parole :

Chers messieurs, je suis nécessairement celui qui parmi nous ici se réjouit le plus des résultats des efforts et des voyages que j'ai accompli pour ce projet. Je demeure très optimiste quant à sa concrétisation, compte tenu du soutien qu'Allah nous a accordé jusque là. Et Allah est

---

1 NDT : Il s'agit de la guerre franco-prussienne (allemande) de 1870 à 1871 qui aboutit à la proclamation de l'Empire allemand et à l'annexion par ce dernier des régions d'Alsace et de Lorraine. La capitulation de Napoléon III, face à l'Allemagne, entraîne la chute du régime remplacé alors par la création de la III[e] République.

2 NDT : L'intervenant fait probablement allusion ici à l'expression que le tsar Nicolas I[er] de Russie avait utilisée pour désigner l'Empire ottoman, à l'aube de son effondrement : *l'homme malade de l'Europe.*

3 NDT : Le père renvoie ici à l'autorité centrale ottomane ;

4 NDT : Et le fils fait par conséquent, référence au gouvernorat d'Égypte sous contrôle ottoman.

5 NT : 'Abbâs Hilmî II.

Puissant sur toute chose, et les résolutions sincères aident à aplanir les difficultés.

Je tiens également à confirmer chers collègues que je vous tiendrai informés par écrit de toutes les évolutions et réalisations importantes. Sachez toutefois que vos avis, même éloignés, me seront indispensables, ainsi que vos invocations.

J'ajoute que ceci ne constitue pas notre dernière rencontre pendant ce congrès. Nous profiterons encore de cette occasion pour nous revoir le quatrième jour après le *'Îd Al-Adhhâ*[1], lors d'une session d'adieu. Durant cette dernière, le président vous dévoilera certaines mesures et informations sensibles que nous maintiendrons secrètes, sans les consigner dans un rapport. D'ici là, et avec l'aide d'Allah, nous procéderons à l'édition et à l'impression (à la gélatine) des comptes rendus de ces réunions. Chacun de vous recevra un exemplaire qui reproduira l'intégralité de nos discussions et des statuts. On vous fournira également la clé complète du code. Il vous permettra de déchiffrer les symboles contenus dans certaines pages des comptes rendus[2]. Nous y ajouterons également les biographies, plus détaillées que les premières, de chacun des participants à ce congrès, et qu'Allah nous facilite notre tâche.

---

1 NT : *'Îd Al-Adhhâ* représente la fête du sacrifice qui marque la fin des rites du pèlerinage dont le dernier est la station à 'Arafah.

2 NDT : Al-Furâtî (Al-Kawâkibî) fait allusion ici aux passages dans les comptes rendus qui ont fait l'objet d'une retranscription chiffrée et que j'ai signalée en bas de page, aux endroits concernés.

Enfin, je vous informe que j'ai reçu hier une lettre de notre frère, l'auteur beyrouthin, qui, comme je vous l'avais annoncé lors de notre première réunion, n'a pas pu assister à ce congrès.

Il vous transmet ses salutations et invoque Allah en faveur de la réussite de ce projet. En outre, il me demande de vous lire quelques vers qu'il a composés à l'adresse des musulmans.

2. Le président Al-Ustâdh rendit la salutation de l'écrivain de Beyrouth et autorisa la lecture de ses vers, après avoir procédé à quelques corrections

Votre foi vous avez altéré, perdus dans votre confusion,

Et Allah a retenu les bienfaits qu'Il déversait à profusion.

Pourtant Allah ne châtie pas pour l'ingratitude les nations,

Aussi longtemps que parmi eux on prônera l'amélioration.

Mais face à l'ordonnance du bien vous avez fait désertion,

Et pour avoir ignoré les alertes, vous héritez de la perdition.

Puis la lecture des vers se poursuivit ainsi :

Ô mon peuple, renouez donc avec l'unicité du Créateur,

Et d'aucun vivant, d'aucun mort ne soyez les adorateurs.

Purgez l'islam de tous les vains verbiages d'innovateurs,

En retournant à la religion de nos éclairés prédécesseurs.

Observez les clairs versets sans équivoque du Révélateur,

Et les Traditions que nous a transmises le meilleur Orateur.

Rejetez les hérésies religieuses aux apparats séducteurs,

Et ne cédez pas aux démonstrations des habiles gloseurs.

Adoptez la pensée et les actions de cet islam libérateur,

plutôt que les chaînes du douloureux fardeau des zélateurs.

Car c'est là une largesse que vous a offerte votre Créateur,

Allez-vous, ingrats, devant son bienfait être les repousseurs ?

De la voie à la clarté lumineuse, de ce chemin bienfaiteur,

Prélevez le butin qu'on vous offre, soyez bons observateurs.

Son mérite surplombe toute philosophie, de toute sa hauteur,

Et la sagesse est son énergie qui agit comme un propulseur.

Puis Sayyid Al-Furâtî récita encore :

Voici le seul moyen qui à jamais restera à ta portée,

Nation d'excellence, vers la renaissance il faut te hâter.

Tu ne trouveras jamais l'unité en dehors de l'Unicité,

Qui seule permet d'unir ceux que ne lie pas la parenté.

La législation de l'islam est celle qui détient la capacité,

De rassembler les différentes ethnies sous son autorité,

Elle porte la vie, et vos étendards tout haut elle fera flotter,

Verts ou noirs, autour du *rukn*[1] et du *ḫaram*[2], ils seront agités.



1 NT : *Ar-rukn* (litt. le coin) est l'angle de la Ka'bah qui comporte l'alcôve de la pierre noire.

2 NT : *Al-ḫaram*, désigne la Mosquée Sacrée de La Mecque.

Postface

Durant la réunion d'*adieu* du quatrième jour suivant *'Îd-Al-Adhhâ*, l'association a adopté certaines résolutions qu'elle maintiendra secrètes. D'autres sont en revanche consignées dans ce qui suit :

Résolution n° 6

L'association a procédé à une étude et un examen soutenus de la situation et des caractéristiques propres à chaque peuple de l'islam. Elle a pris en compte les facteurs géographiques, leur environnement et leurs dispositions naturelles. L'association a constaté que les habitants de la péninsule arabique, du fait de leur approche religieuse, possèdent des spécificités et des qualités qu'ils ne partagent avec aucune autre population.

Par conséquent, l'association considère que la préservation de l'islam s'impose à eux comme obligatoire, et que personne en dehors d'eux n'est en mesure de s'acquitter de ce devoir. Attendre cela des autres peuples n'est que pur égarement.

Cependant, les autres populations musulmanes possèdent d'autres attributs qui leur permettent d'assumer certains rôles particuliers dans la communauté. Par exemple, la gestion des affaires politiques et en

particulier extérieures relève de la responsabilité des Turcs ottomans[1]. Les Égyptiens sont, quant à eux, plus aptes à assumer les tâches de gestion civile. Tandis que la vie militaire demeure une spécialité des Afghans, Turkmènes, Khazars, des gens du Causase, de Marrakech et des États du Maghreb. Le domaine scientifique reste l'apanage des Iraniens, des populations d'Asie, de l'Inde et ses environs.

Étant donné que la vocation de l'association demeure le réveil et la renaissance religieuse, elle doit placer tous ses espoirs sur les populations de la péninsule arabique.

L'association va maintenant mettre en lumière pour la communauté les caractéristiques propres à cette population. Cela coupera court aux éventuelles divergences politiques et ethniques et expliquera la raison du choix des Arabes pour cette prérogative exclusive :

1. la Jazîrah[2] demeure le berceau de l'islam ;
2. elle abrite la Ka'bah ;
3. et la Mosquée du Prophète ﷺ; et donc la Rawdhah[3] bénie ;

---

1 Les Turcs maîtrisent en effet l'art de la diplomatie et ce qu'elle implique d'*habilité* et d'adaptation du discours.

2 NDT : Désigne la Péninsule arabique, qui englobe les pays arabes du Yémen jusqu'à toute la Palestine.

3 NDT : La Rawdhah (le Jardin) est un endroit particulier dans la Mosquée de Médine situé entre l'actuel emplacement d'inhumation du Messager ﷺ et qui représentait jadis ses appartements et le minbar (la chaire) de la Mosquée. Un hadith mentionne les vertus de cet endroit.

4. la Jazîrah est l'endroit le plus approprié pour constituer un pôle politico-religieux, à mi-distance entre l'Asie et l'Afrique occidentale ;
5. elle constitue un ensemble homogène sur le plan ethnique, religieux et doctrinal ;
6. elle reste éloignée des pays étrangers influents ;
7. et reste à l'abri des convoitises, en raison de son éloignement et sa modeste condition ; la péninsule demeure la terre des hommes libres ;
8. les Arabes d'Al-Jazîrah sont les pionniers de la communauté islamique, puisque l'islam est apparu chez eux[1] ;
9. les peuples arabes sont largement imprégnés des mœurs islamiques du fait de leurs dispositions ethniques naturelles, ce qui n'est pas le cas des autres populations ;
10. les Arabes de la péninsule possèdent la meilleure connaissance des fondements de l'islam, car ils restent les mieux enracinés dans la foi ; en outre, plusieurs Traditions prophétiques leur ont assigné ce privilège ;
11. ils sont aussi les plus dévoués et farouches défenseurs de l'islam, d'autant que leur attachement au Prophète ﷺ demeure ardent dans les régions telles que le Yémen, Oman, Hadramaout, l'Iraq et l'Afrique ;

1 On peut en dire autant des tribus qui se situent entre l'Euphrate et Dajlah ou du côté de l'Afrique.

12. l'approche religieuse des Arabes de la péninsule reste fidèle à celle des pionniers de l'islam et est exempte de rigorisme ou d'innovations ;
13. les Arabes d'Al-Jazîrah constituent un peuple farouche et fier, qualités qu'ils ont héritées de leur mode de vie nomadique (non-sédentaire)[1] ;
14. leurs chefs sont issus de familles nobles et respectées, dont les pères et mères et épouses sont de lignage honorable, et par conséquent, ils sont empreints de dignité ;
15. les Arabes comptent parmi les peuples civilisés et cultivés les plus anciens, et leur langue, leur sagesse élevée et leur littérature le prouvent ;
16. ils sont les plus aptes, parmi les musulmans, à endurer les conditions de vie difficile et le sacrifice pour leurs idées, et les plus disposés à voyager sans se préoccuper du confort matériel ;
17. les Arabes de la péninsule comptent parmi les peuples les plus conservateurs, ethniquement et culturellement, ils fréquentent, mais ne s'assimilent pas ;
18. ils demeurent un peuple épris de liberté et d'indépendance et prompt à repousser l'injustice[2] ;
19. la langue arabe officielle demeure la plus riche parmi les autres langues de l'Empire islamique,

1 Ils continuent d'ailleurs jusqu'à ce jour à *prélever* des taxes et droits de passage des visiteurs, qu'ils considèrent comme des *cadeaux*.

2 Cette réalité est confirmée par le refus des gens du Yémen de se soumettre à l'autorité des Ottomans et de leurs alliés.

elle reste intacte grâce entre autres au Noble Coran ;

20. l'arabe reste la langue officielle pour l'ensemble des musulmans dont le nombre a atteint trois cents millions d'individus[1] ;
21. elle est parlée couramment par plus de cent millions de personnes parmi les musulmans et les non-musulmans;
22. les Arabes sont le peuple pour lequel le respect de l'équité face aux droits et du rapprochement social demeure les fondements les plus anciens;
23. ils sont aussi les plus ancrés dans la pratique de la *shûrâ* («la consultation») pour leurs affaires publiques[2] ;
24. les Arabes sont, parmi les peuples, ceux qui possèdent un mode de vie qui est le plus fondé sur le partage;
25. ils comptent parmi ceux pour lesquels le respect de l'engagement représente une question d'honneur, ainsi que le respect du droit humain d'asile et de protection. Le bon voisinage constitue

---

1 NDT : Le texte date de 1898 G.

2 Le Noble Coran confirme cela par le récit de Bilqîs (reine de Saba) et de Salomon. Cette dernière s'adressant à sa cour et à ses conseillers leur dit : «Ô notables! Conseillez-moi sur cette affaire : je ne déciderai rien sans que vous ne soyez présents (pour me conseiller).» (27 : 32)

chez eux une marque de grandeur d'âme ainsi que l'hospitalité[1] ;

26. les Arabes sont les plus capables de rassembler les peuples derrière eux, en tant que référents religieux et modèles pour les autres musulmans. En effet, les autres peuples de l'islam les ont suivis dès le départ et ils n'éprouvent donc aucune gêne à suivre leur exemple dans le bien.

Voici les raisons qui ont convaincu l'association à considérer les Arabes comme la passerelle unificatrice de la religion et de tout l'Orient d'ailleurs.

L'Assemblée invoque Allah en faveur de Son soutien envers les rois et sultans musulmans pour que ces derniers affichent résolution et fermeté dans la défense de l'islam. Cela leur permettra alors peut-être de renforcer leur gloire et leur autorité, jusqu'à ce qu'Allah hérite de

---

1 On peut aisément s'assurer de cela en constatant l'attitude bienveillante des Arabes lorsqu'ils accueillent des visiteurs occidentaux, à l'exception de l'acte perpétré par Ibn Sabbâh qui lui valut le rang de Pacha deux années plus tard. Citons comme exemples de cette hospitalité : l'autorisation accordée aux juifs d'émigrer vers les pays arabes ; le refus des Arabes de participer aux évènements d'Arménie, de Mossoul, de Mardin, de Sa'rad, de Nasîbîn et des autres villes arabes du département d'Alep, conduits par les Ottomans. Quant aux incidents du Liban, de Syrie et d'Alep de ce siècle, ils sont le résultat du fanatisme ethnicoreligieux des druzes et des chrétiens, les premiers s'étant laissés tromper pas les Anglais et les seconds par le Français Napoléon III. (NDT : Les incidents du Liban et de Syrie dont il est question ici font référence à la guerre civile entre les druzes et les maronites. Les premiers sont les adeptes d'une secte chiite se revendiquant de l'islam et les seconds représentent une secte chrétienne. Elle eut lieu en 1860).

la terre et de ce qui la peuple. Nous Lui demandons également de les défaire de toute forme néfaste de sectarisme politique et ethnique ; de l'arrogance et du mépris envers leur peuple ; de la défection et de la dissension ; et de la soumission servile aux suggestions des puissances étrangères antagonistes. Si ces rois et sultans persistent dans leur attitude, qu'ils sachent que la menace plane au-dessus de leur tête comme des oiseaux de proie sur le point de fondre sur eux pour les saisir. Et Allah est le meilleur des garants et c'est vers Lui que retourne toute chose.

C'est de cette manière que le congrès et la consignation des derniers comptes rendus s'achevèrent. L'Assemblée se sépara dans l'attente de la prochaine rencontre.



Appendice

Sayyid Al-Furâtî

Deux mois après la séparation des membres de notre congrès de La Mecque, j'ai reçu un courrier d'*As-Sâhib Al-Hindî*. Ce dernier mentionnait qu'après son départ de la ville sainte, il avait rencontré l'émir Jalîl Fâdhil qui compte parmi les plus nobles membres et politiciens de notre communauté. *As-Sâhib Al-Hindî* avait sollicité l'opinion de ce notable sur la question de la renaissance islamique. Après une longue conversation, *As-Sâhib Al-Hindî* avait relevé la réflexion remarquable de son interlocuteur sur le sujet et son engagement. *Al-Hindî* l'informa qu'il avait pris connaissance des comptes rendus des réunions et des résolutions du congrès d'*Ummul-Qurâ* (La Mère des cités). L'émir manifesta alors son enthousiasme face à l'initiative de ce congrès et fit savoir qu'il souhaiterait beaucoup lire ces comptes rendus. *As-Sâhib Al-Hindî* lui promit alors qu'il lui enverrait un exemplaire de ces rapports.

Plusieurs jours plus tard, les deux amis se retrouvèrent et leur rencontre donna lieu aux échanges suivants :

1. L’émir Jalîl Fâdhil

Je vous remercie, cher collègue *As-Sâhib*[1], pour ce cadeau de valeur. Quelle nuit enrichissante j’ai passée grâce à ces excellents comptes rendus dont la lecture m’a tenu éveillé jusqu’à la dernière page !

Je les ai d’ailleurs relus avec plus d’attention, les jours suivants.

As-Sâhib Al-Hindî

Vos paroles me portent à croire que vous avez apprécié, cher ami, l’initiative de la conduite de ce congrès et les comptes rendus qui en sont tirés.

L’émir Jalîl Fâdhil

En effet, et comment ne pas l’être ? J’avais, depuis longtemps déjà, espéré qu’une assemblée regroupe les efforts de ses membres autour d’un tel objectif. J’ai pu constater, en outre, que les qualités requises pour cette tâche se trouvaient présentes chez les participants à ce congrès. Ils sont parvenus à démêler la problématique et ont identifié des solutions aussi bien politiques que religieuses.

À vrai dire j’étais loin d’imaginer la présence de participants aussi compétents à ce congrès.

Celui qui m’a le plus impressionné demeure celui qui se fait appeler *Sayyid Al-Furâtî.* Je suis surpris par sa capacité, en quelques jours, durant son séjour à La Mecque, à avoir sélectionné tous ces honorables participants.

---

1 NDT : Nous rappelons qu’il ne s’agit là que du pseudonyme attribué à l’un des participants du congrès par Al-Furâtî (alias ‘Abdurrahmân Al-Kawâkibî).

As-Sâhib Al-Hindî

Cet homme est nécessairement animé d'une intention sincère et par conséquent, il a bénéficié du soutien d'Allah. Comme le mentionne le hadith : « Lorsqu'Allah souhaite l'accomplissement d'une chose, Il suscite les causes qui mènent à sa réalisation ». Peut-être ne s'agit-il là que de l'accomplissement du décret d'Allah, par l'action de cet homme.

L'émir Jalîl Fâdhil

Certes, et ce Décret reste très prometteur.

As-Sâhib Al-Hindî

J'aimerais que son Excellence l'émir partage avec moi ses impressions sur l'assemblée et les comptes rendus qu'il a lus. Je pourrais ainsi revoir certaines des critiques qui se sont forgées dans mon esprit limité. M'autorisez-vous, par exemple, à vous présenter ces points un à un ?

L'émir Jalîl Fâdhil

Je vous en prie, cela permettra peut-être aussi d'attirer mon attention sur ce qui m'a échappé.

As-Sâhib Al-Hindî

Pour commencer, je pense que la présence de politiciens chevronnés a manqué à cette assemblée, et que cela aurait permis d'émettre des résolutions plus justes.

L'émir Jalîl Fâdhil

Mon avis, en revanche, demeure que les dirigeants et ministres musulmans contemporains sont moins bien informés des questions politiques que les membres de cette assemblée. Ces derniers ont bâti leurs opinions sur des études soutenues, une réflexion assidue et visionnaire.

En outre, ils ont une approche des questions religieuses, et une connaissance du contexte culturel et moral que ne possèdent pas nos politiciens modernes.

As-Sâhib Al-Hindî

J'ai eu l'impression que l'Assemblée avait accordé aux questions religieuses la priorité. Elle a certes relevé l'importance de la gestion politique des affaires, mais sans pour autant l'aborder suffisamment.

L'émir Jalîl Fâdhil

Il ne fait aucun doute que les problèmes liés à gestion politique demeurent essentiels. Les membres du congrès l'ont d'ailleurs souligné, dès le départ. Cependant, ils ont préféré se concentrer sur ce qui permet d'éradiquer le déclin et ce que leurs études ont mis en évidence, à savoir les failles religieuses. Par conséquent, ils ont donc transféré leurs préoccupations vers l'anomalie dont l'éradication permet de faire disparaitre le mal.

J'ajoute que cette approche n'a pas empêché pour autant *Sayyid Al-Furâtî* de traiter de façon suffisamment détaillée, dans la partie consacrée aux causes administratives, les principaux points liés à ce domaine.

As-Sâhib Al-Hindî

Mais les participants tels qu'*Al-'Âlim An-Najdî* ou *Al-Mujtahid At-Tabrîzî* se sont étendus abondamment sur les problèmes religieux. Il me semble que leur intervention avait en grande partie résolu la question religieuse.

L'émir Jalîl Fâdhil

Vous savez, les questions de *tawhîd* et de méthodologie d'observance du Livre et de la *Sunnah* constituent deux piliers fondamentaux de l'islam.

Or, depuis des siècles, ces fondements font l'objet d'altérations et corriger ces déviances pour les rendre conformes demeure une entreprise délicate. Par conséquent, développer et approfondir ces thèmes me paraît nécessaire. En effet, considérons par exemple, pour souligner cette importance, que le Noble Coran renferme de très nombreuses méthodes pour affirmer les principes du *tawhîd* et pour inciter à l'observance du Livre et de la Tradition, et dénoncer ainsi l'imitation aveugle.

As-Sâhib Al-Hindî

À la différence de ce qu'avait affirmé *Sayyid Al-Furâtî*, j'ai remarqué des répétitions dans les comptes rendus. Je pense qu'une personne avisée devrait se charger de la rédaction d'un résumé, dans l'intérêt de ce travail.

L'émir Jalîl Fâdhil

Je ne partage pas également cette critique, car un examen plus minutieux sur ce point révèle qu'il ne se trouve pas de répétition. Ces comptes rendus constituent une collection d'opinions qui s'entrecroisent et qui impliquent donc que les dires soient repris.

Quoi qu'il en soit, ce document se veut un rapport fidèle d'événements, on ne peut donc en autoriser le résumé ou le remaniement.

En ce qui me concerne, je considère que le plus grand intérêt de ces comptes rendus réside dans ce qu'ils

abordent les questions dans un enchaînement progressif. Les sujets se succèdent dans un ordre d'importance ce qui rend la lecture ou l'audition très captivante et agréable.

As-Sâhib Al-Hindî

L'émir pourrait-il me donner son avis sur les statuts de l'association culturelle *Al-Muwahhidûn* ? Pensez-vous qu'ils soient présentés de façon claire et pertinente et qu'ils restent réalistes quant à leur concrétisation compte tenu de notre contexte ?

L'émir Jalîl Fâdhil

Les statuts et règlements de cette association constituent sa plus grande réalisation, et avec des difficultés certes, leur exécution reste possible.

As-Sâhib Al-Hindî

J'émets des réserves sur la stratégie des membres de l'association de placer leurs plus grands espoirs sur les Arabes en tant que défenseurs de l'islam, mettant ainsi de côté la nation ottomane et ses grands rois.

L'émir Jalîl Fâdhil

Concernant ce point, je vous rappelle que l'ambition exclusive de l'association demeure la renaissance religieuse. La réussite de cette dernière permettrait alors d'espérer dans son prolongement, une amélioration de la situation politique.

Or, nous devons admettre que la compréhension de l'islam et l'implication dans sa défense restent l'apanage de la nation arabe.

As-Sâhib Al-Hindî

Mais un État au royaume fermement établi, politiquement et militairement, et qui possède une puissance financière et reste capable de mobiliser des hommes ne serait-il pas plus utile? Cet état ne pourrait-il pas défendre et réformer la religion mieux que les Arabes qui demeurent faibles sur tous les plans? En outre, notre Umma est accoutumée et se sent rassurée lorsqu'elle entend les titres de *Serviteur des Lieux Saints* ou *Calife*. Elle apportera plus son soutien, et le résultat serait donc bien plus probant.

Des personnalités de grand mérite issues de cette dynastie ottomane ont servi l'islam honorablement. Les sultans Muhammad Al-Fâtih, Yawûz Salîm, Sulaymân, Mahmûd, Al-Hâlî Al-Mu'azzam en sont des exemples. Je pense que les Ottomans restent plus dignes d'occuper ce rang califal que quiconque en dehors d'eux.

L'émir Jalîl Fâdhil

Je vous prie de ne pas vous laisser tenter par une approche simpliste de la question, mais de conserver une vision sage et politique.

Un peu plus de recul et un examen historique plus minutieux révèlent que la combinaison parfaite entre le pouvoir et l'islam n'a eu lieu qu'à l'époque des califes bien guidés et de 'Umar b. 'Abd Al-'Azîz. Cette harmonie n'a persisté que partiellement durant les dynasties omeyyades et abbassides. En dehors de ces cas, le califat a été séparé de l'exercice du pouvoir.

Pour en revenir aux sultans ottomans, je vais vous citer quelques exemples de leurs actions, contraires à

l'islam, perpétrées uniquement pour la sauvegarde de leur trône.

Muhammad Al-Fâtih[1], qui reste pourtant l'un des meilleurs sultans ottomans, a cependant accordé la priorité à son pouvoir plutôt qu'à l'islam. Ainsi, il avait passé des accords secrets avec Ferdinand le roi d'Aragon[2], puis avec l'épouse de ce dernier, Isabelle,[3] pour faire chuter les *Banû Ahmar*, qui représentaient le dernier royaume arabe d'Andalousie. Sous le règne de Ferdinand d'Aragon ont eu lieu des génocides, des conversions forcées au christianisme et des exterminations au bûcher. C'est la disparition de quinze millions de musulmans que nous devons déplorer de cette époque. Cela s'est déroulé avec le concours et la complicité de Muhammad Al-Fâtih. Ce dernier avait même détourné les flottes maritimes pour les empêcher de secourir les musulmans. Il avait agi ainsi pour les mêmes raisons qui ont poussé Rome à trahir l'Empire byzantin, lorsqu'il avait lui-même donné l'assaut sur le royaume de Macédoine et à Constantinople.

---

1 NDT : Muhammad Al-Fâtih, ou Mehmet II (1429-1481 G) a régné de 1415 à 1481, il a conquis Constantinople en 1453.

2 NDT : Ferdinand, roi d'Aragon, ou Ferdinand le Catholique (1452-1516), roi de Castille, il épouse Isabelle reine de Castille en 1474. Ce mariage permet l'unification de l'Espagne. Avec sa reine, ils chasseront les musulmans et les juifs. C'est alors que les tribunaux de l'Inquisition voient le jour. Aragon formait à l'époque le royaume du nord de l'Espagne.

3 NDT : Isabelle Ire ou la catholique (1451-1504), reine de Castille et épouse de Ferdinand d'Aragon.

Le sultan Salîm[1], quant à lui, avait trahi les membres de la dynastie abbasside et les massacra jusqu'au dernier, sans épargner les femmes enceintes. Tandis qu'il exterminait les Arabes en Orient, les Espagnols les brûlaient vifs en Andalousie.

Le sultan Sulaymân (Soliman) a exercé de telles pressions sur l'Iran que sa politique finit par pousser ce peuple vers l'adoption de l'hérésie du chiisme duodécimain[2].

Les Ottomans ont ensuite refusé le rapprochement avec les Iraniens qu'ils auraient pu réaliser en acceptant simplement le *madhhab* de Ja'far As-Sâdiq. Puis non-contents de cela, ils ont aussi empêché la partition de l'Iran par Ashraf Khân Al-Afghânî, ce qui aurait permis qu'un roi sunnite détienne une partie de leur territoire. Ils ont de la même manière contribué à la disparition

---

1 NDT : Le sultan Salîm, ou Selim Ier (1467-1520) a régné de 1512 à 1521, après avoir destitué son père et tué ses propres frères. Il débuta son règne en massacrant 40 000 chiites. Il affronta le sultan mamelouk Qânisuh Al-Ghûrî à la bataille de Marj-Dâbiq qu'il remporta et à la suite de laquelle il extermina tous les membres restants de la dynastie abbasside.

2 NDT : Dans le texte source, l'expression employée par L'émir Jalîl Fâdhil est littéralement : « *le rejet* (*ar-rafdh*) *et l'excommunication* (*al-mukaffir*) ». Il fait référence à la secte des *râfidhah* (mot tiré d'*ar-rafdh*), qui constitue une branche du chiisme dit duodécimain en référence à leur croyance en la légitimité religieuse et politique de douze imams qui appartiendraient à la lignée du Prophète ﷺ. Par conséquent, ils remettent en cause les califats d'Abû Bakr, de 'Umar et de 'Uthmân, 'Alî étant pour eux le premier calife légitime. Quant à l'expression *al-mukaffir* (qui excommunie) que l'émir attribue à cette secte, elle repose sur le fait que les *râfidhah* considèrent la quasi-totalité des Compagnons (dont les trois califes) comme mécréants.

de quinze états et royaumes musulmans sunnites. Par exemple, ils ont soutenu les Russes tatars contre d'autres pays musulmans, la Hollande contre les musulmans de l'île de Java et d'Inde. Leurs sultans se sont aussi succédé pour tenter d'assujettir le Yémen, ce qui, jusqu'à présent, a mené au massacre de dizaines de millions de musulmans qui s'entretuent dans ces guerres. Ils ne respectent ni l'appartenance religieuse commune, ni la noblesse, ni la moindre valeur humaine. À Sanaa et à Zubayd, ils sont allés jusqu'à attaquer les musulmans pendant la prière du 'Îd !

Le sultan Mahmûd est celui qui avait emprunté aux Occidentaux leurs codes vestimentaires jusqu'à les imposer aux fonctionnaires d'État et à sa cour. Les Ottomans adoptèrent même les manches des vêtements, alors qu'elles empêchent ou rendent difficile l'accomplissement des ablutions.

Le sultan 'Abdul-Majîd s'est *distingué* en faisant de l'usure, des boissons alcoolisées et de l'abolition des sanctions pénales islamiques des *piliers* de son administration. Il a également jugé utile de rabaisser et d'humilier les chérifs et les notables en supprimant leur influence.

Ces quelques exemples suffisent à démontrer qu'il existe une règle persistante chez ces sultan qui attribue à leurs caprices et fantaisies la priorité sur les fondement de l'islam.

Quant à ce que vous avez mentionné, à savoir les titres de *Serviteur des Lieux Saints* ou de *Calife* desquels les Ottomans aiment se targuer, tout cela ne sert en rien la religion. En outre, contrairement à ce qu'imaginent

certains, cela ne suscite aucun respect à leur égard, de la part des étrangers[1].

Si seulement le sultan Al-Mu'azzam défendait l'islam avec la puissance qu'Allah lui a accordé, sans se contenter d'en revêtir l'apparat califal. Il pourrait ainsi servir véritablement la religion et asseoir son influence comme il se doit et obtenir ainsi l'agrément d'Allah, de Son Messager et la reconnaissance des musulmans. Il recevrait de vrais éloges de tous les coins du monde, de tous les peuples, aussi bien des musulmans que des mécréants. J'espère qu'il prendra conscience de la situation et qu'il adoptera une approche plus pragmatique et qu'il fera taire les voix des manipulateurs et des traîtres flatteurs. Ceux qui travestissent la réalité du règne ottoman et qui attribuent aux ancêtres de ce sultan actuel ce qu'ils n'ont jamais accompli ou même revendiqué.

Ce sont ces mystificateurs qui trompent le sultan en célébrant la gloriole de ses ancêtres et en diffusant, avec certains autres auteurs et hypocrites, des ouvrages et des épîtres. Certains de ces livres ne renferment que de pures inventions, comme celle qui consiste à faire remonter le lignage de leur dynastie au Compagnon 'Uthmân b. 'Affân. D'autres écrits fallacieux leur attribuent une ascendance avec les Quraysh afin de leur conférer une légitimité califale. Ils prétendent ainsi que leur autorité leur échut à la suite d'un prétendu désistement de la dynastie abbasside ; ou par héritage légitime ; ou par accord ou

1 Les étrangers n'évoquent ce titre de calife en parlant des Ottomans que pour mieux le discréditer aux yeux des sujets musulmans, en dévoilant les agissements de ces sultans.

même consentement général de la part des musulmans ; ou pour leurs services rendus aux Lieux Saints ; ou pour avoir conservé les reliques prophétiques.

Les manigances de ces imposteurs visent à placer le sultan dans les mêmes postures qu'eux. En effet, ces derniers ont revendiqué un prestige qu'ils ne possèdent pas à travers un faux lignage. De même, ils se sont attribué un rang imaginaire en s'octroyant, ainsi qu'à leurs ancêtres, un statut d'élus. Ils ont empli leurs ouvrages de généalogies douteuses qu'ils s'allouent et relient à celles tout aussi fallacieuses du sultan. Dans ces écrits, ils ressassent des récits extraordinaires au sujet de prétendus miracles accomplis par leurs ancêtres. Bien sûr, aucun musulman n'en a jamais entendu parler. Ce ne sont que des fables qu'ils mélangent aux récits et faits historiques de leur dynastie de *califes* et *sultans*.

Nous savons tous que ces artifices de langage qui consistent à attribuer des titres tels que *calife*, *grand imam* ou *chef des croyants* sont apparus chez les Ottomans à l'époque du sultan Mahmûd. Ses ministres, en effet, s'étaient appliqués à le qualifier ainsi par excès et par vénération. Puis ses successeurs, enfants et petits-enfants, ont hérité de cette coutume. Cette dernière a atteint l'ampleur qu'on lui connaît de nos jours par le biais des hypocrites de la cour. Ces imposteurs qui incitent le sultan à renoncer à l'exercice réel du pouvoir en échange d'un titre pompeux sans réalité. Ce dernier se retrouve désormais enlisé dans des procédures rigides qui entravent son autorité, la menacent et la rendent instable.

C'est pour cette raison, d'ailleurs, que l'on constate que les sultans ottomans eux-mêmes éprouvent de la réticence à se faire nommer calife dans leurs documents et publications officielles. On l'entend uniquement de la bouche du Turc par chauvinisme, de l'Arabe par hypocrisie, de l'Égyptien par imitation ostentatoire, de l'Indien épris de chimères, et de l'étranger par dérision et moquerie.

Quant aux autres sultans et émirs, tels que celui de Marrakech, d'Oman ou du Yémen, qui pourtant se querellent et s'opposent à cause de cette appellation, ils comprennent bien le désavantage qu'elle représente pour eux politiquement.

On ne sait pas quand apparaîtra celui qui leur fera comprendre à tous la nécessité d'abandonner ces revendications pompeuses qui sèment la division et encourage la trahison. On attend encore celui qui posera pour eux les limites de leur autonomie politique respective, sans que cela nuise aux échanges, à la coopération et à l'entraide entre les sultans et émirs. Cela a pourtant déjà été le cas jadis, à l'époque des Abbassides alliés des Khwarzamiyyah[1], ou des Ayyoubides alliés des Daylamites, etc.

***L'émir** a ensuite ajouté :*

À ce propos, je dirai que le discours d'*Al-Furâtî* concernant l'unité de la Umma sous l'autorité d'un calife, m'a inspiré une réflexion. J'en profite pour partager avec

---

1 NDT : Dynastie sunnite d'Asie Mineure qui régna de 1077 à 1231 sur une région qui couvrait principalement l'Afghanistan et l'Iran actuels.

vous ce qui me semble constituer les éléments à partir desquels l'unité de la Umma devrait se concrétiser.

L'émir retira de sa poche une feuille de papier qu'il me lut. À la fin de notre discussion, je lui ai demandé de m'autoriser à en faire une copie. Voici son contenu :

1. l'établissement d'un califat arabe *qurayshite*[1] qui répondrait à tous les critères requis en islam et dont le siège serait à La Mecque ;
2. l'autorité de ce califat devrait se limiter au territoire de la péninsule arabique. Elle reposerait sur la *shûrâ* (« la consultation islamique »), assurée exclusivement par des Arabes du Hijâz ;
3. le calife désignerait, pour le représenter, celui qui deviendrait le chef d'une assemblée générale islamique de la *shûrâ ;*
4. cette Assemblée générale de la *shûrâ* regrouperait une centaine de membres élus qui représenteraient, à leur tour, l'ensemble des sultanats et émirats du monde islamique. Leurs prérogatives seraient limitées à l'administration publique, et aux affaires religieuses ;

1 NDT : De la tribu des Quraysh, qui est celle à laquelle a appartenu le Messager d'Allah ﷺ. Cette affirmation de l'émir fait référence à plusieurs Traditions, dont celle rapportée par Muslim (n° 1818, *kitâbul-imârah*, le livre de la gouvernance) dans laquelle le Prophète a affirmé : « Les gens doivent se soumettre à l'autorité des Quraysh pour la conduite de leurs affaires, les musulmans au chef musulman *qurayshite* et les mécréants au chef mécréant *qurayshite* ». Ce hadith est également rapporté par Al-Bukhârî (n° 3495 et 3496).

5. cette assemblée générale se regrouperait annuellement durant les deux mois qui précèdent la période du pèlerinage ;
6. le siège provisoire de cette assemblée serait La Mecque lorsque le pèlerinage coïncide avec la période hivernale, et Ṯâïf lorsque ce dernier se déroule en été ;
7. l'Assemblée procéderait à chaque début de congrès annuel à l'élection de son président adjoint, qui serait ensuite approuvé par le calife ;
8. les missions de l'Assemblée générale de la *shûrâ* seraient définies par une convention exceptionnelle établie par l'assemblée elle-même. Elle devrait faire l'objet d'une approbation de la part des différents sultans et émirs ;
9. l'allégeance au calife serait assujettie aux conditions et critères islamiques, ce qui impliquerait que la non-conformité à ces derniers constituerait une cause de rupture d'allégeance. Le serment d'obéissance serait ensuite renouvelé tous les trois ans ;
10. l'Assemblée générale serait chargée d'élire le calife ;
11. ce dernier aurait pour rôle de transmettre et de veiller à l'exécution des décisions de l'assemblée générale ;
12. le calife ne posséderait aucune prérogative pour s'immiscer dans les affaires politiques et administratives des différents sultanats ou émirats ;

13. le calife devrait, dans les limites du respect des règles islamiques liées à la passation de pouvoir, approuver l'autorité des nouveaux sultans et émirs ; il devrait prendre en compte également la coutume de la transmission du pouvoir héréditaire ;
14. le calife ne disposerait d'aucune autorité militaire ; son nom pourrait être mentionné lors des prêches et sermons du vendredi, après celui du sultan local. En revanche, il ne figurerait pas sur les pièces de monnaie et les billets de banque ;
15. la sécurité de la péninsule arabique serait assurée par une garnison de deux à trois mille hommes issus des contingents des différents sultanats et émirats islamiques ;
16. le commandement général de cette garnison serait confié à un des chefs militaires d'un des petits émirats ;
17. ce commandant de la garnison du Hijâz obéirait aux ordres du conseil de la *shûrâ* du calife, durant la durée de son mandat ;
18. ce conseil serait lui-même protégé par une garde mixte composée de soldats des différents États.

Concernant les missions de l'Assemblée consultative générale, elles ne devraient pas s'écarter des questions religieuses principales qui possèdent un lien direct avec la politique globale. Ces questions seraient celles qui influencent de manière significative la morale publique et le dynamisme de la nation. Ces thèmes importants consisterait, par exemple, en : l'étude et l'examen qui

permettent l'élaboration d'interprétations juridiques (*ijtihâd*), en vue de faciliter et d'homogénéiser la pratique religieuse ; les moyens de prévenir les guerres, les pillages et mettre fin à l'esclavagisme afin de répondre aux exigences des sociétés modernes.

On peut aussi intégrer à ces questions essentielles, celle de l'imitation raisonnée des politiques des dirigeants honnêtes et équitables, et l'observance de leurs recommandations utiles, quand bien même ils ne seraient pas musulmans. Dans la lignée, on devrait envisager de couper court à l'imitation aveugle, même lorsqu'elle consiste à prendre pour modèle 'Umar b. Al-Khaṯṯâb, qu'Allah l'agrée.

On doit aussi comprendre qu'il demeure dans notre intérêt d'avoir recours aux sciences et aux arts modernes, même s'ils se trouvent chez un *adorateur du feu*[1]. La question de la gestion optimale du temps et de la prévention contre le gaspillage du temps et des ressources demeure également une préoccupation essentielle. En effet, elle peut être source de réussite tout comme elle conduit à tous les échecs.

***L'émir** a ajouté encore :*

En poursuivant cette démarche, nous pourrons résoudre le problème du califat et faciliter la création d'une fédération islamique d'États solidaires. Notre exemple en cela reste celui de l'Allemagne ou des États-Unis d'Amérique, avec toutefois certaines spécificités.

---

1 NDT : Dans le texte source, le terme utilisé en arabe est *majûs* faisant référence, en français, aux zoroastriens.

Ce modèle mettra les actuels pays musulmans à l'abri des dangers intérieurs et extérieurs qui les guettent. Il procurera un nouvel élan qui contribuera au progrès, à la connaissance et au développement, nécessaires pour éviter l'effondrement. Les émirats de la péninsule arabique devraient être les premiers à s'engager dans cette unification.

As-Sâhib Al-Hindî

Votre approche, cher émir, exclut définitivement les rois ottomans de toute participation à l'autorité califale, en plus du sultanat.

L'émir

J'apprécie les Ottomans pour leur candeur et pour leur attachement aux symboles de l'islam, mais ma loyauté envers l'islam m'oblige à me montrer honnête. Les dirigeants ottomans, pour moi, ne parviendront pas à réformer la vie politique, à moins qu'ils n'entrent sous l'autorité d'un calife *qurayshite*.

As-Sâhib Al-Hindî

Dites-moi, cher émir, que pensez-vous de l'attitude d'un des participants au congrès qui avait reproché justement à Al-Furâtî ses positions très critiques à l'égard de l'Empire ottoman ? Rappelons que *Sayyid Al-Furâtî* s'est montré très sévère dans son examen de leur politique et qu'il a attisé ainsi le ressentiment des autres membres de l'Assemblée à l'encontre des Ottomans. Ne croyez-vous pas, comme l'a souligné ce participant, que l'indulgence et la défense de cette nation islamique, qui reste la plus grande, demeurent plus appropriées ?

L'émir

Une telle attitude serait effectivement plus appropriée si elle ne conduisait pas à tromper les musulmans sur la réalité de cette dynastie. Ce comportement inciterait également les gens à mettre toute leur confiance dans un état qui ne sert pas la nation de l'islam, ni sa jeunesse. Bien au contraire, il a déjà gravement nui à notre religion en faisant chuter le califat abbasside qui jouissait d'une adhésion générale et a détruit ce qu'avaient construit les Arabes. L'Empire ottoman a épuisé la Umma en lui imposant les contraintes de ses conquêtes en Europe de l'Est.

Je pense que dévoiler la réalité des ottomans contribue à dissiper la mystification et l'adhésion aveugle et irréfléchie des foules à leur égard.

Les Turcs n'ont-ils pas abandonné la Umma sans calife durant quatre siècles? N'ont-ils pas durant tout ce temps assujetti l'islam aux passions des égarés en le privant de son autorité de référence, ce qui a condamné à l'errance les musulmans? Ces derniers se sont alors retrouvés tels des sourds, des muets et des aveugles qu'on aurait livrés à eux-mêmes? N'ont-ils pas trahi l'Andalousie par opportunisme, abandonné l'Inde par négligence, et les grands royaumes d'Asie Mineure aux Russes? Sans parler de l'abandon du continent africain musulman soumis désormais à la convoitise des étrangers et de leur refus de s'impliquer en Chine!

Les Turcs n'ont-ils pas tourné le dos aux musulmans qui cherchaient refuge? Ne les ont-ils pas livrés à la rancune des haineux alors qu'ils imploraient le secours?

N'ont-ils pas cédé un tiers de l'empire à la convoitise des conquérants ?

Le temps de l'éveil et des regrets n'est-il pas venu pour eux, après tous ces siècles de négligence? Le moment n'est-il pas venu pour eux d'abandonner enfin le califat et la protection de la religion à ceux qui sauront s'en montrer dignes? Ils exerceront ainsi leur autorité en dehors de cela et continueront de servir les Lieux Saints, et épargneront l'islam et les musulmans de leurs méfaits?

As-Sâhib Al-Hindî

Puis l'émir a ajouté que sa position ne découlait pas d'un chauvinisme en faveur des Arabes. Il a affirmé qu'elle devrait être au contraire, celle de tous ceux qui ont étudié la question attentivement. Ainsi, pour lui, la défense de l'islam et des musulmans, et le retour à leur gloire perdue, demeurent l'apanage des Arabes du désert.

L'émir justifie cette opinion par le fait qu'Allah a préservé ces derniers de l'immoralité incurable dans laquelle ont sombré les Turcs ottomans.

Il a ensuite énuméré quelques exemples de ces maladies dont, selon ses termes : la *paralysie liberticide* dans les villes, sous prétexte que les habitants ne sont que du *bétail* au service des émirs; la *lèpre éducative* dans les cités, où les femmes sont entraînées telles des proies dans les filets de la concupiscence; le *cancer de la pudeur* qui s'est propagé tel un poison mortel de la morale, chez les populations sodomites, ceux que jadis Allah avait fait engloutir par la terre, pour la purifier de leur engeance; la *pandémie de l'oisiveté* chez les propriétaires de terres fertiles qui s'en-

richissent sans effort, font étalage de leur dépravation, ce qui provoque leur perdition dans les deux mondes.

*Puis **l'émir** a ajouté :*

La position d'Al-Furâtî me semble donc la meilleure et la plus juste sur cette question du statut califal.

As-Sâhib Al-Hindî

Je considère pour ma part comme excellente l'idée d'un calife qurayshite, siégeant à La Mecque, et duquel tous les sultanats et émirats islamiques resteraient dépendants pour les affaires religieuses. De même, j'adhère totalement à votre concept d'une assemblée générale consultative qui veillerait au maintien de ce lien religieux.

On remarque d'ailleurs que les pays chrétiens qui comptent des sujets musulmans parmi leur population, ou sont voisins de pays islamiques, craignent une telle initiative. Ils s'inquiètent en effet de l'émergence de conflits religieux, dans l'éventualité de cette unification de l'islam sous une autorité politique.

C'est la raison pour laquelle ces états ont recours aux conspirations et à différentes manœuvres pour entraver cette cohésion.

Compte tenu de ce contexte, quelles mesures pensez-vous être les plus appropriées pour tempérer ces hostilités ?

L'émir

Les craintes auxquelles vous faites allusion sont celles du Vatican, des jésuites et consorts.

Les politiciens en Angleterre, en Russie ou en France, qui demeurent de grandes nations tout aussi concernées

par ce problème, possèdent une autre approche sur la question. Ils auraient tendance à considérer, de leur côté, les éléments suivants :

— les musulmans ne se convertiront jamais au christianisme, en particulier à une époque où cette religion ne fait plus d'adeptes ;

— ils savent que les musulmans *éclairés*, qu'ils soient individus ou groupes se tiennent en général plus à l'écart des troubles, que les ignorants ;

— les politiciens occidentaux n'ignorent pas également que les Arabes musulmans savent, plus que quiconque, se montrer conciliants et qu'ils respectent leurs engagements.

Nous devons également instruire ces gens sur les règles islamiques liées au *jihâd* qui inspire tant leur crainte. Ils pourront ainsi comprendre cette question à partir des sources coraniques, et non à travers les écrits des auteurs extrémistes des deux camps (*les musulmans et leurs adversaires*). Ainsi près de cinquante versets du Noble Coran confirment, par diverses expressions, l'interdiction de la contrainte religieuse sous forme verbale, et encore plus physique. Allah a révélé :

> « *Tu [Muhammad] ne diriges pas celui que tu aimes : mais c'est Allah qui guide qui Il veut. Il connaît mieux cependant les biens guidés* » (28 : 56)

> « *Par la sagesse et la bonne exhortation, appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon.* » (16 : 125)

« *[...] et tu n'es pas un dominateur sur eux.* » (89 : 22)

En étudiant le Noble Coran, ces politiciens trouveront également deux versets qui comportent une certaine fermeté :

« *Expose donc clairement ce qu'on t'a commandé et détourne-toi des associateurs.* » (15 : 94) ;

ou encore ;

« *[...] et qui ont lutté dans le sentier d'Allah, ceux-là espèrent la miséricorde d'Allah.* » (2: 218)

Rien dans les circonstances de révélation de ces deux versets ne prouve qu'ils concernent les idolâtres ou les gens du Livre parmi les Arabes. Tout comme rien n'indique que ces versets aient une portée générale.

Un examen approfondi de la question met même en évidence le fait que pas un théologien musulman, à aucun moment, n'a limité le *jihâd* pour la cause d'Allah à la guerre contre les non-musulmans.

Mais le *jihâd* désigne plutôt tout acte éprouvant, accompli au service de l'islam ou même pour un intérêt mondain, tel que nourrir sa famille, et qui constitue dès lors un effort.

Les Occidentaux doivent donc comprendre que la démarche qui consistait à restreindre le concept de *jihâd* à la lutte armée correspondait au contexte des conquêtes islamiques. Il permettait d'inciter à son accomplissement, à cette époque particulière. On l'a d'ailleurs assimilé aux Croisades que les chrétiens ont menées.

En outre, une rétrospective historique rappellera que les Arabes n'ont livré aucune guerre au nom du *jihâd* depuis maintenant sept siècles. Ainsi les agressions qu'ont subies les navires occidentaux, siciliens et grecs, n'ont été perpétrées que par des pirates. Quant aux attaques des peuplades turkmènes au nord de l'Europe, elles s'apparentent aux guerres menées par les Turcs en Europe de l'Est. Elles ne constituent ni un *jihâd* ni des guerres religieuses, mais elles ressemblent plutôt aux invasions barbares du nord de l'Europe. Les Tatars ont d'ailleurs également attaqué les pays musulmans avant de se convertir à l'islam et d'adopter des mœurs plus civilisées.

Concernant les Turcs, si les Européens observaient soigneusement la politique de ces derniers, ils constateraient que la religion constitue pour eux un instrument politique. Ils l'utilisent pour assujettir les peuples et effrayer les Occidentaux au nom du califat et du respect du sentiment religieux populaire. Le refus des pays arabes de participer au massacre des Arméniens confirme que l'islam s'oppose à ce genre d'attitude violente. En effet, la compréhension que les Arabes possèdent du Noble Coran ne leur autorise pas de tels comportements.

Notons, au passage, ce fait qui devrait surprendre les Occidentaux : les dirigeants turcs n'ont, jusqu'à ce jour, jamais tenté de traduire le Noble Coran dans leur langue.

Un autre argument essentiel devrait convaincre les politiciens que l'islam s'oppose à la barbarie entre musulmans et à l'égard des autres. Cette religion

demeure même conciliante. En effet, les Arabes ont su gagner la sympathie des peuples auxquels ils offrirent un modèle religieux et de culture. En outre, ils n'ont pas fui les pays gouvernés par des nations étrangères, contrairement aux Turcs qui fuirent Aden, Tunis ou l'Égypte. Cela s'explique par le fait qu'ils considèrent la soumission à l'autorité comme la manifestation de la sagesse divine que la parole d'Allah suivante, à laquelle ils croient, révèle :

> *« De telles vicissitudes, Nous les faisons alterner entre les hommes [...] »* (3 : 140)

En comprenant ces réalités et ce qu'elles impliquent, les politiciens occidentaux ne pourront qu'exprimer leur adhésion au projet d'un califat arabe[1]. Ils verront alors que leurs intérêts nationaux, ceux du christianisme et de l'humanité résident dans le soutien à ce califat, à l'autorité restreinte et soumise à concertation, selon ce que j'ai exposé avant.

En envisageant, toutefois, que certains pays, même musulmans, souhaiteraient entraver ce projet, ils n'y parviendraient pas. En effet, on ne peut contrecarrer la volonté de plusieurs nations à la fois. Par conséquent, je ne pense pas que la France cédera aux pressions des jésuites, surtout après avoir appris des Anglais la façon de gouverner les musulmans. Ils ont ainsi dernièrement maintenu en place l'émir de Tunis pour s'épargner les revers de leur politique intolérante et maladroite en Algérie.

---

1 NDT : L'expression du texte est bien *califat arabe* *(al-khilâfatul-'arabiyyah)*.

As-Sâhib Al-Hindî

J'ai l'impression, en vous écoutant, que votre espoir de voir naître l'association *Al-Muwahhidûn* demeure mitigé, bien que vous félicitiez les efforts consentis pour ce projet.

L'émir

Je pense en effet que la création de cette association risque d'être freinée pas de nombreux obstacles financiers, mais je demande à Allah de les écarter.

As-Sâhib Al-Hindî

Je m'attends à recevoir des nouvelles de *Sayyid Al-Furâtî*, peut-être même à le rencontrer prochainement, ou à lui écrire. Souhaitez-vous, cher ami, que je lui transmette, à l'occasion, un message de votre part?

L'émir

Certes, lorsque vous le verrez, transmettez-lui mes salutations ainsi que les paroles suivantes.

Je le félicite pour sa sincère résolution et pour le choix avisé de ses partenaires pour ce projet. Je lui recommande fermeté et courage durant toute cette longue entreprise. Tout comme je lui conseille de maintenir le lien, par courrier, avec les autres membres du congrès d'*Ummul-Qurâ*.

Dites-lui de ne pas désespérer du soutien des gens à Constantinople, en Égypte, à Marrakech, à Téhéran, à Kaboul, à Grêle ou à Amman, surtout après la création de l'association *Al-Muwahhidûn*.

As-Sâhib Al-Hindî

Je ne manquerai certes pas de le saluer pour vous, à la première occasion, et de lui transmettre toutes vos recommandations.

La discussion s'acheva sur ces mots.

Sayyid Al-Furâtî

J'ai inséré cet entretien dans les comptes rendus du congrès d'*Ummul-Qurâ* et je l'ai transmis à chaque participant, afin de mentionner le cas de cet émir. Je souhaitais aussi que cela marque ma reconnaissance envers lui pour sa préoccupation, sa clairvoyance et pour ses paroles encourageantes à mon égard.

Pour conclure, à son Excellence l'émir et aux musulmans, j'ai l'honneur d'annoncer que la création de l'association d'*Ummul-Qurâ* demeure en bonne voie. Elle restera pour toujours sous la garde bienveillante du Vivant (*al-Hayy*), Celui qui par Lui-même subsiste et fait subsister (*al-Qayyûm*).



Table des matières



HÉRITAGE
ÉDITIONS



'Abdurrahmân Al-Kawâkibî écrit :
« La question de la régression apparut il y a 1000 ans ou plus avec la décadence des peuples musulmans dans tous les domaines à tel point que certains peuples nous dépassèrent dans les sciences et les arts qui éclairent les connaissances. Ils réunirent leur puissance et étendirent leur influence sur nombre de pays musulmans et non musulmans. Les musulmans restèrent dans leur torpeur au point que celle-ci s'installa dans toutes les parties du corps de l'empire islamique. Ce qui protégea la splendeur de cette religion tous ces siècles durant, c'est la force de ses fondements. »
Figure majeure du réformisme arabo-musulman, il rédigea sous le pseudonyme de Sayyid Al-Furâtî le livre *La Mère des cités* (Umm Al-Qurâ), dans lequel il imagina un congrès international réuni à La Mecque en 1898, berceau de l'islam, rassemblant vingt-deux savants représentant les contrées musulmanes venus discuter et débattre des causes de la décadence du monde musulman et des moyens d'y remédier. Une façon pour notre auteur de présenter ses visions réformistes sous la forme innovante d'un récit fictif.

Prix : 20€
ISBN : 978-2-493295-12-5
9 782493 295125